LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

VOL. LV — NO 19 MONTRÉAL, SAMEDI 25 JANVIER 1964

MÉTÉOROLOGIE
Averses ou pluie verglaçante
Doux
Aperçu pour dimanche : plus froid, risque de giboulée
maximum : 35

Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD
MONTREAL

10¢

FÊTE DU JOUR
CONVERSION DE S. PAUL

TÉMOIGNAGES
Du lundi au samedi
Une émission de Radio-Sacré-Coeur sur 38 postes

Le rapport de la commission d'enquête sur le commerce du livre met en cause des menbres du DIP, une maison d'édition et souligne la concurrence déloyale des communautés

par Marcel THIVIERGE

QUEBEC — Le rapport de la Commission d'enquête sur le commerce du livre dans la province de Québec vient de mettre à jour un scandale dans le domaine des manuels scolaires.

Le rapport, rendu public hier, met en cause des membres d'organismes du comité catholique du département de l'instruction publique ainsi que le Centre de psychologie et de pédagogie de Montréal, des communautés religieuses faisant commerce d'édition et de librairie, etc.

L'enquête menée, à la demande du gouvernement, par le professeur Maurice Bouchard, de la faculté des sciences sociales de l'université de Montréal, fait les principales constatations suivantes :

1—Des auteurs de manuels scolaires sont membres d'organismes du Département de l'instruction publique et ont, comme tels, participé au choix de leurs propres manuels;

2—Ces auteurs ont touché de 1955 à 1962 des redevances pour une somme totale de $1,416,565, dont 70 p.c. aux auteurs et collaborateurs d'ouvrages édités par le Centre de psychologie et de pédagogie;

3—Ce centre, exerçant un quasi monopole de l'édition des manuels scolaires, est un concurrent déloyal, abusant d'une puissance financière acquise en partie grâce aux situations irrégulières de plusieurs de ses auteurs, membres de divers organismes du DIP;

4—La limitation de la concurrence et les exigences des auteurs ont pour effet de hausser exagérément les prix des manuels scolaires. Au Québec, les auteurs touchent en redevances de 25 p.c. à plus de 40 p.c. En France, ce pourcentage est de quatre à 10 pour cent.

5—Une enquête basée sur 18 des 53 maisons d'éditions scolaires du Québec prouve que l'Etat et les contribuables, si un contrôle efficace des prix avait existé, auraient épargné $1,210,000 sur l'achat de manuels, de 1960 à 1962;

6—Les communautés religieuses faisant commerce d'édition et de librairie offrent une concurrence déloyale par le fait qu'elles sont exemptes de l'impôt sur les profits et, souvent, de l'impôt foncier local;

7—De 1953 à 1963, la maison Fides, dirigée par les Clercs de Sainte-Croix, a retiré un profit net de $1,204,927 de la seule publication de la revue scolaire "L'Elève". Aucun impôt sur ces profits ;

8—Le comité pédagogique de la revue "L'Elève" comptait cinq persones qui étaient toutes membres d'organismes du comité catholique qui ont eu à approuver la publication de cette revue. Ces personnes retiraient un traitement de Fides.

9—Fides et la Corporation des Frères de l'instruction chrétienne ont une entente qui leur donne le monopole du marché pour les revues scolaires "L'Elève", "Le Maitre", "Feuilles volantes" et "l'Ecole";

10—M. Paul Leblanc, alors qu'il était responsable des achats à la Commission des écoles catholiques de Montréal, a vendu à cet organisme, de 1955 à 1962, des volumes dont il était l'auteur. Somme totale : $105,557.49;

1—De M. Roland Vinette, membre du Centre de psychologie et de pédagogie et secrétaire catholique au Département de l'instruction publique, le rapport d'enquête dit : "Il ne mérite pas nos félicitations, ni celles du public au nom duquel est menée cette enquête".

LES CONFLITS D'INTERETS

Le comité catholique confie à divers sous-comité et à la sous-commission de coordination de l'enseignement primaire ou secondaire, selon le cas, le soin de créer ou de reviser les programmes scolaires.

Une fois le programme approuvé par le comité catholique, ce sont les mêmes organismes, composés des mêmes personnes, qui étudient les manuels et les acheminent vers l'étape finale de l'approbation par le comité catholique.

Or, il arrive, dans le plus grand nombre de cas, que les auteurs de manuels scolaires et les membres des organismes qui les approuvent sont les mêmes personnes.

Depuis 1959, il existe un règlement qui interdit à un membre d'un sous-comité qui soumet un projet de manuel au sous-comité dont il est membre d'assister aux réunions au cours desquelles sont projet est étudié.

La commission d'enquête affirme que cette interdiction est loin d'éliminer les conflits d'intérêts.

Voici une liste d'auteurs de manuels scolaires qui étaient de sous-comité et de sous-commissions du comité catholique (on trouvera entre parenthèses la somme des redevances qu'ils ont touché de 1955 à 1962 pour leurs manuels) :

Jean-Marie Laurence ($199,239); Pierre Dagenais ($199,781); Gérard Filteau ($184,701); Antoinette Bertrand ($82,087); l'abbé A. Larue ($75,000); Roland Dumais ($64,292); Cécile Rouleau ($33,297); Alain de Bray ($20,781); Thérèse Thériault ($24,712); Richard Joly ($24,295); Le titre du volume de M. Joly est "Mon avenir et moi", Jean-Guy Pépin ($17,094); Roland Vinette ($3,400); Charles Bilodeau ($9,027); Benoit Brouillette ($7,772); l'abbé P.-H. Carignan ($3,073); Simone Bussière ($2,376); Richard Bergeron ($2,066) et Marie-Jeanne Davignon ($2,000).

Des 66 manuels écrits par ces 19 auteurs, 47 ont été publiés par le Centre de psychologie et de pédagogie.

Les membres de communautés religieuses, pris dans un conflit d'intérêts, à cause de leur appartenance à divers organismes du comité catholique et de leur qualité d'auteurs de manuels sont les suivants : Frère S. H. Allaire, Clerc de St-Viateur (un volume); Soeur Marie du Sacré-Coeur et Soeur Madeleine du Sacré Coeur, de la Congrégation de Notre-Dame (trois volumes); Frère Ephrem, des Ecoles chrétiennes (neuf volumes); Frère Cyrille, des Ecoles chrétiennes, (sept volumes); Frère Damade, de l'Instruction chrétienne, (six volumes), et Frère Lucien Robert, mariste (trois volumes).

La commission n'a pu obtenir de ces communautés la somme des redevances que leur a valu ces publications; mais le rapport affirme : "Contentons-nous de noter ici que les prix fixés par les communautés enseignantes furent aussi élevés, sinon plus élevés, que ceux des éditeurs laïcs. Les redevances et les profits réalisés par ces communautés dans l'édition scolaire sont donc, dans l'ensemble, comparable à ceux que nous signalons pour les maisons laïques". Le rapport signale une exception, heureuse : les Soeurs de la Congrégation Notre-Dame qui fixent pour leurs éditions des prix qui correspondent à deux fois le coût de fabrication.

A titre de comparaison, on peut signaler que M. Dagenais a retiré $199,781 pour cinq volumes, M. Laurence $199,239 pour sept volumes et que le frère Ephrem en a publiés neuf et le frère Cyrille, sept.

Voir page 16 : Autorité

Voir page 16 : Le rapport de la commission

LES LIBRAIRIES ET L'EDITION

La commission propose : Régie gouvernementale

par Jean BASILE

Parallèlement aux trois premiers chapitre de la Commission d'enquête sur le commerce du livre consacrés essentiellement aux manuels scolaires, cette même commission entreprend, dans sa seconde partie, d'éclairer le gouvernement sur le commerce de librairie et la situation de l'édition.

La librairie

Après avoir défini le commerce du livre en librairie comme étant "Le rôle de faire connaître au public une production internationale considérable, extrêmement variée et constamment renouvelée," le rapport publie une étude statistique établie par la commission où sont analysés quelques aspects parmi les plus importants du commerce du livre tels que genres vendus, localisation des librairies, approvisionnement, etc.... Puis le rapport signale l'importance de la vente de manuels scolaires pour la bonne marche des librairies générales, la vente desdits manuels atteignant la moitié de toutes les ventes au détail des librairies de la Province; il soulève également le cas des ventes au grand public et aux institutions et condamne la politique de certaines grosses maisons qui ont conditionné le marché créant une situation parfois désastreuse en ce qui concerne particulièrement le système des remises entrainant les libraires dans une "guerre de prix" néfaste à la profession.

La Commission d'enquête s'applique ensuite à mettre en relief les possibilités d'un relèvement et en arrive aux recommandations suivantes.

1) Institution d'une REGIE du commerce du livre de langue française.

2) Cette Régie sera administrée par cinq membres nommés par le Gouvernement de la province: un libraire, un éditeur, deux consommateurs, un représentant du Gouvernement agissant comme président.

3) Les pouvoirs de la Régie seront : recommandations concernant les conditions de vente — fixer les conditions d'accréditation des libraires — accorder cette accréditation — exercer des contrôles et prévoir les sanctions.

En ce qui concerne la politique de défense du commerce du livre, la Commission recommande:

1) Fixation des prix sur la base du prix au pays d'origine majoré seulement des frais de transport, d'assurance et autres frais d'importation.

2) Toute remise sera interdite tant aux individus qu'aux institutions.

3) *Toutes les institutions d'enseignement ou autres subventionnées par l'Etat, toutes les bibliothèques, subventionnées devront acheter les livres dont elles ont besoin aux libraires accrédités de la province.*

4) La Régie du Commerce du livre établira des contrôles

Voir page 16 : La Commission

DEUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Autorité du ministre sur les manuels Impôts sur les profits des communautés

QUEBEC (Par M. T.) — Le choix des manuels scolaires choix des manuels scolaires detre de l'éducation et les communautés religieuses faisant commerce d'édition et de librairie devraient être soumises, comme toute autre entreprise commerciale, à l'impôt sur les profits et à l'impôt foncier local.

Telles sont deux des principales recommandations de la commission d'enquête sur le comerce du livre dans le Québec.

Le rapport recommande que dans le cadre des structures nouvelles de l'enseignement public qui résulteront des décisions prises relativement au bill 60 le ministre de l'éducation soit directement responsable de l'approbation des manuels scolaires et de toutes les études préalables à cette approbation. Le ministère devrait comporter un service des manuels scolaires ayant une section pédagogique formée de spécialistes des diverses disciplines.

Toutefois, ajoute le rapport, préalablement à toute approbation, le ministre devrait soumettre les manuels aux organismes confessionnels.

Les rapports de ces derniers devraient, en principe, lier le ministre de façon absolue, dans la mesure où ces rapports s'opposent à des ouvrages dont le contenu serait contraire à la morale et à la religion. Dans les autres cas, ces rapports ne devraient pas lier le ministre de façon absolue.

Pour stimuler la concurrence, qui n'existe pas présentement entre les auteurs de manuels scolaires, le rapport recommande ce qui suit:

1—Pour tout nouveau manuel correspondant à un nouveau programme ou à un programme modifié, le ministre de l'éducation organise un concours;

2—Lorsque les manuels correspondant à des programmes déjà fixés sont en usage depuis 6 ans, le ministre de l'éducation organise un concours de manuels pour ces programmes, les manuels déjà utilisés pouvant être admis à ces concours avec ou sans modification;

3—Le nombre maximum d'éditeurs pouvant inscrire un projet de manuel à un concours donné soit limité à dix;

M. Bertrand propose d'insérer à l'article 2 du bill 60 une déclaration faite au préambule

par Jules LeBLANC

QUEBEC. — Le député U.N. de Missisquoi a suggéré hier à l'Assemblée législative d'amender l'article deux du bill 60 de façon à y insérer la déclaration de droits suggérée par l'épiscopat québécois et qui, dans le nouveau texte du projet de loi, fait partie du préambule. M. Jean-Jacques Bertrand reprenait ainsi une suggestion en ce sens que venait de faire le chef de l'opposition, M. Daniel Johnson. A midi et trente, les travaux du comité plénier ont été ajournés à lundi après-midi sans qu'un vote ait été pris au sujet de cet amendement. A plusieurs reprises, cependant, le premier ministre Jean Lesage a indiqué qu'il n'acceptait pas l'amendement Bertrand.

L'article deux du chapitre 58-A établit les pouvoirs du ministre de l'éducation. "Le ministre, stipule-t-il, a la responsabilité de promouvoir l'éducation, d'assister la jeunesse dans la préparation et l'orientation de son avenir et d'assurer le développement des institutions d'enseignement."

L'amendement Bertrand demande d'ajouter : "...en tenant compte : a) du droit de tout enfant de bénéficier d'un système d'éducation qui favorise le plein épanouissement de sa personnalité; b) du droit des parents de choisir les institutions qui, selon leur conviction, assurent le mieux le respect des droits de leurs enfants ; c) du droit pour les personnes et les groupes de créer des institutions d'enseignement autonomes et, les exigences du bien commun étant sauvés, de bénéficier des moyens administratifs et financiers nécessaires à la poursuite de leurs fins; d) des attributions reconnues au conseil supérieur de l'éducation, aux comités catholiques et protestants, ainsi qu'aux commissions instituées par la présente loi".

L'épiscopat, en suggérant cette déclaration de droits, a demandé qu'elle constitue le préambule du bill 60 ou quelle soit intégrée dans l'un des deux premiers articles du pro-

Voir page 16 : M. Bertrand

L'UN réclamerait un Conseil supérieur aux pouvoirs exécutifs . . .

QUEBEC — (par J.L.) — Dès la discussion du premier article du bill 60, à l'assemblée législative l'Union nationale a laissé clairement entendre hier qu'elle projette de réclamer éventuellement au moins un amendement majeur au projet de loi qui vise à créer au Québec un ministère de l'éducation. A en juger par certaines déclarations de MM. Jean-Jacques Bertrand et Daniel Johnson, l'U.N. réclamerait que le conseil supérieur de l'éducation soit doté de pouvoirs exécutifs, et non pas seulement de pouvoirs consultatifs — comme le prévoit présentement le bill 60. Elle voudrait ainsi revenir au système bicéphale qui est en vigueur depuis juin 1961 et en vertu duquel le ministère a autorité sur les aspects administratif et financier, tandis qu'un organisme indépendant a autorité sur l'aspect pédagogique.

MM. Johnson et Bertrand ont dirigé seuls (à l'exception d'une intervention de M. Albert Gervais, député U.n. de Montmorency) l'attaque contre le premier article du chapitre 58-A. Ils ont soutenu que, par cet article, le gouvernement reconnait qu'on peut distinguer les aspects académiques et les aspects administratifs d'un problème scolaire et qu'en conséquence, un organisme donné peut s'occuper des questions académiques tandis qu'un autre organisme peut s'occuper des questions administratives. Le ministre de la jeunesse a admis qu'il est possible de diviser l'autorité, non pas entre deux organismes, mais entre deux branches d'un même gouvernement, c'est-à-dire entre deux ministères.

"A l'occasion de la discussion de l'article 28 (du chapitre 58-B) nous pourrons compléter notre argumentation là-dessus, surtout lorsqu'il s'a-

Voir page 16 : L'UN

LE SCRUTIN TRUQUE QUI A AMENE L'ANNEXION DE RENAUD

Quel rôle le ministère des affaires municipales a-t-il joué à Chomedey?

par Réal PELLETIER

On s'explique mal en certains milieux, le comportement du ministère des affaires municipales, celui du sous-ministre, M. Jean-Louis Doucet, en particulier, dans l'affaire de référendum qui a été tenu à Renaud, en banlieue de Montréal, le 16 janvier 1961. Ce référendum truqué a conduit à la fusion des municipalités de L'Abord-à-Plouffe, St-Martin et Renaud en celle de Chomedey, sur l'île Jésus.

Le ministère des affaires municipales aurait établi qu'il s'agissait là d'une "consultation populaire" ordonnée directement par le gouvernement et non d'un véritable référendum, auquel cas la procédure suivie aurait été celle prescrite dans la loi des cités et villes.

Cette interprétation du référendum n'était peut-être pas illégale en soi, puisque le législateur est maitre, mais elle aurait singulièrement favorisé le truquage du référendum sur l'annexion de Renaud à L'Abord-à-Plouffe et St-Martin.

Autrement dit, si la loi des cités et villes avait été appliquée, plusieurs compagnies n'auraient pas pu voter. En effet, la loi prescrit que les résolutions des compagnies habilitant leurs représentants à voter doivent être remises au président d'élections au moins dix jours avant la tenue du scrutin.

Or, de nombreuses compagnies n'ont déposé leurs résolutions que quatre jours avant le scrutin, soit le 12 janvier 1961, résolutions dont on estime par contre que plusieurs ont été fabriquées par des organisateurs électoraux de M. Jean-Noël Lavoie, maire de Chomedey et député libéral du comté de Laval.

Le sous-ministre des affaires municipales, M. Jean-Louis Doucet, serait intervenu personnellement pour faire accepter la déposition des résolutions quatre jours avant le vote, alléguant pour la première fois qu'il s'agissait d'une "consultation populaire", et non d'un référendum en vertu de la loi.

LE JOUR DU VOTE

La loi prévoit encore que les individus qui votent au nom de compagnies doivent être soit directeur, soit employé de la compagnie, en plus d'être muni d'un mandat en bonne et due forme les autorisant à voter.

Dans les quatre bureaux de scrutin situés dans le même immeuble à Renaud, le 16 janvier 1961, plusieurs individus présumément mandatés auraient affirmé ouvertement n'être d'aucune manière à l'emploi ou à la direction des compagnies au nom desquelles ils venaient voter.

Des représentants aux bureaux de scrutin auraient alors demandé directement — par téléphone — l'avis du sous-ministre Doucet sur cette question et celui-ci aurait accordé la permission de voter aux individus. Un avocat se trouvait sur les lieux du vote, à titre de représentant officiel du ministère.

Les témoignages recueillis jusqu'ici ne permettent aucunement d'affirmer que le gouvernement, à quelque palier que ce soit, a collaboré au truquage du scrutin.

On ne peut que s'étonner cependant du fait que le ministère des affaires municipales ait décidé de ne pas appliquer la loi des cités et villes dans le cas du vote des compagnies, alors que la loi a été rigoureusement appliquée à d'autres éléments du scrutin, à l'évaluation du vote incidemment.

La loi prescrit en effet que l'annexion est décrétée à la condition que, d'une part 50 pour cent des propriétaires la favorisent et que, d'autre part 75 pour cent du vote proportionnel aux valeurs immobilières locales y soient favorable.

Voir page 16 : Le rôle du ministère des...

Si Pierre Laporte ignore tout, René Hamel sait des choses . . .

Le ministre des affaires municipales, M. Pierre Laporte, a déclaré hier en Chambre qu'il n'avait reçu "aucune espèce de plainte" concernant le présumé truquage d'un référendum survenu à Renaud, en banlieue de Montréal, le 16 janvier 1961.

LE DEVOIR a appris par ailleurs que le procureur général, M. René Hamel a été personnellemetn saisi de cette affaire il y a une dizaine de jours et qu'il en aurait informé le premier ministre... de même que M. Lavoie.

En réponse à une question du chef de l'opposition, M. Daniel Johnson, hier matin en Chambre, M. Laporte a dit qu'il n'avait rien à déclarer pour le moment.

Le Ralliement des créditistes décidera demain s'il engagera la lutte au Québec

par Mario CARDINAL

Le Ralliement des créditistes décidera demain s'ils fera ou non la lutte au gouvernement Lesage à la prochaine élection provinciale. Quelque 400 délégués prendront connaissance du rapport d'un comité d'enquête qui a fait un sondage dans les 75 comtés fédéraux de la province. Le rapport sera présenté par M. Bernard Dumont, ancien député de Bellechasse, qui a présidé le comité.

On croit savoir que le majorité de ceux qui ont répondu à l'enquête se sont prononcés en faveur d'un parti provincial. Déjà, pourtant, Réal Caouette a dit qu'il entendait demeurer chef du Ralliement des créditistes à Ottawa, de sorte que le congrès de demain portera, du moins officieusement, sur le choix d'un chef provincial.

Certains affirment que M. Caouette reviendra sur sa décision devant l'insistance des congressistes et qu'il laissera à M. Gilles Grégoire la direction du parti fédéral.

D'autres soutiennent — et ceux-là seraient plus nombreux — que M. Caouette doit demeurer à Ottawa et qu'il faut choisir un chef provincial "de sang nouveau". Deux noms ont entre autres été mis de l'avant : ceux de M. Grégoire et de M. Gérard Perron, député fédéral de la Beauce.

Il existe une troisième possibilité toutefois et quelques observateurs estiment que dans les circonstances actuelles, elle prendra de l'importance à mesure que M. Caouette parlera aux délégués : les résultats de l'enquête ne seraient pas dévoilés immédiatement, afin de ne pas indisposer les électeurs libéraux ou unionistes à Québec qui voudraient voter créditistes aux élections complémentaires du 10 février.

La présentation du rapport fait cependant partie de l'ordre du jour, elle suit même immédiatement le mot de bienvenue du président. La lecture du rapport durera une quinzaine de minutes, qui sera suivie d'une période de discussion d'une heure et un quart environ. Le rapport sera approuvé ou rejeté vers deux heures et demie.

Ce soir, M. Caouette a convoqué une réunion d'organisateurs à la salle du collège Cardinal Newman — où doit avoir lieu le congrès de demain — afin de préparer les élections de Laurier et St-Denis. Il prononcera également un discours à un ralliement général où il tirera les conclusions du congrès.

MM. Dunton et Laurendeau constatent que l'Ouest s'intéresse davantage au Québec

REGINA — Les coprésidents de la commission royale sur le biculturalisme et le bilinguisme constatent un intérêt de plus en plus grand de la part des Canadiens de l'Ouest pour ce qui se passe dans le Québec.

MM. Davidson Dunton et André Laurendeau l'ont déclaré à une conférence de presse ici avant leur départ pour Ottawa. Ils ont terminé leurs visites aux premiers ministres du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan. Ils rencontreront d'autres premiers ministres sous peu.

M. Dunton a déclaré que les trois premiers ministres de l'Ouest avaient tous été extrêmement sympathiques et bienveillants et qu'ils ont promis de les aider à recueillir les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

"Nous avons constaté que l'intérêt porté à ces problèmes des relations franco-anglaises, croissait dans l'Ouest, intérêt qui n'était pas antérieurement aussi vif que celui qu'on leur porte dans l'est du Canada," se sont accordés à dire les coprésidents.

M. Dunton a déclaré que les Canadiens de l'Ouest attachaient plus d'importance à la situation des groupes ethniques autres que les français et anglais que ne le font les Canadiens de l'Est.

"Notre mandat a trait au biculturalisme qui, la chose est claire pour nous, veut dire les relations entre les grandes agglomérations, l'une qui parle anglais et l'autre, français. En même temps, nous allons étudier les autres patrimoines, les autres cultures.

"Je ne crois pas qu'il faille craindre que la commission rogne les avantages de ces autres héritages."

Les coprésidents ont rencontré, au cours de leur tournée de l'Ouest, des gens qui estiment que le problème biculturel n'intéresse que l'Ontario et le Québec ou que la commission royale pourrait rouvrir d'anciennes blessures dans l'ouest du Canada.

M. Laurendeau juge le problème national.

"Supposons, dit-il, par exemple, que les séparatistes du Québec remportent quelque succès.

"Tel quel c'est un problème qui intéresse tout le Canada; nous croyons que c'est un problème qu'il faut poser à l'attention de tout le Canada."

Les coprésidents affirment que les individus qui ont formulé des doutes au sujet de l'importance de la commission royale représentent une petite minorité.

Chronique juridique

Le nouveau palais de justice

par Me Claude-Armand SHEPPARD

Les rumeurs que le nouveau palais de justice serait un gratte-ciel semblent exactes. Les trois grands corps concernés — barreau, magistrature et ministère des travaux publics — y ont apparemment donné leur accord.

Les détails de l'édifice proposé par l'architecte Jacques David n'ont pas encore été annoncés officiellement quoiqu'on en connaisse les grandes lignes. Les démolitions sont d'ailleurs très avancées à l'emplacement du futur palais, le quadrilatère formé par les rues Saint-Laurent, Craig, St-Gabriel et Notre-Dame. Le creusage devrait être entamé cette année.

Le projet David comporte une bonne trentaine d'étages au-dessus du sol et n'occupera qu'un tiers du terrain. A l'intérieur, les divers services seront répartis approximativement de la façon suivante.

Au sous-sol il y aura un garage souterrain de six étages, un ou plusieurs casse-croute (il n'y aura malheureusement ni bar ni restaurant), un bureau de poste, une banque et le vestiaire des avocats. Environ au niveau du sol se trouvera le greffe et les officines connexes. Les deux étages suivants, reliés à l'entrée par des escaliers mobiles, seront occupés par les cours de pratique. Puis il y aura quatre ou cinq étages de régies et de tribunaux administratifs ; trois étages de cours de magistrats; treize etages pour la Cour supérieure; ensuite la bibliothèque occupera deux étages; au sommet, on trouvera la Cour d'appel.

On envisage apparemment environ 80 salles d'audience de grandeurs différentes, chacune d'elles assortie du cabinet du juge qui siège et du bureau de sa secrétaire. De plus, près de chaque salle d'audience il y aura une salle de témoins et une salle pour les avocats.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que ce projet de gratte-ciel a soulevé naguère des protestations véhementes de ceux qui opinent que l'implantation d'un tel édifice dans ce quartier en détruirait le caractère historique. On a même proposé un contre-projet composé de trois édifices de six étages chacun placés autour d'une sorte de plaza intérieure. L'édifice principal aurait compris la Cour supérieure, la Cour d'appel et les greffes; un autre, la Cour de magistrats, et le dernier, les vestiaires des avocats, la bibliothèque et les services spéciaux.

S'il est vrai que l'implantation d'un gratte-ciel dans ce quadrilatère en modifiera profondément l'aspect et toute l'atmosphère du quartier, les réalités pratiques modernes et la multiplication des fonctions judiciaires rendent une solution plus horizontale indésirable. Le contre-projet ou une construction analogue auraient certainement contribué à préserver l'aspect victorien du quartier. Mais nous ne pouvons pas nous empêcher de penser que dans le site choisi l'argument historique ne peut à lui seul justifier l'opposition à un gratte-ciel.

D'autre part, les avantages pratiques de la centralisation de tous les services judiciaires autres que les cours criminelles dans un seul édifice sont tels qu'ils emportent l'approbation enthousiaste de tous les praticiens et que même les partisans du contre-projet ne peuvent entièrement les contester.

En effet, pour le praticien affairé qui chaque matin peut avoir à faire acte de présence quasi-simultanément dans quatre ou cinq salles d'audience différentes sans pouvoir prévoir le moment exact où il sera appelé dans l'une ou dans l'autre, la réunion dans un seul édifice de toutes les cours, des greffes, des cabinets de juges des archives et de la bibliothèque est de la plus grande utilité. Il est nettement plus facile de prendre un ascenseur d'un étage à l'autre que de courir entre trois ou quatre edifices. De plus, comme il est fréquent au cours d'une audience que le tribunal ou l'un des plaideurs désirent consulter immédiatement un dossier ou un ouvrage cité, l'accessibilité rapide de la bibliothèque et des archives est d'une importance primordiale. Du point de vue du praticien donc, la concentration de tous les services est très désirable.

Enfin, aussi curieux que cela puisse paraitre, l'édifice unique présente plus de flexibilité qu'un groupe de trois édifices étant donné que les régies pourraient éventuellement être consignées dans un autre édifice, afin de faire place à de nouvelles salles d'audience pour la Cour supérieure ou la Cour de magistrats.

Il est peut-être malheureux que les réalités de la pratique moderne et la multiplication des fonctions judiciaires rendent une solution plus horizontale indésirable. Le contre-projet ou une construction analogue auraient certainement contribué à préserver l'aspect victorien du quartier. Mais nous ne pouvons pas nous empêcher de penser que dans le site choisi l'argument historique ne peut à lui seul justifier l'opposition à un gratte-ciel.

LES METALLOS ET LE COMPLEXE DE BECANCOUR

Il ne faudrait pas que les centres commerciaux deviennent les noyaux de la nouvelle région industrielle

"Il ne faudrait pas que les municipalités et les commissions scolaires s'érigent autour des centres commerciaux dans la nouvelle région industrielle que provoquera l'aménagement d'une aciérie québécoise à Bécancour". C'est ce qu'a déclaré M. Jean Gérin-Lajoie, superviseur régional des Métallos à Montréal, souhaitant ainsi que "le désordre inoui dans lequel se trouvent les banlieues du sud de Montréal, de Québec et de l'Ile Jésus, ne soit pas une tragique expérience qui se répète au sud de Trois-Rivières".

M. Gérin-Lajoie a félicité le gouvernement et la Société générale de financement "qui ont agi avec sagesse en éliminant toute possibilité de spéculation dans l'achat des terrains de la future aciérie".

"Ce que les Métallos souhaitent, a dit le chef syndical, c'est que les travailleurs éventuels de la future industrie québécoise puissent se procurer des propriétés foncières individuelles sans qu'ils soient les victimes faciles de spéculateurs sans scrupule".

Rappelant l'expérience heureuse qui a été vécue à Sept-Iles lors de l'aménagement de ce territoire, M. Gérin-Lajoie a souligné que sur la Côte-Nord le ministère des terres et forêts avait conservé les terrains jusqu'à ce qu'il les revende — à raison de $200 chacun — aux citoyens qui désiraient construire leurs maisons dès la première année. "Les travailleurs réalisent encore aujourd'hui l'importance des procédures qui ont fait force de loi à Sept-Iles à ce moment-là", a-t-il dit.

Les fabricants de lait ont tenu un congrès

GRANBY — Une cinquantaine de membres de l'Association des fabricants de lait en poudre du Canada ont participé à leur congrès annuel à Granby. Ces assises étaient présidées par M. Frank Brunet, de la Coopérative agricole de Granby.

Dans le discours qu'il a prononcé, M. Brunet a démontré à ses collègues que l'année dernière avait débuté avec une hausse des stocks qui était la deuxième plus haute enregistrée.

Les deux années précédentes, on avait enregistré une grande produciton et des prix de vente relativement bas.

"Au tout début de 1963, il y eut une très forte exportation de ces surplus. Cette exportation fut occasionnée par la grève des débardeurs aux Etats-Unis. A ce moment, il y a eu écoulement de surplus de l'ordre de 12 millions de livres dans lespace de deux mois au plus."

Les fabricants de lait en poudre s'attendent que la production de lait en poudre en hiver en '64 sera égale à celle de '63. On prévoit la même chose pour le lait écrémé en poudre. L'association prévoit que la demande sera de 150 millions de livres comme l'an dernier.

UN MINISTRE ONTARIEN

'Les E-U ont tort d'imposer un embargo à Cuba'

TORONTO. — Le ministre ontarien de l'économie et du développement, M. Stanley Randall, estime que les Etats Unis ont tort d'imposer un embargo à Cuba.

Il a déclaré devant l'Association des jeunes progressistes conservateurs de Don Mills, une banlieue de Toronto, que l'on ne saurait réduire un pays en l'affamant. "Je ne crois pas, dit-il, qu'on devrait même essayer".

Il donne raison au gouvernement fédéral de commercer avec Cuba et croit que parce que les E.-U. ont tort "ce n'est pas une raison pour que nous ayons aussi tort."

M. Randall propose que l'on commerce davantage et affirme que les Canadiens ne devraient pas cesser de commercer avec un pays pour la simple raison qu'il se fait que les Etats-Unis sont en brouille avec lui.

D'UN OCEAN A L'AUTRE

Grève d'écoliers

WINNIPEG — Un fonctionnaire du département de l'éducation du Manitoba a déclaré jeudi soir que les autorités songent à confier au gouvernement la garde de 21 élèves de St-Vital si ceux-ci ne retournent pas à l'école ou ils n'ont pas remis les pieds depuis le 12 novembre. Les enfants, appartenant à cinq familles canadiennes-françaises de St-Vital, en banlieue de Winnipeg, fréquentent tous l'école séparée St-Emile d'où ils ont été retirés par leurs parents qui désiraient protester ainsi contre le fait qu'on leur chargeait $6 par mois pour le transport de leurs enfants dans des autobus scolaires. Le fonctionnaire a dit que ce ne serait qu'en dernier ressort que les enfants seraient confiés à la garde du gouvernement, ajoutant que cette solution avait néanmoins été envisagée parce que les parents persistent dans leur entêtement.

Timbre-poste

OTTAWA — Le ministère des postes a annoncé jeudi qu'un nouveau timbre-poste de 7 cents sera mis en vente le 11 mars prochain.

Ce timbre sera spécialement destiné à l'affranchissement des lettres-avions pour les Etats-Unis. Il remplacera la figurine bien connue de l'outarde canadienne qui était émise depuis 1952 et qui a été tirée à 163 millions d'exemplaires. Le nouveau timbre représente un avion à réaction au moment de son envol d'un aéroport canadien.

Columbia

OTTAWA. La Colombie-britannique recevra près de $100,000,000 de plus en bénéfices en vertu des amendements, signés mercredi à Washington, apportés au traité du fleuve Columbia datant de 1961. Les bénéfices globaux pourraient atteindre au moins $501,000,000 d'ici 1973. Les Etats-Unis verseront à la Colombie-britannique une somme de $344,400,000 en fonds canadiens — dont un versement initial de $274,800,000 — qui sera fait au plus tard le 1er octobre, date limite de la ratification du traité par le Parlement canadien. C'est ce que révèlent les documents signés aujourd'hui. Ces documents remplacent le traité du fleuve Columbia, d'une durée de 60 ans, signé à Washington en janvier 1961 et ratifié rapidement par le Congrès américain bien qu'il ne l'ait jamais été par le Parlement canadien.

Colloque

TORONTO — Les dirigeants du high school York Central ont invité quatre conférenciers canadiens-français à venir entretenir les élèves de biculturalisme et de séparatisme au cours d'une série de conférences de deux jours. Le premier ministre, M. John Robarts, inaugurera les conférences le 12 février. Les conférenciers invités sont le secrétaire d'Etat, M. Maurime Lamontagne, Mme Solange Chaput-Rolland, journaliste et commentatrice, l'abbé Louis O'Neill, professeur à l'Académie de Québec, et le professeur Marcel Brunet, directeur de la faculté d'histoire à l'université de Montréal.

SCHL

OTTAWA. — La Société centrale d'hypothèques et de logement a accordé hier une subvention de $85,000 au Conseil canadien de recherches urbaines et régionales. Le Conseil, fondé en mars 1962, lors d'une rencontre de représentants fédéraux et provinciaux, a deux fonctions principales qui sont de constituer un centre de renseignements et de bibliographie dans le domaine des recherches urbaines et de recevoir les demandes de subventions pour les recherches et d'attribuer ces subventions. Les sommes versées par le Conseil sont prises à même une subvention de $500,000 accordée à cet organisme par la Fondation Ford en 1962.

Confédération

TORONTO. — M. Donald C. MacDonald a déclaré jeudi devant l'Assemblée législative de l'Ontario, que la province de Québec tenait une place spéciale dans la Confédération et que nier cette réalité maintenant c'était vouloir transformer l'évolution générale de l'histoire canadienne. Adressant la parole au cours du débat sur le discours du trône, M .MacDonald, chef ontarien du parti néo-démocrate, a dit que le Canada tendait à être obsédé par les frictions entre les Canadiens de langue anglaise et ceux de langue française. Mais, a-t-il dit, de petits désaccords font partie de la vie normale. En refusant de reconnaitre ce principe, le Canada s'est placé devant la question d'une "re-confédération".

Arriérés mentaux

OTTAWA. — Des spécialistes venus des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et du Canada se réuniront à Ottawa le 8 février pour se rendre compte des tendances des recherches au sujet des arriérés mentaux. Le séminaire, le plus important du genre tenu au Canada, réunira quatorze chercheurs et quelque 300 personnes de l'Ontario et du Québec intéressées au sort des enfants arriérés.

Chemins de fer

CALGARY — Le président du Canadien National, M. Donald Gordon, a déclaré jeudi soir que le moment est propice pour procéder à la révision de la structure financière des chemins de fer nationaux. Dans un discours prononcé devant la Chambre de commerce de Calgary, M. Gordon a attiré l'attention de ses auditeurs sur les mesures législatives exposées à la dernière session du parlement et "destinées à assurer une juste concurrence entre les divers moyens de transport plutôt qu'à accroître la nécessité pour le gouvernement et les agences gouvernementales d'intervenir dans les questions ferroviaires". M. Gordon a exprimé l'espoir qu'on étudiera les propositions que le CN a faites au gouvernement fédéral en vue de la révision de la structure financière de cette société de la Couronne "avec un esprit aussi éclairé et progressif que celui qui a présidé à la rédaction du rapport MacPherson et de la législation".

Sénat

EDMONTON. — Le sénateur Paul Yusyk, de Winnipeg, croit que le gouvernement devrait utiliser davantage les services des sénateurs. Ceux-ci pourraient, selon lui, devenir membres de commissions royales d'enquêtes ou se voir confier des missions diplomatiques. Le sénateur a également souligné que le Sénat dispose de plus de temps que les Communes pour poursuivre des études en profondeur et proposer des lois dans l'intérêt commun.

Fiscalité: la commission d'enquête n'entend pas suggérer immédiatement les recommandations des comptables

Le président de la commission provinciale d'enquête sur la fiscalité, M. Marcel Bélanger, a exprimé des doutes hier sur l'opportunité de mettre en pratique immédiatement les recommandations contenues dans le mémoire que l'institut des comptables agréés a soumis à la commission.

L'Institut suggérait une nouvelle forme de partage des champs de taxation selon laquelle chaque niveau de gouvernement aurait l'exclusivité d'un champ, et ne taxerait que pour ses propres besoins. Ainsi, le fédéral aurait l'exclusivité des impôts directs (et de la douane), les provinces des taxes sur les biens de consommation, sur le capital et sur les transactions, et les municipalités de l'impôt foncier.

Les provinces, selon cette formule, prendraient charge de tous les frais de l'éducation, et les subventions d'un gouvernement à l'autre, ainsi que les paiements de péréquation et les programmes conjoints, seraient supprimés.

M. Marcel Bélanger a souligné que si le Québec, en échange d'une nouvelle délimitation des champs fiscaux, se retirait des plans conjoints, il perdrait des sommes considérables. "Ce serait, quant au Québec, échanger un cheval de course contre un cheval de trait qui ne sait pas courir", a-t-il dit.

D'autre part, il a fait remarquer que la commission soumettra son rapport au gouvernement provincial, qui n'a pas autorité pour réaménager les champs de taxation. Toutefois, le président a convenu qu'un tel pouvoir pouvait être valable à long terme.

Crédit municipal

Le commissaire [illegible] Goldenberg a pour sa part souvelé des objections au sujet des recommandat[illegible] la ville de Bedford, recommandant la création d'un [illegible] provinciale de crédit municipal et scolaire, doté d'un fonds de un milliard de dollars, qui prêterait à un taux d'intérêt de quatre pour cent.

Le commissaire Goldenberg a signalé que si, pour constituer le milliard initial, la caisse de crédit municipal et scolaire devait payer le taux d'intérêt du marché, qui serait normalement supérieur à quatre pour cent, elle serait déficitaire.

Le président de la Commission, M. Marcel Bélanger, a reconnu que le projet présenté par le maire de Bedford offre "un très grand intérêt", et a ajouté que le ministère des affaires municipales a déjà formé un comité qui a pour tâche d'étudier un projet semblable.

"Votre mémoire, a dit M. Bélanger au maire de Bedford, est également intéressant en ce sens qu'il souligne avec beaucoup de clarté le problème des emprunts contractés par les municipalités et les commissions scolaires, emprunts sur lesquels les taux d'intérêt sont passablement élevés."

Pour donner un exemple de ces difficultés, le maire Belleau, de Bedford, a exposé les conditions d'un emprunt contracté récemment par sa ville.

"La ville de Bedford, a-t-il dit, a émis récemment des obligations au montant de $573,500. Elle a d'abord dû payer $17,211.60 en frais de courtage, $2,051.15 pour l'impression des obligations, à quoi se sont ajoutés les frais légaux. L'escompte a, de plus, coûté $17,000."

"Il apparait ainsi, a poursuivi le maire Belleau, que pour la première tranche de cet emprunt, au montant de $486,000, il faudra payer en plus de cette somme un montant total de $494,157.50 en intérêts. En 40 ans, ce financement par lequel la ville de Bedford aura reçu moins de $475,000 en valeurs réelles, aura coûté $980,157.50".

Le mémoire du maire de Bedford signale qu'en Belgique, il existe des programmes de crédit municipal et qu'il

(suite à la page 16)

PARTEZ VERS LE SUD PAR
AIR CANADA

NASSAU *(Jet sans escale de Montréal)* **$153.60**
LA JAMAÏQUE **$209.80** Tarif "Excursion 17 jours", classe économique, aller-retour.
AIR CANADA dessert également
ANTIGUA, LA BARBADE et LA TRINITÉ
(porte d'entrée de TOBAGO).

Lorsque le froid nous assiège, qui ne rêve d'un séjour aux Antilles, les îles de l'éternel été? Cet hiver, réalisez ce rêve: allez aux Antilles—et allez-y par Air Canada. Bénéficiez de ces avantages: RAPIDITÉ: vous volerez vers le soleil à 9 milles à la minute, en quadriréacteur DC-8. CHOIX DE DESTINATION: seul Air Canada peut vous mener, de Montréal, à tant d'îles du sud! CONFORT: le service raffiné d'Air Canada, avec tout ce que cela comporte: repos, délicieux repas, personnel attentif...COMMODITÉ: vols sans escale pour Nassau; une seule escale (sans changement d'avion) pour Antigua et la Jamaïque. PRIX MODIQUES, surtout si vous profitez du tarif "Excursion 17 jours" en classe économique. FACILITÉS DE PAIEMENT, grâce au plan "Voyagez maintenant-Payez plus tard"! Six bonnes raisons d'aller aux Antilles par Air Canada!

LA MARTINIQUE ET LA GUADELOUPE en passant par la délicieuse ANTIGUA

Visitez, en passant par Antigua, les pittoresques Antilles françaises, la Martinique et la Guadeloupe: leur cadre exotique, leur ambiance typique ... et française ne peuvent manquer de vous séduire.

Pour tous renseignements, voyez votre agent de voyages ou téléphonez à Air Canada: 483-3411
Air Canada a des bureaux de vente des billets, Place Ville-Marie et 7116, rue St-Hubert.

VOYAGEZ À LA CANADIENNE, PAR AIR CANADA
TRANS-CANADA AIR LINES

VOYAGES — 1964

I — **EN TERRE SAINTE** 14 mars et 31 juillet
Avec Mgr R. Marien et M. l'abbé J. Martucci
Avion : 21 jrs (**$1090.**), 24 jrs (**$1240.**)
II — **EUROPE :** 2 mois, 12 pays visités
III — **EUROPE et MOYEN-ORIENT**
7e voy. des Anciens Normaliens: bateau et av.
Départ : 3 juillet, 62 jrs, **$1197.** et **$1570.**
IV — **Voyage autour du Monde: 14 mars, $2590.**
Voyages Bel-Air Inc., 2155 de la Montagne, VI. 4-8817;
M.G. BELLEFLEUR, 3973 Montana, LA. 3-2583

Notre 6e Croisière accompagnée autour du Monde part aujourd'hui.
Les personnes qui n'ont pu s'y joindre faute de temps pour accomplir les formalités de passeports et visas, sont dès maintenant invitées à prendre connaissance du voyage de l'automne prochain à l'occasion du
Congrès Eucharistique International à Bombay — novembre 1964
Départ le 23 octobre — Retour le 13 décembre
CALIFORNIE, HAWAII, JAPON, HONG-KONG, PHILIPPINES, INDE, LIBAN, PARIS.
Prolongation facultative: EGYPTE, TERRE SAINTE.
PÂQUES EN TERRE SAINTE
avec l'ALLIANCE FRANÇAISE
EGYPTE, LIBAN, SYRIE, JORDANIE, ISRAEL, GRECE, ROME, PARIS.
CROISIERE AUX ILES GRECQUES à bord du "STELLA MARIS"
12 mars — 9 pays — 37 jours **$1,994.00**
12 mars — 7 pays — 21 jours **$1,295.00**
12 mars — 3 pays — 21 jours **$1,191.20**
LE PRINTEMPS EN EUROPE
6 avril — 4 pays — 21 jours **$ 939.90**
17 avril — 4 pays — 47 jours **$1,766.60**
8 mai — 3 pays — 26 jours **$1,326.60**
EXCURSION DE 21 JOURS PAR JET-CPA :
Départ : 30 avril — Lisbonne, Madrid, Andalousie, Barcelone, Paris — **$888.90**
Tous les prix sont en dollars canadiens
VOYAGES HONE
1460 AVENUE UNION — MONTREAL 2 — VI. 5-8221
Nouveaux tarifs transatlantiques aériens — Demandez notre tableau des tarifs très réduits en vigueur le 1er avril, sous réserve de l'approbation des gouvernements concernés.

VOYAGE EN GRÈCE
avec **Athènes,** Delphes et les Météores; une **croisière** d'une semaine en Méditerranée orientale
A l'aller : **trois jours à Vienne**
Au retour : **cinq jours à Paris**
Départ **29 mars** — Trois semaines **$1,116.00**
VOYAGE EN FRANCE ITALIE — SUISSE
2 - 23 avril
PARIS, NICE, ROME, VENISE, LAC LEMAN
mais aussi voyage hors des sentiers battus **$762.00**
Dans les deux cas Hôtels de première classe. Qualité Malavoy
Dépliants sur demande
VOYAGES ANDRE MALAVOY INC.
1225 ouest, Dorchester
Tél. : UN. 1-2485
MONTRÉAL, P.Q.
La maison aux milliers de références

L'EUROPE EN AUTOMOBILE !
Achetez ou louez à Montréal votre voiture neuve européenne :
SIMCA — RENAULT — CITROEN
PEUGEOT — VOLKSWAGEN —
PANHARD — FIAT — TAUNUS —
ALFA ROMEO, ETC.
Votre voiture vous sera livrée à votre arrivée en Europe. Garantie de rachat en dollars. Plan de finance disponible.
CONFIEZ-NOUS TOUTES LES FORMALITES DE VOTRE VOYAGE : Réservations, hôtels, passage par avion ou bateau, assurances, itinéraire, etc. Cartes des pays européens.
Service Européen de Tourisme Automobile Enrg
Montréal — 1176, rue Drummond — Tél. : UN. 1-3906 et UN. 1-0200

LE DEVOIR

MONTRÉAL, SAMEDI 25 JANVIER 1964

Québec n'a pas voulu intervenir dans l'enquête sur le pilotage

La province de Québec a refusé d'intervenir auprès de la Commission royale d'enquête sur le pilotage, a révélé hier, M. André-C. Bédard, de Québec, président de la Fédération des pilotes du Saint-Laurent, à l'ouverture du cinquième congrès de la Fédération, à l'hôtel Aéroport Hilton.

M. Bédard a rappelé que les pilotes ont fait parvenir un mémoire à la province dans le but de l'inciter à faire des représentations à la commission royale d'enquête, à l'occasion de ses audiences publiques, à Montréal et à Québec. Ce mémoire a été présenté au cabinet par M. Paul Gérin-Lajoie, ministre de la jeunesse. "Nous sommes convaincus que l'Etat du Québec qui fournit l'instruction aux apprentis-pilotes à son Institut de marine, est directement intéressée dans la formation des futurs pilotes. Nous sommes aussi d'avis que la sécurité maritime et la sécurité des localités riveraines doivent intéresser l'autorité provinciale. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à convaincre le conseil des ministres", a commenté M. Bédard.

Il a déploré également que la province n'ait pas donné suite à la requête de la Fédération dans le but d'obtenir un nouvel Institut de marine au Québec. "La situation est alarmante! Nous constatons que des milliers de jeunes gens de la province se destinent à la marine marchande et au pilotage, et nous avons un seul Institut de marine pour dispenser l'enseignement que réclame la jeunesse afin d'occuper les postes-clé dans le domaine maritime", a dit M. Bédard. Il ajoutait: "Je crois qu'il est de notre devoir de continuer à faire des pressions et à convaincre le ministère de la jeunesse ou le futur ministère de l'éducation que l'on doit procéder sous peu à l'aménagement d'un nouvel Institut de marine dans la province, où les marins d'expérience pourraient se perfectionner."

Quant à la navigation d'hiver, M. Bédard a prédit que de plus puissants brise-glace et l'emploi de techniques améliorées la faciliteront de plus en plus d'ici dix ans. Il a donné l'assurance que les pilotes sont prêts à piloter les navires qui remontent le Saint-Laurent, douze mois par année.

Le rapport annuel que présentait M. Bédard fait état de patientes études des pilotes sur les conditions de leur profession à l'étranger. Ces études ont fait l'objet d'un volumineux mémoire qui a été soumis à la commission royale d'enquête que préside M. le juge Bernier. Il recommande un régime autonome administré par les pilotes et qui donnerait pleine satisfaction au service de pilotage et aux armateurs. Les lois du pilotage de France, d'Allemagne, d'Italie et de certains Etats américains ont retenu l'attention des pilotes.

M. Bédard a réitéré l'opposition des pilotes à toute suggestion qu'ils deviennent salariés et fonctionnaires de l'Etat. "L'industrie maritime et les pilotes ne s'en porteront que mieux si nous demeurons entrepreneurs libres", a-t-il commenté.

Le rapport de la commission Bernier sur le pilotage serait prêt à la fin de l'année; M. Bédard a fait appel à la solidarité des pilotes pour en faire l'étude et s'y adapter, dans l'intérêt économique de nos régions et la plus grande efficacité du pilotage sur le Saint-Laurent.

M. Herbert Land, ingénieur responsable du chenal maritime du Saint-Laurent, au ministère des transports, sera aujourd'hui le conférencier au congrès de la Fédération des pilotes.

WASHINGTON — Les E.-U. ont accueilli en 1963 près de 735,000 visiteurs étrangers, soit 22 pour cent de plus que l'année précédente, annonce le département américain du commerce.

Ces visiteurs étrangers ont dépensés plus de $275 millions soit $49 millions de plus qu'en 1962. A ces sommes s'ajoutent les 100 millions de dollars versés par ces voyageurs aux compagnies aériennes américaines.

Réseau de parieurs, démantelé ?

La Sûreté provinciale est à examiner des billets de paris sur courses américaines saisis au cours d'une descente dans une maison de Montréal-Nord afin de se rendre compte de l'importance du champ d'exploitation de cette organisation de preneurs au livre.

"Nous ne possédons encore rien de positif, a déclaré un agent de la police provinciale. Il se peut que nous ayons encore affaire à l'ancien syndicat de "layoff". Ce mot, dans l'argot des parieurs, signifie la distribution du surplus de billets de pari sur les courses de chevaux aux Etats-Unis. Lorsque le nombre des paris n'est pas assez considérable dans une région, le reliquat est distribué parmi les bookmakers des autres régions.

Un syndicat international a établi un centre de "layoffs" à Montréal en 1955, dans un édifice à bureaux de la rue Stanley. La police lui a donné le coup de mort.

La descente dans la maison de Montréal-Nord a été exécutée jeudi après-midi. La police a trouvé une pile de billets mais elle a refusé d'en indiquer le nombre.

M. Alfred Hardy saurait où se trouve la statue de M. Duplessis

QUEBEC. — "L'Appel", journal hebdomadaire de Sillery, publie la photographie d'une statue et affirme que cette statue est celle de feu Maurice Duplessis.

L'exécution d'une statue de l'ancien premier ministre du Québec avait été commandée par le gouvernement provincial et, depuis trois ans, on se demande où elle se trouve.

L'Assemblée législative commanda l'exécution d'une statue de Maurice Duplessis peu après sa mort, survenue en septembre 1959. Il se produisit peu après, en 1960, un changement de gouvernement et quand la statue fut complétée, les libéraux avaient remporté le pouvoir au Québec.

La statue de Duplessis n'a jamais été exposée à la vue du public.

Le premier ministre actuel, M. Jean Lesage, a donné récemment des assurances quant à la garde de la statue, disant qu'elle était en lieu sûr, mais il a ajouté qu'il ne voulait pas savoir ou elle est.

En publiant la photographie, "L'Appel" affirme que c'est la première fois que le public voit une reproduction de la statue.

Alfred Hardy, directeur de "L'Appel" et ancien directeur du service des achats sous le régime de Maurice Duplessis, a déclaré vendredi que la photographie est authentique mais il a refuse de dire comment il s'etait procuré cette photographie.

La CSN est satisfaite du Bill 60

La Confédération des syndicats nationaux est satisfaite du nouveau bill 60, a déclaré M. Jean Marchand, président de la centrale syndicale.

"La première rédaction du bill 60, a dit M. Marchand, rencontrait un de nos voeux les plus chers: l'intégration et la planification des divers secteurs de l'éducation. La deuxième version ne change rien à cela".

Interrogé sur l'incorporation au bill par le gouvernement de la grande majorité des amendements suggérés par les évêques, M. Marchand a répondu que le caractère confessionnel de l'enseignement du Québec était déjà consacré dans le premier bill 60, et qu'en acceptant ces amendements, le gouvernement ne faisait que rendre plus ferme cette reconnaissance du caractère confessionnel.

"A partir du moment où vous acceptez que les écoles publiques soient confessionnelles, vous devez accepter aussi que l'on accorde des prérogatives à ceux qui ont la charge de cette confessionnalité. C'est fatal".

Quant au droit que possèdent les comités confessionnels de "statuer sur les qualifications morales et pédagogiques" des enseignants, M. Marchand a dit que si jamais il y avait injustice, les instituteurs pourront recourir à leurs syndicats et contester les jugements qui auront été rendus.

"Je ne crois pas, a dit M. Marchand, que les comités aient maintenant trop de pouvoirs; de toute manière, les autorités religieuses auraient été consultées si la loi n'avait pas prévu ces consultations."

M. Marchand a conclu en rappelant que la CSN avait réclamé la création d'un secteur neutre et que rien dans le nouveau bill n'empêchait la création d'un tel secteur. "Au contraire, la porte est ouverte," a-t-il dit.

Le MLF : un ministère d'État va gouverner des écoles d'Églises

Le Mouvement laïque de langue française a fait tenir à la presse hier soir un communiqué qui exprime la réaction officielle du mouvement à l'égard du projet de loi portant création d'un ministère de l'éducation. Voici le texte du communiqué :

Le prochain ministère de l'éducation devra-t-il lui-même instituer l'école laïque pour pouvoir exercer pleinement son rôle? Sa promotion à la souveraineté politique demeurera-t-elle liée à un statut nouveau d'école publique, démocratique, enfin ouverte à tous les citoyens?

Telle est la conclusion qu'a tirée de l'examen du nouveau Bill 60 l'exécutif national du Mouvement laïque de langue française, réuni en assemblée spéciale.

Le MLF est d'avis que les contradictions inhérentes au régime actuel de l'école publique confessionnelle conduiront inévitablement le nouveau ministère **à créer**, à côté des ghettos catholique et protestant, **un type inédit d'écoles publiques, inspiré d'une laïcité authentique, sans discrimination de croyance. Sans de telles écoles, le Ministère ne pourra gouverner souverainement le système public d'enseignement, ni faire l'expérience de la véritable démocratie scolaire.**

Le principe de cette évolution est la conséquence imprévue, mais logique du Bill 60. En effet, en faisant incorporer leurs amendements au nouveau Bill, les Evêques ont enfermé les écoles confessionnelles dans **un statut et des structures privilégiés de futures minorités.** Cette position de repli ouvre l'avenir à l'école qui accueillera dans l'égalité tous les citoyens: l'école non-confessionnelle de l'Etat.

Le nouveau Bill 60 accentue la contradiction fondamentale qui l'a inspiré: **celle d'un Ministère d'Etat gouvernant des écoles d'Eglises.** Sans doute les Evêques ne siégeront-ils plus dans les organismes du Ministère; mais la juridiction réservée à des comités non-élus aussi bien que les privilèges exorbitants qui leur sont accordés institutionnalisent la prépondérance des Eglises dans l'enseignement public. **En droit comme en fait, l'Etat partage l'exercice du pouvoir entre deux forces antagonistes,** en consolidant d'une part l'autorité du ministère et en fortifiant d'autre part l'autonomie des secteurs réservés. La justice et la paix scolaires sont toujours incertaines quand l'Etat fait bon marché de sa liberté.

A la lumière de son analyse, le MLF estime nécessaire d'exprimer à la fois son accord et son désaccord sur les dispositions principales du Bill 60:

1—Il accueille comme une mesure saine la déconfessionnalisation des fonctions des sous-ministres associés, des présidents et des secrétaires de comités, bien qu'il déplore que le principe de ségrégation religieuse préside encore au choix des membres et officiers du Conseil supérieur, organisme par nature non-confessionnel.

2—Il se réjouit de l'esprit démocratique qui a inspiré un très réel renforcement de l'autorité du ministère, particulièrement au niveau du sous-ministre. Cet ensemble de dispositions nouvelles demeure **le seul instrument dynamique capable d'assumer une évolution du système scolaire et d'effectuer un rajeunissement continu des structures.**

En revanche, le MLF:

1—Dénonce l'arbitrage par les Evêques de la politique de l'Etat et une opération de compromis qui, par sa conduite et ses conséquences, demeurera dans l'histoire une dérision de la démocratie.

2—Proteste contre l'absence, malgré des réserves ambiguës et discrétionnaires, de toute disposition explicite sur le statut de l'école publique non-confessionnelle, et contre le silence de la démission de l'Etat devant des revendications de stricte justice scolaire.

3—Déplore enfin l'esprit de féodalité qui installe dans un ministère de l'Etat les deux états oligarchiques que sont les comités confessionnels, soumettant ainsi sa politique scolaire au dogmatisme de "l'éducation chrétienne".

Enfin, le MLF se propose de définir publiquement, en temps opportun, sa position politique quant à la place faite aux tenants de la laïcité scolaire à l'intérieur du Conseil supérieur de l'Education.

Le budget du service international de Radio-Canada ne sera même pas réduit

OTTAWA. — Le ministre des affaires extérieures, M. Paul Martin, annonce que le gouvernement a décidé de ne pas réduire le budget du Service international de Radio-Canada.

Selon une rumeur qui circulait depuis une semaine tant à Ottawa qu'à Montréal, le gouvernement avait l'intention d'abolir complètement le Service international, sinon de réduire considérablement son budget.

Hier, M. Martin a toutefois laissé entendre qu'on étudierait la possibilité d'intégrer le Service international à la Société Radio-Canada.

Cette étude sera menée par le président de la Société d'Etat, M. Alphonse Ouimet, M. Norman Robertson, sous-secrétaire d'Etat aux affaires extérieures et d'autres hauts fonctionnaires.

Radio-Canada fait actuellement fonctionner le Service international séparément des réseaux de radio et de TV. Le parlement établit un budget annuel séparé pour le Service international de R.-C.

La programmation faite actuellement en 11 langues différentes par un personnel de 150 personnes est destinée surtout à l'Europe orientale, à l'Afrique centrale et les Antilles par trois transmetteurs de 50,000 watts à ondes courtes installés près de Sackville au Nouveau-Brunswick.

C'est le ministère des affaires extérieures qui définit la politique générale du Service international. Le travail quotidien du service est cependant exécuté entièrement par le personnel de Radio-Canada. Pour l'année fiscale 1963-64, le Service international avait un budget de $1,865,000.

En 1960, le gouvernement conservateur d'alors avait réduit le nombre des langues utilisées par le Service international de 16 à 11 pour réaliser une économie de $400,000 par année.

LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU QUEBEC:

Les provinces risquent de n'être que les instruments d'un État canadien centralisé

par Marc-Henri CÔTÉ

La centralisation des pouvoirs au Canada est un phénomène incontestable qui se poursuit depuis la Confédération, à un rythme variable selon les circonstances. Il n'est à peu près pas de domaines où le gouvernement fédéral ne se soit immiscé d'une façon ou d'une autre, utilisant toutes les circonstances qui lui étaient favorables, prétextant de fournir des services que les provinces ne donnaient pas ou l'insuffisance des revenus des provinces. Nous nous acheminons rapidement vers un Etat centralisé, si un renversement de tendance ne se dessine. C'est en ces termes que Me Maurice Labelle, de Rosemère, président de la Chambre de commerce de la province de Québec a résumé la situation actuelle des provinces et particulièrement du Québec. Il a prononcé une conférence jeudi soir à l'issue des entretiens qui ont eu lieu à Toronto entre les membres du conseil d'administration de la Chambre de commerce de la province de Québec et ceux de la Chambre de commerce de l'Ontario.

M. Labelle a laissé entendre que les provinces risquent de devenir des organes d'exécution des décisions du pouvoir central, si elles perdent toute indépendance financière, avec la perte du contrôle de leurs sources d'imposition.

Le président de la Chambre de commerce de la province de Québec a rassuré ses auditeurs de l'Ontario en plusieurs domaines où un manque de communication a donné lieu à des équivoques, dont il y a lieu de redouter les conséquences hors du Québec.

La politique fiscale, le protectionnisme provincial dans le secteur des achats, tant privés que publics n'ont pas échappé à l'attention du conférencier.

Il a expliqué certaines attitudes ou la formation de mouvements de revendication au Québec, en remarquant l'absence depuis des générations de Canadiens français dans les cadres de la grande entreprise et du fonctionnarisme fédéral.

Ainsi, les Canadiens français du Québec, 80 p.c. de la population, ne contrôlent qu'une faible partie de l'économie de la province. L'écart dans le nombre des chômeurs au Québec: 130,000 ou 6.8 p.c. de l'effectif ouvrier et en Ontario : 89,000 ou 3.5 p.c. des employés, est également significatif. Il y a donc deux fois plus de chômage au Québec qu'en Ontario.

M. Labelle a fait état de préoccupations du Québec dans le domaine du financement et des investissements, de l'attitude autonomiste de la Chambre de commerce de la province et des gouvernements qui se sont succédé à Québec depuis 1950. Cette attitude assez mal comprise dans les autres provinces dans le passé, serait mieux accueillie si l'on tient compte des points de vue récents de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

Le président de la Chambre de commerce de la province a rappelé la prise de position de ce mouvement autour des questions qui favorisent le progrès des provinces.

Ces positions ont trait au respect du pacte confédératif, surtout en matière de fiscalité; à l'abandon par Ottawa aux provinces de tous les aspects des domaines de l'éducation et du bien-être social; des champs de législation et d'administration que la Constitution attribue aux provinces. Les taxes directes devraient constituer la source des impôts provinciaux; Ottawa devrait limiter son intervention en ce domaine. L'équilibre du revenu par tête dans toutes les provinces devrait être assuré par un mécanisme de compensation. La coordination des politiques gouvernementales devrait remplacer la concentration des pouvoirs entre les mains du gouvernement fédéral.

La Chambre de commerce de la province de Québec ne s'oppose pas à tout amendement à la Constitution, mais désire s'adapter aux dispositions actuelles, en attendant que les provinces s'entendent sur une nouvelle formule.

M. Labelle a remarqué avec optimisme que le Québec vit un renouveau économique considérable. "Le Québec offre aux investissements les possibilités les plus rentables de son histoire, tant dans les secteurs privé que public," ajoutait-il. Il a noté que l'Ontario a attiré plus d'industries secondaires chez elle et que le Québec cherche à le faire.

Quant au protectionnisme provincial dans le secteur privé, il se compare à celui de mouvements en Ontario qui demandent à la population d'acheter $100 par tête, par année, des produits manufacturés dans la province. M. Labelle n'a pas voulu commenter, avant d'obtenir plus de précisions, les politiques d'achat du gouvernement de Québec et de ses agences.

Après avoir indiqué que les efforts du Québec portent davantage sur le domaine de l'éducation, M. Labelle a noté qu'en 1950, la province consacrait $145,000,000 ou 3.8 p.c. du revenu personnel à l'éducation; déjà en 1960, $427,000,000 ou 6.1 p.c. du revenu personnel, allaient à l'éducation.

Me Labelle a fait état de préjugés qui subsistent sur le plan individuel, comme collectif, entre l'Ontario et le Québec. La signalisation routière unilingue; le sabotage du monument Wolfe, le tolle au sujet d'un poste de radio de langue française à Toronto, en sont des exemples.

"Nous croyons au dialogue, à la négociation, aux rencontres à tous les niveaux. Dans les contacts humains s'amorce la compréhension, se gagne le respect mutuel. Cette formule n'a pas été suffisamment exploitée au Canada entre Canadiens d'expression française et anglaise," a conclu M. Labelle.

Au cours des entretiens qui ont eu lieu à huis-clos, jeudi, à Toronto, la Chambre de commerce de l'Ontario, par l'entremise de son président, M. W.B. Burgoyne, propriétaire du journal St. Catharines Standard, abordait les questions qui sont à la base de la coexistence des Canadiens de langue française et de langue anglaise. Il favorise le bilinguisme et l'épanouissement des deux cultures.

La prochaine réunion conjointe des conseils d'administration de la Chambre de commerce de la province de Québec et de la Chambre de commerce de l'Ontario aura lieu à Montréal, le 19 mars.

M. W.B. Burgoyne, à droite, propriétaire du journal St. Catharines Standard, président de la Chambre de commerce de l'Ontario , a accueilli jeudi, à Toronto, les membres du Conseil d'administration de la Chambre de commerce de la province de Québec, dont Me Maurice Labelle, à gauche, est le président.

Le pêcheur recevra la même assistance que le cultivateur

OTTAWA. — La conférence fédérale - provinciale sur les pêcheries a pris fin hier soir par la publication d'un rapport aux termes duquel le pêcheur doit désormais recevoir des gouvernements la même assistance que celle dont jouit déjà le cultivateur. C'était la première fois qu'une conférence de cette nature envisageait aussi globalement les problèmes et le statut social du pêcheur au Canada.

Son rapport, hâtivement révisé à une séance finale tenue à huis clos et qui dura une heure de plus qu'on ne l'avait prévu, a défini un certain nombre de principes en vue d'un programme d'essor des pêcheries nationales, mais n'entre pas dans les détails.

Le communiqué de 1,850 mots dont le ministre fédéral des pêcheries, M. Robichaud, fit lecture à une conférence de presse parle de l'esprit d'enthousiasme et de coopération qui a présidé aux débats de la conférence. Quelques représentants des provinces ont avoué qu'ils ne croyaient pas que la conférence qui a duré cinq jours, ait réalisé les progrès qu'ils en attendaient.

Le premier ministre Smallwood, de Terre-Neuve, qualifia le document final de "grande charte de l'industrie de la pêche" et une étape historique.

La mention relative à l'assimilation des pêcheries à l'agriculture aurait été insérée sur les vives instances de M. Smallwood, l'unique premier ministre à diriger une délégation à la conférence.

A la suite de la conférence, lorsque les journalistes interrogèrent les délégués, M. Brian Meagher, directeur des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse, déclara que les problèmes du pêcheur ne ressemblaient à aucun autre et que l'on ne saurait établir de parallèle exact entre les pêcheries et les autres industries.

M. Meagher ajouta que la conférence avait peut-être permis à certains délégués de parler plus qu'ils n'auraient dû. Bien que l'on ait un peu mêlé quelques problèmes, la délégation de la Nouvelle-Ecosse espère que des solutions sensées et intelligentes seront le fruit de la conférence.

Deux délégués de l'Ouest ont déclaré au cours de deux interviews distinctes que la conférence aurait pu poser les bases d'une politique plus consistante.

Le ministre des ressources du Manitoba, M. Lyon, reconnait qu'il est évident que certaines provinces ne s'attendaient pas à discuter de l'établissement d'un programme. Au lieu de cela on a soulevé un tas de banalités administratives.

La réunion qui a duré une semaine a failli dresser un programme précis, dit-il, et il se peut qu'on y réussisse à une prochaine conférence.

Le ministre des ressources de la Saskatchewan, M. Kramer, révèle que certaines provinces de l'Est se sont opposées à la création d'un programme national de vente. Il mentionne Québec et la Nouvelle-Ecosse.

"S'il y avait eu autant d'unanimité de la part des provinces de l'Est que des provinces de l'intérieur, l'on aurait réalisé beaucoup plus de progrès", dit-il.

MM. Lyon et Kramer n'en espèrent pas moins qu'un office de ventes fédéral-provincial sera éventuellement réalisé pour le poisson d'eau douce.

Réserves de Québec

Le ministre du revenu de Québec, M. Eric Kierans, déclara dans une interview que son gouvernement était prêt à coopérer à l'élaboration d'un programme national mais affirma que l'on ne pouvait agréer sans examen plus attentif certaines propositions soumises à la conférence.

Ces propositions concernent l'office national de vente, le contrôle des prix et de la production. Il avoue qu'il y a eu conflit total sur ces questions au cours des débats du matin.

M. Kierans ajoute que Québec n'est pas opposé à la création d'un programme national. Il appuiera toute initiative que pourrait prendre le gouvernement fédéral. Toutefois, Québec préfère poursuivre la réalisation de son propre programme avec l'aide financière du fédéral de préférence à la participation directe du ministère fédéral des pêcheries.

Le ministre des pêcheries du Nouveau-Brunswick, M. Ernest Richard, formule l'espoir que les jalons posés à la conférence permettront au gouvernement fédéral de dresser un programme national.

Le délégué de l'Ile-du-Prince-Edouard se dit agréablement surpris du succès de la conférence.

Le communiqué lu par M. Robichaud parle de crédits fédéraux aux pêcheurs et de recherches subventionnées par Ottawa.

M. Robichaud et son ministère mettront immédiatement sur le métier un programme de développement qui sera présenté au parlement fédéral probablement au cours de la présente année.

Comités régionaux

Il a ajouté que d'autres discussions relativement aux crédits, aux subsides et aux octrois seraient tenues régionalement.

Le communiqué parle également de l'importance de découvrir des ressources inexploitées dans l'océan et les eaux douces, de la formation de comités fédéral-provinciaux régionaux, analogues à l'actuel comité des pêcheries de l'Atlantique, de la création d'un office pour la vente du poisson d'eau douce pour le Manitoba, l'Alberta, la Saskatchewan et l'Ontario et d'un office de vente pour la morue de l'Atlantique, d'assistance en fait d'aménagements des ports et de la navigation; d'appui au projet fédéral d'établissement d'une limitation à 12 milles des eaux de pêche sur le littoral, d'intérêt à la pisciculture, de contrôle du braconnage du homard, au sujet duquel M. Robichaud proposa la suspension du permis de pêche à la troisième contravention ; d'éducation et d'initiation.

Au Vieux Manoir — LE HOME DES GOURMETS

Vos hôtes M. et Mme Laurent Ménard

Poulet Divan
Fruits de mer
Rôti de boeuf
Entrecôte
LICENCE COMPLETE

Réservation : 674-7855

DINER'S CLUB et AMERICAN EXPRESS

ROUTE 3 entre LONGUEUIL et BOUCHERVILLE
4 milles du pont Jacques-Cartier
200 ans d'existence

M. ANDRE LA RIVIERE ayant à son crédit plus de 76,000 heures de consultations auprès des Névrosés (personnes anxieuses, obsédées, tendues).

Vient de paraitre

ANATOMIE DE LA NÉVROSE

DIAGNOSTIC — THÉRAPEUTIQUE — GUÉRISON

par André La Rivière

B.A., B.Ed., M.A.Ps., M.S.An.Ps., M.S.Al.Ps., M.S.Gr.Ps.
Psychanalyste consultant.
Stagiaire des Hôpitaux de Paris (1946-1951)
Ex-Professeur de l'Université de Montréal

Catalogue de 56 pages illustrant ces volumes et envoyé gratuitement sur demande.

en 45 volumes

SOIT : 2 volumes sur la névrose
1 volume sur l'insécurité
1 volume sur l'infériorité
3 volumes sur l'angoisse
4 volumes sur la culpabilité
1 volume sur l'impuissance
1 volume sur l'infantilisme
10 volumes sur l'inquiétude
2 volumes sur l'agressivité
1 volume sur la sexualité

SOIT : 2 volumes sur le scrupule
1 volume sur le sens du péché
1 volume sur la cons. morale
2 volumes sur la névrose familiale
1 volume sur la personnalité
1 volume sur l'équilibre
2 volumes sur la psychanalyse
2 volumes sur la guérison
4 volumes sur les symp. névrotiques
3 volumes sur le besoin de souffrir

En vente: EDITIONS PSYCHOLOGIQUES, Mlle Godin, dir., 3426 ave Marcil, N.D.G., Montréal HU. 8-0374 ou HU. 8-4312

CHAQUE VOLUME SE VEND $2.00 (franco)

EDITORIAL

Rénovation urbaine

Le président du comité exécutif a annoncé au début de la semaine qu'un projet de règlement sera soumis au conseil municipal au printemps, afin de promouvoir la rénovation urbaine au moyen de commutations de taxes. C'est un pouvoir que Montréal a obtenu de la Législature provinciale il y a près de deux ans, mais qui n'a pas encore été utilisé.

Durant la seconde guerre mondiale, de grands projets ont été élaborés pour entreprendre, une fois la paix revenue, une lutte énergique contre les taudis, et pour promouvoir la construction de logements à loyer modique. Ces beaux rêves n'ont pas donné beaucoup de résultats à Montréal. Tandis que d'autres villes canadiennes, et d'autres provinces, s'attaquaient énergiquement à l'élimination des quartiers vétustes, Montréal a attendu une dizaine d'années avant d'entreprendre un premier programme qui nous a valu les Habitations Jeanne-Mance.

●

C'est jusqu'ici la seule entreprise du genre dans toute la province de Québec. D'autres propositions ont échoué pour diverses raisons, notamment le projet de construire 83 logements spacieux au boulevard des Trinitaires. La ville estime que le coût serait prohibitif, même compte tenu des subsides fédéraux. Il semble que la loi fédérale en cause, ou les règlements de la Société centrale d'hypothèques et de logement, ou les deux, ne conviennent pas aux besoins particuliers du Québec. Des subsides importants dont nous payons notre part vont surtout aux autres provinces, et nous n'avons que des miettes; c'est un autre exemple de ces programmes conjoints qui sont pensés pour les autres provinces et qui s'adaptent mal chez nous.

Au début, les subsides fédéraux n'étaient accordés pour l'élimination des taudis que si le secteur était de nouveau affecté à des fins domiciliaires. On a constaté, notamment à la suite de l'enquête Gordon, que c'était une erreur, et que dans les vieux quartiers des grandes villes, le terrain pouvait être utilisé de façon bien plus efficace à des fins communautaires. La loi a été amendée, et c'est ainsi qu'on achève de déblayer dans l'est de la ville le secteur où vont s'installer les studios de Radio-Canada.

Le Québec n'a donc reçu jusqu'ici qu'une part très limitée des subsides fédéraux consacrés à la rénovation urbaine. C'est un autre domaine où notre Etat provincial devrait réclamer une option, pour obtenir notre part normale de ces subsides fédéraux. La preuve est faite que le système actuel joue contre nous.

●

Cette formule de rénovation urbaine ne peut s'appliquer qu'à des zones vouées à la démolition. Dans certains vieux quartiers un grand nombre de maisons ont besoin de réparations et se détériorent vite faute d'entretien, mais elles sont récupérables; il n'est pas question de les démolir; mais les propriétaires ne font pas les réparations, pourtant urgentes, car ils craignent de voir monter leurs taxes après la rénovation, alors que leurs revenus sont plafonnés par la régie des loyers.

L'administration Drapeau-Saulnier a donc songé à favoriser cette forme de rénovation par les propriétaires eux-mêmes. Pour cela, elle a obtenu de Québec, le droit d'accorder "pendant une période maximum de dix ans une subvention maximum égale à l'augmentation du montant de la taxe foncière qu'elle pourrait percevoir après la reconstruction ou la rénovation d'un immeuble".

Ce pouvoir, Québec l'a accordé en fait au printemps de 1962, même si la loi n'a été ratifiée que le 20 juin 1962. Le Parti civique a fait état, à bon droit, de cette réforme durant la campagne électorale de l'automne suivant. C'est ce pouvoir, dont l'administration dispose depuis près de deux ans, qui va enfin être utilisé. On aurait pu agir avec plus de célérité. L'exposition universelle exige de Montréal et facilite en même temps un grand effort de rénovation urbaine. Espérons que ce règlement donnera tous les fruits qu'on en attend.

Cette année, dans le bill de Montréal, la ville demande à Québec de lui donner des pouvoirs analogues pour accorder des commutations de taxes aux propriétaires qui effectueront des travaux de restauration dans le "Vieux Montréal". L'objectif est différent, car il s'agit de conserver ou restaurer des souvenirs historiques, même si dans certains cas ce programme peut en même temps rendre des habitations plus salubres. Du point de vue tourisme cette mesure est un bon placement, mais elle s'impose encore davantage pour la formation civique que la population puise dans le respect de l'Histoire.

Paul SAURIOL

OPINION DU LECTEUR

Où nous conduit la Compagnie de Téléphone Bell du Canada?

par Gilbert DUMONT, ing. p.

La Compagnie de Téléphone Bell dessert un territoire où vivent dix millions de personnes environ.

Quoiqu'elle n'ait à s'occuper que de services de communications, l'on découvre subitement que ses budgets annuels prennent l'ampleur de véritables budgets provinciaux, ces derniers comprenant les divers postes d'une administration chargée de toutes sortes de responsabilités : voirie, santé, éducation, pensions, bien-être social, agriculture, hospitalisation, etc...

En six ans, de décembre 1957 à décembre 1962, la Compagnie de Téléphone Bell avait disposé de plus de trois milliards de dollars grâce à des émissions d'actions et d'obligations, et aux revenus payés par ses abonnés.

Mais, là ne s'arrête pas l'emprise de ce monopole sur des capitaux de plus en plus fantastiques.

Les actionnaires recevaient, vers le 15 janvier 1964, un avis leur demandant d'autoriser les administrateurs à émettre un nouveau capital social de deux cent cinquante millions de dollars (dix millions d'actions) et la partie du capital social actuel de sept cent cinquante millions de dollars non encore souscrite (environ trois millions et demi d'actions) et à en disposer.

La valeur au pair des actions est de vingt-cinq dollars chacune. La compagnie peut les offrir et trouver facilement des acheteurs à quarante dollars. Donc, treize millions et demi d'actions représentent bien près de cinq cent cinquante millions de dollars. (La valeur au marché d'une action est actuellement d'environ cinquante-quatre dollars).

La même circulaire donne avis que l'assemblée des actionnaires qui se tiendra le 12 mars 1964 devra considérer un règlement autorisant les administrateurs de la compagnie à créer et à émettre en tout temps ou de temps à autre des titres de toutes sortes jusqu'à concurrence de deux cents millions de dollars. (Obligations, débentures, etc...), et à en disposer.

Somme toute, les actionnaires seront appelés à donner feu vert aux administrateurs pour l'acquisition et la disposition de capitaux de l'ordre de sept cent cinquante millions de dollars.

Au 31 décembre 1963, l'actif de la compagnie est de l'ordre de deux milliards et quart de dollars. Au rythme actuel des dépenses, il s'écoulera à peine trois ans pour que ce chiffre ait atteint trois milliards. Durant cette période, la compagnie aura vraisemblablement perçu plus d'un milliard et demi de dollars de ses abonnés.

Il n'est pas exagéré de dire qu'en trois ans, la compagnie aura disposé d'au moins sept cent cinquante millions de dollars par an.

Les dirigeants admettent que les services téléphoniques de base ont presque atteint leur point de saturation, et l'on espère tirer des services facultatifs le plus fort des augmentations de revenus.

Ces services facultatifs doivent être d'abord offerts à des prix alléchants pour amener le plus de clients possible à les adopter et à baser leur méthode d'exploitation sur l'usage de ces services.

La lecture des divers rapports de la Commission des Transports nous force à conclure que la compagnie, dans ses demandes d'augmentation des taux, exige de plus fortes augmentations pour les services essentiels (dont on peut plus difficilement se passer) que pour les services facultatifs (frais d'appels inter-urbains compris).

Ce qui vient à dire qu'ordinairement, la compagnie comparait devant la Commission des Transports, exigeant que tous les abonnés (la plupart n'ayant qu'un seul appareil de téléphone) se partagent le fardeau de toutes les installations spéciales que la compagnie met sur le marché, mais qu'elle ne peut louer à un prix de revient suffisant pour absorber les dépenses additionnelles que cela nécessite.

Les dividendes des actionnaires ne doivent pas diminuer, dit-on, parce que la compagnie éprouvera de la difficulté à se procurer de nouveaux capitaux. Pourtant, les dépenses de toutes sortes augmentent sans cesse.

Le public sera donc forcé de payer la différence.

Pendant ce temps, la Northern Electric, filiale de la Bell, vend des matériaux à la compagnie Bell et accumule des surplus comparables à ceux de la compagnie-mère. L'on peut croire que les deux s'entendent à merveille dans leurs méthodes d'exploitation, si bien que l'on se demande laquelle existe l'une pour l'autre.

Des études sérieuses nous prouvent qu'avant 1957, l'installation de chaque nouvel appareil représentait une augmentation d'actif de quelque cinq cent vingt-cinq dollars. On trouvait cela déjà excessif. Depuis 1957, ce chiffre est près de huit cent cinquante dollars. Or, c'est en 1957 que la compagnie Bell s'assura le contrôle presqu'absolu (90%) de la Northern Electric.

Tout cela ne peut se faire sans que les abonnés paient complaisamment la note mensuelle que l'on exige d'eux.

Viendra plus tard l'heure de vérité, où les services spéciaux offerts aux industriels, aux commerçants, aux gens d'affaires, devront à leur tour subir des augmentations de taux. A ce moment, ces gens seront peut-être forcés, faute de revenus suffisants, de se départir d'installations sur lesquelles ils comptent maintenant pour améliorer la productivité. Ils ne pourront renoncer à ces services sans encourir des risques sérieux dans la marche normale de leur entreprise. Leur refus forcé entraînera vraisemblablement des diminutions des revenus à la compagnie Bell, en même temps que le retrait du marché de matériaux encore incomplètement dépréciés.

Mais la "Bell" voit toujours grand et décide. Elle projette, en effet, d'agrandir son édifice de la côte du Beaver Hall pour y loger une centrale téléphonique à commutation électronique qui desservira le centre de Montréal et les kiosques de l'Expo.

Nous croyons qu'il n'est plus admissible qu'une compagnie de service public absorbe et dépense des sommes d'argent aussi considérables sans qu'un organisme gouvernemental en analyse la nécessité absolue. Nous ne voyons pas pourquoi l'on permet de diriger tant d'argent dans une seule entreprise alors qu'il existe tellement de problèmes encore irrésolus, mais où l'apport de capitaux se traduirait en des réalisations bénéfiques pour la nation.

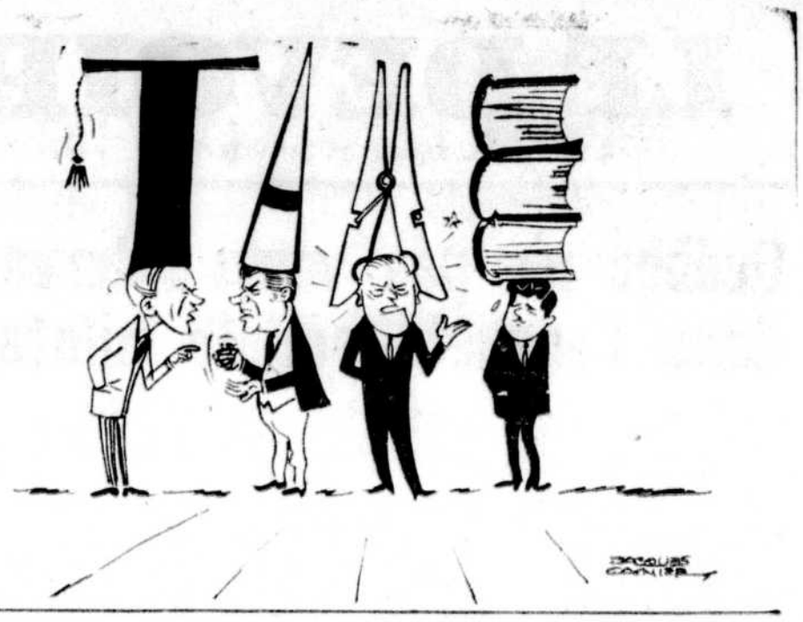

LA RECONNAISSANCE DU REGIME DE PEKIN PAR LA FRANCE

— II —

La France en Asie

Par Andre FONTAINE

Cette année verra le dixième anniversaire de la fin du second Empire français d'Asie (1). C'est en 1954 en effet que les accords de Genève ont entraîné, avec la fin de la guerre d'Indochine, le retrait de nos troupes et la reconnaissance de l'indépendance totale des trois Etats jadis "associés". C'est en 1954 aussi que le gouvernement Mendès-France s'est décidé à transférer à l'Union indienne les cinq comptoirs sauvés lors du naufrage de 1763.

L'influence de notre pays n'a cependant jamais complètement disparu de cette partie du monde. Les accords de Genève nous ont autorisés à conserver à Seno, au Laos, une petite base militaire aujourd'hui en voie de liquidation. Des officiers français ont aidé les jeunes Etats à se donner des armées. Nous avons toujours des instructeurs au Laos et au Cambodge. Nombre de nos compatriotes, commerçants, industriels, planteurs, professeurs, ont choisi de demeurer sur les lieux où ils avaient accoutumé de vivre. D'année en année, les lycées français d'Indochine accueillent de plus en plus d'élèves. Si les relations politiques ont toujours été tendues avec Ngo Dinh Diem, qui n'avait jamais pardonné à la France son consentement au partage de son pays, elles ont été la plupart du temps fort confiantes avec les dirigeants de Phnom-Penh et de Vientiane, qui, du protectorat avaient tiré bien des avantages sans en éprouver de réelle humiliation. Même avec le Vietnam du Sud, un important courant d'échanges commerciaux s'est poursuivi. En revanche, le maintien à Hanoï d'une mission officielle n'est pas parvenu jusqu'à présent à donner à la présence de notre pays au nord du 16e parallèle un caractère plus que symbolique.

Du refus de l'internationalisation au pacte de Manille

En contrepartie des accords de Genève que les Etats-Unis jugeaient d'ailleurs, les Mémoires d'Eisenhower le confirment, les meilleurs possibles étant données les circonstances, le gouvernement Mendès-France avait accepté de faire participer notre pays au pacte de Manille et à l'O.T.A.S.E. (Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est), à laquelle il a donné naissance. C'était là le modeste aboutissement des efforts entrepris par John Foster Dulles quelques mois plus tôt pour fournir un cadre à une éventuelle intervention alliée en Indochine. Le projet, écarté à l'époque par les Britanniques, leur avait paru, après Genève, de nature à mieux protéger la Malaisie et Singapour, menacés par la contagion révolutionnaire. La Thaïlande, les Philippines et le Pakistan se joignirent, avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, à ce nouveau groupement qui était censé garantir, outre le territoire des Etats membres, celui du Laos, du Cambodge et du Sud-Vietnam.

En signant le pacte, la France, qui tout au long de la guerre d'Indochine s'était opposée à son "internationalisation", se ralliait donc à une conception *collective* de la défense de cette partie du monde. Elle contribuait à installer en face du bloc sino-nord-vietnam une république asiatique de l'O.T.A.N. Une réplique bien pâle à vrai dire, puisque aux termes du traité chaque pays membre devait apprécier souverainement la nature de "l'action" à entreprendre" pour faire face au danger commun".

Cette formule très souple avait été imaginée dans l'espoir de susciter de nouvelles candidatures; aucune ne s'est présentée, sinon celle du Sud-Vietnam écartée aussitôt parce que contraire aux accords de Genève. Dix ans plus tard il faut bien constater que si l'O.T.A.S.E. a peut-être aidé à éviter une crise majeure au moment de l'expiration du délai de deux ans prévu par les accords de Genève pour la réunification du Vietnam, si elle a facilité la lutte contre la subversion, notamment en Thaïlande, elle a été incapable d'empêcher la reprise au Laos et au Sud-Vietnam d'une guerre civile ouvertement encouragée de l'extérieur. D'ailleurs dans la stratégie américaine de résistance au communisme chinois, l'Inde neutre, mais militairement et financièrement aidée, compte certainement autant sinon davantage que le Pakistan, membre de l'O.T.A.S.E., mais qui entretient avec Pékin des rapports chaque jour meilleurs.

Le précédent du Laos

Du général de Gaulle, dont on connaît le scepticisme quant à l'efficacité des alliances, on pouvait difficilement attendre qu'il misât sur celle d'une organisation aussi peu contraignante.

Lorsque dans les derniers mois du gouvernement Eisenhower, une équipe pro-américaine, conduite par le général Phoumi, crut pouvoir faire basculer le Laos dans le camp occidental, le chef de l'Etat estima, en accord sur ce point avec les Britanniques, qu'on n'aboutirait ainsi qu'à accroître le soutien apporté par Pékin et Hanoï à leurs amis du Pathet-Lao. Comme Londres il professait que la seule solution convenable pour ramener la paix dans le petit royaume était de proclamer sa neutralité. L'un des premiers gestes de Kennedy, après son arrivée à la Maison Blanche, fut de se rallier à ce point de vue. Après plus d'un an d'une difficile négociation, les grandes puissances, dont l'U.R.S.S. et la Chine populaire, s'entendaient avec les voisins du Laos au cours d'une conférence tenue à Genève pour reconnaître sa neutralité et l'aider à reconstituer, sous la présidence du prince Souvanna Phouma, un gouvernement unique et une armée unifiée. Sur la demande instante de Moscou et de Pékin, l'O.T.A.S.E. dut retirer expressément sa garantie à ce pays.

Il y aurait beaucoup à dire sur la manière dont le traité sur le Laos est respecté. Le Pathet-Lao procommuniste y dispose toujours d'une zone où il fait à peu près la loi et que les Vietcongs utilisent pour communiquer avec leurs bases du Nord-Vietnam. Mais la situation est plutôt meilleure qu'avant les accords et l'on ne voit pas très bien comment, alors que la Chine est aux portes, on pourrait forcer les révolutionnaires laotiens à cesser de se comporter en révolutionnaires. Les Occidentaux se contentent donc de protester devant les organismes d'armistice contre les violations trop flagrantes des accords et d'ignorer celles qui le sont moins. Les Russes, surtout depuis quelque temps, y mettent du leur.

Ne pourrait-on pas étendre cette solution à l'autre foyer de conflit, c'est-à-dire au Vietnam ? C'est ce que proposent les pays de l'Est, mais en ayant bien soin de préciser que dans leur esprit, la formule ne devrait s'appliquer qu'au Sud. De même en Europe, veulent-ils neutraliser l'Allemagne occidentale sans toucher au pouvoir de M. Ulbricht. Accepter une telle solution serait, pour l'Occident, une concession sans contrepartie, si non une défaite. Elle encouragerait les communistes à porter ailleurs leur effort pour obtenir le démantèlement progressif de tout le système politicomilitaire qui, de Thaïlande au Japon, contient la poussée chinoise en Extrême-Orient. La seule solution qui soit équitable serait celle d'une neutralisation de tout le Vietnam. C'est là un point de vue que nous avions soutenu pour notre part dès le lendemain des accords de Genève sur le Laos.

Une politique en trois articles

Pour l'avoir énoncé l'été dernier, le général de Gaulle, qui ne se cache pas de considérer l'intervention américaine au Vietnam comme un combat sans espoir, a provoqué à Washington d'amères réactions. Pour l'avoir fait répéter au lendemain du coup d'Etat de Saïgon, il a suscité chez les étudiants nationalistes des réactions non moins vives. Comme à Hanoï, d'autre part, personne n'a paru prêter beaucoup d'intérêt à la solution proposée, il faut — si on veut lui donner ses chances — l'inscrire dans le cadre d'une politique beaucoup plus vaste. C'est celle que mène la France du général de Gaulle en Asie, avec un oeil sur tout le "tiers monde" qui apprécie de plus en plus son parti pris d'indépendance vis-à-vis des Etats-Unis. On peut la résumer en trois articles :

1) Consolider les deux pays qui par leur masse, leur potentiel économique, leur tradition nationale sont les mieux à même d'opposer un barrage à l'expansion chinoise : l'Inde et le Japon. Ce n'est pas par hasard que M. Nehru à chacun de ses passages ici a été traité avec d'exceptionnels égards, que lors de la crise des Himalayas le chef de l'Etat lui a envoyé un message de solidarité totale et que Paris fournit à l'aviation indienne des chasseurs à réaction. Ce n'est pas un hasard non plus si les relations politiques franco-nippones, quasi inexistantes aussi longtemps que Tokyo ne traitait avec l'Occident que par le canal de Washington, se sont beaucoup intensifiées ces dernières années. Les visiteurs se sont succédé dans les deux capitales et les ministres des affaires étrangères sont convenus de se rencontrer à intervalles réguliers.

2) Agir tout particulièrement dans les Etats de l'ex-Indochine française, où notre pays conserve une terre d'influence privilégiée pour y encourager la volonté d'indépendance, qui, beaucoup mieux que toute protection extérieure, assurera leur survie. D'où les encouragements donnés au prince Souvanna Phouma, que Paris a toujours considéré comme la personnalité la mieux placée pour gouverner le Laos, et au prince Sihanouk. La visite que celui-ci va faire à Paris, celle que lui a rendue récemment M. Messmer, sont à cet égard des gestes significatifs. Avec l'appui déclaré de Londres et le consentement de Washington, ils devraient conduire en bonne logique à la convocation d'une conférence, qui serait la répétition de celle de 1962 sur la neutralité du Laos et préparer, peut-être, plus tard, le chemin d'un accord analogue sur le Vietnam.

3) Renouer, donc avec la Chine populaire, sans l'accord de laquelle il serait vain de prétendre parvenir à une stabilisation du Sud-Est asiatique, puisqu'aussi bien, c'est elle, qui directement ou par son exemple, constitue le principal encouragement à la subversion communiste dans tout le secteur. Soyons bien sûr que l'augmentation du commerce avec la Chine, invoquée ici ou par là, n'est pas le motif principal qui a poussé le chef de l'Etat à prendre la décision de reconnaître Pékin. Il sait pertinemment que le plus gros partenaire de la Chine est et restera l'Allemagne fédérale, qui n'a pas cependant la moindre intention d'établir des relations diplomatiques avec elle; et que la Belgique, qui n'a pas d'ambassadeur à Pékin, fait plus de commerce avec la Chine que les Pays-Bas, qui en ont un.

Son dessein est bien plus ambitieux. Considérant que toutes sortes de raisons empêchent les Etats-Unis de sortir de l'ornière, et qu'à défaut d'une percée la guerre de positions tournera au désavantage de l'Occident, il entreprend sans mandat, mais en son nom, une action qui lui paraît la condition *sine qua non* de la fin d'une crise latente dont le profit pour l'Ouest est nul. Reste à savoir ce qu'en pense le pays qui, jusqu'à présent, a supporté l'essentiel du fardeau de la résistance au communisme en Asie : les Etats-Unis.

(A suivre)

(1) Voir *le "Devoir"* du 24 janvier.

Prochain article :

LE PLONGEON

Les discours et la crise canadienne

La Confédération ne sera pas sauvée par des discours. Mais certains discours risquent de la faire éclater avant même que les vrais problèmes n'aient été posés. On ne peut toujours s'en prendre à ceux qui les font : se relisant dans le journal, ils ne reconnaissent pas ce qu'ils ont dit et accablent les journalistes chargés de résumer leur discours ou d'en commenter le contenu.

Il arrive souvent qu'un discours de René Lévesque ou de Maurice Lamontagne, selon qu'on le relise dans la presse française ou dans les journaux de langue anglaise, offre des perspectives radicalement différentes. Plus encore : quand le ministre des richesses naturelles dit ce qu'il pense de l'autodétermination du Québec, on ne sait plus qui, du "Star", de "La Presse", de la "Gazette" ou du "Devoir", rend compte de sa pensée. Comment s'étonner, ensuite, que le "Toronto Telegram" s'émeuve en retenant celui des comptes rendus qu'il juge plus dramatique que les autres.

C'est que René Lévesque parle d'abondance, que le temps lui manque de rédiger des textes (parce qu'il les écrit lui-même contrairement à la plupart de ses collègues) et qu'il lui arrive d'improviser la plus grande partie en cours de soirée. Il recourt volontiers aux images saisissantes et aux épithètes qui frappent. Chaque phrase ressemble à un slogan. Mais, isolé du contexte, le slogan trahit sa pensée. Pour le reporter qui l'écoute, la tâche est terrifiante : il lui faut réorganiser la pensée de l'orateur, comme un puzzle dont l'image n'apparaîtrait qu'une fois la dernière pièce mise en place.

Dans ces conditions, il est difficile aux journalistes de résumer fidèlement, non pas les phrases et les mots, mais la pensée du ministre. Ainsi, s'adressant aux étudiants de Laval récemment, M. Lévesque devait aboutir à ce qui paraissait être sa conclusion: pas nécessairement le séparatisme, mais le séparatisme si nécessaire. Pourtant, telle n'est pas toute sa pensée qui s'énonce plutôt comme suit : selon que le Québec sera contraint de choisir une autre voie, par suite de la tournure des événements, il peut arriver que le séparatisme lui offre une solution ; mais on ne peut dès maintenant prédire que cette solution sera l'indépendance complète.

De telle sorte que, tout compte fait, la pensée de René Lévesque ne s'éloigne pas sensiblement de celle de Jean Lesage ou de celle de Pierre Laporte. Mais le premier ministre et le ministre des affaires municipales, n'ayant pas le même style oratoire que leur collègue, passent pour plus "modérés". Au surplus, MM. Laporte et Lesage, d'ordinaire, communiquent à la presse des textes de leurs discours.

Ces jours derniers, commentant le discours de René Lévesque devant le B'nai B'rith de Montréal, le "Telegram" de Toronto infléchit la pensée du ministre à tel point que l'éditorialiste lui reproche de tenir devant un cercle juif des propos à tendance antisémite. En réalité, M. Lévesque avait comparé la détermination du peuple canadien-français à la volonté du peuple juif qui a réussi, malgré l'adversité du destin, à se doter d'un Etat. Il faisait alors appel à la sympathie des Juifs, mieux placés que quiconque pour comprendre les aspirations des Canadiens français.

BLOCS NOTES

Si René Lévesque doit continuer à prendre la parole en public, s'il entend revenir sur les problèmes du Canada français, peut-être devra-t-il se résigner à préparer à l'avance les textes de ses discours. Il serait en outre souhaitable qu'il les fasse traduire en anglais pour en adresser des exemplaires aux journaux de langue anglaise, sans omettre le réseau de télévision CTV qui s'applique avec une exceptionnelle régularité à déformer sa pensée.

Il reste que les discours, ceux de René Lévesque comme ceux de Jean Lesage, ceux de Maurice Lamontagne comme ceux de Douglas Fisher, ne constituent pas des éléments de solution à la crise actuelle et, dans plusieurs cas, contribuent à l'aggraver. De même que la Commission Dunton - Laurendeau ne peut mener à bien sa mission en écoutant la lecture de longs mémoires, de même le Québec ne fera pas progresser ses thèses aux yeux des autres provinces en multipliant les discours. C'est plutôt par les travaux accomplis au sein du comité de la constitution de l'Assemblée législative que le Canada français fera valoir son point de vue. La Commission d'enquête sur le biculturalisme a déjà compris que les mémoires ne sont, en définitive, qu'un pâle reflet de la réalité qu'elle doit circonscrire. Aussi, a-t-elle décidé de mettre l'accent sur l'enquête et la recherche, seuls instruments qui lui permettront de posséder toutes les données du problème. A cet égard, les universités du Québec peuvent concourir utilement aux solutions recherchées, non pas en soumettant de longs mémoires qui n'exprimeront que le point de vue de sa direction, mais en réalisant des enquêtes sociologiques dans diverses régions.

Entre-temps, la presse porte une lourde responsabilité: celle d'éviter les malentendus qui aggravent la crise et crispent les Canadiens de toutes tendances.

Michel Roy

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Comité de direction : André Laurendeau, rédacteur en chef; Claude Ryan, administrateur-délégué; Paul Sauriol, rédacteur en chef adjoint. Trésorier: Arthur Lefebvre. Directeur de l'information: Michel Roy.

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir"

Abonnements : édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieue : $20. Ailleurs au Canada: $16. A l'étranger: $25. Edition du samedi: $5. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 3e classe de la présente publication.

Téléphone : Victor 4-3361

lettres au DEVOIR

Suggestions du Père Noël

Le 21 décembre dernier Mr. Norman Smith écrivait au Père Noël et l'implorait d'intervenir dans les débats qui secouent à l'heure présente le Canada et surtout le Canada français. Sa lettre fut publiée d'abord dans l'*Ottawa Journal*, puis dans *Le Soleil* (17 janvier).

Cette initiative m'a semblé à première vue une réaction de désespoir. Pourquoi écrire au Père Noël pour lui demander d'intervenir dans des problèmes que seuls les citoyens canadiens pourront résoudre? Mais après avoir lu la lettre, il m'a semblé découvrir une préoccupation constante: le maintien du statu quo. Or, dans un tel cas, vraiment, il n'y a que le Père Noël qui aurait pu faire quelque chose. Mais il y a un hic. Le Père Noël accepte l'évolution (le statu quo n'a d'avenir nulle part), il comprend les réclamations des Canadiens français.

Voici la lettre qu'il m'a prié de transmettre à Mr. Norman Smith.

Gaston BERNIER.
Québec-Se
Pôle-Nord.
21 décembre 1963

Mr. Norman Smith,
The Ottawa Journal.

Mon cher petit Norman,

J'ai dû quitter précipitamment le Canada pour le Pôle dans la nuit du 25 décembre, et je n'ai pu jusqu'ici répondre à ta charmante et lyrique petite lettre.

Je crois, mon cher petit Norman, que tu ne devrais pas dramatiser les problèmes que doit envisager le Canada. J'ai passé quelques heures au Québec, j'ai rencontré plusieurs personnes et j'ai parlé avec elles. Les Québécois s'entendent pour réclamer un minimum: autonomie interne, élaboration d'une nouvelle constitution sur une base bi-nationale, retour au Québec des principales sources de taxation, proclamation de la langue française comme langue officielle du Québec, souveraineté sur leur territoire, c'est-à-dire le droit, par exemple, de s'occuper de mes Esquimaux ou de refuser les armes nucléaires qu'on vient de leur imposer.

Je suis certain, cher petit Norman, qu'Ottawa pourrait en venir à une entente avec Québec si on voulait lui accorder ce minimum. Il faut que tu comprennes, Norman, que le Québec croît et qu'il désire devenir adulte. Il veut qu'on cesse d'être injuste envers lui: on ne digère pas le fait que le bilinguisme lui soit imposé alors que les autres provinces s'affichent ouvertement unilingues anglaises; on n'accepte pas non plus que le gouvernement fédéral suive les conseils des experts quand cela défavorise le Québec et ne les suive pas quand cela le favoriserait comme dans le cas des derniers débats au sujet d'Air-Canada; on refuse de payer des impôts qui serviront à l'achat de joujoux meurtriers et inutiles. Le gouvernement du Québec, appuyé en cela par une grande majorité de la population, veut que le Québécois devienne maître chez lui: qu'il en vienne à diriger son économie et qu'il en vienne, en second lieu, à diriger ses affaires politiques comme il l'entend. Il n'y a pas de haine raciale ni d'intolérance raciale là-dedans mon cher petit Norman.

Autre chose avant de terminer cette lettre: ne crois pas que ceux qui désirent renforcer le Québec et en faire l'Etat des Canadiens français soient des extrémistes. Parle avec eux: tu verras qu'ils sont aussi modérés qu'ils le peuvent. Essaie de comprendre : tes compatriotes anglo-saxons ont fait du Canada leur Etat national et d'Ottawa leur capitale nationale: sont-ils des extrémistes pour cela?

J'espère, cher petit Norman, que ma lettre t'éclairera et te redonnera le sommeil. Ce n'est pas mon habitude d'écrire. Je l'ai fait pour une seule raison: plusieurs Québécois (modérés) m'ont dit que moi seul, le bon Père Noël, pourrait réussir à vous faire comprendre leurs aspirations. Ils ne comptent même plus sur leurs représentants à Ottawa pour le faire.

Le Père Noël

Le gouvernement devient plus exigeant pour les hôpitaux privés

par Mario CARDINAL

L'Association des hôpitaux privés de la province a demandé à ses membres, hôpitaux de convalescence et de malades chroniques, de ne pas signer de contrat pour 1964 avec le service d'assurance-hospitalisation, tant qu'un accord ne sera pas intervenu sur le différentiel et le taux forfaitaire. La directive a été donnée à tous les hôpitaux privés dans une lettre en date du 15 janvier et signée du secrétaire-trésorier de l'Association, M. Marcel-H. Labbé.

Il semble que le gouvernement veuille imposer un maximum de $1.50 et $3.00 comme supplément (différentiel) à charger au patient en plus des $6 que le service d'assurance-hospitalisation s'engage à verser aux hôpitaux pour chaque patient, par jour. L'Association s'oppose à une telle clause. Des négociations, qui confrontaient d'une part l'exécutif de l'Association, d'autre part les autorités de l'assurance-hospitalisation ont eu lieu le 14 janvier dernier. Aucun accord n'a été conclu, malgré trois heures de discussions. Le gouvernement maintient ses clauses qui sont : a) un différentiel de $1.50 pour les chambres semi-privées et de $3.00 pour les chambres privées; b) un taux forfaitaire (jour-patient) de $6 et c) l'obligation pour les hôpitaux de convalescence et de malades chroniques d'admettre 40 pour cent des malades au taux de salle. L'Association accepterait les deux dernières clauses mais s'oppose énergiquement à l'application de la première.

Il est un peu tôt pour conclure que le gouvernement a entrepris d'éliminer graduellement les hôpitaux privés de la province mais une telle conclusion s'imposera naturellement si les autorités de l'assurance-hospitalisation exigent — comme on le croit en certains milieux — que les hôpitaux privés retournent, et celà à compter du 1er avril, 40 pour cent du différentiel. Seuls les hôpitaux publics sont tenus pour l'instant à une telle restitution. Mais les hôpitaux publics ne paient aucune taxe et ont l'assurance morale que le gouvernement comblera leurs déficits.

En outre, le per diem dans les hôpitaux publics n'est pas de $6, $10 ou $15 mais de $20, $25 et même $30 ($26.60 au General Hospital de Montréal, $27.60 au Jewish General Hospital, $29.30 au Royal Victoria, $19.75 à l'hôpital Sacre-Coeur de Cartierville, $27.95 à l'Hôtel-Dieu de Montréal, etc). Les hôpitaux publics peuvent donc, sans trop grever leur budget, restituer au gouvernement 40 pour cent de ce que le patient a a débourser (au General Hospital, par exemple, certaines chambres coûtent au patient, en plus des $26.60 déboursés par Québec, $16.50 par jour). Il n'en est pas ainsi des hôpitaux privés qui reçoivent de Québec un per diem très inférieur, qui serait de $1.50 ou $3.00 dans le cas des hôpitaux pour convalescents.

Il ne s'agit pas ici d'établir une comparaison entre les hôpitaux publics et les hôpitaux privés. Il ne fait aucun doute que les hautes spécialisations retenues dans les hôpitaux publics, les laboratoires de recherches, les équipements, exigent des revenus qui sont hors de proportion avec ceux que requiert le fonctionnement d'un hôpital privé, surtout s'il s'agit d'un hôpital pour convalescents et malades chroniques.

Il ne s'agit pas non plus de discuter de la valeur du principe même de l'élimination graduel des hôpitaux privés, si tel devait être son objectif. Mais alors, comment expliquer que des permis ont été refusés à des hôpitaux privés mais accordés à d'autres qui opèrent pourtant dans les mêmes conditions ?...

UN EXEMPLE

Le 11 décembre dernier, dans une lettre signée du sous-ministre Jacques Gélinas mais initialée JSS (pour J.-Sarto Sirois, assistant-directeur du service d'assurance-hospitalisation), le ministère de la santé revoquait le permis d'hôpital privé de "La Clinique médicale de Beauport". Cette clinique existait depuis 1958. Trois semaines plus tard, soit le 1er janvier 1964, un permis était cependant accordé à "La Clinique Notre-Dame de la Confiance" qui continue d'opérer dans le même immeuble, dans les mêmes conditions, même avec un personnel réduit.

Depuis que le service d'assurance-hospitalisation a signé un premier contrat avec "La Clinique médicale de Beauport", les exigences ont été de plus en plus insistantes. Le nombre de lits permis a été réduit de 25 en janvier 1961 à 23 en 1962 et enfin, à 18 en 1963.

Il n'est pas possible, à ce moment-ci, de vérifier si "La Clinique de Beauport" s'est efforcée ou non de satisfaire aux exigences. Mais si on s'en remet à certains documents, il est permis de croire que dans l'ensemble, "La Clinique de Beauport" a satisfait aux exigences, tout au moins aussi bien que l'ensemble des hôpitaux de convalescents et malades chroniques, dans la province.

Ainsi, le 7 juillet 1961, le Dr Albert Dumas, alors assistant-directeur de la division des normes hospitalières au service de l'assurance-hospitalisation, disait dans une lettre aux autorités de la clinique : "...La grande majorité des items examinés est convenable. Les malades sont tenus dans un état de propreté, les lits sont propres et les chambres également...".

Six mois plus tard, dans une autre lettre aux autorités de la clinique, le Dr J.-Sarto Sirois, assistant-directeur du service de l'assurance-hospitalisation écrivait : "Au cours du mois de mars, nous visiterons votre hôpital et c'est alors que nous jugerons si votre hôpital répond bien aux exigences des normes hospitalières". Après la visite, soit le 5 avril, le service de l'assurance-hospitalisation offrait à "La Clinique médicale de Beauport" de signer un nouveau contrat, donc "jugeait que l'hôpital répondait bien aux exigences des normes hospitalières". En 1963, le 30 avril précisément, un autre contrat intervenait entre la clinique et Québec.

Mais déjà, le 7 mai 1962, le service de l'assurance-hospitalisation avait exigé que la clinique de Beauport "remplace les lits actuels qui ne sont pas convenables par de bons lits et de bons matelas...", même si la loi des hôpitaux privés et des règlements de l'assurance-hospitalisation exige un lit d'hôpital par chaque 10 patients.

Le 12 juillet 1962, le ministre Couturier lui-même écrivait aux autorités de "La Clinique médicale de Beauport" pour constater que "des détails restaient à corriger mais qu'il y avait eu un progrès énorme d'accompli...".

Mais le 26 novembre de l'an dernier, le directeur des normes hospitalières du service de l'assurance-hospitalisation, le Dr Maurice Roy, écrivait aux autorités de la clinique : "Après de nombreuses visites faites à votre hôpital, nous avons constaté que le personnel préposé aux soins des malades n'est pas satisfaisant tant par sa qualité que par sa quantité..." Et il précisait les exigences du service : une infirmière licenciée en charge du nursing sept jours par semaine, une infirmière licenciée en charge du service du soir assistée d'une aide-malade, une auxiliaire diplômée en charge du service de nuit assistée d'une aide-malade, l'interdiction des lits pliants, l'obligation de s'en tenir à 18 lits... et il ajoutait : "Car nous nous verrons obligés de refuser le renouvellement de votre licence".

LE PERMIS EST REVOQUE

Le 11 décembre, le permis était révoqué.

Fait à souligner, malgré que "La Clinique médicale de Beauport" est une compagnie incorporée, les autorités du service de l'assurance-hospitalisation ont uniquement fait état, dans leurs correspondances, du Dr Guy Marcoux, président de la corporation.

Y a-t-il eu discrimination ? Certains le croient...

Dans une lettre personnelle au ministre Couturier, le député libéral du comté de Québec, M. Jean-Jacques Bédard, disait le 18 décembre : "Il me semble que le Dr Marcoux a toujours donné suite aux recommandations explicite qui lui ont été faites par le service de l'assurance-hospitalisation, tel qu'il appert d'ailleurs dans votre lettre du 12 juillet 1962. Or, voici qu'à la suite d'une lettre du directeur de la division des normes hospitalières, datée du 26 novembre et reçue le 30 novembre 1963, recommandant plus particulièrement l'engagement d'une infirmière licenciée pour le soir et d'une auxiliaire diplômée pour la nuit, on lui écrit, environ une dizaine de jours plus tard, pour l'informer que sa licence ne serait pas renouvelée parce qu'il n'a pas donné suite à la dite recommandation.

"Je crois, poursuit M. Bédard dans sa lettre, qu'il est très difficile d'obtenir les services d'infirmières licenciées et d'auxiliaires diplômées pour un hôpital privé qui reçoit des malades chroniques de ce genre et ce délai de dix jours semble, à première vue, assez arbitraire.

"Je crois, ajoute-t-il, qu'à moins que l'on ne soit en mesure d'établir que tous les hôpitaux privés de ce genre qui ont des contrats avec le service de l'assurance-hospitalisation ont des infirmières licenciées le soir et des auxiliaires diplômées la nuit, on puisse en déduire une certaine discrimination envers cette clinique et son propriétaire".

M. COUTURIER REPOND

M. Couturier répondait à M. Bédard, le 24 décembre, 13 jours après l'annulation du permis : "J'ai transmis votre lettre à l'assurance-hospitalisation avec mes plus pressantes recommandations à l'effet que ce problème soit étudié le plus rapidement possible".

Enfin, le 7 janvier dernier, le Dr Sirois écrivait au ministre Couturier, à moitié pour justifier la révocation du permis, à moitié pour justifier l'octroi du permis à "La Clinique Notre-Dame de la Confiance".

"Le service de l'assurance-hospitalisation, dit-il dans cette lettre, après avoir consulté les autorités du ministère de la santé, ont décidé de ne pas renouveler, pour 1964, la licence qui aurait permis au Dr Marcoux de continuer à opérer son hôpital privé pour malades chroniques parce qu'il ne rencontrait pas les exigences de notre service au point de vue quantité et qualité du personnel en nursing.

"En effet, poursuit-il, le Dr Marcoux n'a jamais semblé s'intéresser aux recommandations que nous lui faisions depuis longtemps et c'est pourquoi la décision fut prise de ne pas signer de contrat avec lui pour l'année 1964.

"Depuis le 1er janvier 1964, la Clinique médicale de Beauport a été louée, avec notre approbation, à Mme Lionel Morin, infirmière licenciée, dont les qualifications garantissent la bonne administration de cet hôpital ainsi qu'un nursing suffisant et compétent.

"Nous faisons, dit-il enfin, tout notre possible pour que tous les hôpitaux privés du genre soient traités sur le même pied. Cela ne veut pas dire, cependant, que les conditions y soient parfaites, mais l'amélioration constatée à date nous invite à croire que bientôt les responsables des hôpitaux privés comprendront leur rôle et rempliront adéquatement nos recommandations. Autrement, l'éventualité de leur retirer leur permis devra être envisagée pour le plus grand bien des malades".

C'est là un dossier. Il a été confirmé dans sa teneur par le Dr Marcoux, président du bureau d'administration de "La Clinique médicale de Beauport". Il indique deux choses :

Le service de l'assurance-hospitalisation a enlevé un permis à "La Clinique médicale de Beauport" pour le donner à "La Clinique Notre-Dame de la Confiance", qui continue d'opérer dans exactement les mêmes conditions.

Le service de l'assurance-hospitalisation pose aux hôpitaux privés des exigences telles que le gouvernement devra augmenter leur per diem ou ces mêmes hôpitaux devront fermer leurs portes.

Deux conclusions qui ne découlent pas nécessairement de la même logique...

Québec n'a pas refusé de payer l'installation d'un service d'urgence à Mtl

QUEBEC — Le ministre de la Santé, le Dr Alphonse Couturier, a déclaré hier que le gouvernement n'a pas rejeté de façon absolue la demande du Collège des médecins et chirurgiens du Québec qui veut obtenir une subvention de $75,000 pour l'aider à établir un service d'urgence à Montréal.

Le Dr Gérard La Salle, registraire du collège, avait déclaré un peu plus tôt, hier, que le ministre leur avait fait savoir, jeudi, soir, que la demande avait été rejetée.

Appelé à commenter la déclaration du Dr La Salle, le Dr Couturier a répondu:

"Le gouvernement n'a pas rejeté complètement la demande. Celle-ci est toujours à l'étude. Nous la considérons sérieusement".

Le collège veut mettre sur pied un service d'urgence pour remplacer le service d'ambulance de la police.

Le comité formé par le collège pour mener le projet à bien doit se réunir à Montréal lundi prochain.

Entre-temps, le chef J.-Adrien Robert, de la police de Montréal, a décidé de retarder jusqu'au 1er mars le retrait du service d'ambulance. Celui-ci devait prendre fin le 1er février.

La somme de $75,000 devait servir uniquement à défrayer le maintien de la centrale téléphonique que le collège projette, pour répondre aux appels d'urgence.

AUX C. F. CONTENTS DE LA CONFEDERATION

SOUS-FISHER DU N. P. D.
CREVE-FAIM DE LA PIASTRE CREDITISTE
EMBAUMES DU PARTI CONSERVATEUR
COCUS DES OEUVRES LIBERALES ET AUTRES
SOUS DEVELOPPES MENTAUX

NOUS DISONS :

LA FARCE EST FINIE !
MONTREZ - VOUS COMME LES AUTRES

VOTEZ RHINOCÉROS

DANS LAURIER :
ANDRÉ GOULET
MAÎTRE IMPRIMEUR

DANS ST-DENIS :
PAUL FERRON
MÉDECIN

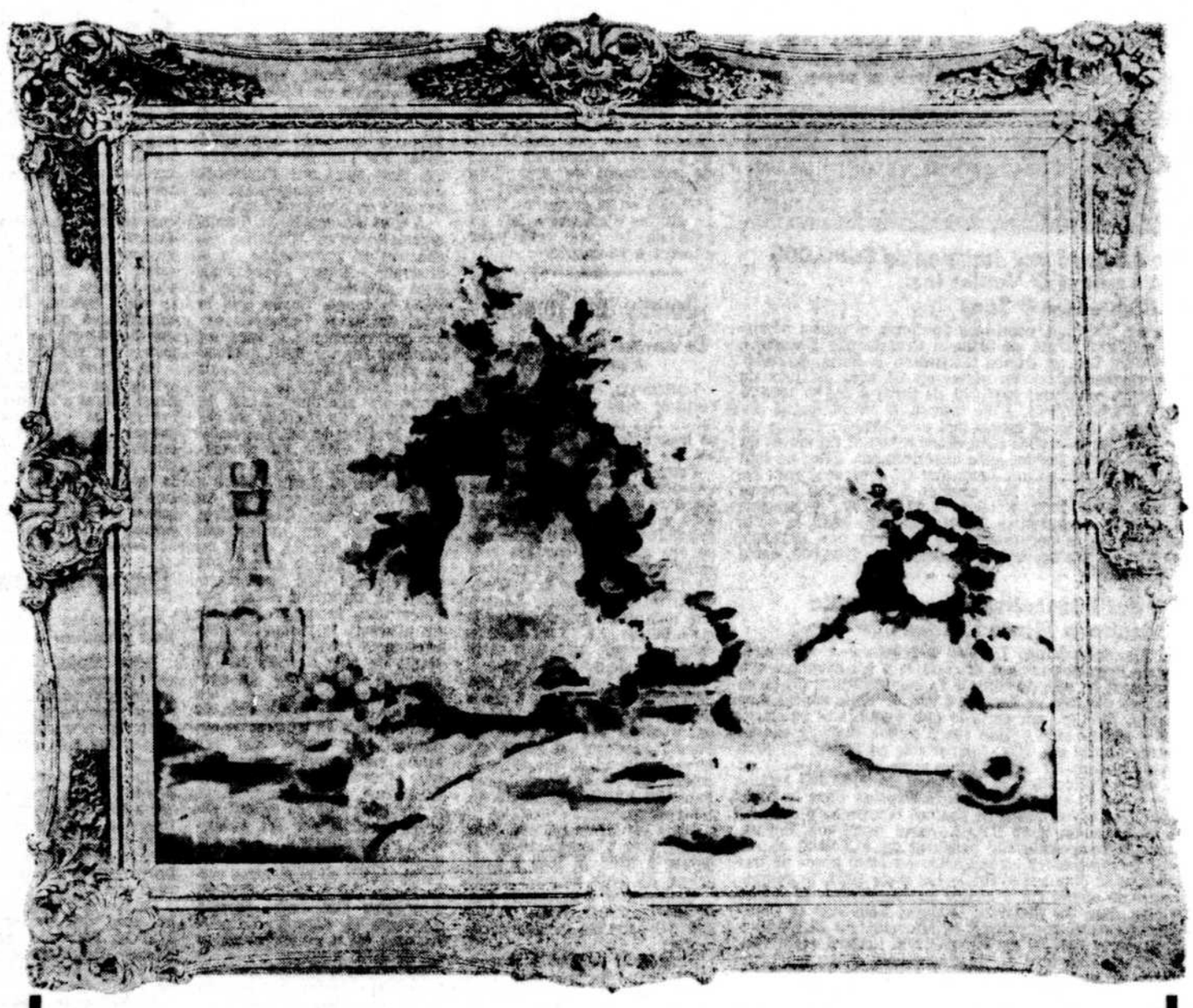

Nature Morte par GISSON Grandeur 24" x 30" Prix rég. $500.00 en spécial $250.00 encadrement inclus

EXPOSITION ET VENTE

d'Oeuvres d'art canadiennes et européennes

PEINTURES À L'HUILE ET AQUARELLES

Paysages, scènes d'hiver, marines, portraits, nus, natures mortes, ballerines, intérieurs, scènes de rue de Montréal et Paris, paysages d'automne, etc...

dans des styles réalistes, modernes, abstraits ou impressionnistes.

LES GALERIES D'ART
ROYAL & EL GRECO
1420 ouest, rue Sherbrooke (coin Bishop)

Téléphones : 845-4383
845-1451
845-4677

Les deux galeries ouvertes du lundi au samedi 9.00 a.m. à 6.00 P.M.

(Collège Sainte-Marie)

LES COURS DU GESÙ

Services Culturels pour adultes
DEBUT DES COURS : LE 2, 4, 5, 6 FEVRIER
Session du printemps 1964

RELIGION
— Formation théologique des laïcs
— Christianisme, athéisme, liberté
— Bible : les Evangiles synoptiques
PHILOSOPHIE
— Histoire de la philosophie
— Tailhard de Chardin : "le phénomène humain"
PSYCHOLOGIE
— Psychologie de l'adolescent
— Psychologie de la personnalité
— Expérience de dynamique de groupe
LANGUE FRANÇAISE
— La composition française de tous les jours
— La stylistique française
— Théorie et pratique de l'expression orale
SCIENCES
— Biologie de l'homme
— Sciences et vie modernes
COURS DE LECTURE RAPIDE
BEAUX-ARTS
— Les peintres que nous aimons
— Connaissance de la musique
— L'oeuvre d'art dramatique
ECONOMIE ET ADMINISTRATION
— Problèmes économiques
— Systèmes et procédures
— La direction du personnel
— L'organisation des petites entreprises
— Publicité : rôle et fonctionnement
— Le droit dans les affaires
LITTERATURE
— Civilisations grecque et latine
— Le roman contemporain
HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
— Géographie humaine
— Civilisation orientale
— Les grands problèmes internationaux du XXe siècle
SOCIOLOGIE
— Pouvoirs et conflits sociaux

Pour plus de renseignements demander un prospectus à l'adresse suivante :

COURS DU SOIR
LES COURS DU GESU
1180, rue Bleury, Montréal 2 866-3611

Notre économie avancera de ⅓ d'ici 1970, selon la Banque de Montréal

potins financiers

L'indice des industriels de DJ a monté hier de 0.18 point seulement à N.-Y. et les Bourses de N.-Y. et Montréal furent à peine plus soutenues.

-O-

On estime les bénéfices nets de Imperial Oil Limited au cours de l'an dernier à $71,000,000 contre $68,400,000 précédemment, soit donc l'équivalent de $2.25 l'action vs $2.16. Au dire de son président, M. W.U. Twait, les bénéfices réalisés représentent en tout 1.7 cts par gallon, soit le même taux que l'an dernier. A son dire les ventes des produits finis de l'entreprise et la production de la raffinerie ont atteint des sommets en 1963 mais les prix inférieurs et la hausse des prix des matières premières ont grandement annulé les économies réalisées.

-O-

La Banque de la Colombie-Britannique n'a pas encore vu le jour que déjà les courtiers recevraient des commandes pour de nombreuses actions dont le capital serait dans les centaines de millions de dollars.

-O-

Anacon Lead Mines songerait à se réorganiser.

-O-

Le revenu net de Shell Canada Ltd en 1963 est estimé à $18,700,000.

-O-

Au dire du président du Bell, la compagnie a besoin de $1,500,000,000 pour fins d'expansion durant la prochaine décennie.

-O-

Voici les détails se rapportant à une distribution secondaire dont il était question antérieurement; 215,000 actions ordinaires de Canadian Breweries Ltd. furent offertes sur le parquet de la Bourse de Montréal à $10.⅛ net l'action, par Nesbitt Thomson and Company Ltd. Les firmes membres de la Bourse précitée, de même que les corporations membres peuvent y participer jusqu'à concurrence de 16,500 actions au prix de l'offre, moins la commission de ventes de 30 cts l'action. Un livre de souscription fut maintenu ouvert sur le parquet de la bourse, de 9h.30 à 9h.45 a.m., et il a été fait les allocations jugées nécessaires. Une circulaire donnant tous les détails de cette distribution secondaire a été expédiée à tous les agents de change, membres de la Bourse de Montréal. Ces détails furent publiés sur le téléscripteur immédiatement après la fermeture de la Bourse, la veille.

-O-

L'option par versement, due le 19 janvier 1964, embrassant 200,000 actions de Bornite Mines Limited à 15c chacune, en vertu d'un accord en cours avec Marchment & Dixon Limited, n'a pas été exercée et, en conséquence, le dit accord a donc pris fin..

-O-

L'option par versement due le 4 janvier 1964, comprenant 200,000 actions de Paramaque Mines à 15 cts chacune, en vertu d'un accord en cours conclu avec Draper Dobie & Company Ltd., n'a pas été exercé et en conséquence, le dit accord a pris fin.

-O-

Conformément à l'amendement proposé au bill se rapportant à la taxe de l'égalisation de l'intérêt aux E.-U., les valeurs de Dome Petroleum Ltd., de Molybdenite Corporation Canada Ltd., et de Pato Consolidated Gold Dredging Ltd., ne seront plus considérées sujettes à la taxe d'égalisation proposée de l'intérêt aux E.-U.

-O-

Consolidated Canorma Explorations Limited a fait savoir à la Bourse Canadienne qu'en vertu d'un accord d'option en date du 27 août 1963 conclu avec Rosmar Corporation, l'option par versement, due le 25 janvier 1964, comprenant 200,000 actions à 30c, a été levée et payée.

NOMINATIONS À LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BELL DU CANADA

M. R. C. Scrivener — M. A. J. Groleau — M. J. V. Leworthy — M. Z. H. Krupski

M. Marcel Vincent, président de La Compagnie de Téléphone Bell du Canada a annoncé aujourd'hui quatre mutations au niveau administrati. supérieur de la compagnie.

A compter du 1er février 1964, M. R. C. Scrivener, vice-président aux finances devient vice-président, de l'exploitation. M. A. J. Groleau, vice-président, secteur de l'interurbain, succède à M. Scrivener à titre de vice-président aux finances. M. J. V. Leworthy, directeur général, secteur de l'interurbain devient vice-président et directeur général, secteur de l'interurbain. M. Z. H. Krupski, ingénieur en chef, secteur de l'interurbain est nommé vice-président, chargé des relations de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada avec les autres entreprises qui forment le réseau téléphonique transcanadien.

Dans sa dernière revue des affaires

L'économie canadienne va probablement marquer une avance d'au moins un tiers d'ici 1970, si l'on en croit la Revue des Affaires de janvier de la Banque de Montréal, qui vient de paraître.

"Il est difficile de prédire quand cette expansion va commencer, mais il est raisonnable de prévoir un accroissement très sensible de la production canadienne d'ici la fin de la présente décennie," affirme la revue de la B de M.

Cette revue repose sur quelques observations que faisait récemment devant l'Empire Club of Canada, à Toronto, M. G. Arnold Hart, président et directeur de l'exécutif de la banque.

"Un accroissement de cet ordre, a dit M. Hart, signifie qu'on ajoute à la production courante du Canada presque l'équivalent de la production actuelle de l'Ontario . . . (ou) cela équivaut à ajouter chaque année d'ici 1970 la production d'une industrie ayant l'ampleur de notre industrie des pâtes et papiers. Cela est énorme, mais bien dans le domaine du possible . . ."

Rien d'automatiqupe

Mais de la B de M donne l'avertissement que, bien qu'il y ait maintenant des signes d'un autre essor d'activité, la prospérité ne va pas "nous tomber dans les mains . . . si nous nous contentons d'attendre."

"Dans le pronostic de la Banque de Montréal, il y a implicitement une politique soutenue d'effort de vente sur les marchés étrangers", continue la banque. Après avoir noté le fort accroissement de valeur de nos exportations durant les trois dernières années, la revue fait observer que les récentes ventes spéciales de céréales ne représentent nullement la totalité de nos progrès à l'exportation, qui ont été "extrêmement encourageants."

"Le chevillage du dollar canadien à un cours moins élevé par rapport aux autres devises a aussi joué un rôle et l'on a de plus en plus la preuve que les efforts des hommes d'affaires canadiens pour trouver de nouveaux marchés peuvent être conronnés de succès."

Et le texte de M. Hart continue: "Nous venons tout juste de commencer à appercevoir les possibilités des marchés étrangers pour les marchandises canadiennes."

Le Canada doit aussi maintenir "un climat favorable au capital étranger", dit la B de M, en faisant observer que "des mesures qui visent à décourager les apports de capitaux de participation entraveraient sérieusement les efforts que nous poursuivons pour réaliser les progrès économiques projetés."

Discipline fiscale

La B de M préconise aussi la discipline fiscale, afin d'aider le Canada à soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux.

Bien qu'il existe des sphères importantes où l'on pourrait employer utilement les fonds publics en plus grande quantité, la banque dit: "Dans les circonstances actuelles, où des réductions d'impôt plutôt que des majorations semblent davantage dans l'ordre, il semble . . . que les positions visant à étendre le champ des dépenses de l'Etat doivent être scrutées de très près."

La productivité de l'industrie canadienne a été accrue mais "il reste beaucoup plus à faire pour réaliser l'utilisation la plus complète et la plus productive de nos ressources, à la fois humaines et matérielles . . ."

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Waterloo a adjugé une émission de $600,000 à la BCN, Laurent & Veillet Inc., et James Richardson & Sons

La ville de Waterloo, comté de Shefford, a vendu récemment à un syndicat formé de Banque Canadienne Nationale, Laurent & Veillet Inc., et James Richardson & Sons, $600,000 d'obligations remboursables en séries en 20 ans, au prix de 97.646. L'émission comprend $215,000. de titres à 5½% 1965-74 et $385,000. à 5¾% 1975-84. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 5.9848%. Datées du 1er janvier 1964, les nouvelles obligations échoient en séries du 1er janvier 1965 au 1er janvier 1984 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anicipation. Lemprunt est contracté pour l'achat d'immeubles pour fins industrielles. L'évaluation imposable de la ville, pour 1963, s'élevait à $7,247,838., y compris $1,435,330. pour les compagnies. Le 31 décembre 1962, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par $817,900. Cette dette n'inclut pas cependant l'émission de $104,000. datée du 1er octobre 1963.

En marge des transactions financières de Central Manitoba Mines Limited

Central Manitoba Mines Limited a présenté à la Bourse Canadienne un rapport pour ses dossiers. Il y est divulgué que (a) un changement au sein du conseil d'administration; (b) qu'en vertu de l'accord d'option en date du 6 janvier 1964, conclu avec J.C. Honsberger d'Agincourt, Ont., la compagnie, sur paiement de $4,000.00 a obtenu une option sur 5 claims dans le canton de Sanneterre, Abitibi est, P.Q. comportant, en outre, un paiement de $4,000.00 dans les 8 mois et un autre $4,000.00 dans les 16 mois et enfin, l'allocation et l'émission de $125,000 actions de la compagnie à la suite de l'exercice d'option dont 90% seront entiercées; (c) qu'en vertu de l'accord d'option en date du 17 janvier 1964, conclu avec C.A. Luverne Hogg, de Regina, Saskatchewan, la compagnie sur paiement de $1,000.00 et sur l'engagement de commencer un minimum de 1,000 pieds de travaux de sondage au diamant avant le 1er mars 1964, la compagnie a obtenu une option sur 8 claims minéraux dans la région du lac Douglas, dans les divisions minières Reindeer et Churchill, en Saskatchewan, comportant le paiement de $1,500.00 à être fait le 1er août 1964. Il est entendu que jusqu'à cette époque, il sera effectué un levé électromagnétique et au magnétomètre au cours de la période s'étendant de janvier à mars et à la suite de l'exercice de l'option le ou avant le 1er août 1965, l'allocation et l'émission de 150,000 actions devra être faite dont 90% seront entirecées.

Jacques Légaré & Cie Ltée émet $500,000 de valeurs de Les Industries de la Rive Sud Ltée

La maison de valeurs de placement Jacques Légaré & Cie, Limitée de Québec, offre présentement en souscription au public deux nouvelles émissions de Les Industries de la Rive Sud Ltée, comprenant $300,000 d'obligations, 6¾%, 1ère hypothèque, dont $100,000 écherront en séries du 1er décembre 1964 au 1er décembre 1973 inclusivement et $200,000, échéant le 1er décembre 1974, à fonds d'amortissement. L'autre émission consiste en $200,000 de débentures à 7%, à fonds d'amortissement, échéant le 1er décembre 1975. Il ressort du prospectus, publié à l'occasion de cette finance que les valeurs offertes le sont au pair, rapportant donc du 6¾% et du 7% et que de l'avis des conseilliers juridiques, elles constituent un placement légela pour les fonds des compagnies d'assurances-vie enregistrées au pays. C'est la Société d'administration et de Fiducie qui agira comme fiduciaire dans la finance de cette industrie, ayant vu ses ventes passer de $448,996 en 1965, à $1,269,474 en 1962 et pour les 11 premiers mois de 1963, elles figuraient à $1,131,863. Il va sans dire que les profits ont monté de pair et qu'il pourrait bien en être encore ainsi vu qu'un coup d'oeil sur le bilan pro forma laisse voir un actif de $1,781,597 et que ce dernier montre un fonds de roulement accru de $232,965.

La hausse du taux du dividende du Trust Géneral présuppose d'excellentes affaires et d'autre chose aussi

Les administrateurs du Trust Général du Canada viennent de déclarer hier le dividende No 140, au montant de 25 cts l'action privilégiée, payable le 15 avril aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 31 mars 1964. Le taux est donc porté à $1.00 par année, contre 80 cts en 1961-62 et au regard de 57 cts l'action en 1957 et 1959. De tels chiffres progressifs parlent par eux-mêmes, mais nous croyons opportun de rappeler à nos gens qu'ils reflètent une administration progressive et habile, fort bien secondée par une direction et un personnel constamment à l'affût d'affaires nouvelles, comme le prouvent l'augmentation constante des biens des successions confiés à leurs soins, les accroissements du côté des argents reçus en dépôts et les recours de plus en plus à leurs bons offices comme fiduciaires dans maintes émissions de titres mobiliers, etc. Cet accroissement du dividende sur le privilégié permettra d'établir un pourcentage plus en proportion avec ceux des autres sociétés de fiducie ou trusts. La stabilité qui a prévalu pendant des années du côté du dividende privilégié du rust Général du Canada, a été compensée, à la fois, par la valeur intrinsèque desdites actions et par les droits de souscription que la direction a offerts à deux reprises à ses actionnaires. Gageons qu'il y aurait une troisième offre sous peu, car maints bruits courent la rue à ce sujet.

Marcel CLEMENT

Volcano Limitée déclare 2 dividendes

Bénéfice net accru

Les administrateurs de Volcano Limitée ont déclaré, à leur dernière assemblée, un dividende trimestriel de $0.32½ pour les actions de classe "A" et de $0.10 pour les actions de classe "B". Ces deux dividendes seront payés le 1er février aux actionnaires inscrits le 15 janvier.

L'exercice financier terminé le 31 décembre 1963 s'est soldé par un bénéfice net, après intérêt sur les obligations, amortissement et impôts sur le revenu, de $101,486 comparativement à $95,788 en 1962. Après paiement d'un dividende annuel de $1.30 sur les actions de classe "A", ce bénéfice représente un gain de $1.40 par action de classe "B". Les disponibilités de la compagnie se chiffraient par $1,785,944 pour des exigibilités de $790,631, laissant un fonds de roulement de près d'un million, comparativement à $635,000 au 31 décembre 1962. Le chiffre d'affaires a fait un gain de 10 pour cent pour s'élever à $4,200,000.

Bourse de Toronto

Le marché minier avançait à peine hier

TORONTO. — Le regain de l'intérêt dans les spéculatives fut le fait saillant de la séance hier à la Bourse de Toronto.

Pour la deuxième journée consécutive, le virement de Candore qui a monté d'un cent à 54, a dépassé le million d'actions. Cette société a commencé ses sondages sur ses terrains près des terres aurifères de Transterre dans le Québec.

Nisto et Wincester Larder ont tous deux augmenté de 3 cts à 26 cts et à 16 cts dans le même secteur. Atlin-Ruff était en hausse de 1-2 cent à 10 cts.

Les titres industriels ont été décevants. Les banques à charte qui étaient fermes jeudi, ont quelque peu faibli hier. Forest Products a gagné du terrain cependant que Price a monté de 1-2 et Great Lakes Paper et Abitibi ont monté de 1-8 chacun.

Dans les titres coûteux, Imperial Life a augmenté de 5 points à $185 et IBM a progressé de deux points à $598.

Craigmount a monté de 1-2 et International Nickel a gagné 5-8 dans les métaux communs.

Brunswick Mining & Smelting a gagné 5 cts et Lake Dufault a baissé de 10 cts. Dome était en hausse de 1-4 dans les aurifères.

Les pétroles de l'ouest ont baissé. Canadian Delhi a augcenté de 10 cts à $6.75 dans un virement de 33,000 actions.

Au tableau, l'indice de la bourse a augmenté de 0.05 à 133.1. Industrielles: 142.38, gain de .02; Aurifères: 133.50, gain de .12; Métaux communs: 61.24, gain de .16, et pétroles de l'ouest, 84.01, gain de .36.

Le virement total a été de 5,574,000 actions comparativement à 5,060,000 jeudi.

Fruits et légumes

MONTREAL (PC) — Voici telle que publiée par le service de l'horticulture du ministère provincial de l'Agriculture, la liste des prix payés hier aux cultivateurs par les grossistes en fruits et légumes au marché central de Montréal:

Pommes: McIntosh $2.50 à $2.75 à cuire $1.25 à $1.50, Cortland $2 à $2.25 le minot.

Betteraves: $1.25 à $1.50 les 50 livres.

Carottes: $1 à $1.25 les 50 livres et $1.75 à $2 en cellos.

Choux: $1.35 à $1.50 les 50 livres, rouges et savoie $2 à $2.50 le cageot.

Choux chinois: $1.50 le cageot.

Navets: no 1 $1.40 à $1.50, no 2 $1 les 50 livres.

Oignons: jaunes no 1 $1.40 à $1.75, no 2 $1.25, rouge $1.75 les 50 livres.

Panais: $2.50 à $3 le minot, $2.25 les 12 cellos de deux livres.

Pommes de terre: $1.05 à $1.10 les 50 livres, $1.50 à $1.55 les 75 livres.

Poireaux: .50 à .85 la douzaine.

L'industrie du pétrole commentée par l'Imperial Oil

Concernant la fiscalité

CALGARY — Si l'industrie pétrolière canadienne continue à porter inéquitablement le fardeau des impôts selon le système actuel pendant que les exploitants d'autres formes d'énergie en profitent à qui mieux mieux, il en résultera un préjudice grave tant pour l'industrie pétrolière que pour l'armature économique de la nation. Telle est l'opinion émise ici ces jours-ci par le président de l'Imperial Oil, M. W. O. Twaits.

S'adressant à la Société des géologues pétroliers de l'Alberta, M. Twaits déclarait que ce régime fiscal appliqué à l'exploitation de l'énergie "au petit bonheur, sans but précis ou discernement", exerce une pression excessive non seulement sur l'industrie pétrolière, mais aussi sur l'industrie automobile et compromet les revenus du gouvernement.

A titre d'exemple, M. Twaits signalait qu'en Ontario, le charbon en provenance de la Nouvelle - Ecosse bénéficiait d'un subside allant jusqu'à $7.50 la tonne, tandis que le total des taxes imposées par les gouvernements à tous les échelons sur un baril typique de pétrole s'élève à $2.73, soit l'équivalent de $9.56 sur une tonne de charbon. Ainsi la substitution du charbon au pétrole brut sur le marché ontarien peut coûter au gouvernement fédéral $7.50 la tonne en subsides et jusqu'à $9.56 à tous les gouvernements en perte de revenus. Ces chiffres représentent un minimum, d'ajouter M. Twaits, car si on applique le même calcul aux conséquences du remplacement du carburant diesel par l'électricité produite à partir du charbon, la perte du gouvernement provincial en taxes serait de près de $23 sur la quantité équivalente de carburant diesel.

"Dans ce cas particulier, le trésor public se trouverait appauvri d'au moins $30 par tonne additionnelle de charbon absorbée par le marché canadien."

"Je crois que ce calcul devrait faire hésiter les autorités", poursuivait-il. "Deux questions se posent alors — peuvent-elles se permettre cette forme coûteuse de distinction entre différentes formes d'énergie et, dans l'affirmative, quel est le véritable résultat de cette pratique ?".

M. Twaits a insisté sur son intention qui n'est pas de partir en guerre contre l'industrie du charbon mais bien de réclamer un traitement égal et non spécial pour l'industrie pétrolière.

"Il est bien évident que certaines hypothèses fondamentales devraient être revisées" expliquait le conférencier. "La plus importante est la présomption que la croissance de l'industrie pétrolière s'effectue automatiquement. Il est certain qu'en deçà de certains niveaux les changements de prix de plusieurs cents par gallon n'influent guère sur la demande de l'essence. Mais au-delà de ce niveau qui, dans la plupart des provinces, a déjà été atteint ou dépassé à cause des augmentations progressives des taxes provinciales, la réaction devient très vive, l'automobiliste commence à économiser l'essence et change ses habitudes quant à l'achat d'automobiles et à la consommation d'essence. Cette réaction s'est fait sentir ostensiblement dans une province de l'est du Canada où une augmentation des taxes a entraîné une baisse du revenu global."

De l'avis de M. Twaits, la concurrence qu'affronte l'industrie pétrolière en conséquence du système de taxation exige une insistance encore plus intense sur l'efficience et la coordination. Il faut bien comprendre que si l'industrie est florissante, elle n'en demeure pas moins vulnérable.

En dehors de l'industrie, disait-il, une révision du régime fiscal actuel s'impose pour en bannir les privilèges dont jouissent exclusivement certaines classes de contribuables. La perte de revenus que le présent mode de répartition fait subir aux gouvernements les incitera fortement à opérer un redressement.

Bourse de New-York

Amélioration tardive de la liste mobilière à Wall Street

NEW YORK — Les cotes ont grimpé à de nouveaux sommets vendredi pour la troisième journée consécutive, en dépit des prises de profits. La séance fut très active à Wall Street.

Une des vedettes de la journée fut Pennsylvania Railroad qui a été même plus actif que Chrysler, le titre le plus actif cette semaine.

Avec un gain de 1⅝ à 30⅝, Pennsylvania a atteint un nouveau sommet.

Certaines valeurs coûteuses ont subi des pertes lourdes. IBM et Polaroid ont perdu chacun 3½, Xerox a baissé de 1¾ et Du Pont a baissé de 2½.

La moyenne que la Presse Associée établit pour 60 titres a augmenté de .3 à 291.6. Des 1,347 titres négociés, 606 ont progressé et 512 ont baissé.

Le virement global s'est élevé à 5,090,000 actions, comparativement à 5,550,000 actions jeudi.

Chrysler n'a pas bougé à 40⅜. Le troisième titre le plus actif, Parke, Davis a augmenté de ¾ à 37½.

Venaient ensuite New York Central et Helene Curtis qui a monté de 2⅝ à 39⅛.

General Motors était actif avec un gain de 1⅛. Jersey Standard, American Telephone et Allied Chemical ont réalisé des gains fractionnaires.

Par suite de la hausse de leurs dividendes, Texaco a monté de ⅜, Socony Mobile, de ½ et National Acme, de 1⅜. Superior Oil a dégringolé, après qu'on eut annoncé que la Taxaco avait fait l'acquisition des biens au Vénézuéla de cette société.

Parmi les titres canadiens, International Nickel a gagné ¾, McIntyre Porcupine, ½, Dome Mines ¼ et les distilleries Seagrams, ⅛. Canadien Pacifique et Hudson Bay Mining ont baissé de ½.

Cours du dollar

NEW-YORK — A la fermeture, le dollar canadien a baissé de 1-64 à $0.92 39-64 en argent des Etats-Unis. Il y a une semaine, il valait $0.92 17-32.

La livre sterling a baissé de 1-64 à $2.79 13-16.

-O-

MONTREAL — A la fermeture hier, le dollar des Etats-Unis est resté inchangé à $1.07 31-32 en argent canadien.

La livre sterling est restée à $3.02 1-8.

Bourse de Montréal

La place locale bouge à peine

MONTREAL. — Les gains des titres industriels ont contrebalancé les pertes subies dans d'autres secteurs hier à la Bourse de Montréal et à la Bourse Canadienne.

Les métaux communs étaient plus fermes. Hudson Bay Mining a augmenté de ¾, Falconbridge a gagné ⅛ et Consolidated Mining a progressé ¼.

Dans les banques, Impériale a perdu ½, Royale ⅜, Montréal et Nova Scotia ont fléchi de ¼ chacune.

Dans le secteur des services publics, Canadien Pacifique et Calgary Power ont baissé de ⅜ et Téléphone Bell, de ¼.

Du côté des papeteries, International a perdu ⅜ et MacMillan-Bloedel ainsi que Consolidated ont perdu ⅛ chacun.

Les pétroles étaient plus fermes hier. Texaco a grimpé de ½, Home Oil "B", de ⅜, et Pacific Petroleum ainsi que Shell Oil, de ⅛.

Dans le compartiment des denrées alimentaires et les boissons, Weston B, Labatt, les Distilleries Seagrams, Canadian Breweries, Loblaw "A", et Shop and Save ont gagné ⅛. Walker-Gooderham a baissé de ⅜ et Dominion Stores, Salada et Ogilvie Flour ont perdu ⅛.

CIL a grimpé de ⅞ dans les industrielles. Moore Corporation a gagné ⅝, Imperial Tobacco et Simpson's ont monté de ¼ et Hawker-Siddley a augmenté de ⅛.

Pour ce qui est des mines, United Obalski fut la valeur la plus actives avec un virement de 224,000; il a monté de huit cents. Transterre a augment éde 12 cents, Stairs Exploration a augmenté de 10 cents, Fab, de 4 cents et Paudash, de 2½ cents. Mistango a toutefois fléchi de 3½ cents.

Cours des changes

Afrique du Sud, rand	1.51½
Allemagne, DM	.2720
Angleterre, livre	3.02½
Argentine, peso	.0082
Australie, livre aust.	2.42
Autriche, schilling	.0420
Belgique, franc	.0217
Brésil, cruzeiro	.0019
Chili, escudo	.3674
Danemark, couronne	.1564
Espagne, peseta	.0181
France, franc	.2205
Hollande, florin	.2997
Italie, lire	.001737
Japon, yen	.002988
Mexique, peso	.0878
New-York, dollar	1.08 1-32
Norvège, couronne	.1510
Nelle-Zélande, livre NZ	3.01½
Pérou, sol	.0406
Suède, couronne	.2084
Suisse, franc	.2504
Tchécoslovaquie, cour.	.1517
Venezuela, bolivar	.2415

Trust Général du Canada

Dividende no 140

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de $0.25 par action privilégiée a été déclaré par le Conseil d'Administration. Ce dividende sera payable le 15 avril 1964 aux actionnaires privilégiés inscrits à la fermeture des livres le 31 mars 1964.

Le secrétaire,
Jean-Guy CARDINAL
Montréal, le 21 janvier 1964.

Dividendes

Canadian Salt Co. Ltd., 20 cents, payable le 31 mars, inscription le 13 mars.

Distillers Corporation Seagrams Ltd., actions ordinaires, 45 cents, 14 mars, inscription 24 février.

Empire Life Insurance Company, $1.00, 27 février, inscription le 6 février.

Les administrateurs de la Banque de Montréal se réuniront à Charlottetown

Pour la 1ère fois le 12 mai

Les administrateurs de la Banque de Montréal auront une assemblée pour la première fois à Charlottetown, le mardi 12 mai, nous apprend M. G. Arnold Hart, président et directeur de l'exécutif de la banque.

M. Hart a dit que les administrateurs et certains hauts dirigeants de la banque vont aussi prendre part à l'ouverture officielle du nouvel immeuble de la succursale de Charlottetown. Ce nouvel immeuble est situé en face de l'édifice commémoratif des Pères de la Confédération. Il sera occupé dès la présente fin de semaine.

L'assemblée sera sous la présidence de M. Arthur C. Jensen, président du conseil, qui est originaire de Terre-Neuve. Des administrateurs de toutes les parties du Canada et d'ailleurs y seront présents.

L'assemblée de Charlottetown fait partie d'une série d'assemblées plénières du conseil qui ont lieu dans d'autres villes que Montréal; il y a eu déjà des asemblées semblables à Toronto, Winnipeg, Vancouver et Québec.

Eles sont organisées, dit M. Hart, de façon à permettre aux organisateurs de la banque d'acquérir une connaissance aussi étendue que possible des conditions régionales dans les diverses parties du pays et à leur fournir des occasions de connaître les hommes d'affaires locaux " sur leur propre terrain".

En outre, les administrateurs de la banque qui sont dans les Provinces de l'Atlantique, se réunissent tous les mois à Halifax.

Au total, la Banque de Montréal a 69 bureaux dans l'Ile-du-Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveaux-Brunswick et Terre-Neuve. Les opérations régionales sont sous la direction de M. Thomas R. Francis, gérant général pour les Provinces de l'Atlantique, qui réside à Halifax.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Dividende régulier

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'administration de La Banque Provinciale du Canada a déclaré un dividende de trente-cinq cents par action sur le capital-actions versé de la Banque, pour le trimestre se terminant le 31 janvier 1964.

Ce dividende, portant le numéro 258, sera payable au bureau principal et à toute succursale de la Banque, le ou après le 3 février 1964, aux actionnaires inscrits dans les registres le 15 janvier 1964, à la fermeture des guichets.

Par ordre du Conseil d'administration.

Le gérant général
LEO LAVOIE
Montréal, le 18 décembre 1963.

À noter...

Texaco Inc. vient de hausser le dividende régulier trimestriel de 50 cts à 55 cts l'action, payable le 10 mars, aux actionnaires inscrits le 7 février.

-O-

United Obalski Mining Company Limited a fait savoir à la Bourse Canadienne que, sous réserve d'enregistrement d'un accord en date du 15 janvier 1964, avec la Commission des valeurs mobilières de Québec, Bouchard & Compagnie Limitée, au nom d'un client, a souscrit ferme 200,000 actions à 50 cts chacune, payable sur-le-champ et elle a obtenu des options sur un total de 800,000 actions à des prix variant entre 50 cts et 80 cts chacune, susceptibles d'être exercées dans les 12 mois. Le produit de cette émission servira à acquérir 10 claims dans la partie orientale du Rang IV du canton de Senneterre.

-O-

Les emprunts contractés, comme gage collatéral, par les firmes d'agents de change, membres des Bourses de Montréal et Canadienne, se chiffraient le 31 décembre 1963, à $22,377,192, au regard de $25,845,480 à la fin de 1963 et à $27,046,488 à la fin de 1962, soit une preuve que ces marchés sont en meilleure position technique.

Nouvelles Emissions

LES INDUSTRIES DE LA RIVE SUD, LTEE
SOUTH SHORE INDUSTRIES LTD.

(Incorporée sous l'empire de la Loi des Compagnies de Québec)

$300,000.
OBLIGATIONS PREMIERE HYPOTHEQUE
6¾%
comprenant
$100,000., échéant du 1er décembre 1964 au 1er décembre 1973 inclusivement
et
$200,000., échéant le 1er décembre 1974, à fonds d'amortissement.
Date de l'émission: 1er décembre 1963

$200,000.
DEBENTURES
7%
à fonds d'amortissement
Date d'émission: 1er décembre 1963 Date d'échéance: 1er décembre 1975

FIDUCIAIRE: Société d'Administration et de Fiducie
Prix: 100.00 et l'intérêt couru

Nous offrons ces valeurs, pour notre compte, sous les réserves d'usage de leur émission par la Compagnie et leur acceptation par nous, et sujet à l'approbation juridique de Mes Létourneau, Stein, Johnston, Leahy, Marseille & Price, avocats, de Québec, pour la Compagnie et de Me Pierre Audet, avocat, Québec, pour notre compte.

Nous vous ferons parvenir, sur demande, le prospectus de ces nouvelles émissions.

JACQUES LEGARE & CIE LIMITEE
VALEURS DE PLACEMENT
93, RUE ST-PIERRE, QUEBEC 2. TEL.: 525-4977

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Abacon	700	51	50	50	—5
Abitibi	3525	$12¾	13¼	13½	+ ⅛
Abit pr	225	$24¼	24¾	24¾	
Alta Dist	1150	285	280	280	
Alta Dis vt	1825	265	255	265	
Alta Gas	2957	$30	29¾	29¾	— ¼
Alta Gas pr	30	$109½	109½	109½	
Alt Gas pr	35	$108½	108	108½	+ ½
Alta Gas w	2845	845	825	840	+10
Alta Nat	225	$17¾	17¾	17¾	
Alg Cen	380	$28¼	28½	28¾	
Alg Cen w	160	965	965	965	+15
Algoma	130	$60	59¾	59¾	
Algoma pr	290	$20½	20½	20½	
Alumini	3987	$31¼	30¾	31	— ¼
Alm 4¼ pr	500	$41½	41¾	41¾	+
Alm 1 pr	190	$22¼	22¼	22¼	— ¼
Alm 2 pr	170	$47¾	47¾	47¾	+ ¼
Anthes A	1075	$23½	23¼	23¼	— ¼
Argus	240	$13	13	13	
Arg B pr	275	$32½	32¼	32¼	— ¼
Arg C P pr	1388	$10¼	10	10	
Arg 260 pr	220	$52½	52½	52½	
Ashdown B	225	$8	8	8	
Atlan Acc	100	$17½	17½	17½	
Atlan spr	25	$26¼	26¼	26¼	
Atlan rts	4262	30	27	27	—4
Atl Sugar	275	$17¾	17¾	17¾	
Atl Sug A	500	$23¾	23¾	23¾	
Auto El	200	415	410	415	+10
Bank Mont	845	$66¼	66½	66¾	+ ¼
Bank NS	408	$71¼	71	71	— ¼
Bath P	265	$16¾	16½	16¾	— ¼
Bell Phone	2877	$54¾	54	54¼	— ¼
Bow Valley	100	475	475	475	
Bowater pr	235	$50⅞	50¾	50⅞	+ ⅛
Bowater pr	235	$50⅞	50¾	50⅞	+ ⅛
Bay Mills	250	$63¾	63½	63¾	+ ½
Bay Mills pr	220	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
Bow-M pr	65	$53¾	53¾	53¾	
Bramalea	1200	$5⅝	5½	5½	
Brazil	2446	235	235	235	
Br Tank pr	25	$25½	25½	25½	
Bright	25	$80	80	80	
BA Oil	2282	$29¾	29½	29½	
BC Forest	1065	$25⅛	25	25	— ⅛
BC Pow	4000	42	41	42	+1
BC Sugar	300	$44¾	44¾	44¾	— ¼
BC Phone	25	$56½	56½	56½	
BCPh 6¼pr	30	$111	111	111	— ½
BCPh 4¾56	25	$98	98	98	+1
BCPh 4½pr	100	$91	91	91	
Brockville	225	$8	8	8	
Bruck B	110	$12¾	12¾	12¾	+ ⅛
Build Prod	25	$25½	25½	25½	
Bulolo	100	$5¼	5¼	5¼	
Burns	623	$9½	9¾	9½	+ ⅛
Cabol	400	40	40	40	
Cal Pow	675	22	22	22	— ¼
C Bread A	75	$50¾	50¾	50¾	+ ⅛
Can Cem	636	$40⅝	40¾	40¾	+ ¼
Can Cem pr	226	$28	28	28	— ¼
C Fndry A	210	$17	17	17	
Cl Fndry	785	$26	25¾	26	+ ⅜
Can Mach	100	$18½	18½	18½	+1¼
Can Malt n	500	$22¼	22	22¼	— ¼
C Pack A	70	$64	64	64	
C Pack B	215	$64	64	64	
Can Perm	192	$77	77	77	
CSL	25	$50¼	50¼	50¼	— ¾
CSL pr	125	$13	13	13	
C Wire B	225	$13¾	13¾	13¾	
CAE	1025	$9	8¾	8¾	— ¼
C Brew	4527	$10⅛	10	10	— ⅛
C Brew A pr	75	$50¾	50½	50½	
C Brew Bpr	175	$53½	53½	53½	
C Brew A pr	75	$50¾	50½	50½	
C Brew Bpr	175	$53½	53½	53½	
C Br AlmA	200	$9¼	9¼	9¼	
CBAL A w	1445	150	140	140	—10
CBAL B w	275	155	155	155	
Cdn Can A	225	$13¼	13¼	13¼	
C Chem w	6450	555	540	555	+10
C Collieries	8925	$10	9¾	10	+ ⅛
C Colll 63pr	275	18	18	18	
C Curt W	200	53	53	53	—2
C Dredge	1200	285	280	280	+5
C Edound	850	375	370	375	+15
CGE pr	875	$37½	37½	37½	+ ½
CG Sec A	1000	$12¼	12¼	12¼	+ ¼
C Hydro	242	$18	18	18	
C Im Bk C	1879	$65⅜	65	65⅜	— ⅛
C Ind Gas	1310	$9⅛	9	9	
CIL	3290	$19½	18½	18¾	+ ¾
CPR	2071	$37½	37	37½	— ¼
C Pet pr	602	$12⅝	12⅝	12⅝	— ⅛
C Tire A	185	$29½	29½	29½	—¼
CWN Gas	2475	$17¼	17¼	17¼	
C Westng	60	$30½	30½	30½	— ⅜
Chat Gai	220	$15⅛	15¼	15¼	— ⅛
Chrysler	75	$44½	44	44	+ ¼
Clairtone	450	$6⅜	6⅛	6⅛	—⅛
Clairton w	600	285	280	285	+10
Chemcell	8840	$12⅝	12½	12⅝	—⅛
Chemcl 1.75	250	$21¾	21¾	21¾	
Col Cell	200	$9⅛	9⅛	9⅛	
C Saving	3095	$10¼	9⅛	9¼	— ⅛
Con Bldg	125	$10½	10½	10½	— ⅛
Con Blg pr	100	$8½	8½	8½	
Con M S	1864	$32⅜	32½	32⅜	— ⅛
Con Paper	505	$41	40¾	40¾	+ ⅛
Con Gas n	4018	$12⅛	12	12	
Copp Clark	200	$12	11⅝	12	+ ⅛
Corby vt	580	$20¼	20⅜	20⅜	
Coronation	425	$6⅝	6½	6½	
Coron 2pr	230	$8⅜	8⅛	8¼	+ ⅛
Coron w	580	125	125	125	
Cosmos	300	$11⅜	11⅜	11⅜	
Crush Int	740	$17¼	17	17	— ⅛
Delta	825	$17½	17⅛	17⅛	
Dale	500	165	160	160	—5
Dalex pr	21	$85	85	85	
Dist Seag	1185	$53¾	53⅝	53⅝	+ ⅛
Deltona	24	$11	11	11	
D Bridge	665	$18	17¾	17¾	— ¼
Dom Elect	135	$12¼	12¼	12¼	— ⅛
Dom El pr	25	$103½	103½	103½	
Dofasco	550	567	565	567	— ⅛
Dom Glass	826	$18¼	18⅛	18⅛	— ⅛
Dom Lime	200	495	495	495	—5
D Lime wts	100	130	130	130	+5
Dom Scot	260	$9½	9½	9½	
D Scot pr	25	$50	50	50	
Dosco	800	$15⅜	15¼	15¼	— ⅛
Dom Stores	2460	$17¼	17⅛	17⅛	— ⅛
Dom Tar	4935	$17⅛	17	17	— ⅛
Dom Text	745	$23¾	23⅝	23¾	— ⅛
Du Pont	35	40	40	40	
Econ Inv	300	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
Econ In SA	200	$49⅝	49½	49¾	+
Eddy Mtch	50	$42	45	42	— ¾
Exquisite	300	$8	8	8	
Falcon	6257	$63	62½	63	+ ⅝
Fam Play	222	$19½	19½	19½	— ¼
Fanny F	0	$36½	36½	36½	+ ¼
Fed Frm w	10000	115	115	115	+5
Fed Grain	25	$70¾	70¾	70¾	— ¼
Fleet Mfg	1500	60	60	60	
Great West	4200	64	52	60	+13
Gr Wpg G	566	$16¼	16¼	16¼	
Greyhnd	495	$12	12	12	
Guar Tr	65	$65⅜	64½	64½	—2⅛
Hardee	2350	195	190	190	+5
Hard Carp	70	$32½	32⅛	32⅛	
Hawker-S	1624	$6¼	6⅛	6¼	+ ⅛
Hawker pr	210	$95½	95½	95½	
Hayes Stl	650	$18	18	18	
Home A	1494	$13⅛	13	13⅛	
Home B	1520	$14¼	13¾	14¼	+ ¼
Holt Ren	233	$22½	21½	21½	
Horne Pf	5550	270	260	260	—10
H Smith pr	215	$43½	43½	43½	
HBC	125	$15¼	15¼	15¼	
Hur Erie	143	$69¾	69¾	69¾	— ¼
Husky	1530	$6¾	6⅝	6⅝	
Husky w	960	30	26	26	+2
Imp Flo	200	$29½	29	29½	+ ¾
Imp Life	45	$185	185	185	+5
Imp Oil	1797	$45⅞	45¾	45⅝	— ⅛
Imp Tob	1560	$13⅞	12⅞	13⅛	+ ⅛
Imp Tob pr	25	$6⅛	6⅛	6⅛	
Ind Accep	1871	$24⅜	23¾	24⅜	— ⅛
Ind Min	133	$8	8	8	+ ½
Ind Wire	500	120	115	120	+5
Inland Cpr	283	$17¼	17¼	17¼	
Inland Gas	730	$6⅜	6¼	6¼	— ⅛
Inland Gpr	605	$19	18¾	19	+ ⅜
Inland Gw	1810	54	49	54	+12
Int Bronze	200	$23	23	23	
IBM	17	$398	398	398	+2
IMC	175	$70	70	70	
Int Nickel	3533	$79	78	78¾	+ ⅜
Int Util	1690	$24	23½	23¾	+ ⅜
Intpr Dis	200	435	435	435	—15
Inter PL	554	$83¼	82¼	83¼	+ ¾
Int Stl P	4300	350	340	345	+5
Inv Syn A	75	$54½	54	54	
Jefferson	878	$8¾	8¼	8⅜	+ ⅛
Jeff Bw	1950	350	345	345	
Jockey C	1780	320	310	315	—5
Jock wts	400	42	42	42	+1
Jock 2pr	100	$9¾	9¾	9¾	
Kelly D A	300	$5¾	5⅜	5⅜	
Kelly wts	150	145	145	145	
Kelvinator	100	$8¾	8¾	8¾	— ¼
Labatt	222	$19	19	19	— ¼
LOnt Cem	4000	250	245	250	
LOnt Cemp	1120	$11½	11½	11½	+ ¼
L O Cem w	200	45	45	45	+1
Lakeland	500	445	445	445	+10
Lakeland wt	630	235	235	235	—15
Lambtn Ln	320	$7¾	7⅝	7¾	+ ⅛
Laura Sec	100	$17	17	17	
Lau Fin	936	$14⅜	14¼	14¼	
Lau F 200	435	$37¼	37	37¼	+ ¼
Lau F 125	2105	$21½	21½	21½	
Lau F 63 wts	575	360	360	360	—5
Leland	200	225	225	225	—15
Levy	479	$19⅝	19½	19½	— ⅛
Levy 2pr	105	$12¼	12¼	12¼	
LobCo A	1975	$7⅜	7½	7½	
LobCo B	1830	$8⅛	8	8⅛	+ ⅛
LobCo pr	100	$49½	49½	49½	
LobG 1pr	350	$31⅜	31⅛	31⅜	+ ⅜
LobG B pr	210	$32	31¾	31¾	
Lob Inc	500	$3¾	8¾	8¾	
Maclaren A	1000	$22⅜	22¼	22¼	— ⅛
Macleods A	175	$23	23	23	
MB and PR	1107	$27½	27¼	27½	
M Leaf Mill	152	$15¾	15¾	15¾	+ ⅛
Mass-F	5920	$18	17⅞	17⅞	
Mass-F 5½	155	$108½	108	108	+ ½
Maxwell	300	195	195	195	+10
Met Stores	1040	$8½	8⅝	8⅝	—⅛
Mid Pac	100	480	480	480	
Mid-West	7986	280	275	280	+5
Milt Brick	275	315	315	315	
Moison A	291	$28	28	28	+ ⅛
on Foods	1165	$7⅛	7⅛	7½	— ⅛
Mont Loco	400	$13¼	13¼	13¼	
Mont Trst	500	$101½	101½	101½	+1½
Moore	674	$53⅛	53	53⅛	+ ⅛
Morse A	210	$10½	10½	10½	
Nat Contain	150	$5⅝	5⅝	5⅝	
Nat Drug	755	$14	13¾	13¾	— ⅛
Nat Hees	300	200	175	200	+85
Nat Hees pr	100	275	275	275	+25
Nat Trust	35	$26¾	26¾	26¾	— ⅜
Noranda	3248	$42¼	42	42¼	+ ¼
NO NGas	750	$20⅛	20	20	— ⅛
Nor Phone	295	$9½	9½	9½	
NW Util pr	232	$82	82	82	
Ocean Cem	600	$15	15	15	
Ogilvie	541	$15⅜	15¼	15¼	
Ont Steel	700	$22¾	22⅝	22¾	+ ⅛
Oshawa A	150	$41½	40⅝	40⅝	—1⅜
Overland pr	100	$9¾	9¾	9¾	
Pac Pete	2960	$12¼	12⅛	12¼	+ ⅛
Page-Hers	3100	$21⅛	20⅝	20⅝	— ¼
Parker	150	385	385	385	—15
Martin	15200	74	71	71	—4
Mattgml	1680	$12⅛	12	12	
Maybrun	900	8½	8½	8½	— ½
McIntyre	240	$56¾	56¾	56¾	
McKen	2500	28	26½	27	—1
McWat	2200	21	20½	20½	— ½
Mentor	2000	21	20	20	—1
Merrill	7100	71	67	71	+1
Meta Uran	3000	9½	9½	9½	+ ⅛
Midrim	1200	23	23	23	—1
Mt Wright	3750	45	43	45	
Multi-M	10000	32½	32	32	— ½
Murray M	4100	130	115	120	+5
Nama Cr	3700	15	14½	15	+1
Nat Expl	500	7	7	7	
Nealon	2000	12	11	12	+1
New Alger	3000	6	6	6	+ ½
New Ath	1000	28½	28½	28½	—1½
New Bld	4500	5	5	5	
New Cal	800	25½	25½	25½	— ½
Newconex	300	405	400	400	
Ncontex wts	700	95	95	95	+5
New Jason	2000	6½	6½	6½	
New Hosco	16300	196	190	192	—3
N Kelore	7000	12½	10⅞	10½	—1
Newlund	12000	22	20½	21	
N Mylama	1500	13	12	12	+1
Newnor	56000	20	19	20	— ½
New Rouyn	4000	11	11	11	+ ½
N Senator	31200	20	18½	19½	+1
Nickel MS	43300	20½	17½	19	—2
Nick Rim	3700	21	21	21	
Nisto	390700	27	23	26	+3
Nor-Acme	3000	13½	12½	13½	+ ½
Norbeau	2000	43	43	43	—3
Norgold	261058	13	12	13	+1
Norlartic	10560	12	12	12	+2
Norlex	4500	16½	16½	16½	
Normetal	200	320	320	320	+5
Norpax	1000	10	10	10	
N Bordu	1000	15½	15½	15½	—1
N Goldcrt	3500	19	19	19	
N Rank	9600	29	28½	29	
N Rock	2600	33	32½	33	
Northcal	30750	57	52	54	
North Can	2200	170	170	170	—3
Northgate	16690	440	425	440	+15
Nudul	71500	18	12¼	16½	+1½
O'Brien	2800	63	63	63	—2
O'Leary	3000	14	14	14	+ ½
Opemiska	10920	840	830	840	+5
Orchan	5200	425	420	425	+5
Orenada	7000	10½	10	10	
Ormsby	8100	47½	46	46	—1
Pamour	3900	112	110	110	
Paramaq	7000	13	13	13	
Patino	440	720	720	720	
Pax Int	3000	18½	18	19½	
Paymast	10000	11	11	11	— ½
Pce Expl	6000	11	10½	10½	
Peel Elder	1402	12	11¾	12	+ ½
Peerless	12060	14	14	14	
Perron	2600	11½	11	11	— ½
Pick Crow	1000	49	49	49	
Placer	375	$29¼	29¼	29¼	
Preston	100	805	805	805	—10
Purdex	31000	10½	9½	9½	— ½
Que Ascot	16200	9½	8	9	+ ½
Que Chib	7500	19	18½	18½	—1½
Que Lith	200	191	191	191	
Q Mattgmi	1750	16	16	16	+1
Gunston	1500	11	11	11	
Quemont	620	$11	11	11	
Radiore	7050	53	52	53	—2
Raglan	5500	55	54	55	+1
Rayrock	2650	83	83	83	—2
Realm	5000	9	8½	8½	
Rexspar	1000	15	15	15	
Rio Algom	5200	$13	12⅞	12⅞	— ⅛
Rio Rup	2000	5½	5½	5½	
Rix Athab	5500	24	23	24	+1
Rockwin	2610	31	31	31	
Rowan Con	1500	5	5	5	— ½
Ryanor	16000	12	11½	11½	— ½
Salem	52301	57	51	51	—4
San Ant	4000	19½	19	19	
Sand Riv	7000	5½	5	5	— ½
Satellite	6500	14	12½	12½	— ½
Sherritt	2210	296	293	293	—1
Sigma	100	520	520	520	—15
Silvmac	3500	11½	10½	10½	— ½
Sil Miller	3100	18½	18	18	— ½
Starratt	1000	6	6	6	— ½
Steeloy	25000	15½	14	14	—2
Steep P	3240	465	455	455	—5
Sturgeon	1500	22	21	22	+1
Sud Cont	13000	8½	8	8½	+ ⅛
Sullivan	100	175	175	175	
Sunburst	500	11	11	11	
Temag	600	80	80	80	—9
Thom L	1000	54	53	54	
Tombill	10400	102	99	100	
Torbrit	10200	61	58	58	—2
Tormont	15000	18½	17	17½	—2½
Trans Res	4500	12½	12	12½	
Tribag	3600	138	m34	135	—3
Trin Chib	5500	15	14	14	
U Asbestos	870	236	232	232	—4
Un Buffsd	49500	74	72	74	+3
Un Keno	7150	565	515	565	+65
Un Mactie	2000	26	26	26	+1
Un Fort	3000	11	10½	10½	
Upp Can	1813	140	135	135	—5
Vauze	18400	93	83	85	—7
Vesper	5000	19	18	18	— ½
Violam	900	288	286	286	—6
Wasamac	5099	130	124	130	+1
Werner	6000	7½	7	7½	+ ½
W Malar	11500	6½	5	6½	+1
W Beaver	2000	13	12	12	
West Mines	7225	500	495	500	
Willroy	900	159	158	158	—1
Wiltsey	27000	17½	16½	16½	
Winch	169100	16	13	16	+3
W Surf I	3750	14½	14	14	
Wr Harg	850	65	65	65	+3
Yale Lead	3500	12½	12	12½	
Yukeno	2000	4	4	4	
Yk Bear	1000	113	112	112	—3
Young HG	9000	8	7	8	
Zenmac	12100	33	30½	33	+2
Zulapa	62000	26	24	26	+1

MARCHE ETRANGER

MB and PR	75	$27¾	27¾	27¾	— ¼
Moore	450	$54¼	54	54¼	+ ¼
Walkers	50	$63	63	63	+1½
Bralorne	1050	415	410	415	—5
Cent Del	200	715	715	715	—15
C Delhi	526	700	700	700	+20
C Ex Gas	2000	125	125	125	+9
Denison	650	$11¼	11¼	11¼	
Dickson	300	595	590	590	+30
H B Oil	100	$15⅜	15¾	15⅜	
Gridoil	500	44	44	44	+8
Kilembe	500	340	340	340	+10
Lorado	12500	238	230	237	+2
Madsen	300	230	230	230	—5
Nisto	1000	25	25	25	+7
Provo	650	194	193	194	
Sherritt	500	300	300	300	
Siscoe	500	170	170	170	
Steep R	300	470	470	470	
Teck Crop	200	480	480	480	
Union Oils	100	200	200	2	
Yk Bear	100	119	119	119	

HUILES

Alminex	1672	276	276	276	—4
Am Leduc	4300	6½	5	6½	+ ½
Anchor	19050	15	13	13	+1
Asamera	4000	80	78	80	—2
Bail Sup	215	$25½	25½	25½	
Banff	6500	239	236	236	—2
Bata	6000	4½	4½	4½	
Camerina	100	238	238	238	+3
Cal Ed	2150	$18¾	18¾	18¾	
CS Pete	18335	470	450	470	+20
C Delhi	33114	685	660	675	+10
C Delhi w	600	175	175	175	+15
C Ex Gas	10500	123	120	120	—1
Cent Del	6475	715	700	715	+5
C Dragon	10500	37	36	37	+2
C East Cr	200	100	100	100	
C West P	750	184	182	184	+7
Dev Pal	5071	126	126	126	
Duvan	500	9	9	9	+ ½
Fargo	2125	255	250	252	+2
Fr Pete pr	100	335	335	335	+5
Glacier	7500	11	10½	10½	
Gr Plains	418	$10⅝	10½	10½	
Gridoil	13800	43	40	40	—3
H B Oil G	5284	$15¾	15½	15¾	+ ¼
Medal	7064	455	440	440	—20
Nat Pete	4800	325	315	315	—10
N Cont	25200	34	29	33	
N Davies	2000	19½	19	19½	
NC Oils	4500	245	235	241	+4
NCO pr	220	$43½	43½	43½	
NCO wts	4360	35	30	30	
Numac	8100	166	164	165	—1
Numac wts	365	75	74	74	+1
Palliser	4000	30½	30	30½	
Pamoil	1000	52	52	52	—1
Permo	3500	33	32	33	+1
Petroi	3500	53	52	52	
Place	1000	45	45	45	—2
Ponder	1000	26	26	26	
Prairie Oil	1000	295	295	295	—20
Prov Gas	5700	179	177	178	
Quonto	9250	17½	17	17½	
Ranger	2600	143	140	140	—5
Sarcee	3500	128	126	126	—2
Spooner	1000	11	11	11	+ ½
Stanwell	11150	80	72	80	+5
Teck Corp	2184	475	470	475	+5
Trans Can	1000	85	85	85	+1
Triad Oil	2375	195	193	193	
Union Oil	635	$12⅝	12½	12½	— ⅛
Unispher	7000	31½	31	31	
U Canso vt	300	137	134	137	+7
Un Oils	43100	185	181	185	+2
Un Reef P	500	11	11	11	
Wstates	850	630	610	630	+30
W Decalte	1100	128	128	128	
Yen Can	5500	4	4	4	

TOTAL DES VENTES : $.574,000.

NOMINATION CHEZ DENAULT LIMITÉE

M. Antoine Turmel, président de Denault Limitée de Sherbrooke, annonce l'élection de M. J. Raymond Huot comme membre du conseil d'administration de la compagnie. M. Huot a été également nommé vice-président en charge des magasins de détail de cette importante compagnie de distribution de produits alimentaires dans les Cantons de l'Est.

M. Huot est un diplômé en commerce de l'université Laval et possède une expérience de plus de quinze années dans le commerce de l'alimentation. Il a servi outre-mer dans le corps d'artillerie de l'Armée canadienne avec le rang de capitaine.

Cette nomination complète une étape dans le programme de réorganisation entrepris il y a quelques années. A cette époque la compagnie avait décidé d'ajouter d'autres épiceries à bon rendement aux groupes de magasins à succursales multiples déjà établis et de se lancer dans la distribution de produits qui donneraient des profits plus élevés.

Denrées alimentaires

MONTREAL (PC) — Cours des denrées transmis à Montréal hier par le ministère fédéral de l'Agriculture :

Oeufs : prix de gros aux centrales de campagne, cageots de bois : extra-gros 41 à 42; A gros 39 à 40; A moyen 34 à 35; A petits 28 à 29; B 33; C 26.

Beurre : arrivages courants, admissible : 51¾; 92: 51¼; non-admissible 51.

Fromage : livré à Montréal, ciré, arrivages courants, en gros québecois blanc 35; coloré 35¼.

Pommes de terre en gros : Québec $1.50 à $1.55 les 75 livres, $1.05 à $1.10 les 50 livres; N.B. $1.60 à $1.70 les 75 livres, $1.10 à $1.20 les 50 livres, .27 à .29 les 10 livres. I.P.E. $1.90 à $2 les 75 livres, $1.35 à $1.40 les 50 livres, .34 à .36 les 10 livres.

Dividendes

Huron and Erie Mortgage Corporation, 50 cents, 18 mars, inscription 18 février; 35 cents, 1er avril, inscription 13 mars.

Royal Oak Dairy Ltd., catégorie "A", 15 cents payable le 15 février, inscription le 31 janvier; 15 cents payable également le 15 mai aux inscrits au 30 avril, 15 cents payable le 15 août, aux inscrits au 31 juillet, 15 cents, payable le 15 novembre, aux inscrits au 31 octobre.

Guaranty Trust Company, communes 37 1-2 cents, le 15 avril, pour les actionnaires inscrits le 31 mars.

Standard Brands Incorporated, 50 cents, E.-U., le 16 mars pour les actionnaires inscrits le 14 février.

Indice Dow Jones

	65in	13ut	7ba	85co	8pa
30 Inds.	783.35	787.65	778.12	783.04	+0.18
20 C.fer	181.10	183.15	180.45	182.53	+1.58
15 Utilit	140.76	141.56	140.04	140.88	+0.12
65 Stcks	273.81	275.71	272.27	274.31	+0.65

INDICES à MONTREAL

	65in	13ut	7ba	85co	8pe
Vendredi	137.1	124.3	128.0	133.8	120.6
Jeudi	136.9	124.9	126.5	133.8	120.6
S. pass.	137.4	124.9	127.0	134.0	121.7
M. pass.	129.9	125.1	124.9	128.0	116.9
1963 haut	131.2	124.7	133.5	139.1	117.4
1963 Bas	115.9	111.8	119.7	116.2	95.5
1962 haut	125.8	117.6	141.2	125.3	104.9
1962 bas	101.6	96.7	101.9	101.6	85.6

Titres au comptoir

	Offre	Dem.
ADM AND T	39	43
A-C-

la voici!

du MAURIER king sizé

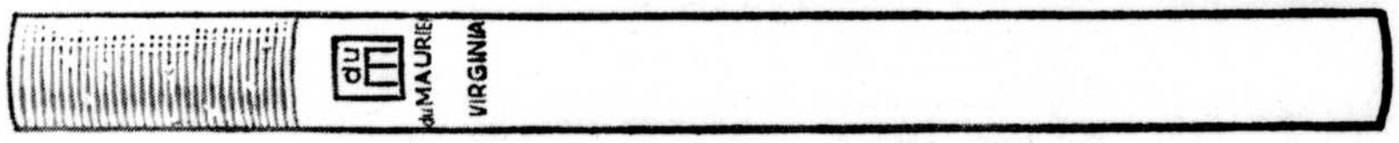

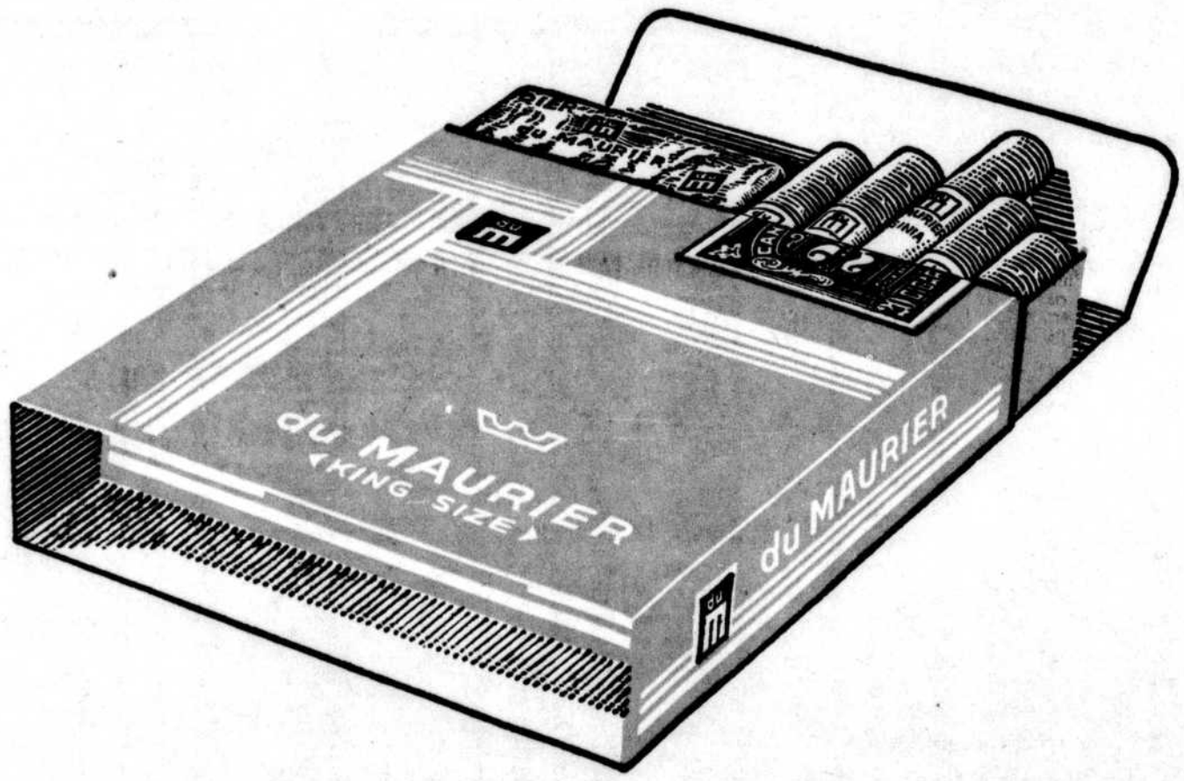

RICHARD GARNEAU, *commentateur renommé du football canadien et des Jeux Olympiques à Radio-Canada.*

au prix régulier!

Depuis des années, du Maurier est la cigarette à bout filtre la plus populaire au Canada. Et voici enfin la cigarette du Maurier "King Size" à l'intention des fumeurs qui préfèrent ce format. Rien n'a changé ...sauf la longueur. Essayez donc la du Maurier "King Size"...vous verrez jusqu'à quel point une cigarette à bout filtre peut vraiment être savoureuse.

- Format extra-long
- Même super-filtre exclusif "Millecel", le filtre le plus efficace jamais conçu qui augmente le plaisir de fumer.
- Mêmes tabacs de Virginie de haute qualité, vieillis à point, mais en plus grande quantité.

Plus que jamais...la vogue est à du MAURIER la cigarette de bon goût

Formats RÉGULIER et KING SIZE
maintenant offerts en paquets de 20 ou 25 cigarettes

L'équipe féminine de France pour les jeux olympiques : Les sélectionneurs de l'équipe de France pour les prochains jeux oympiques d'Innsbruck ont maintenant fait connaître leur choix.

L'équipe féminine pour les épreuves de ski sera composée, de gauche à droite, de Mlles Annie Famose, Marielle Goitschel, Christine Goitschel, Madeleine Bochatay, Cécile Prince et Christine Terraillon.

LES ALOUETTES SIGNENT WAYNE LINTON

Le Club de Football les Alouettes de Montréal a annoncé la signature de Wayne Linton de l'Université du Wyoming. Linton est un joueur de champ-arrière. Il a l'avantage d'être considéré comme joueur Canadien, mesurant 5'10 pouces et pesant 195 livres, l'étudiant en lettres du Wyoming est né et a passé sa jeunesse à Kirkland Lake, Ontario.

En 1963 Linton a gagné le plus de verges pour son club, il a enregistré cinq touchés en gagnant 330 verges en 82 tentatives. M. Lloyd Eaton, son instructeur, dit de Wayne: "Il est un coureur très difficile à arrêter en ligne droite et un secondeur de lignes des plus tenaces." Durant ses deux années avec les "Po[illegible]" ce Canadien a gagné 07 verges en 105 essais, pour une moyenne de 3.9 verges par essai et 7 touchés.

Jim Trimble dit; "Lloyd Eaton déclarait que Linton en plus d'être un très bon centre-arrière et un receveur des passes des plus fiables avait l'année dernière été le meilleur bloqueur parmi les centres-arrières de la Western thletic Conference. Obtenir un joueur canadien avec toutes ces qualités c'est certainement un précieux actif pour les Alouettes.

CHEZ LES POIDS MOUCHES

[illegible]ingpatch demeure champion en l'emportant sur H. Ebihara

BANGKOK — Pone Kingpetch, l'élégance boxeur thaïlandais, a remporté la couronne mondiale des poids mouches pour la troisième fois, en vertu d'une décision partagée de 15 rounds sur le Japonais Hiroyuki Ebihara, qui l'avait mis KO au premier round en septembre dernier.

Pone a livré le meilleur combat de sa carrière, en ménageant ses forces sous une température de 90 degré au stadium Rajdamnern et aux applaudissements des 10,000 amateurs partisans. Chaque boxeux pesait 112 livres, soit la limite de poids de la categorie.

L'arbitre Sa-Ard Kisri, de la Thaïlande, a voté en faveur de Pone par la marge de 71-68, le juge Takoo Ugo, du Japon, en faveur d'Ebihara par 73-71, et le juge américain Arch Hindman, secrétaire exécutif de la WBA, a favorisé Pone par 73-67, tandis que la Presse associée présentait une carte de 72-68 en faveur du nouveau champion.

Troisième fois

Pone avait d'abord remporté le titre en 1960 aux dépens de l'Argentin Pascual Perez, qui avait porté la couronne pendant six ans. Le Japonais Harada l'avait mis KO le 10 octobre 1962, mais Pone avait repris le titre par décision le 12 janvier 1963.

Ebihara avait enregistré une surprise sensationnelle, le 18 septembre, en mettant Pone KO dès le premier engagement, à Tokyo. Ainsi, son gain d'hier soir permettait au Thaïlandais de remporter la couronne pour la troisième fois, ce qui est un fait sans précédent dans cette catégorie.

Gray sera disponible

La direction des Canadiens de Montréal a rappelé de Québec l'ailier droit Terry Gray pour combler le vide laissé par Jean Béliveau, blessé à un poignet. Gray jouera probablement ce soir avec le Tricolore, au Forum. Mais il n'est pas impossible que Béliveau tente un retour si son poignet ne le fait pas trop souffrir.

HOCKEY

CE SOIR

LIGUE NATIONALE
Boston à Montréal
New York à Toronto
Chicago à Détroit

LIGUE AMERICAINE
Buffalo à Cleveland
Providence à Hershey
Baltimore à Pittsburgh
Rochester à Springfield

DIMANCHE

LIGUE NATIONALE
Montréal à Chicago
Toronto à Boston
Détroit à New York

LIGUE AMERICAINE
Cleveland à Buffalo
Pittsburgh à Providence
Baltimore à Rochester
Hershey à Springfield

CLASSEMENT

LIGUE NATIONALE

	Pj	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Montréal	44	23	12	9	133	108	55
Chicago	45	24	14	7	141	100	55
Toronto	43	22	15	6	121	113	50
Détroit	43	16	20	7	105	127	39
New York	44	15	23	6	130	149	36
Boston	45	10	26	9	104	137	29

LIGUE AMERICAINE
(DIVISION EST)

	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Québec	26	20	0	168	149	52
Hershey	24	17	1	129	130	49
Baltimore	19	25	3	124	148	41
Providence	17	22	3	160	149	37
Springfield	13	24	2	120	151	28

(DIVISION OUEST)

	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Cleveland	24	15	3	143	109	51
Pittsburgh	23	18	1	140	122	47
Rochester	22	17	0	145	122	44
Buffalo	14	24	3	106	155	31

COMPTEURS DE LA LHN

	B	A	Pts
Mikita, Chicago	24	36	60
Hull, Chicago	30	32	56
Béliveau, Can.	18	36	54
Wharram, Chi.	25	21	46
Bathgate, N.-Y.	13	33	46
Goyette, N.-Y.	15	30	45
Gilbert, N.-Y.	19	23	42
Hay, Chicago	16	24	40
Oliver, Boston	15	25	40

Banff devance ses concurrents dans la course aux jeux olympiques d'hiver de '68

BANFF, Alberta. — Le parc national de Banff en Alberta sera le site des Jeux olympiques d'hiver en 1968, si les membres du Comité olympique international en décident ainsi lors de leur importante assemblée de mardi prochain, le 28 janvier à Innsbruck en Autriche. Six pays ont formulé une demande pour obtenir les Jeux d'hiver de 1968. Outre le Canada, ce sont Grenoble en France, Sapporo au Japon, Oslo en Norvège, Lahti en Finlande et Lake Placid dans l'Etat de New-York aux Etats-Unis. Mais selon les connaisseurs, le parc national de Banff est plus avancé, dans le moment, pour être en mesure d'organiser les jeux d'hiver de 1968, que tous les autres centres mentionnés.

Un groupe d'hommes d'affaires et professionnels de Calgary a décidé de former une association, il y a cinq ans, dans le but d'obtenir les Jeux olympiques d'hiver pour Banff en 1968. Le groupe est connu sous le nom de "Calgary Olympic Development Association", dont le président est Ed Davis et le vice-président Hans Macief.

MM. Davis et Macief, ainsi que Jim Worrall de Toronto, président de l'Association canadienne olympique et Grant MacEwen, maire de Calgary, feront une nouvelle requête aux membres du Comité olympique international, lors d'une réunion qui doit durer 30 minutes mardi. Les détails et les plans des promoteurs de Calgary ont d'ailleurs été soumis aux 65 membres du Comité olympique international antérieurement.

Bud Messinger, gérant général de la CODA (Calgary Olympic Development Association) a déclaré qua la meilleure façon d'obtenir les Jeux, était de commencer à s'y préparer sans tarder. Il a ajouté que le village olympique, les routes conduisant aux principaux endroits, les chalets pour compétiteurs et visiteurs dans les montagnes ainsi que les téléfériques ne seront pas ocnstruits tant que son association n'aura pas obtenu une réponse favorabel.

De son côté, Les Blight, ingénieur du département fédéral des parcs, a fait remarquer que 90 pour cent du travail pour l'aménagement des différentes pistes de ski avait été complété. Il a ajouté que Banff était plus avancé présentement, dans la préparation des Jeux, que ne l'était Squaw Valley, Californie au même stage, lorsque les jeux furent présentés à cet endroit en 1960.

$15 MILLIONS

Banff, considéré comme le plus ancien parc national au Canada, subira une transformation qui occasionnera une dépense de $15,000,000 si sa requête prochaine à Innsbruck est exaucée. La CODA a déjà signé des ententes fiscales avec les gouvernements fédéral et provincial ainsi qu'avec la ville de Calgary, afin d'aider à la réalisation de son projet.

Banff est une municipalité d'une population de 3,620 habitants, reliée à Vancouver et Calgary par la nouvelle route Trans-Canada et par l echemin de fer du Canadien Pacifique. Calgary n'est qu'à 80 milles à l'est de Banff, mais Vancouver se trouve 700 milles plus loin à l'Ouest. Le site est devenu un parc national en 1885. Le lac Louise, entouré d'une superficie de 2,500 pieds carrés de forêt vierge, constitue l'attraction principale de Banff.

DEUX ARENAS

Le mont Rundle, d'une hauteur de 9,828 pieds, est le plus élevé du secteur et il sera le centre principal des activités des Jeux. Le village olympique sera construit au pied du mont Norquay, dont les pics s'élèvent à 8,275 pieds au-dessus du niveau de la mer.

C'est à cet endroit, soit à trois milles de la ville, que seront construits deux arénas, l'un d'ue capacité de 10,000 sièges et l'autre pouvant accomoder 3,500 spectateurs. A l'extérieur sera érigée une piste ovale de 400 mètres pou le patinage de vitesse à laquelle 15,000 personnes auront accès. C'est à cet endroit que seront placés les drapeaux des différentes nations et le flambeau olympique.

Les épreuves de patinage artistique et les matches de hockey auront lieu dans les amphithéâtres. Des patinoires extérieures seront aussi érigées pour fins d'entraînement. Un édifice de bureaux administratifs, un centre de presse, un théâtre de 1,200 sièges, une section de l'université de l'Alberta et une école de beaux-arts, dont les salles servent à des expositions et des conférences, seront tous disponibles pour fins d'accomodations pour les Jeux. Ces différents établissements seront agrandis ou aménagés de façons plus propices pour les circonstances, ni nécessaire.

TEMPERATURE IDEALE

Le climat de Banff est généralement idéal. C'est pourquoi le CODA a proposé que les Jeux se déroulent du 15 février, un jeudi, au 25 février, un dimanche. Depuis 30 ans, la température moyenne à cette date a varié entre six et 27 degrés et la précipitation moyenne de neige en février à cet endroit est de 10 pouces.

De tout ... sur les olympiques

Les skieurs du combine alpin, vedettes des jeux olympiques 1964, ont rejoint les autres compétiteurs à Innsbruck alors que l'ouverture des jeux approche.

Les étoiles françaises, autrichiennes, allemandes, américaines et suisses, favorites dans le combiné alpin, sont arrivées au village olympique et ont immédiatement établi leurs plans d'entrainement.

Ces skieurs, parmi lequels on compte cinq Canadiennes et six Canadiens, avaient poursuivi leur entrainement ailleurs en Europe en raison du manque de neige à Innsbruck.

Les jeux débuteront officiellement mercredi prochain et la descente masculine sera au programme le lendemain. Le slalom féminin aura lieu le 1er février.

Alors que les skieurs préparent leur première descente sur la piste de Patscherkoefel, les équipes de bobsled continuent leur entrainement sur la piste d'un mille d'Igls, tandis que les spécialistes du combiné nordique pratiquent le saut à Seefeld et que les patineurs artistiques s'entrainent au stadium.

BOBSLED

L'équipe canadienne de bobsled à quatre hommes a réussi un temps rapide de 1:04.98 à sa première descente mais, à la suite d'un mauvais départ, le temps de la deuxième n'a pas été enregistré.

L'équipe est composée de Vic Emery et Doug Anakin de Montréal, ainsi que de John Emery, de Toronto, et Peter Kirby, de St-Jovite.

Leur temps se compare favorablement à celui de 1:04.08 réusi par l'équipe allemande, qui a établi un record non officiel sur cette piste. En effet, le meilleur temps enregistré l'an dernier fut 1:04.07 sur une piste plus courte de cinq mètres.

La deuxième équipe canadienne, composée de Lamont Gordon, originaire de Harriston, Ont., Christopher Ondaatje, de Toronto, David Hobard, de Montréal, et Gordon Currie, de Toronto, n'a pu faire mieux que 1:05.33.

Les Canadiens, qui tiennent leurs exercices ordinairement à Lac Placid, N.-Y., en seront à leur première compétition olympique en bobsled et plusieurs les considèrent, ici, comme des candidats sérieux au titre.

REPARATIONS

Entre temps, l'ambiance demeurait triste autour de la piste de toboggan au lendemain de la mort Kazimiertz-Zkrzypeski, membre de l'équipe britannique à la luge, des suites de blessures subies lorsque sa luge, petit toboggan, a quitté la piste d'Igls, la veille.

Avant la fin de la journee le comité organisateur avait consenti à bâtir des supports en bois au-dessus de chaque courbe prononcée sur la piste d'Igls, ou se disputera le championnat de luge pour la première fois dans l'histoire des jeux olympiques.

Incidemment, les réparations à la courbe où le conducteur britannique a connu la mort, doivent être terminées lundi.

Les gérants d'équipes de plusieurs pays avaient exigé des barrières de sécurité et le comité a consenti à bâtir des supports tout en décidant que la piste d'entrainement serait plus courte jusqu'à la fin des réparations.

Le gouvernement japonais va demander aux Etats-Unis de lancer un autre satellite, du type "Telstar", consacré uniquement à la retransmission mondiale des Jeux olympiques de Tokyo.

Le ministre japonais des télécommunications, M. Shinzo Koike, a en effet indiqué aujourd'hui qu'il demanderait au secrétaire d'Etat américain, M. Dean Rusk le lancement d'un nouveau satellite de télécommunications aux environs du mois de juin, lorsque le secrétaire d'Etat viendra à Tokyo la semaine prochaine pour assister à la réunion ministérielle américano-japonaise.

Les services de telécommunications japonais ont pris contact avec l'administration américaine à l'aéronautique afin d'examiner ce projet, car "Telstar II" actuellement en service ne sera vraisemblablement plus sur orbite à l'époque des jeux.

La demande officielle pour une coopération américaine à la réalisation de ce projet sera présentée à M. Dean Rusk par le ministre japonais des affaires étrangères, M. Masayoshi Ohira Koide.

Paquette est trouvé coupable

ST-JEROME — Don Paquette, du club de football Alouettes de Montréal, a été condamné à $50 et son permis de conduire a été suspendu pour trois mois. Paquette s'était avoué coupable à l'accusation d'avoir négligé d'arrêter à la suite d'un accident.

Le joueur de défense, âgé de 25 ans, était accusé d'avoir terrassé le sergent Paul St-Louis, de la police de Saint-Sauveur, en quittant la scène d'un accident, samedi soir.

L'acte d'accusation porte que Paquette descendit de son auto, prit la poudre d'escampette. Il s'arrêta lorsque l'agent Conrad Belisle eut tiré deux coups de feu au-dessus de sa tête.

Une deuxième accusation, celle-ci de voie de fait contre l'agent Belisle, fut retirée.

120,000 spectateurs attendus à Québec au 5e tournoi international de hockey

QUEBEC — Le tournoi international de hockey Peewee attire maintenant plus d'amateurs que n'importe quelle série canadienne, sauf les éliminatoires de la Ligue nationale de hockey. Le cinquième tournoi annuel, qui commence le 1er février et se termine le huit du même mois, présente 66 équipes, chiffre record, et attirerait un maximum de 120,000 spectateurs. Les gens du Québec ne peuvent résister à l'envie d'assister aux matchs du Peewee.

Les parties commencent à 10 heures du matin et se terminent vers 11 heures du soir, chaque jour, et, pendant ce temps, il se pourrait que 20,000 amateurs se rendent au Colisée, qui comprend 10,056 sièges, pour voir s'opposer les joueurs âgés de 9 à 12 ans. Le Colisée reçoit habituellement 17,000 spectateurs pour les éliminatoires du Peewee.

Il y a cette année 43 équipes du Québec et 19 de l'Ontario, dont celle du Sault Sainte-Marie qui a obtenu le championnat l'an dernier. Des Etats-Unis viennent des équipes de Hershey, Pennsylvanie et de Boston. Il y aura également un groupe de Kentville, en Nouvelle-Ecosse. Pour la première fois, l'Ile du Prince-Edouard sera représentée cette année, avec une équipe de Charlottetown.

L'Ontario

Les équipes des ligues de l'Ontario obtiennent généralement la victoire, bien qu'il y ait beaucoup de prix de consolation. Les équipes sont classées selon la population de leur ville d'origine, les gagnants des quatre catégories se présentant à la série des éliminatoires à l'issue desquelles un champion est proclamé.

Les matchs sont souvent prolongés et on peut y voir des arbitres comme Red Storey. Cette année, entre les périodes, de jeunes joueurs de cornet de Vancouver et de la fanfare du Royal 22ième régiment distrairont les spectateurs. Le bonhomme Carnaval et les sept duchesses du Carnaval de Québec seront également sur place. Les jeunes gens de l'extérieur seront logés chez l'habitant et feront l'objet de réceptions nombreuses. Quant ils ne joueront pas au hockey, ils verront des courses de chiens, des concours de sauts de barils, des courses de canoe sur la glace et les grands défilés du Carnaval.

Ces jeunes gens sont eux-mêmes devenus des vedettes du Carnaval et les 656 jeunes joueurs de hockey qui prendront part au Peewee cette année seront traités comme des princes, comme d'habitude.

Les Leafs à 536 ans

Les Maple Leafs de Toronto commencent à sentir le poids de leurs 536 ans.

En effet, le total d'années des 18 réguliers des Leafs s'élève à 536, ou 541 si Johnny Bower a bel et bien 44 ans au lieu des 39 que lui confère le livre des records.

La moyenne de 29 ans et sept mois fait des Leafs l'équipe la plus âgée de la ligue Nationale de hockey et leur tenue au cours des dernières semaines laisse l'impression qu'ils sont bien fatigués de souffler autant de chandelles sur leur gâteau de fête.

Les Leafs, champions de la coupe Stanley au cours des deux dernières saisons et présents détenteurs de la troisième place du circuit, ont perdu quatre de leurs cinq derniers matches, y compris la débâcle de 11-0 aux mains des Bruins de Boston.

Par contre, les Canadiens de Montréal, sujets à l'élimination selon les experts, ont affiché une tenue qui leur a permis de monter en première place, sur un pied d'égalité avec Chicago.

Les jeunes Canadiens ne totalisent que 476.5 années, soit une moyenne de 26 ans et six mois par joueur.

Le total des années des autres équipes, avec leur moyenne entre parenthèses, est le suivant: Détroit, 516 (28.5); Boston, 509 (28); New-York 501.5 (27.8); Chicago, 495 (27.5).

En somme, chaque fois où un Canadien frappe un Leaf, il met en échec un homme assez vieux pour être son grand frère.

Espoirs

Si quelques-uns des membres du club des plus de 30 ans, tels Bower, Red Kelly, George Armstrong et Ron Stewart, décident de prendre leur retraite cet été, la direction des Leafs ne devrait pas éprouver de difficultés à introduire un trio de jeunes l'an prochain.

En effet, dix membres de l'équipe olympique canadienne appartiennent aux Leafs, ainsi que plusieurs joueurs des Malboros de Toronto, meneurs dans la ligue Junior A de l'Ontario. Parmi eux, on relève les noms de Gary Dineen, Terry Clancy, André Champagne, Brian Conacher et Ron Ellis.

AU CENTRE PAUL SAUVE

Al Quirk opposé à Ronnie Clark

Un excellent programme de boxe de 10 combats sera présenté lundi soir au Centre sportif Paul Sauvé à 8 heures où les meilleurs pugilistes de Montréal affronteront les boxeurs venant de Boston, Vermont et de Québec.

Le promoteur, Roger Larivée, s'est assuré un adversaire de calibre pour son protégé Al Quirk, champion poids lourd du Canada, lequel affrontera Ronnie Clark de Boston qui en 15 combats a remporté 1 1victoires dont 8 par knock-out.

Chock Anderson, champion des Golden Gloves du Vermont fera face au champion du Canada Albert Brault qui est le boxeur possédant la meilleure attaque au corps et qui est également reconnu pour son habileté à se défendre.

Un autre combat qui promet être des plus enlevants est celui qui opposera l'agressif Paradi Baldassarre de la Palestre Nationale au champion des Golden Glove du Vermont, Bobby Lefebvre, lequel s'est fait remarqué par son agressivité lors de ses deux précédents combats à Montréal.

Deux autres excellents combats seront au programme alors que les champions des Golden Gloves, Claude Picard et Germain Grenier de la Palestre nationale rencontreront deux excellents boxeurs du Gymnase Drouin de Québec, Michel Lyrette et Michel Langlois qui remporta le championnat des Golden Gloves de l'an passé dans sa catégorie en se méritant 5 victoires dont 4 par knock-out.

SKI

Par un moyen ingénieux, on a fait échec aux caprices de "Dame Nature", à St-Jovite

"Conditions de neige défavorables", voilà une expression désagréable qui disparaîtra bientôt du vocabulaire des skieurs, si le nombre grandissant des centres de villégiature du Québec qui installent des machines à fabriquer de la neige parviennent à réussir.

Il peut paraître aussi saugrenu de parler d'installation de machines à neige dans le Québec, où la moyenne des précipitations annuelles dépasse 120 pouces, que de vendre des réfrigérateurs aux Esquimaux. Mais ce n'est pas l'avis de Jean Bédard, directeur exécutif du Gray Rocks Inn, à St-Jovite près du fameux mont Tremblant, où l'on trouve la plus récente installation de machines à fabriquer de la neige.

Il affirme que les machines rendent des services appréciables même dans les régions où la précipitation de neige est habituellement abondante, vu qu'elles permettent une saison de ski plus hâtive et plus prolongée et que durant la saison, elles permettent d'offrir une neige de belle qualité et de conditions uniformes, même si la nature se montre défavorable.

Bédard est d'avis que la machine en opération depuis le début de décembre au Gray Rocks a déja prouvé son utilité, étant donné que les seuls endroits à offrir de bonnes conditions de ski dans le Québec au début de décembre étaient les centres équipés de machines à neige. Il ajoute que la machine à neige a permis à ce centre de St-Jovite d'offrir du bon ski dès le début de décembre, de garder les pistes en bonne condition durant la période des fêtes alors que la neige naturelle était insuffisante, et de refaire la surface des côtes après le dégel du début de janvier. Sans cette machine, il est d'avis que les conditions de ski au Gray Rocks, pour la première partie de la saison, auraient été passables, ou tout simplement médiocres.

Produit supérieur

Ironie du sort, selon Réal Charette, directeur de l'école de ski Snow Eagle du Gray Rocks, les recherches pour un substitut de la neige naturelle, qui sont passées des flocons de savon aux paillassons puis aux aiguilles de pin et à la glace concassée, ont finalement abouti à un produit supérieur aux flocons de neige naturelle.

Charette, qui est également examinateur en chef de la Canadian Ski Instructors Alliance, affirme que la neige produite artificiellement est plus sèche, plus dense et s'entasse mieux, ce qui donne une surface meilleure et plus durable. Cette neige bien entassée possède une autre qualité appréciable : étant donné qu'il n'y a pas d'air entre les flocons de neige, le point de fonte y est plus élevé que pour la neige naturelle. Pour faire de la neige, il faut que les températures soient de 30 degrés ou moins et cependant, l'on sait que les flocons de neige artificielle résistent à des dégels allant jusqu'à 70 degrés tout en permettant de bonnes conditions de descente. Voilà une caractéristique bien importante pour la prolongation du ski de printemps.

$25,000

Bien que ces machines soient avantageuses pour les opérateurs de centres de ski comme pour les skieurs eux-mêmes, leur installation n'est pas une décision à prendre à la légère. Les prix peuvent varier du tout au tout selon le terrain et l'accessibilité à l'eau. Au Gray Rocks, l'installation faite par John Clifford, de John Clifford Ski Tows (Old Chelsea, Québec), a coûté $25,000 en équipement et frais d'installation, plus un autre $40,000 pour les compresseurs requis pour la mise en fonctionnement. Quand la machine fonctionne, les frais d'opération s'établissent entre $250 et $300 sur une période de 24 heures.

L'équipement installé par Clifford est fabriqué par Larchmont Engineering promoteurs des procédés de fabrication de la neige, qui ont installé des systèmes semblables en Europe et en Amérique du Nord.

Découvert accidentellement par les ingénieurs de Larchmont qui tentaient de perfectionner un système pour la fabrication d'un nuage protecteur pour les récoltes d'agrumes, le système breveté repose sur un principe qui ressemble à celui de la nature. L'air et l'eau sont transportés sous 100 livres de pression dans des tuyaux jumelés vers une série de gicleurs où ils se mêlent et sont vaporisés en brume fine. Si la température est sous le point de congélation, la brume se change en neige. Un système à douze jets, tel qu'installé au Gray Rocks, peut couvrir de 8" de neige en une journée une acre de pentes pour le ski.

Les machines peuvent fonctionner à des températures variant de 10 degrés sous zéro à 30 degrés au-dessus. On rapporte qu'elles ont produit de la neige à des températures aussi élevées que 36 degrés.

FORUM
Dim., 26 janvier à 7 h. p.m.
Association de hockey junior de l'Ontario
NIAGARA FALLS
— vs —
CANADIENS
2e partie - Ligue de hockey Métropolitaine
Maisonneuve vs NDG
PRIX : SIEGES RESERVES : $2.00 et $1.50 (Promenade centre, loges, mezzanine et amphithéâtre) ADMISSION GENERALE : $1.00 (Fin de l'amphithéâtre et tous les coins). ENFANTS .50 dans sections non réservées seulement.
Billets MAINTENANT en vente. VEUILLEZ NOTER QUE LE GUICHET SERA OUVERT A 5 H. P.M. DIMANCHE.
SEMAINE DE L'AIDE AU HOCKEY MINEUR.

FORUM
Ce soir à 8 heures
Ligue de Hockey Nationale
BOSTON
— VS —
CANADIENS
ATTRACTION SPECIALE à 7 h. p.m.
Joute des Pee Wee pour inaugurer la semaine du hockey mineur
MAISONNEUVE
vs
TERREBONNE
Sièges terrasse à $1.75 et Admission générale, billets à $1.75 et $1.50 MAINTENANT en vente. Admission générale, billets à $1.25 en vente ce soir à 7 heures aux guichets de la rue St-Luc.

Transmissions automatiques

Nous réparons ou remplaçons votre TRANSMISSION
Travail fait par des experts
Jusqu'à 24 mois pour payer
GARANTIE 100% — Estimation et remorquage gratuits
SERVICE DE TELEPHONE 24 HEURES PAR JOUR
TRANSMISSION SPECIALTY Ltd.
527-3641
A L'OUEST 6320, Chemin Upper Lachine Montréal 29
A L'EST 5529, rue Papineau Montréal 34, P.Q.

DESSINATEURS
Notre programme de recherches dans les moteurs réactés se poursuit tant au point de vue avionnerie qu'industriel et ceci nécessite une augmentation sensible du nombre de dessinateurs dans notre département de génie. Les candidats doivent avoir un minimum de cinq ans d'expérience comme dessinateurs et ceci dans la mécanique, de préférence dans des produits de très haute qualité.
Nous anticipons un programme d'expansion très considérable dans notre organisation. Les possibilités d'avenir sont très intéressantes. Nos salaires et nos conditions de travail se comparent très favorablement avec ceux qui existent dans la communauté industrielle.
Nos bureaux sont ouverts tous les mercredi soirs jusqu'à 8h.30 et les samedi matins de 8h.30 jusqu'à midi.
Veuillez vous adresser soit par écrit ou en personne à:
BUREAU D'EMPLOI
UNITED AIRCRAFT OF CANADA LIMITED
1000 BOULEVARD MARIE-VICTORIN,
JACQUES-CARTIER, QUEBEC

Les infortunés crient famine! En leur nom

LA CROIX D'OR VOUS TEND LA MAIN...

Son Eminence le Cardinal Paul-Emile Léger évoque ici des souvenirs de son récent voyage en Afrique. Que de misère à soulager!

LA CROIX D'OR

est un organisme lancé il y a 16 ans par le Cardinal Léger, mais qui, depuis, a obtenu une charte fédérale. Ses directeurs sont des laïcs responsables devant les autorités civiles de l'administration des biens recueillis. Ils continuent à donner leur entière collaboration aux initiatives qualitatives du Cardinal.

Sa Sainteté le Pape Paul VI prodigue réconfort et consolations à un jeune paralytique. Que de détresse en ce monde!

Un devoir de justice...

En cette 17e Campagne, la CROIX D'OR, plus que jamais, compte sur votre générosité afin de satisfaire aux besoins de plus en plus grandissants tant sur le plan national qu'international. Il s'agit aujourd'hui

- ***De subvenir aux besoins "de l'Aide aux lépreux"; construire des léproseries ; fournir aux lépreux tous les médicaments dont ils ont besoin;***
- ***De défrayer certaines dépenses occasionnées par la distribution de denrées alimentaires fournies par le Gouvernement canadien;***
- ***De supporter les frais d'administration du mouvement FAME PEREO, oeuvre hautement humanitaire créée par Son Eminence le Cardinal Léger et ayant pour but de soulager la misère dans le monde;***
- ***De pourvoir au magasin personnel du pape dont la charité doit être universelle;***

Est-ce croyable qu'environ 50,000,000 d'êtres humains meurent de faim chaque année et que, d'après les statistiques officielles de l'ONU 700 millions d'individus sont privés de nourriture ?

C'est beaucoup plus qu'une question de charité. C'est avant tout un devoir de justice. La Campagne de la CROIX D'OR est un moyen qui nous permet de partager nos richesses avec le monde déshérité.

CAMPAGNE 1964

du 26 janvier au 8 février

• MESSAGE DE LA DIRECTION •

L'humanité fait face présentement au problème le plus crucial de toute son histoire: la FAIM dans le monde.

Les statistiques de l'ONU nous révèlent que le tiers de la population mondiale, c'est-à-dire un milliard d'individus, souffre de la faim. De ce nombre, 50 millions meurent chaque année parce qu'ils sont privés de nourriture. Parmi ces derniers il y a des milliers de lépreux qui, en plus de souffrir d'une maladie terrible, sont également victimes de ce fléeau qu'est la famine.

Devant cet angoissant problème, toutes les nations viennent de prendre position et les plus hautes autorités civiles et religieuses du monde entier exhortent les individus à se pencher sur la misère humaine et à venir en aide à ces pauvres malheureux.

C'est pour chacun de nous un devoir de justice et une obligation que de partager notre abondance avec tous ces déshérités de la vie dans la mesure où nous avons reçu et selon notre générosité.

C'est pourquoi nous n'hésitons pas, par l'intermédiaire de la CROIX D'OR, à venir vous tendre la main. Nous avons confiance que vous répondrez avec enthousiasme à ces millions d'êtres humains qui, du fond de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique du Sud, vous lancent ce cri de détresse: FAME PEREO (je meurs de faim).

DIMANCHE 26 JANVIER

11e journée mondiale des lépreux

La Croix d'Or est affiliée à la F.A.O., à Caritas International et au Comité Canadien contre la Faim

LA CROIX D'OR

CENTRE DES OEUVRES DU PAPE PAUL VI

Sous le Haut Patronage de

Son Eminence le Cardinal Paul-Emile Léger, Archevêque de Montréal

Florent MARCIL, prés. **Raoul BERNIER, trés.**

424, rue ST-SULPICE Montréal

Tél. Victor 2-2925

Depuis 1960, la CROIX D'OR, en collaboration avec les autorités gouvernementales, a distribué des denrées alimentaires d'une valeur de $6 millions à travers le monde entier. Elle a toujours fait abstraction des distinctions de races et de religions.

LA CROIX D'OR MERITE VOTRE APPUI!

Souscrivons généreusement

Ci-joint ma souscription à la CROIX D'OR, à titre de

- ☐ Associé, à raison de $100.00 par année
- ☐ Membre de soutien, à raison de $50.00 par année
- ☐ Membre actif, à raison de $10.00 par année
- ☐ Membre souscripteur. (Toute contribution (si minime soit-elle) est la bienvenue pour permettre à la CROIX D'OR d'aider les déshérités à s'aider eux-mêmes.)

J'inclus la somme de $..... par chèque payable au pair à Montréal ☐ ou mandat-poste ☐

Prière de me faire tenir un reçu pour mon rapport d'impôt sur le revenu

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE ..... VILLE ..... PROV. .....

TEL.: ..... SIGNATURE .....

L.D.—25-1-64

littérature

LE CRIME PAIE...

par Jacqueline d'ETCHEVERS

"Huit jours après qu'elle eut quitté son domicile de Sunningdale dans des circonstances inexpliquées, le mystère posé par la disparition de Mme Clarissa Christie demeure entier. La police a toutefois pu recueillir quelques indices. On sait maintenant avec certitude que la jeune femme qui a arrêté en pleine nuit un fossoyeur local pour qu'il l'aide à remettre sa voiture en marche n'était autre que l'écrivain disparu. Cette voiture devait d'ailleurs être retrouvée abandonnée sur une route de campagne. A l'intérieur, des vêtements de femme gisaient épars sur le sol. Depuis, toute trace a été perdue. Et la question se pose, angoissante: Y a-t-il eu fugue, crise d'amnésie, ou... crime?"

Ce qui précède n'est pas le début d'un roman policier, mais le compte rendu de presse d'un fait divers qui passionnait l'Angleterre en décembre 1928. L'aventure ne se termina pas — on s'en doute — dans le sang. Mme Agatha Christie était bel et bien sous le coup d'une crise d'amnésie, apparemment survenue à la suite d'une discussion avec son premier mari, le colonel Archibald Christie. On devait la retrouver après dix jours de recherche dans une pension de famille du Yorkshire.

Deux ans plus tard, elle divorçait, et publiait le "meurtre de Roger Ackroyd" qui, de l'avis des critiques de l'époque, révolutionnait le roman policier.

Aujourd'hui, âgée de 71 ans, Mme Agatha Christie a le genre de prestige qui auréole les membres de la famille royale. N'a-t-elle pas en effet été proclamée "reine du crime", cette vieille dame corpulente, aux cheveux blancs soigneusement coiffés, aux yeux gais, aux longues dents révélées par un large et malin sourire? Son empire s'étend à trois cent millions de lecteurs, et elle est le plus lu de tous les auteurs anglais sans en excepter Shakespeare: ses oeuvres ont été traduites en 103 langues, contre 92 pour le grand Will, d'après un récent rapport de l'UNESCO. Sur le plan mondial, elle ne vient toutefois qu'au cinquième rang, précédée de Lénine, Tolstoï, Jules Verne et Dostoïevsky.

Si elle a maintenant conquis les pays du rideau de fer sans discussion possible, son influence y était encore jugée néfaste il y a une quinzaine d'années. Lorsque les éditions "Penguin" rééditèrent dix de ses romans à cent mille exemplaires en 1948, la presse soviétique, commenta le fait avec âpreté: "Ce n'est pas par hasard", y lisait-on, que les hyènes de la bande Cripps-Bevin-Attlee-Churchill ont choisi ce moment de l'histoire du monde pour distribuer un million d'Agatha Christie. Il s'agit d'une tentative délibérée pour détourner l'attention des masses des machinations des fauteurs de guerre".

Depuis lors, les dirigeants communistes sont revenus sur cette opinion, et Agatha Christie trouve aujourd'hui ses admirateurs les plus fervents parmi la jeunesse des pays satellites. Il est vrai que c'est la bourgeoisie la mieux pensante qui lui a toujours fourni ses victimes. Dans les quelque soixante romans policiers qu'elle a publiés au cours des 38 dernières années, non seulement les cadavres sur lesquels s'exercent les petites cellules grises d'Hercule Poirot ou la bienveillante attention de Miss Marples, mais aussi les meurtriers vers lesquels se tend, à l'avant-dernier chapitre, leur index accusateur, appartiennent aux classes aisées et l'on devine sans peine qu'ils sont tous conservateurs: militaires en retraite, propriétaires cossus, rentières, gens d'église... si d'aventure un économiquement faible se glisse dans ces petits groupes fermés où le cyanure est servi dans des verres de cristal taillé, on peut être certain qu'il n'est pas coupable.

Agatha Christie, qui évoque irrésistiblement l'Angleterre des années vingt, n'en est pas moins d'origine américaine par son père, Frederick Miller, venu de New-York s'établir à Torquay à la fin du siècle dernier. En 1914, Agatha Clarissa Miller, jeune infirmière aux cheveux noirs, soignait à l'hôpital de Torquay les premiers blessés de la première guerre mondiale, lorsqu'elle rencontra un fringant jeune officier, qui ne se doutait certes pas qu'elle rendrait son nom de Christie plus connu que celui de Shakespeare.

Une fille naquit de ce mariage, et c'est en partie pour subvenir aux frais de son éducation qu'Agatha, après son divorce, se mit à écrire avec acharnement.

En 1930, au cours d'un voyage en Irak, elle rencontre l'archéologue anglais Max Mallowan, et l'épouse. Mariage très heureux: "Les archéologues ont ceci de bon que, plus on vieillit, plus on leur paraît intéressante", dit Mme Mallowan.

Après la deuxième guerre mondiale, elle se met à adapter elle-même ses oeuvres au théâtre. En 1952, elle fait don à son petit-fils des droits d'auteur de sa pièce "The Mousetrap", laquelle est entrée il y a deux mois dans sa douzième année, battant de très loin tous les records existants. "Personne n'aime "La souricière", sauf les clients", disent les ouvreuses, désabusées. Le petit-fils est aujourd'hui millionnaire.

Comme dramaturge, Mme Christie a joui d'un succès comparable à son succès de romancière, à une exception près: en 1958, sa pièce "Verdict" fut un franc insuccès et dut quitter l'affiche au bout de quatre semaines. Le prestige de la "Reine du crime" avait déjà un caractère si institutionnel que cet échec prit aux yeux des Anglais les dimensions d'un deuil national.

"Dans des circonstances aussi tristes, le silence s'impose", titra le "Daily Telegraph". Mme Christie réagit vigoureusement.

"Je pensais prendre ma retraite, mais jamais je ne me retirerai sur un échec", déclara-t-elle dignement.

Depuis, toutes ses pièces, qui atteignent maintenant le nombre respectable de dix-sept, ont réussi, et elle ne parle plus de se retirer. Bien loin de là: elle adapte actuellement à la scène un roman "Bleak House", d'un autre auteur à succès, de Charles Dickens. Elle vient de signer un contrat de cent mille livres avec la Metro-Goldwyn-Mayers portant sur l'adaptation à la télévision de tous ses romans et nouvelles, qu'elle continue d'ailleurs à produire au rythme de deux ou trois livres par an. Sa méthode de travail est inaltérable: une idée lui vient, elle y rêve au hasard de ses occupations ménagères, met au point les détails de l'intrigue dans son bain, en croquant des pommes, puis s'attelle à la rédaction, tapant elle-même à la machine à écrire avec trois doigts.

Quelle fortune a pu accumuler Mme Christie au cours d'une aussi prodigieuse et prolifique carrière? Ses revenus ont été estimés, il y a plusieurs années déjà, à deux mille livres (près de six mille dollars) par semaine. Elle s'abstient de confirmer ce chiffre, déclarant seulement que le fisc lui prend presque tout. Et elle doit en effet être l'une des contribuables les plus imposées de Grande Bretagne. D'autre part, son violon d'Ingres — l'archéologie, où elle est l'humble collaboratrice de son mari — est l'un des plus coûteux qui soient. Pour le reste, sa vie est d'une royale simplicité. Une seule ombre: la longévité de son détective, Hercule Poirot, qui l'excède autant aujourd'hui que Sherlock Holmes exaspérait son ingrat créateur Conan Doyle.

musique

A propos de tendances modernistes

par Georges SAVARIA

GEORGES SAVARIA

SERGE GARANT

M. Serge Garant a donné, le 4 janvier dernier, une entrevue à notre confrère "La Presse", au cours de laquelle il s'exprimait librement sur la musique et la musique au Canada français. M. Georges Savaria nous a fait parvenir un article concernant cette entrevue, article accompagné d'une lettre où nous notons: **"Je ne suis pas d'accord avec les déclarations de M. Garant et je ne suis certainement pas le seul. Il est important que le public le sache car il s'agit de sauvegarder la dignité de notre corps professoral et la réputation de notre bon esprit malheureusement compromise auprès des étrangers."**

Qui est Georges Savaria? C'est un Prix d'Europe, compositeur de musique et professeur de piano au Conservatoire. Il a, lui aussi, composé autrefois des oeuvres selon la methode de la série mais il y a renoncé. Cependant il professe un vif intérêt pour tout ce qui touche la musique moderne.

Qui est Serge Garant? Serge Garant est un de nos jeunes musiciens d'avant-garde. On vient de jouer de lui "Ouranos" à Québec sous la direction de François Bernier. Ses professeurs ont été Claude Champagne et Olivier Messiaen. Ses goûts le portent vers Webern, Boulez, Stockhausen. La musique qu'il compose actuellement est dodécaphoniste, pointilliste, électronique et aléatoire, cette dernière forme consistant à laisser aux interprètes la possibilité d'improviser.

Sans que nous ayons à juger l'un ou l'autre de ces musiciens tous deux parfaitement honorables, il nous a paru intéressant de montrer au grand public le côté face de la médaille alors qu'il en avait vu le côté pile. Aussi bien nous mettons, sans plus de cérémonie, Georges Savaria et Serge Garant dos à dos.

NDLR

M. Garant déclare: "ILS DIRONT CE QU'ILS VOUDRONT, MAIS C'EST NOUS QUI FAISONS LA MUSIQUE". Qui nous? Bach, Beethoven, Serge Garant?

Faisons le point en partant du commencement au sujet de cet article. Quand ce jeune musicien, Serge Garant nous vint de Sherbrooke (il avait une vingtaine d'années) on pouvait excuser ses frasques et avoir une certaine indulgence pour ses attitudes de jeune révolutionnaire fulgurant. Il venait à peine de découvrir la musique et pris d'une ferveur soudaine, il voulait tout chambarder, jeter les idoles par terre et remettre à leur place, les vraies valeurs y compris la sienne. En créant la sensation, c'était un moyen sûr de se faire remarquer. Le public aime le spectaculaire et peu importe la raison du moment qu'il y a de la casse. C'est si tranquille dans la province, on a besoin de ça.

J'avoue qu'à l'époque, les sorties parfois intempestives de Serge Garant ne me déplaisaient pas. Il y avait quelque chose de sain dans cette libération d'énergie. Je voyais un jeune homme épris de musique, une sorte d'autodidacte qui commença un peu ses études par la fin, quitte à les terminer un de ces jours par le commencement.

Maintenant, tout cela devient grave car on se prend très au sérieux. M. Garant, en effet, se croit investi d'une mission historique. Mon article a pour but de le mettre en garde contre un faux-pas dans l'imposture et de replacer les choses dans leurs vraies proportions auprès du public.

Où veut en venir M. Garant qui juge les compositeurs avec une discrimination qui se veut féroce? Etablir deux catégories de compositeurs.... les médiocres et les grands? Dans un paragraphe, M. Garant déclare que Francis Poulenc, Jacques Ibert et Jean Françaix sont des compositeurs de quatrième ordre. Comme M. Garant les méprise et qu'il est loin de considérer sa propre personnalité comme méprisable, d'emblée il semble se ranger parmi les sommets musicaux. Non, franchement, lorsqu'on est rendu à cet âge où on n'est plus très jeune, (M. Garant a tout de même trente-cinq ans) il n'est plus permis de dire des bourdes pareilles. Ces attitudes de collégiens sont déplacées et nuisent à la profession. La neutralité tarde trop à venir. Personnellement, je serais ravi d'avoir le talent d'un Francis Poulenc. M. Garant trouvera peut-être que je manque d'ambition ou d'envergure, peu importe, ça vaut mieux que de se prendre pour Bach ou Napoleon, car là, c'est inquiétant!

Au sujet d'une oeuvre de Serge Garant, le journaliste de la Presse nous parle aussi des procédés d'écriture et d'instrumentation du compositeur: "...IL Y A MEME JUSQU'A DES CLOCHES A VACHE. OUI, OUI! DES CLOCHES A VACHE, VOUS SAVEZ COMME DANS LES CHAMPS..." Et puis après? Est-ce que ce n'est pas une tendance générale qu'ont nos contemporains de se lancer à corps perdu dans la percussion? On sait depuis longtemps que le bruit est devenu un élément esthétique d'importance.

Le journaliste mentionne aussi cette grande trouvaille toujours relevée dans la même partition et qui consiste à écraser avec l'avant-bras quinze ou vingt notes au piano. Je propose mieux. Pourquoi pas avec son derrière? Ce serait plus percutant et plus drôle. Cela présenterait d'autre part l'innovation et l'avantage de dépasser Bartok qui a utilisé à peu près le truc de M. Garant dans un concerto pour piano, il y a une vingtaine d'années.

M. Garant fait de la musique sérielle comme beaucoup d'autres en ce moment. Je ne crois pas qu'il faille tant jurer par la série. La recette n'est pas aussi infaillible qu'on le croit. Les systèmes n'ont jamais assuré l'inspiration ni la pensée créatrice. De plus il est facile de prévoir que dans vingt ans, la musique sérielle sera peut-être caduque. C'est curieux qu'on ne se soit pas encore rendu compte des inconvénients sérieux du système sériel car il est incompatible avec l'instrument traditionnel. Il malmène aussi terriblement la voix. J'ai entendu par exemple des flutistes professionnels qui m'ont fait entendre plus de crachats que de sons dans des oeuvres qui se veulent à tout prix sérielles.

Peut-être que Fauré et Debussy ne sont plus à votre hauteur M. Garant? Mais tout Garant que vous soyez, croyez-moi, vos Garanties ne sont pas rassurantes. Je ne suis pas de mon époque? Qu'est que ça peut faire, être de son temps ne veut pas nécessairement dire progrès, car, à l'exception de trois ou quatre magnifiques esprits actuels qui assureront la continuité historique musicale, il faut bien le dire, la musique contemporaine est jonchée d'innombrables clichés. Et dire qu'il faut quand même écouter tout cela dans la crainte qu'il ne s'égare quelques merveilleux joyaux.

M. Garant, vous avez le courage qu'il faut lorsqu'il s'agit de jeter à bas certains compositeurs disparus, ou lorsqu'il s'agit de tirer sur des musiciens de passage, mais lorsqu'on vous demande votre avis sur l'état actuel de la musique canadienne, vous êtes embarrassé, la question devient tout à coup délicate. Vous dites donc avec ménagement que la musique canadienne a du retard. Mais non, vous n'y êtes pas M. Garant. La musique canadienne n'a pas de retard, j'oserai le dire à votre place, elle n'est pas encore partie. Sur le plan international, elle est inexistante et je voudrais bien qu'on me démontre par quoi elle se caractérise. Certains de nos confrères admirablement doués, qui travaillent discrètement sans tapage en conviennent honnêtement. Eux, ils préparent l'avenir sans jouer au Boulez ou au Varèse canadiens et pas davantage aux pontifes locaux. M. Garant, si vous faisiez de la peinture, vous feriez dites-vous de l'abstraction, eh bien, je vous exhorte à en faire. Faites le silence, c'est une des formes les plus pures de l'abstraction.

Spectacles

Un an déjà! Le cinéma PRINCESS se transformait le 25 janvier 1963 en cinéma PARISIEN et, par la même occasion, en cinéma français. Confirmation officielle: le succès a couronné l'entreprise et le premier cinéma d'exclusivité français de l'ouest restera... dans l'ouest et français. Après "Landru", on y verra "Pour tout l'or du monde...", "Eva", "Les Abysse", grand prix de l'Académie du cinéma (sur notre document) "Un drôle de paroissien", etc... Une programmation à la hauteur du cinéma français.

Connaissez-vous Jean-Claude GUICHARD? Il joue avec son compère (excellent) Claude Gal une pièce de Karl Wittlinger "Connaissez-vous la voie lactée" que les amateurs de théâtre doivent voir Aux "Saltimbanques", rue Saint-Paul.

JAN PEERCE, sur notre photographie, est l'un des chanteurs du "Bach Aria Group" qui compte dans ses rangs, outre le célèbre ténor du Met: Eileen Farell, Norman Farrow, Carol Smith, Julia Baker, Robert Bloom, Paul Ulanovsky, Bernard Greenhouse et Oscar Slumsky sous la direction de William H. Scheide. Demain, à la Place des Arts.

sculpture • architecture • livres

les Beaux-arts par Laurent LAMY

• Charles GAGNON, à la Galerie Camille Hébert
• "REALITES '64", à la Galerie Agnès Lefort

Avec les toiles de Gagnon, la Galerie Camille Hébert n'offre pas cette semaine un spectacle de tout repos. Abandonnant les signes et les lettres, Charles Gagnon, dans un grand désir d'authenticité, n'utilise plus que les taches et les éclaboussures. Toute référence au réel a disparu et ce n'est certes pas dans sa peinture qu'il cherche à utiliser son talent de dessinateur.

Essayant d'oublier ce qu'il sait et ce qu'il connait, il livre brutalement une émotion, de la manière la plus crue. Ce qui peut rebuter, au premier abord, des yeux peu habitués à recevoir une telle manifestation de violence.

Il n'a pas choisi une voie facile et prudente. Il parle instinct et audace, mais n'effectue pas son retour aux sources d'une façon égale.

S'il vaut la peine de se laisser prendre par son jeu libre et vigoureux, on regrette aussi quelquefois la confusion de l'expression. Tous les cris ne méritent pas d'être lâchés, toutes les gesticulations ne valent pas d'être enregistrées. La violence n'est pas la force. Spontanéité ne veut pas dire désordre. Faire une trop grande part au hasard renferme des dangers.

Néanmoins cette peinture était pour Gagnon une expérience nécessaire. Une émotion, une intense vitalité habitent ses toiles.

D'ailleurs, dans cette exposition homogène, deux toiles apportent un temps de repos. Ce sont "Troisième jour" et "6 août PM II", peintures moins tourmentées qui font étrange dans ce climat strident et laisseraient prévoir que Charles Gagnon a encore beaucoup à dire.

Dans la salle du fond, il faut regarder les pastels et les caséines, qui montrent un Gagnon encore plus libre, par le dessin principalement. Ils semblent donner une direction toute nouvelle à son oeuvre.

"REALITES '64"

A l'exposition "Réalités '64", éclate la diversité des tempéraments de chacun des peintres et surtout les rapports bien personnels que chacun d'eux entretient avec la réalité.

John Fox, Jack Nichols et Anne Kahane, travaillent à la manière des peintres figuratifs traditionnels. Ce qui ne veut pas dire qu'ils tombent dans le conventionnel. Mais simplement qu'à partir de nus, ils pensent: lignes, proportions, ombres, lumières... Fox exprime par ses nus, une sensualité qui est synonyme de chaleur humaine, d'intimité présentée avec délicatesse et raffinement. Anne Kahane et Jack Nichols s'attachent davantage au mouvement, au dynamisme des formes. Dans leur travail de transposition, de re-création, ces trois peintres suivent la voie qui a été le lot de presque tous les peintres jusqu'ici.

Dans "Supermarché", Jean-Paul Lemieux charge sa toile de plus de sentiment, de plus d'émotivité que ne le font Fox ou Anne Kahane. Tout au moins, il le fait d'une façon plus explicite, montrant la contrainte d'un monde trop organisé qui mène à l'abrutissement de l'homme. Jean-Paul Lemieux rend cet accablement par un visage morne, presque cadavérique, posé en premier plan, tandis qu'une succession de taches de couleurs rappelle les allées sans commencement ni fin des supermarchés.

Marcel Braitstein se situe dans la tradition réaliste-expressionniste, les autres peintres touchent au surréalisme et Greg Curnoe au Pop Art. Il y a une toile bien décevante de Coughtry, des oeuvres surréalisantes de Gérard Clarkes, le monde désolé et artificiellement mécanisé d'Ivan Eyre. Greg Curnoe, qui utilise, comme l'école américaine du Pop Art, des objets de la vie de tous les jours, ne présente rien de bien convaincant.

Avec Kurelek, nous sommes loin de la définition du tableau telle que l'avait donnée Maurice Denis: "avant d'être un cheval de bataille, une femme nue ou une quelconque anecdote, (un tableau) est essentiellement une surface plane recouverte de couleurs en un certain ordre assemblées."

Surréaliste, Kurelek s'en tient à la reproduction minutieuse des objets et se sert des images pour alerter et troubler les consciences. A l'aide de symboles bien choisis, qui sont de véritables trouvailles, il fustige l'imbécilité humaine et monte en épingle la loufoquerie de situations vécues par l'homme. Dans un de ses tableaux, il peint des souris courant en rond pour attraper un fromage, alors que quelques cadavres jonchent la piste. Comme les souris, nous courons à la recherche d'un "fromage", sans voir nos pareils qui crèvent de cette course folle, et nous continuons à courir....

Kurelek livre un message et le jeu ne se joue plus tout à fait au niveau de la toile, mais au niveau de l'esprit. Même si Kurelek fait preuve de l'imagination la plus féconde et la plus sarcastique, sa peinture reste curieuse. Elle satisfait notre désir de connaissance de l'homme. Du point de vue artistique, elle nous laisse sur notre faim. Ne s'encombre-t-elle pas de trop d'éléments philosophiques au détriment des éléments plastiques?

Sans doute, mais le surréalisme a pesé tellement sur notre époque que ceux qui aujourd'hui s'inscrivent dans sa voie donnent encore du poids à cette aventure fabuleuse. Par leur apport personnel, ils n'en montrent pas tant les limites que les richesses.

Bien que la qualité des oeuvres soit très inégale, cette exposition ne manque pas d'intérêt puisqu'elle remet en question la prise de position de plusieurs peintres en face de la réalité.

CHARLES GAGNON

Pour tout votre matériel d'artiste

consultez nos experts

OMER DE SERRES

1406 St-Denis — AV. 8-0251

Centre d'achats Rockland

6955, rue St-Hubert

EXPOSITION

RÉALITÉS '64

LEMIEUX
FOX
CLARKES
KURELEK
CARPI
ETC....

galerie agnès lefort

1504 ouest, rue Sherbrooke WE. 2-8620

EXPOSITION

Huiles Caséines Dessins

CHARLES GAGNON

jusqu'au 29 janvier

LUIS FEITO

peintre espagnol de l'école de Paris

Vernissage 29 janvier 8h P.M.

GALERIE CAMILLE HEBERT

2075 Bishop 849-9931

Nouvelle édition !

L'EVOLUTION DE L'ART AU CANADA

par R.H. Hubbard

Ce mangifique volume raconte l'histoire de l'art canadien depuis le dix-septième siècle jusqu'à nos jours. C'est le premier livre du genre qui embrasse à la fois la peinture, la sculpture, l'architecture et les arts décoratifs.

Renferme un chapitre entier sur les arts au Canada français. Contient plus de deux cents planches en couleurs et en noir et blanc.

- Abondamment illustré
- Index complet des artistes
- Relié toile
- Prix : $8.00

En vente chez votre libraire; à la librairie de l'Imprimeur de la Reine, 1182 ouest, rue Ste-Catherine; ou par la poste chez l'Imprimeur de la Reine, Ottawa, Canada.

La LIBRAIRIE BEAUCHEMIN Limitée

vient d'éditer

LE LENDEMAIN N'EST PAS SANS AMOUR

(Contes et récits)

d'ANDRÉE MAILLET

PRIX : $2.50

En vente dans toutes les bonnes librairies et à

La Librairie Beauchemin Limitée

251 est, rue Vitré, Montréal 18

• romans • essais • livres pour enfants

Une anthologie de Georges-Em. Clancier

De Chénier à Baudelaire

Prose critique

par Jean Éthier-Blais

Chaque génération de poetes affecte de rejeter celle qui l'a précédée. C'est un fait littéraire et l'on ne se construit jamais que sur des décombres réels ou imaginés. Chacun se souviendra du célèbre "Victor Hugo, hélas!" de Gide; et qui, aujourd'hui, lit André Chénier ? Dans ses Mémoires, André Salmon parle d'un ami à lui qui, pour se détendre, et par souci de beauté, se récitait des vers de du Bartas. Salmon ajoute qu'il était le seul homme en France à en avoir maitrisé un si grand nombre. C'est fort probable. L'anthologie que M. Georges-Emmanuel Clancier vient de consacrer à la Poésie française de Chénier à Baudelaire (1) permettra à d'innombrables lecteurs de se familiariser avec des poètes de l'époque classique à son déclin, ainsi qu'avec de grands maitres inconnus. Lamartine et Victor Hugo jaillissent de ces pages, Anadyomène bicéphale, lavés de toutes sortes de scories, rajeunis, de nouveau grands et modernes poètes. Il est tout à fait bizarre, et curieux, de constater à quel point la poésie entre peu dans le patrimoine vivant de la littérature française. On a même entendu d'éminents lettrés soutenir que le plus grand de tous les poètes français, c'était Bossuet; il faut dire que les avis sont partagés et que certains veulent mordicus que la palme revienne à Chateaubriand. Et pourtant, l'effort poétique coule à flots de l'anthologie de Georges-Emmanuel Clancier. Prenons par exemple La maison du berger de Vigny. M. Clancier dit de ce poème que c'est un "monument de grâce". Il a raison. On imagine toujours Vigny sous les traits d'un poète hautain et froid, ce qui est une magistrale erreur. Il y a chez lui les accents d'un précesseur immédiat de Baudelaire :

"Et le soupir d'adieu du soleil à la terre
Balance les beaux lis comme des encensoirs".

Du reste, Vigny, comme Hugo, a aimé Les fleurs du mal ; il n'y a pas, entre les Romantiques et le premier poète de notre temps, solution de continuité. Baudelaire n'a fait que répondre à un appel qui lui venait des admirateurs de la Malibran. Peut-être à un appel qui lui venait, avant tout, du Vigny des profondeurs; non pas la façon de s'exprimer, qui sera toujours chez Vigny, comme cavalière, avec des rudesses de garnisons, mais le rapport entre un homme et l'univers. Ainsi, lorsque Vigny écrit :

"Le seuil est parfumé, l'alcôve est large et sombre,
Et là, parmi les fleurs, nous trouverons dans l'ombre,
Pour nos cheveux unis un lit silencieux".

c'est déjà la conception de l'amour baudelairien qui apparaît : les parfums, l'alcôve et ses adjectifs, le silence du lit, l'importance de la chevelure.

Car, il faut bien se l'admettre à soi-même; Baudelaire est la suprême expression du romantisme. Evidemment, il nous fait entrer dans une ère nouvelle; mais il ne rejette pas l'ancienne. Il l'adopte, il la transforme, comme un prisme que l'on tourne sur son axe et qui fait naitre des couleurs autres. C'est le génie; on se demande pourquoi, sans trouver de réponse, sinon que cela est ainsi. Mais il fallait d'abord que les Romantiques fussent. Dans ses Mémoires, la comtesse de Boigne écrit à propos de Chateaubriand : "Son talent, si populaire chez nous, a peu de retentissement à l'étranger. Soit qu'il ait jeté son grand éclat pendant que la Révolution faisait trop de bruit pour qu'il fût écouté, soit que les témérités de l'école qu'il a fondée n'eussent pas pour des peuples, accoutumés à les trouver dans leur propre littérature, le charme que nous y reconnaissons..." Ce jugement de Mme de Boigne est parfaitement juste et on peut l'appliquer à toute l'école romantique, qui s'est chargée de remettre la poésie française à la mode du jour européen. Goethe n'aimait pas particulièrement les romantiques français; il avait mieux chez lui, et (sauf pour Hugo) dans ses propres ouvrages. Ce qui revient à dire que la poésie romantique, quelque admirable qu'elle soit, est une poésie-charnière. Pour un homme du vingtième siècle, elle existe surtout en fonction de Baudelaire. Elle lui a permis de la transporter et, par là, de transformer la sensibilité du monde occidental.

On avouera que c'est un apport assez considérable. Il suffit de voir comment les Romantiques concevaient la femme, la nature, leurs rapports avec Dieu, pour mesurer l'empan du génie baudelairien. Il a tout changé. C'est lui qui a mis fin au mythe de la femme telle que l'avaient conçue les troubadours, telle que l'avait affinée la préciosité. Toutes ces femmes blondes et minces, édulcorées, faibles, adorées qui sont représentées au plus haut point dans notre littérature par la princesse de Clèves et Mme de la Vallière, disparaissent. Baudelaire les remplace par la femme brune, aux cheveux lourds d'ambre, aux hanches puissantes qui se livrent à l'homme, comme Junon, dans un nuage de volupté. Sa nature à lui, ce ne seront plus les champs et la mer, les saules, les lacs; le jour se lève sur la nuit de l'Océan. Et ce sera le jour des villes, les rues, les maisons, les balcons, les ponts qui soudent la ville à elle-même. Dieu enfin paraît, être mystérieux, mais vivant; le péché, la douleur, la présence cosmique de la volupté, de l'amour et de la haine. C'est par Baudelaire que la poésie française retrouve la première place qui avait été la sienne lorsque le classicisme était roi. Comme T.S. Eliot, Rabindranath Tagore est baudelairien. Il est baudelairien parce qu'il est moderne et qu'il s'adresse à des hommes d'aujourd'hui et que le seul langage qu'ils puissent comprendre, c'est celui qui est issu des Fleurs du mal. Il n'y en a pas d'autres.

Mais revenons à l'Anthologie de Georges-Emmanuel Clancier, qui est à tous égards, admirable. Elle fait la part du lion, comme il se doit, à Victor Hugo. Quel magnifique génie ! Tout lui est connu et compréhensible.

(Suite à la page 13)

Vient de paraître

AUX ÉDITIONS DE L'HOMME

"MAUDITS FRANÇAIS"

par Nathalie Fontaine

250 pages d'anecdotes et de vérités pas toujours bonnes à dire.

L'histoire d'un jeune ménage français émigré au Canada.

"MAUDITS FRANÇAIS !" est un livre de santé et d'audace. Il ne laisse personne indifférent ! C'est un livre que tout le monde lira.

En vente partout à $2.00

Ou à l'AGENCE DE DISTRIBUTION POPULAIRE

1130 est, Lagauchetière

Montréal — LA. 3-1182

UNIVERSITE DE MONTREAL

EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT

COURS DU SOIR

Anthropologie : débutant le 29 janvier

Hygiène industrielle : débutant le 3 février

Lecture rapide : débutant le 7 avril

Stage de spécialisation pour l'enseignement du français par la méthode audio-visuelle "Voix et Images de France" débutant le 27 février.

Dépliants sur demande à :

Extension de l'enseignement
Université de Montréal
C.P. 6128, Montréal 3, Québec.
Tél.: 733-9951, postes 396-397-398-229.

GRAND SPÉCIAL

jusqu'à la fin de février

librairie la Québécoise

	Rég.	Spéc.
Bible de Jérusalem	$8.75	$4.75
Dictionnaire Larousse	6.95	4.85

DEPOSITAIRE EXCLUSIF DES EDITIONS DU LYS.

- Trans-Terre
- L'orage dans mon coeur
- Sous le règne des bruiteurs
- Mme Homère

REMISE DE **25%** SUR TOUS NOS VOLUMES

Librairie La Québécoise

169 est, rue Beaubien 279-2100

LA VENTE D'INVENTAIRE SE CONTINUE À LA LIBRAIRIE LEMEAC

COLLECTION **LA PLEIADE : 10%**

MEILLEUR MARCHE QUE SI VOUS LE FAISIEZ VENIR DE FRANCE

- **LIVRES DE POCHE**
- 50¢ 85¢ $1.00
- ETC... ETC... ETC...

COMMANDES TÉLÉPHONIQUES ACCEPTÉES

CR. 3-2469

LA LIBRAIRIE LEMEAC

371 ouest, rue Laurier MONTREAL CR. 3-2469

achetez lisez
marabout
10, millions de lecteurs

ROMANS • ESSAIS

à prix populaires
marabout
en vente partout

Les lettres canadiennes

"Le Torrent"

d'Anne Hébert

Jean BASILE

Je ne suis pas un intime de l'oeuvre de Mme Anne Hébert. J'ai lu comme tout le monde ses ouvrages et particulièrement sa poésie sans toutefois approfondir ma lecture. Je savais cependant que l'auteur du "Tombeau des Rois" était une voix parmi les plus claires et les plus originales du Canada français. C'est donc à point nommé que m'arrive la réédition du "Torrent" qui groupe des nouvelles datées de 1938 à 1947 et publié pour la première fois en 1950, recueil de nouvelles auquel on a adjoint pour la présente édition deux nouveaux contes: "Le Mariage d'Augustin" et "La Mort de Stella." Rappelons brièvement, pour situer l'ouvrage, que "Le Tombeau des Rois" date de 1953 et que la seule oeuvre en prose, outre le théâtre et les textes divers, "Les chambres de bois," porte la mention 1958. "Le Torrent," excepté les deux nouveaux contes, peut donc être considéré comme une oeuvre de jeunesse. Seuls quelques poèmes le précèdent "Les Songes en équilibre" en 1942.

Quelle impression d'ensemble puis-je ressentir à la relecture attentive des cinq premiers de ces sept contes? Je dirais: la permanence des thèmes et donc des personnages de Mme Anne Hébert — une volonté de rigueur dans la tenue du récit, rigueur parfois outrée qui confine au non-dire. Il me semble, en effet, que l'auteur ne puisse s'exprimer qu'à partir de quelques impressions primordiales reçues je ne sais à quel moment de sa vie, que tout le reste passe au second plan et peut-être même n'existe pas, que tous ces contes ne sont, en somme et pour le fond, que des redites les uns par rapport aux autres.

Voyons "Le Torrent" (et si le narrateur est ici un garçon, on m'excusera de passer sans plus d'explication sur cet intéressant changement de sexe), voyons "L'Ange de Dominique," "La Robe de corail," "Le Printemps de Catherine," "La Maison de l'esplanade," dans tous ces contes, sous un déguisement ou sous un autre, le *père* (Patrice de "L'Ange de Dominique" un père en qui on trouve *"quelque chose d'humble et recueilli"* et *"fumant sa pipe après la rude journée de travail"*) ou son contraire la *mère* (dans "Le Torrent," la grande Claudine aux lèvres minces *"qui prononçait en détachant chaque syllabe, les mots de "châtiment", "justice de Dieu," "damnation," "enfer," "discipline," "péché originel"..."*), la *fille* évidemment, et la fille d'une façon ou d'une autre rebelle, c'est-à-dire tuant la mère physiquement ou moralement ou décevant le père, une fille qui ne voit la vie que comme un immense péché de la chair. A cet égard, "L'Ange de Dominique," ce jeune mousse-pécheur Yva, n'est rien d'autre qu'un beau cérémonial d'initiation sexuelle, mais non moins que "la robe de corail" qui est exactement le même conte mais repris sous une autre affabulation. Ici et là, une jeune fille malheureuse et infirme (Dominique réellement et Emilie non moins dont Mme Hébert dit curieusement dès le début de son récit *"on la croyait muette"*) que séduira par sa grâce naturelle et un peu rustre, c'est-à-dire près de la terre, cette source de notre vie, un homme jeune et dansant qui se présente devant la femme avec le comportement d'un oiseau. Cette jeune fille, éternellement la même, nous la retrouvons encore dans "Le Printemps de Catherine." Mais ici le viol est direct, autorisé par un contexte guerrier de violence.

Si je devais donc définir en un seul mot ces contes de Mme Hébert, je nommerais le mot "viol" et son contraire "virginité." Et ce n'est pas sans raison sans doute que nous arrivons pour clore cette marche vers Eros à "La Maison de l'esplanade" où vit Stéphanie de Bichette *"une curieuse petite créature, avec des membres grêles et mal fignolés ... (qui) était passée, sans transition, sans adolescence et sans jeunesse, de ses vêtements d'enfant à cette éternelle robe cendrée garnie au col et aux poignets d'un feston lilas."* Cette Stéphanie de Bichette, c'est, bien sûr, Dominique sans Ysa, la Puce sans le soldat allemand, Emilie sans Gabriel, c'est la femme *"passée sans transition ... de ses vêtements d'enfant à cette robe cendrée."* Mme Hébert veut dire ici la femme qui n'a pas connu l'homme et qui, par conséquent, n'est plus même plus une femme mais *"une curieuse petite créature"* qui vous donne froid dans le dos. Chose remarquable, c'est dans cette dernière nouvelle que Mme Hébert emploie deux armes qui ne sont jamais les siennes même pour la grande Claudine du "Torrent": la dérision et la cruauté. On sent que pour Mme Hébert, cette Stéphanie est le comble de l'horreur si ce n'est le comble du ridicule. Avec quel plaisir elle la dépeint sous ses traits les plus mesquins, lui conférant de surcroît une sorte d'immortalité comme si elle pressentait qu'une vie humaine n'était pas assez longue pour exorciser cette crainte qu'elle a, elle le créateur, d'être *"une espèce de petite momie en robe cendre et lilas."*

Je n'aime pas beaucoup personnellement la prose de Mme Hébert, du moins celle de ces cinq contes. Je lui trouve un frémissement sans chaleur. Je parlais au début de cet article de volonté de non-dire; je voulais aussi dire par là que Mme Anne Hébert se refusait de donner du corps à ce qu'elle exprimait. Cette petite phrase sèche qui est la sienne me grince à l'oreille et sa précision même me gêne. L'envolée poétique même est ici réduite à trop peu de mots pour que son souffle nous entraîne. *"Les instants ont des couleurs, des parfums, des touchers, des lumières, mais ils n'ont pas de contours, ils sont sans limites, flottants comme des brumes. Les rayons de la lune convergent tout blancs, entre les arbres, vers la clairière; le sapin embaume à travers cette étoffe qui est à Gabriel."* C'est beau, oui, mais c'est sec. Pauvre Emilie qui au moment où elle va connaître l'amour ne s'exprime que par ces mots-là! Mais il y a dans ces contes une grâce et un équilibre mystérieux, une intériorité telle que je passe bien volontiers sur ce que j'appelle, moi, des défauts pour m'extasier sur cette nature sensible sans mièvrerie aucune et combien riche.

Est-ce un regret? Je n'ai pas trouvé dans les deux dernières nouvelles de "Torrent", nouvelle édition, et qui s'appelle "Le mariage d'Augustin' et "La mort de Stella" la vie intérieure qui régnait d'une façon ou d'une autre dans les cinq premiers contes du recueil. Sans doute le métier de l'écrivain s'est affirmé en ce sens qu'il n'oserait plus écrire "L'Ange de Dominique" mais ce métier même, je le pense, a pris le pas sur la personnalité brute de Mme Hébert, en somme sur ce qu'il y avait de passionnant. Les thèmes, on s'en doute, se perpétuent et ce qui n'était qu'une notion d'échec dans les premiers contes se confirme ici tant dans "Le Mariage d'Augustin" marié à cette jeune Marie-Louise *"qui ne fait rien"* de toute sa journée, que dans la mort de Stella dont la vie misérеuse avec son mari Etienne s'inscrit dans ces mots *"Grosse tête sans cervelle, petit rabougri, petit décrépit"*. Mais cet échec ne s'exprime plus de la façon instinctive qui était, je crois, une des facettes qui me séduisaient le plus du talent de Mme Anne Hébert. Ces deux contes nous éclairent sur la marche spirituelle de l'auteurnous ne le nions pas et certaines phrases comme celle-ci *"Une sorte de plénitude dans la dépossession"* nous font dresser l'oreille mais la grâce, cette grâce qui permettait à Mme Hébert de se maintenir au point le plus sensible de n'importe quelle situation, n'est plus présente; le labeur en a pris la place. C'est pourquoi je puis dire que, si dans les cinq premières nouvelles Mme Hébert nous traçait un portrait moral d'une individualité canadienne-française, portrait que l'on pouvait trouver à juste titre peu accroché aux choses de ce monde, les deux derniers plus incarnés dans un milieu typiquement québécois sont moins vrais par l'intérieur, donc moins exacts. L'art de Mme Hébert se fait plus descriptif, moins intérieur. L'un ne compense pas l'autre malheureusement et particulièrement dans une oeuvre qui se veut et qui est rare et exigeante.

(1) **LE TORRENT par Anne Hébert — réédition suivie de deux contes inédits — 248 pages. HMH éditeur, Montréal.**

Le courrier des Lettres

Les Editions de l'Ax s'orientent définitivement vers deux genres d'éditions bien distinctes. On nous confiait récemment que cette nouvelle maison d'édition de Drummondville se propose de publier des volumes à caractère religieux en plus du roman, poésies, essais, etc.

Ainsi, cette semaine l'on peut se procurer dans toutes les librairies un petit ouvrage de 142 pages écrit par Mgr. Albertus Martin, Evêque de Nicolet, intitulé "Vie mariale des prêtres".Il s'agit d'un texte qui a déjà fait le sujet d'une lettre pastorale, aux prêtres du diocèse de Nicolet et dont tout le public peut bénéficier.

C'est le premier ouvrage de la Collection Cathedra.

Du même auteur l'on annonce également la parution prochaine de "Constitution du Concile Vatican II". Ces volumes seront distribués à Montréal par la librairie La Québécoise.

M. J.-C. Jolicoeur, président des Agences Interprovinciales, diffuseurs exclusifs de la maison Fernand Nathan, est de passage à Montréal. L'on sait que cette maison d'édition présente en exclusivité plusieurs revues pédagogiques dont le "Journal des instituteurs et des institutrices", un guide de la vie scolaire et administrative "Le Cycle d'observation", qui renseigne sur les instructions officielles. "Nouvelle revue pédagogique", "L'Education Enfantine" et enfin "La Documentation par l'image".

Après avoir déjà publié "Etraves" et "Contes sur la pointe des pieds" Gilles Vigneault nous revient avec "Balise", un troisième recueil de poèmes. Publié par les Editions de l'Axe, ce dernier volume de Vigneault sera lancé en février à la librairie La Québécoise.

Mme Claude Leclerc auteur de "La Chouette de mon Logis" et de "Marionnettes de nos amours" publiés aux Editions Champlain vient de remettre à cette même maison d'Edition "Toi, Toi, Toi," poèmes d'amur et qui sera publiés dans un avenir très prochain.

C'est lundi prochain, au club de réforme, qu'aura lieu le lancement d'un volume de Josette Ghédin intitulé "Savoir se maquiller". Ce livre qui s'adresse particulièrement à la femme est lancé st. le marché par les Editions de l'homme et sera en vente dans toutes les librairies.

En 1962 Denis Lord publiait chez Beauchemin son premier roman "Aller-Retour".

Il a remis depuis quelque temps aux Editions du Lys un second manuscrit ayant comme titre: "La violence des Forts" qui devrait être publié par cette maison d'édition dans un avenir prochain.

Dans la collection dirigée par Michel de Saint-Pierre, les éditions France-Empire offrent actuellement aux lecteurs un nouveau Cerbeland-Salagnac intitulé "Les Zouaves pontificaux", un récit évocateur des derniers jours de la Rome pontificale et du Concile Vatican II.

"Le Québec accédera-t-il à l'indépendance?" Voilà un sujet de brûlante actualité et que tous les Québécois devront lire, dès que nos librairies en auront en vente dans leur établissement.

En effet la maison d'édition Plan annonce la parution d'un ouvrage de Michel Bernard "Le Québec change de visage". C'est un ouvrage qui surement obtiendra un grand tirage dans le Québec.

Lundi prochain, à 9 heures a.m., la librairie Fides, dans son nouvel édifice, 245 est, Dorchester, ouvrira officiellement ses portes. Spacieux et moderne, l'édifice est prêt à accueillir les nombreux clients de chez Fides qui auront vraiment l'agrement de pouvoir lire dans des locaux bien agencés.

De Chénier . . .

(Suite de la page 12)

On voudrait reprendre le mot de Pic de la Mirandole : Tout est dans tout et le reste est dans Victor Hugo. Il est le "recenseur des ténèbres"; mais il est aussi celui de la clarté, du soleil. Il est l'amant et le père. Il n'y a pas à dire, il est le TOUT. Il suffit de le lire dans cette Anthologie pour se rendre compte à quel point le hélas ! de Gide n'a plus cours, et n'a jamais eu de raison d'être. Hugo est véritablement un univers solitaire qui se dresse, tout seul, quelque part, l'Atlantide de la poésie. Il est l'écrivain d'une vie; c'est pourquoi il fait peur, c'est pourquoi on hésite à se plonger dans cet océan de mots, d'idées, de relations entre le tout et le tout. L'homme aussi est admirable; sa force de travail (quand on songe qu'il a écrit Hernani en quatre jours); son charme, sa fidélité dans la passion, suivie, vieux, d'une recrudescence de l'amour, son ardeur pour l'infini, sa générosité, son amour de l'homme. Voila un chaine de montagnes que Georges-Emmanuel Clancier nous aide à franchir élégamment, sans perdre pied. Ses notes sont claires. Elles sont pieuses.

Mais ce livre nous fait aimer d'autres écrivains que, sans lui, nous n'auriens jamais lus. Nodier, par exemple. Il se trouve ici un fantastique souriant dont, pour ma part, j'ignorais l'existence. M. Clancier le nomme "le précurseur universel"; il ajoute : "avec celui-ci, nous touchons les plus sombres racines du Romantisme; pour aboutir à ses plus légères et merveilleuses fleurs". Ce qui rendra Nodier immédiatement sympathique, c'est qu'il descend en droite ligne de Cazotte, ami de son père. Il existe de ces filiations secrètes que la nature parfois découvre généreusement. Le lien Cazotte-Nodier est de celles-là. Nodier naquit en quelque sorte célèbre, pendant la Révolution. Ne citons de lui qu'une phrase, qui décrit la source de son inspiration : "C'est le premier banquet (en 1794) de ma vie où il ne s'éleva pas au-dessus de la nappe, à l'exception de ma tête, une tête qui n'ait été coupée depuis ... Ce diner fut extrêmement gai". Tout Nodier est à l'avenant; charmant, cruel, profond. Le vague à l'âme ne fut jamais son fort. Et peut-être est-ce pourquoi, à l'instar des grands poètes de l'époque, Hugo, Lamartine, Nerval, Musset, Vigny, il fut un vrai romantique. Sombres racines, légères fleurs. Equilibre de la vie.

(1) La poésie française de Chénier à Baudelaire. Par Georges-Emmanuel Clancier. Paris. Seghers. 1963

L'UNIVERSITÉ LAVAL

lance

CONCOURS

2

pour la création et l'exécution de deux murales intérieures de 19' de haut x 25' de large pour le nouveau Pavillon des Sciences Humaines à la Cité Universitaire. Tous les artistes du Québec, ayant résidé dans la Province depuis au moins deux ans, sont invités à y participer.

Les demandes d'inscription à ces concours devront être faites avant le 1er mars 1964 et adressées au Conseiller professionnel du concours,

Monsieur Marius Plamondon
Ecole des Beaux-Arts
871, rue St-Joachim
Québec 4

qui fera parvenir aux concurrents, par retour du courrier, tous les renseignements nécessaires. Ces demandes devont être accompagnées d'un chèque ou mandat-poste de $2.00, fait à l'ordre de l'Université Laval.

TA NUIT RESPLENDIRA

du R. P. Renhas de Pouzet

Prix : $2.50

•

UNE EDITION DE
LA LIBRAIRIE BEAUCHEMIN LIMITEE
251 est, rue Vitré, Montréal, 18

•

En vente dans toutes les bonnes librairies

LES MYRTES

de Jean Ménard

Prix : $1.50

•

Une nouveauté poétique

•

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

LA LIBRAIRIE BEAUCHEMIN LIMITEE
251 est, rue Vitré, — Montréal, 18

LIBRAIRIE
GARNEAU
LIMITEE

47-49, rue Buade, Québec 4

VENTE
SPÉCIALE
DE LIVRES DE POCHE

1,000 titres assortis

3 vol. à 0.75 pour $1.50

3 vol. à 1.25 pour $2.50

Commandes postales acceptées.

APPROUVE PAR LE COMITE CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(comme manuel complémentaire pour les élèves des écoles normales)

PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT

(de zéro à dix ans)

par FRANÇOISE CHOLETTE - PERUSSE, L.PH., L.P.S.

Pour les PARENTS et les ÉDUCATEURS • EN VENTE PARTOUT $2.00

DISTRIBUTEUR : LA PATRIE, 180 est STE-CATHERINE MONTRÉAL UN. 1-2701

VIENT DE PARAITRE AUX
ÉDITIONS DU
JOUR...
Dirigées par Jacques Hébert
3411 ST-DENIS, MONTREAL
VI. 9-2258

théâtre • musique • cinéma • variétés

la Musique par **Gilles POTVIN**

Inoubliable Rubinstein

C'est devenu un lieu commun que de dire qu'une salle archi-comble a écouté puis acclamé le pianiste Arthur Rubinstein. Partout où il joue, le pianiste septuagénaire remplit les salles et il n'en était pas autrement à son récital de la Place des Arts, mercredi soir dernier. Au sommet d'une carrière qui ne semble pas vouloir finir ou même ralentir, Rubinstein offre à son public d'admirateurs son profil familier et sa tête de lion maintenant blanchie et joue du piano comme d'autres s'assoient à table ou vont au bureau. Pour lui, la musique est, de toute évidence, un moyen de rester jeune et, si on se ferme les yeux en l'écoutant, on se rend compte que, pour les musiciens de ce calibre, l'âge est une pure illusion.

Rubinstein nous a offert une magnifique interprétation du "Carnaval" de Schumann, l'un des chefs-d'oeuvre du piano romantique. Voici une oeuvre familière que beaucoup de pianistes abordent mais que peu arrivent à défendre de façon convaincante. Rubinstein donne à chaque morceau une couleur différente mais sans départir l'oeuvre de l'unité sans quoi elle perd son sens. Rubinstein l'interprète comme s'il tournait les pages d'un album de gravures pour nous faire voir les divers états d'âme du compositeur. Sa prodigieuse technique est mise entièrement au service du compositeur et dire qu'ici en particulier, l'interprète s'est fait oublier constitue le plus bel hommage que l'on puisse rendre à cet artiste dont la personnalité est pourtant très forte.

Dans la "Sonate en do majeur, Op. 2, No. 3," placée au commencement du programme, le pianiste ne combla pas entièrement notre attente. Il en donna une exécution quelque peu routinière mais il ne faut pas trop l'en blâmer. Il s'agissait pour lui de prendre contact avec son public et aussi de mesurer l'acoustique d'une salle dans laquelle il se faisait entendre pour la première fois.

Dans les "Visions fugitives" de Prokofieff et les "Quatre mazurkas" de Szymanowski qui lui ont été dédiées, Rubinstein fut à nouveau le magicien et l'interprète légendaire que nous connaissions. Ce sont des oeuvres éminemment pianistiques que Rubinstein projette avec la même autorité et le même amour que s'il s'agissait d'oeuvres du grand répertoire. Il est permis de penser que, sous les doigts d'un interprète moins prestigieux, elles ne trouveraient pas le même succès auprès du public.

Rubinstein combla ses auditeurs en jouant trois oeuvres familières de Chopin, la "Ballade No 1", en sol mineur, la "Valse" en la mineur et la "Polonaise" en la bémol majeur, Op. 53. On connaît l'affinité de l'interprète avec l'oeuvre de ce compositeur. C'est un Chopin tour à tour tendre et viril que Rubinstein présente. La ballade fut remarquable par la sérénité qu'il conféra à la première partie qui est un prélude à l'orage qui suit. La valse fut un poème pianistique qui fut maintenue dans le registre de la demi-teinte. Quant à la polonaise, il serait superflu de décrire la grandeur héroïque avec laquelle l'unique Rubinstein traduit cette oeuvre.

Le salle salua l'artiste en se levant et en l'acclamant jusqu'à ce qu'il consente à jouer plusieurs rappels, dont un émouvant "Nocturne" de Chopin. Ce fut un autre récital inoubliable de Rubinstein et nous devons être fier de posséder maintenant une salle digne d'accueillir des artistes de ce calibre. Le nom de Rubinstein s'inscrit en tête des célébrités qui sont montées sur cette scène depuis son inauguration.

Horaire des spectacles

THÉATRE

THEATRE ANJOU — "Chérie noire" Tous les soirs à 8 h. dim., 8 h. 30
THEATRE LES SALTIMBANQUES — (393 est St-Paul) "Connaissez-vous la voie lactée" — jeudi, vendredi, samedi 8.30 h. dim., 7.30.
THEATRE DE L'ECOLE (10,142 boul. St-Laurent) "Le Dodu et le Colibri" — 8h.30 vendredi et samedi.
THEATRE du NOUVEAU MONDE — (Orpheum) "8 femmes" — semaine 9h. dim., 7.30 Relâche lundi.
THEATRE DU RIDEAU VERT (Stella) — "Un amour qui ne finit pas" tous les soirs, à 8 h. 30; dim., mat. 2 h. 30 et 7 h. 30.

CINEMA

ABUNTSIC — "La femme de sa vie" — 1.30 - 4.35 - 7.20 - 10.05 — "Les Dragueurs" — 12.30 - 3.15 - 6.00 - 8.45
ALOUETTE — "Cleopatra" — Lundi à samedi, 8.00; sam., 7.30; mats.: mer., sam., dim. et fêtes, 2.00.
AVENUE — "Heavens Above" — 1.10 - 3.05 - 5.10 - 7.15 - 9.25.
BIJOU — "Les grands chemins" — 12.00 - 3.10 - 6.00 - 9.10 — "Les noces Vénitiennes" — 1.32 - 4.42 - 7.32 - 10.42.
CANADIEN ET PLAZA — "La Voix de la conscience" — 12.00 - 3.30 - 6.30 - 10.00 "Jeux Précoces" — 1.45 - 5.05 - 8.25.
CAPITOL — "Fun in Acapulco" — 10.40 — 12.50 — 3.05 — 5.20 — 7.30 — 9.45.
CENTRE D'ART DE L'ELYSEE — Salle Alain-Resnais) "Le Soupirant" — lundi à ven., 7.30 9.30 sam., 5.30 - 7.30 - 10.00 dim., 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 — (Salle Eisenstein) "Les Cousins" — même horaire.
CHATEAU — "Les Parisiennes" — 2.50 - 6.15 - 9.45 "O.S.S. 117 se déchaîne" — 1.00 - 4.25 - 7.55.
CINEMA FESTIVAL — "Le Doulos" — Lundi à sam., 7.30 - 9.30 dim., 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.
CINERAMA THEATRE IMPERIAL — "It's a mad, mad, mad, mad world" — 8 h. lun. à ven. y compris dim. et fêtes 8 h. le sam. 2 h. mer., sam., dim., et fêtes.
COMEDIE CANADIENNE — "Bébert et L'Omnibus" — lundi à samedi 7 h. 9 h. p.m. dimanche 3 pm. 7 pm. et 9 pm.
DORVAL — (Red Room) "The Thrill of it all" — 9.25 "The List of Adrian Messenger" — 7.35; sam., merc., 1.00; dim., à compter de 1.40 (salle dorée) "The Nutty Professor" — 9.95 "Donovan's Reef" — 7.40; sam., merc., 1.00; dim. à compter de 1.40
EMPIRE (Cinéma d'essai) — "Les fraises sauvages" — semaine 8.15 sam., dim., 2.10 - 5.15 - 8.15 — "La source" — semaine 6.30 - 9.30 sam., dim., 3.30 - 6.30 - 9.30.
FRANÇAIS — "Les Parisiennes" — 11.20 - 2.45 - 6.15 - 9.45 "O.S.S. 117 se déchaîne" — 9.50 - 1.00 - 4.25 - 7.55.
KENT — "Doctor in Distress" — 1.20 - 3.20 - 5.20 - 7.20 - 9.20.
LAVAL — "Les femmes accusent" — 12.50 - 3.55 - 6.50 - 10.00 "L'enfant et la brute" — 2.10 - 5.30 - 8.15
MONKLAND — "The Thrill of it all" — 1.30 - 5.30 - 9.35 — "The List of Adrian Messenger" — 3.30 - 7.30
LOEWS — "4 for Texas" — 10.20 - 12.35 - 2.45 - 5.00 - 7.15 - 9.25.
PALACE — "Under the Yum Yum Tree" — 10.05 — 12.15 — 2.30 — 4.50 — 7.05 — 9.20.
PAPINEAU — "Les 7 péchés capitaux" — 12.35 - 4.10 - 7.45 — "Le Chevalier du démon" — 2.30 - 6.10 - 9.45.
PARISIEN — "Landru" — 10.15 — 12.25 — 2.40 — 4.50 — 7.05 — 9.25.
PLACE VILLE MARIE — (Grande salle) "The Conjugal Bed" — 12.55 — 3.10 — 5.20 — 7.35 — 9.50. (Petite salle) "Crime does not pay" — 12.40 — 3.20 — 6.00 — 8.40.
RIVOLI — "Les 7 péchés capitaux" — 2.25 - 5.50 - 9.20 — "Le Chevalier du démon" — 12.50 - 4.15 - 7.45.
ROSEMONT — "La femme de sa vie" — lundi à samedi 6.00 - 8.45; dim., 12.30 - 3.15 - 6.00 - 8.45 — "Les Dragueurs" — lundi à samedi 7.20 - 10.05; dim., 1.50 - 4.35 - 7.20 - 10.05

HORAIRES DE LA TÉLÉVISION

SAMEDI 25 JANVIER

CBFT — Canal 2
8.15 Musique
8.45 Cours universitaires
9.30 Cours universitaires
10.15 Cours universitaires
11.00 Pépinot
11.30 Tour de terre
12.00 Les Croquignoles
12.30 Coucou
1.00 Le Golf et ses étoiles
2.00 Images en tête
4.00 Terre des hommes
4.30 20 ans express
5.00 Les uns les autres
5.30 Hollywood à l'age d'or
6.00 Kermesse aux chansons
6.30 Téléjournal
6.45 Comment dites-vous?
7.00 Champ libre
8.00 Dans les rues de Québec
8.30 Soirée du hockey
10.15 Les couche-tard
10.45 Votre choix
11.00 Carnaval de Québec
11.30 Téléjournal
11.45 Supplément régional
11.55 Nouvelles du sport
12.05 CINEMA "Les enfants du paradis" avec Jean-Louis Barrault, et Pierre Brasseur, Arletty et Maria Casares

CFTM-TV, Canal 10
10.30 Coquetel musical
12.45 Ouverture — Horaire — Manchettes
1.00 CINEMA "Le grand pavois", avec Jean Chevrier, Marc Cassot, Marie Mansart.
3.00 Sur le matelas
4.00 La rampe sportive
4.30 Centres de Loisirs
5.00 C'est à voir
5.30 Carnet de voyages
6.00 C'est arrivé cette semaine
6.30 Un avocat
6.45 Médecin de famille
7.00 Les hommes volants
7.30 Jeunesse d'aujourd'hui
8.30 LES GRANDS SPECTACLES "L'Odyssée du Dr. Wassel" avec Gary Cooper, Laraine Day
10.45 Nouvelles du jour
11.00 La ronde des sports
11.10 CINEMA "Lady Paname" avec Louis Jounet et Suzy Delair.

CBMT — Canal 6
6.57 Today On CBMT
9.00 Telecourse for Teachers
9.30 University Credit Course
10.00 Live And Learn
10.30 Cuisine
11.00 Sandy and Company
12.00 Canadian Bowling Classic
1.00 En France
1.30 Amateur Sports Magazine
2.00 World of Sport CBC Golf
3.00 World of Sport "Cross-Canada Curling"
4.00 Hancock's Half Hour
4.30 Other Country
5.00 Forest Rangers
5.30 Bugs Bunny
6.00 Countrytime
6.30 Ski School
6.45 CBC TV News
7.00 The Beverly Hillbillies
7.30 The Saint
8.30 NHL Hockey
10.15 Juliette
10.45 Let's Talk About
11.00 CBC National News
11.10 Final Edition
11.15 Metroscope
11.30 Sunday Sports
11.40 Shoestring Theatre "Shake Hands With The Devil"

CFCF — Canal 12
11.00 The Sound of 12
11.15 Meditation — Newsroom 12
11.30 The Liberal Arts
12.00 We Want An Answer
12.30 Let's Find Out
1.00 Beany and Cecil
1.30 Saturday Surprise Party
2.00 SATURDAY AT THE MOVIES "Swirl of Glory"
3.30 Wrestling From The Capital
4.30 Like Young
5.30 The Honeymooners
6.00 Know Your Sports
6.30 Wagon Train
8.00 The Outer Limits
9.00 The Untouchables
10.00 77 Sunset Strip
11.00 National News
11.15 Pulse
11.30 Pajama Playhouse "The McConnell Story"
1.30 Newsroom 12 — Meditation

DIMANCHE 26 JANVIER

CBFT — Canal 2
8.15 Musique
8.45 Cours universitaires
9.30 Cours universitaires
10.15 Cours universitaires
11.00 Le Jour du Seigneur
12.00 F—MA
1.00 Vu d'Ottawa
1.30 Les Travaux et les jours
2.00 Les coulisses de l'exploit
3.00 L'univers des sports
4.00 Dans tous les cantons
4.30 Le cardinal en Afrique.
5.00 A l'heure du Concile
5.30 L'Heure des quilles
6.30 Présence de l'art
7.00 Caméra 64
7.30 Robin des bois
8.00 Septième-Nord.
8.30 Charivari 64
9.30 Rencontre Pearson-De Gaulle
10.00 Affaires publiques
10.30 Téléjournal
10.45 Supplément régional
10.54 Nouvelles du sport
11.00 Sport-éclair
11.30 Conférence

CFTM-TV, Canal 10
11.00 Coquetel musical
12.30 Manchettes — Horaire
12.45 En ce temps-ci
1.15 TV Université
2.00 CINEMA "Le chateau de la dernière chance" — avec Nathalie Nattier, Robert Dhéry et Jean Marchat.
3.30 La science et la vie
4.00 Défi au danger
4.30 Monsieur le Maire
5.00 Les P'tits Bonnommes du dimanche
6.00 Dernière heure
6.15 Faits vécus
6.30 Les jeunes talents "Catelli"
7.00 Qui dit vrai?
7.30 CINE-SPECTACLE "Barreau blanc" — avec Mickey Rooney, Freddie Bartholomew
9.00 Police des plaines
9.30 Bon voyage
10.00 Découvertes 63
10.30 Télé-Charade
10.45 En première page
10.55 La couleur du temps
11.00 La ronde des sports
11.10 Face à face

CBMT — Canal 6
8.57 Today On CBMT
9.00 Telecourse For Teachers
9.30 University Credit Course
10.00 Time for Sunday School
10.30 The Answer
11.00 Church Service
12.00 Projection
12.30 Speaking French
1.00 Keynotes
1.15 Outdoorsman
1.30 Country Calendar
2.00 Time of Your Life
3.00 Heritage
3.27 CBC TV News
3.30 Wonderful World Of Golf
4.30 Twentieth Century
5.00 The Sixties
5.30 Some of Those Days
6.00 Mister Ed
6.30 My Three Sons
7.00 Hazel
7.30 Flashback
8.00 Ed Sullivan
9.00 Bonanza
10.00 A Second Look
10.30 Question Marks
11.00 CBC National News
11.10 Final Edition
11.15 Metroscope
11.30 Sunday Sports
11.40 Shoestring Theatre "Spanish Blue"

CFCF — Canal 12
11.30 The Sound of 12
11.45 Meditation — Newsroom 12
12.00 Italian Film
1.30 Forum
2.00 Jean's Place
2.30 Montreal Minor Hockey
3.30 The Bowery Boys
4.30 Spectrum
5.00 Telepoll
5.30 The Flintstones
6.00 Walt Disney Presents
7.00 The Danny Thomas Show
7.30 Mr. Novak
8.30 Arrest And Trial
10.00 The Hour Glass
11.00 National News
11.15 Pulse
11.30 T.B.A.

Programmes de radio

CBF

10.30—Université radiophonique
11.30—Radio-journal
11.31—Récital de Montréal
12.00—Chronique de terre et de mer
12.30—Le réveil rural
12.59—Signal-horaire
1.00—Radio-journal
1.10—Nouvelles du sport
1.15—Folklore
1.30—Sonates
3.00 Opéra du Métropolitain
5.55 Nouvelles du sport
6.00 Radio-Journal
6.10—Chansonnettes
6.30 La langue bien pendue
6.32 Le français universel
7.00 La musique contemporaine à Paris
8.00 Radio-Journal
8.02 Reportage
8.30 La soirée du hockey
10.30 Trente minutes d'informations
11.00 Visite aux chansonniers
11.30 Les mensonges d'Ulysse
11.40 Aux portes de la nuit
12.00—Radio-journal
12.02—Jazz-Club
1.00—Radio-journal
1.02—Musique variée

Dimanche, 26 janvier

CBF

8.00—Radio-journal
8.05—La boîte à musique
8.30—L'heure du Concerto
9.25—Méditation
9.30—La revue de la semaine
10.00—Récital
10.30—L'argent
11.30—Quand l'opéra se donne des airs
12.00—Radio-journal
12.02—Le monde parle au Canada
12.30—Jardins plantureux, jardins fleuris
12.45—Nos artistes invités
12.59—Signal-horaire
1.00—Radio-journal
1.10—Nouvelles sportives
1.15—D'un disque à l'autre
1.30—Terre nouvelle
2.00—Radio-journal
2.02—Interdit aux hommes
3.00—Radio-journal
3.02—Sur quatre roues
4.00—Radio-journal
4.02—Sur quatre roues
5.00—Match-intercités
5.30—Musique de film
5.55—Nouvelles du sport
6.00—Radio-journal
6.10—Cinéma, miroir du monde
6.30—Orchestre symphonique de Radio-Canada
7.30—Les Classiques français
8.00—Radio-journal
8.02—Philosophes et penseurs
8.30—Le Cabaret du soir qui penche
10.00—Trente minutes d'informations
10.30—Le Cabaret du soir qui penche
10.55—Nouvelles du sport
11.00—Le cabaret du soir qui penche
12.00—Radio-journal
12.02—Musique variée

Pour un temps limité — 2e semaine
CE SOIR ... IL FAUT VOIR ...
CES DEUX FILMS EXCEPTIONNELS
INGMAR BERGMAN
présente en exclusivité, en FRANÇAIS
"LES FRAISES SAUVAGES" à 8 h. 15
"LA SOURCE" à 6 h. 30 et 9 h. 30
Angle DUROCHER et OGILVY
Tel. 274-4521
EMPIRE CINEMA D'ESSAI

CONCERT CHORALE BACH
Salle Redpath
Mercredi, 5 février — 8 hres 30 du soir
Programme — Bach, Jones, Jannequin
Billets $2.00 Etudiants $1.00
Willis, Archambault, International

À L'ÉGRÉGORE — 7-8-9 FÉVRIER
Le Groupe de Danse Moderne de Montréal
Chorégraphie de Jeanne Renaud - Françoise Riopelle
188 est, boul. Dorchester Réservations: 866-9344
Entrée $2.00 — Etudiants $1.25

RECHERCHÉ...
pour la sédition de 273 femmes
l'enlèvement de 179 femmes
le meurtre de 11 femmes!
LANDRU
MICHELE MORGAN, DANIELLE DARRIEUX
HILDEGARDE NEFF • CHARLES DENNER
Le Parisien UN. 1-2697
480 OUEST, RUE STE-CATHERINE
en couleurs
A L'AFFICHE

ELYSEE
le SOUPIRANT
Pierre Etaix
Claude Chabrol
LES COUSINS

Cinema PLACE VILLE MARIE
Une fa caustique de voir ce champ de bataille
MARINA VLADY
The Conjugal Bed
HORAIRE : 12.55 - 3.10 - 5.20 - 7.35 - 9.50
SIXIEME SEMAINE
Little Cinema
24 vedettes internationales exposent la passion fascinante du meurtre
CRIME DOES NOT PAY
Horaire : 12.40 - 3.20 6.00 - 8.40

THÉATRE LA BOULANGERIE
5140 DELANAUDIÈRE
MAÎTRE PUNTILA (REPRISE)
à MONTRÉAL — BERTHOLT BRECHT
du 6 au 23 février inclusivement
Spectacle de marionnettes : 2h.30 P.M.
Tous les dimanches jusqu'au 23 fév. inc.
MAÎTRE PUNTILA
à OTTAWA — BERTHOLT BRECHT
Samedi, 29 février 8h.30 P.M.
Dimanche, 1er mars, 2h.30 P.M.
COMPLAINTE ET FRÉNÉSIE
Dimanche, 1er mars, 8h.30 P.M.
LES BAS-FONDS
à MONTRÉAL — MAXIME GORKI
PREMIÈRE, LE 19 MARS
LES APPRENTIS-SORCIERS LA. 3-2454

Ce film ne sera pas présenté ailleurs à Montréal.
TRIOMPHE PARTOUT
PARIS : 246,040 entrées
MONTREAL : 3ème Mois
Au Doulos de Melville un grand coup de chapeau Alain Pontaut-LA PRESSE.
JEAN-PAUL BELMONDO
LE DOULOS
de JEAN-PIERRE MELVILLE
avec SERGE REGGIANI
Grand Prix Interprétation Masculine française: 1963
CINEMA FESTIVAL

PLACE DES ARTS
MONTRÉAL 18 (QUÉBEC), TÉL : 842-2112
bach aria group
dimanche, 26 janvier à 8 h. 30
Eileen Farrell, soprano — Jan Peerce, ténor
Carol Smith, contralto — Norman Farrow, basse-baryton
Julius Baker, flûte — Bernard Greenhouse, violoncelle
Robert Bloom, hautbois — Oscar Shumsky, violon
Paul Ulanowsky, piano
sous la direction de William H. Scheide
BILLETS EN VENTE À LA PLACE DES ARTS
Parterre AA-EE, A-S 5.00 — Mezzanine 3.50
Parterre T-Z 4.00 — Loges Mezzanine 3.50
Corbeille 5.00 — Balcon 2.00
Loges Corbeille 5.00 — Loges Balcon 2.00
envoyer votre chèque ou mandat-poste ainsi qu'une enveloppe-retour adressée et affranchie à Place des Arts, Montréal 18.
téléphone 842-2112

la reine des neiges
Les 22 et 23 FEVRIER
DIRECTEMENT DE NEW YORK, A LA COMEDIE CANADIENNE, LE CLASSIQUE ETERNEL DE HANS CHRISTIAN ANDERSEN, "LE REINE DES NEIGES", PRESENTE PAR LA SEULE TROUPE DE BALLETS NORD AMERICAINE CONSACREE EXCLUSIVEMENT AUX ENFANTS — LES MERRY-GO-ROUNDERS ONT DEJA DONNE DES REPRESENTATIONS DEVANT 50,000 ENFANTS SOUS LE PATRONAGE DU COMITE D'EDUCATION DE NEW YORK.
Représentation en français le samedi 22 février à 2h.30 et en anglais le dimanche 23 février à 2h.30.
Vous pouvez vous procurer dès maintenant vos billets par la poste $2.00 - $2.50 - $3.00 - $3.50
La Société de Diffusion pour la Jeunesse Inc.
Boîte postale 354, Station H, Montréal 25. - Tél.: 935-091

A L'ORPHEUM
LE THÉATRE DU NOUVEAU MONDE
présente
8 femmes
seulement 3 semaines
comédie policière de Robert Thomas
Mise-en-scène: Guy Hoffman,
Décors: Robert Prevost
Tous les jours 9h. - Dim. 7h.30
Relâche lundi : Rés. VI. 5-7149

CINERAMA IMPERIAL
Aujourd. 2-830 Dem. 2-8h.
1 DES 10 MEILLEURS FILMS DE L'ANNEE —
Bosly Crowther N. York Times
"IT'S A MAD, MAD, MAD, MAD WORLD"
Sièges réservés en vente au Théâtre, par courrier ou chez Faucher Electrique
Guichet ouvert 10 à * Le dim. 12 à *
en Technicolor et CINERAMA
1430 BLEURY, Montréal AV. 8-7102 ou 5603

LE RIDEAU VERT présente
Ce soir 8 h. 30
DIMANCHE 2h.30 et 7h.30
UN AMOUR QUI NE FINIT PAS
d'André Roussin
Pierre DUDAN
Françoise FAUCHER
Denise PELLETIER
François CARTIER
mise en scène JEAN FAUCHER
Au Stella — VI. 4-1793

ciné-week-end
3860 rue st-urbain, montreal, tel.: 274-7534
BIENTÔT LES NOUVELLES VACANCES DE MONSIEUR HULOT
centre de culture cinematographique

Il y a pour chaque homme une femme qui lui est destinée, c'est celle là que je cherche!
LA FEMME DE SA VIE
DEUX primeurs en exclusivité
Salué par la critique une mime comme un chef d'oeuvre! Une histoire d'amour de violence de désir, de tendresse de mystère
Un film choc de J.P. Mocky avec Jacques Charrier, Ch. Aznavour
"les dragueurs"
AHUNTSIC ★ ROSEMONT
381-5329 721-4953
Henri-Bourassa et Lajeunesse Papineau et Onzième Avenue.

du rire — du rire — du rire —
THEATRE ANJOU
3e mois
CHERIE NOIRE
comédie en 3 actes de F. CAMPAUX
Mise en scène : N. Doclin
CE SOIR 8 H
DIMANCHE 8 H. 30
GILLES PELLETIER
PATRICIA SOLEIL
M. Krishna — P. Giboyau
C. Ducharme — M. Maillot
Roger Michael
UN. 1-7494-5
1204 rue DRUMMOND
Avant le théâtre, venez dîner à L'ANJOU
TABLE D'HOTE $1.60
Un bon repas... avant un bon spectacle...

MONIQUE LEPAGE
DIMANCHE 26 JANVIER, À 8 H. 30
PIERRE GIBOYAU
CANAL 2
GILLES LATULIPPE
RADIO-CANADA
RÉSEAU FRANÇAIS DE
HENRI NORBERT
DOMINIQUE MICHEL
PAUL BERVAL DENIS DROUIN, OLIVIER GUIMOND
ROBERT DE MONTIGNY
CHA RI VA RI '64

L'univers féminin

MINEURES, PAR NOTRE FAUTE?

C'est à nous de changer la loi

Quatre cents femmes et une centaine d'hommes étaient réunis, jeudi soir, au monastère Saint-Albert afin de discuter le sujet suivant: "La femme, une mineure prolongée?" Ce colloque auquel participaient Mesdames Thérèse Casgrain, Françoise Gaudet-Smet, Alec Pelletier et Me Roger Comtois avait été organisé par la revue MAINTENANT. Mme Jeanne Sauvé, animatrice, situa au début le problème, faisant remarquer qu'à l'heure actuelle un nombre de plus en plus grand de femmes ont du mal à se trouver à l'aise chez elle. Elles ont l'impression de ne pas s'accomplir, de ne pas se réaliser pleinement. D'un autre côté, certaines femmes au travail ont la nostalgie de l'unique préoccupation mère-enfant. Où se situe le véritable problème? En fait, les femmes savent-elles ce qu'elles veulent ?

Nous vous donnons dans cette page un résumé substantiel du texte donné par les quatre participants. Ce qui est beaucoup plus difficile à définir c'est ce malaise ressenti au cours de la soirée par plusieurs femmes. Leurs problèmes ont été mis sur la place publique; elles en sont conscientes; loin d'accuser les hommes qu'elles aiment d'une condition qui, selon les apparences, est moins reluisante que celle de l'homme, elles affirment comme une personne de l'auditoire: "Le mal est en nous. Nous avons les lois que nous méritons. Si nous prenions nos responsabilités, plutôt que de faire régler nos problèmes par des courriers du coeur, nous pourrions changer les structures. Une jeune Anglaise, anglicane, se leva pour affirmer qu'une telle soirée était inimaginable en Angleterre, sauf sur le plan étudiant.

C'était le sentiment de plusieurs femmes. La période des interrogations sur notre existence, notre rôle, notre condition, est terminée. Au temps médiéval, déclarait une autre jeune femme de l'auditoire, on a reconnu que la femme avait une âme... aujourd'hui, ne cherchons plus à savoir si elle doit jouir des mêmes lois et privilèges que l'homme.

Le temps de la broderie, de la vocation ménagère est bien révolu. Nous aurons demain à accepter de vivre sous un régime de communauté ou de séparation de biens. Que décidera le Législateur? Quelles conséquences l'adoption de l'un ou l'autre de ces régimes auront-elles sur nous? Me Comtois, fervent adepte de la communauté de biens semblait nettement, jeudi soir, aller à l'encontre du sentiment unanime de la salle. Le régime de la séparation de biens ou participation aux acquets, au contraire, semblait rencontrer beaucoup plus l'aspiration des femmes. M. Gérard Pelletier, directeur du journal "La Presse", époux d'Alec Pelletier, après avoir déclaré qu'il était en faveur d'une séparation de biens avec autorité partagée entre les époux, émit la crainte de voir se multiplier les recours au tribunal pour régler tous les différends. En plaisantant, il proposa de faire passer avant le mariage, un test pour déterminer le quotient intellectuel de chacun des deux époux afin de déterminer lequel des deux serait le plus en mesure d'assurer la bonne marche du foyer. Une sorte de tribunal d'arbitrage... à moins d'instaurer le ménage à trois qui n'existe pas encore officiellement.

Me Comtois qui semblait chercher depuis un bon moment une reponse à l'angoisse de la salle, s'empara de celle de M. Pelletier et la fit sienne. De son côté, Jeanne Duval, vice-présidente de la "Voix des Femmes" fit remarquer à Me Comtois que la main-d'oeuvre féminine mariée est passée de 7% en 1951 à 32% en 1963. En plus, une récente enquête des Caisses Populaires Desjardins révélait que 80% des femmes mariées administraient le budget familial. Ces chiffres mériteraient de retenir l'attention du Législateur afin de situer le problème non pas dans une époque archaïque digne du Code Napoléon, mais dans la perspective de la femme québécoise en 1964.

Autour de la table, de g. à d.: Me Roger Comtois, Mesdames Thérèse Casgrain, Jeanne Sauvé, Françoise Gaudet-Smet et Alec Pelletier.

Françoise GAUDET-SMET :

C'est dans une langue et une pensée ayant tous les accents du terroir que Madame Smet nous a dépeint non pas la femme, mineure prolongée, mais bien "la misère prolongée de cette femme" vivant dans un milieu rural.

Madame Smet a le don d'amuser les foules et elle en profita largement racontant des anecdotes imagées pour nous décrire les problèmes particuliers de cinq ou six femmes d'âge différent qui, selon son expression, "s'étaient confessées" à elle.

Le premier témoignage illustrait l'ignorance sexuelle de la femme de milieu rural aussi bien d'ailleurs que celle de son mari qui au lieu d'apporter une réponse naturelle à son équilibre psycho-sexuel et à celui de sa femme, en était encore à 55 ans à "embrasser les pin-ups de la télévision pendant que sa femme pleurait, seule, dans un autre coin du salon".

Le second mit en lumière l'ignorance des femmes de milieu rural quant au choix d'une carrière pour leurs filles. Doivent-elles se diriger vers l'école normale ou les instituts familiaux! Selon Mme Smet, pour plusieurs mères de famille, une seule loi guide leur choix, celle de l'argent: "Où nos filles gagneront-elles le plus d'argent plus tard?"

Le hasard permit à Mme Smet d'avoir en charge pour quelques mois un orphelin de père et de mère. Alors qu'elle s'inquiétait de sa solitude, cet enfant lui aurait répondu: Ah, surtout, ne vous inquiétez pas de moi; tous les garçons que je connais sont ennuyés par leurs parents; moi, je suis très heureux de ne pas en avoir". Mme Smet mit l'accent sur la piètre qualité de la vie familiale de ces foyers.

La conférencière nous dit également son étonnement devant la décision d'une jeune fille de vingt ans qui aurait répondu récemment à la télévision, à un quizz lui demandant ce qu'elle ferait si elle possédait un million de dollars: "Je ferais bâtir un immense hôpital pour malades mentaux". Nous n'avons pas compris pourquoi cette pensée philanthropique avait choqué Mme Smet. Selon elle, il serait plus normal, plus "féminin" à vingt ans de broder des parures de chambre et de préparer son trousseau...

"Le statut de la femme ne sera pas relevé par des lois, par des juristes, affirma-t-elle. C'est en elle que la femme détient le pouvoir de son émancipation; c'est vers une révolution de la pensée féminine qu'il faut s'acheminer dit-elle en guise de conclusion.

Après son exposé alors qu'un jeune étudiant de 20 ans lui demandait de quelle sorte de révolution elle voulait parler, elle affirma: "C'est parce que nous avons été gouvernées pendant vingt ans par des hommes célibataires (Duplessis et Mackenzie King) qui ne connaissaient rien aux problèmes de la femme et de la famille que tout a si mal marché". Il est inutile de changer les lois, tant que les hommes politiques ne se lèveront pas en Chambre pour parler en tant que "pères de famille".

Texte: Solange Chalvin

Renée Rowan

Photo: Denis St-Jean

Alec PELLETIER :

Pour Alec Pelletier, le seul fait de se réunir encore aujourd'hui pour chercher à savoir si la femme est oui ou non, une "mineure prolongée" prouve bien notre ignorance de notre véritable condition de femme. Toutefois, pour elle, le milieu familial aussi bien que l'éducation que nous avons reçue ont leur part de culpabilité. "Au moment de notre adolescence, dit-elle, on nous invitait à chercher si la femme était supérieure ou inférieure à l'homme, et invariablement, nous arrivions à la formule suivante: "La femme n'est ni supérieure, ni inférieure à l'homme; elle est son complément".

Dans le fond, poursuivit-elle, notre secrète aspiration serait de faire partie du monde en général — nous en avons marre d'être placées dans une catégorie à part — et nous rêvons tout simplement de faire partie de la grande Voix des Hommes.

Réalité nouvelle: on s'occupe de nous...

Les faits contredisent l'éducation reçue. On aurait préféré garder les femmes à la maison dans des niches bien chaudes, les maisons se vident, les usines, laboratoires et bureaux fourmillent de femmes au travail. Quant à celles qui restent à la maison, elles se posent d'éternelles questions à savoir si elles ont la meilleure part du gâteau. Même l'Eglise qui retardait depuis des siècles se réveille et accorde une attention nouvelle à la femme. Il y a encore évidemment des hommes qui, habitués à veiller sur le confort d'une mineure prolongée, se gonflent d'orgueil à orner leur femme de vison brun, noir ou blanc plus qu'elle n'en peut porter. Ils agissent alors exactement comme l'homme d'Afrique qui met toute sa fierté à bourrer d'aliments sa femme préférée au point qu'elle en arrive à ne plus pouvoir marcher sans l'aide de ses suivantes.

L'homme évolué toutefois commence à comprendre le langage de la femme tout comme l'Anglais qui commence à comprendre le français.

Les "scabs" de la promotion féminine

Une enquête chez les femmes en usine aurait relevé que plusieurs ouvrières obligées de gagner pour équilibrer le budget familial, s'opposent à la parité de salaires de peur d'être remplacées par des hommes pour accomplir le même travail. D'autres femmes, parmi celles qui ne discutent pas ou qui n'ont pas encore pris conscience de leur état, développent à l'égard de celles qui soulèvent la question des droits féminins, une méfiance irraisonnée. Elles s'imaginent toujours que "leur" problème est particulier et n'admettent pas que "leur" cas fait partie intégrante d'un état de fait général. Ainsi sans le savoir, beaucoup de femmes sont les "scabs", les briseurs de grève de la promotion féminine.

Adieu, les belles déclarations

L'époque des belles déclarations, des mythes entretenus est révolue. Les La "reine du foyer" se retrouve à 40 ans, sa famille élevée, au même point que l'homme de 65 ans qu'on met à sa retraite. C'est à ce moment qu'elle se met frénétiquement à rechercher du travail comme à vingt ans, elle cherchait un mari. Citant Menie Grégoire, Alec Pelletier disait en concluant: "Jusqu'à la maternité, la femme est un individu souvent plus vigoureux et aussi libre qu'un jeune garçon du même âge. Son sexe n'est pas contraignant; après la ménopause, elle redevient un individu libéré de son sexe; entre les deux âges, elle est asservie à la "condition féminine", c'est-à-dire à un ensemble d'obligations contraignantes."

La femme dispose donc de quarante ou cinquante ans qui ne sont pas asservis, au sens biologique du mot; c'est pendant cette époque qu'elle doit découvrir et bâtir son autonomie.

Me Roger COMTOIS :

Les propos du notaire Roger Comtois se sont limités à deux points principaux soulevés récemment dans le rapport Nadeau: la direction de la famille et du ménage et les pouvoirs de la femme mariée.

Le discours du trône et la rumeur laisse entendre que le Législateur se proposerait d'enlever au mari sa prérogative de chef de famille pour décréter que les époux sont absolument égaux dans la direction du ménage. Me Comtois est d'avis que cette règle "est condamnable, que l'on va d'un extrême à l'autre. Il ne s'agit pas, dit-il, de maintenir une suprématie dans le ménage, mais bien d'y établir une hiérarchie. Nous n'ignorons pas que l'égalité totale dans le mariage existe dans plusieurs pays, mais dans la plupart des pays où l'on a conservé la conception chrétienne du mariage, le mari est resté chef de la famille."

Chef, de toute éternité

Si nul ne commande, dit le professeur Comtois, le sens de la responsabilité s'émousse. Personne ne peut plus prendre les décisions graves. L'homme est mieux fait pour les charges et les responsabilités du ménage... Il existe, il est vrai, des foyers où le sexe faible est le sexe fort: mais la loi est faite pour les situations normales et non pour sanctionner des situations exceptionnelles.

Le problème le plus aigu dans les débats qui se poursuivent actuellement est celui des pouvoirs de la femme sur les biens acquis durant le mariage. "Capacité n'est pas synonyme de droit ou de pouvoir, dit Me Comtois. Que l'on donne à la femme la plus entière liberté d'action, cela ne lui procure pas nécessairement des biens."

Il y a relation directe et immédiate entre, d'une part, le régime matrimonial et, d'autre part, la capacité de la femme mariée. A quoi bon donner à la femme une pleine capacité, si on ne lui donne pas de pouvoirs réels, si on ne lui procure pas un patrimoine en la faisant participer aux gains du ménage?

La séparation de biens n'est pas une panacée !

Que la séparation de biens devienne le régime légal, dit Me Comtois, "nous ne voyons rien de mieux pour maintenir la femme dans une véritable infériorité, dans une situation où, pleinement capable en droit, elle n'aura aucun pouvoir en fait. Elle jouira d'une capacité purement théorique".

Avec un régime de séparation, poursuit le panelliste, il est toujours possible au mari de déshériter son épouse. Dans une communauté de biens ou un système de participation aux acquêts, l'épouse, grâce à la séparation de biens, peut demander et obtenir la moitié du patrimoine familial."

"Nous croyons donc, dit en terminant Me Comtois, que dans l'intérêt même des épouses, la campagne qui se prépare actuellement en faveur de la séparation de biens comme régime légal est au détriment même des épouses et des ménages québécois. Sans doute y a-t-il des ménages pour lesquels la séparation s'imposera: par exemple, pour des commerçants, ou pour des époux ayant chacun une fortune personnelle. Mais nous sommes persuadés que, instaurer la séparation de biens comme régime légal serait injuste pour la grande majorité des foyers québécois, et c'est au ménage moyen — à la masse — que le Législateur doit penser quand il établit un régime matrimonial de droit commun."

Thérèse CASGRAIN :

Parlant immédiatement après Me Comtois et en complet désaccord avec ce que le professeur venait d'affirmer, Mme Thérèse Casgrain affirma une fois de plus ses convictions: "Demander si la femme du Québec est encore une mineure? Elle l'est, dit-elle, et je crois qu'elle le sera encore longtemps sur le plan juridique. Depuis au-delà de 30 ans, il est question de modifier le statut de la femme mariée dans le Québec: de nombreuses commissions d'études ont été formées. Malheureusement, à date, les quelques changements suggérés n'ont jamais changé grand' chose et accordé à la femme mariée sa capacité juridique."

Mme Casgrain est d'avis que la timidité et la crainte avec lesquelles le rapport Nadeau aborde les réformes qui s'imposent sont extrêmement décevantes. Combien de temps nous faudra-t-il attendre encore pour relever définitivement la femme de son incapacité civile, demande-t-elle? Les hommes d'affaires ont peur de traiter avec des femmes parce qu'ils savent jamais sous quel régime matrimonial la femme est mariée. Dans les lois statutaires, c'est la même chose. Il n'y a rien de changé depuis 1946. Pour être commissaire d'école à Montréal, il faut être citoyen canadien, catholique romain et père de famille. En ce qui concerne le code paroissial, même esprit, poursuit Mme Casgrain. Quand il s'agit d'élire un marguillier, il faut être un "catholique, mâle, âgé de 21 ans", mesdames, nous ne sommes donc même pas des paroissiennes, d'après le code paroissial".

Citoyenne de seconde zone

Sur le plan travail, chacun le sait, la femme est une mineure: il n'existe aucune loi "travail égal, salaire égal". La femme est traitée comme un citoyen de seconde classe. Du point de vue social, on la traite avec condescendance: le pauvre, c'est elle que l'on protège pour mieux l'étouffer parfois.

Thérèse Casgrain est d'avis que pour arriver à une solution définitive du problème de l'incapacité civile de la femme mariée, il faut d'abord changer le régime de droit commun qui est celui de la communauté.

"Tant que celui-ci existera, il sera impossible de reconnaître la pleine capacité juridique de la femme mariée." A ce sujet, Mme Casgrain dit avoir souvent rencontré des hommes soucieux de conserver la communauté comme régime de droit commun. Parmi ceux-là, il y avait des hommes d'affaires, des professionnels et même de savants juristes. Au cours de nos discussions sur ce problème, je leur posais la question suivante: "Laisseriez-vous vos filles se marier sous le régime de la communauté de biens sans contrat de mariage? Tous m'ont répondu "non", me donnant des raisons plus ou moins semblables pour motiver leur décision. Ceci démontre clairement que ces hommes soucieux de veiller sur le bonheur de leurs enfants considéraient plus sage de les marier en séparation de biens.

Droits égaux du mari et de la mère

Aux Nations Unies, la Commission qui s'occupe de la condition de la femme mariée, déclara lors des 15e et 16e sessions de 1961, 1962 que "même si la législation d'un pays garantit les droits politiques de tout citoyen, une telle législation ne peut produire tous ses effets si la mère n'a pas envers ses enfants les mêmes droits et devoirs que le père, si la femme n'a pas de droits égaux à ceux de l'homme en matière de propriété et de succession, si, en bref, les femmes ne sont pas au regard de la loi les égales de leurs maris, de leurs pères, de leurs frères, de leurs concitoyens.

Les femmes elles-mêmes ne doivent plus se contenter de grandes déclarations de principe, dit en terminant Mme Casgrain; elles doivent exiger du législateur l'attention immédiate de leur pleine capacité juridique. Cette capacité juridique de la femme est reconnue dans toutes les autres provinces du Canada où cela n'a pas provoqué plus de divorces ou mésententes conjugales".

REDACTRICE PUBLICITAIRE DEMANDEE...

...par une agence de Publicité jeune et dynamique dont le siège se trouve à Toronto.

La candidate devra :

— Posséder esprit de géométrie et esprit de finesse afin de pouvoir adapter en un français excellent des textes anglais.

— Avoir un esprit créateur et non-conformiste afin de pouvoir imaginer, bâtir et réaliser des textes radio, télévisés et écrits.

— Etre amateur de bonne cuisine et s'intéresser à la préparation de petits plats qui rendent la vie plus douce à l'homme.

— Posséder une excellente culture générale française. Une expérience sûre dans le domaine de la publicité en tant que rédactrice, créatrice, traductrice de textes radiodiffusés, télévisés ou écrits.

La candidate acceptée devra venir s'établir à Toronto. En échange, elle recevra un salaire élevé en fonction de ses compétences. — 3 semaines de vacances et de nombreux avantages sociaux.

Ecrire (en français) avec curriculum vitae complet à:

Pierre Mendel
Ogilvy, Benson & Mather (Canada) Ltd.
88 University Ave.,
Toronto, Ontario.
TEL.: 362-7711, poste 62.

Encouragez nos annonceurs

Les mots croisés du "DEVOIR"

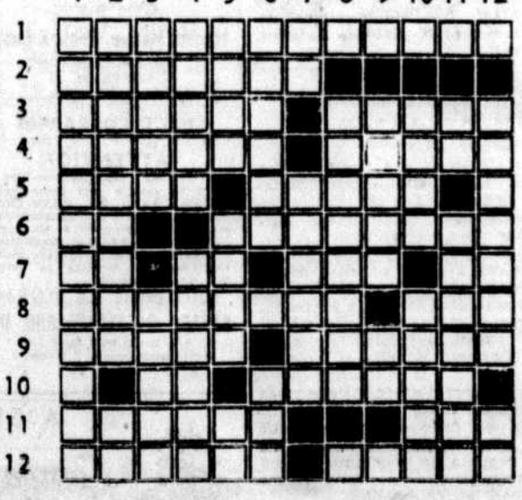

HORIZONTALEMENT

1—Créent une chaleur que personne n'apprécie
2—Entre les briques
3—Pour convaincre — Se font frapper sur la tête
4—Contraires à la religion — En plus
5—Caches — Passe sans s'arrêter
6—Impersonnel — Continua dans la même voie
7—En hydravion — Infinitif — Boisson alcoolisée — Inconnu souvent
8—Poisson — Obtint
9—Coiffure plutôt plate — Appât
10—En vers — Gros repas
11—Explose — Durcissement
12—Petit sommé — Cercueil

VERTICALEMENT

1—Qui ne se laissent pas toucher
2—Point de départ de nombreux Québécois — Adverbe
3—A une surface rugueuse — Mauvaise pour les récoltes
4—Gaines — Portas plus haut
5—En venir — Ne manque pas d'intérêt en général — Consonne doublée
6—Divinité — Personnage fabuleux
7—Infinitif — Terre lourde
8—Parentes
9—Petit homme de légende — Note
10—Enlevés — Construit
11—Ville biblique — Se mouvoir autour d'un axe
12—Qui coupe — Article

Solution d'hier

Horizontalement:—
1—INFRUCTUEUSE
2—NOIES — ANTRES
3—ET — LP
4—PA — IM — AFFOLE
5—UBIQUITE — SEC
6—ILLUSOIRE — SE
7—SELECTEUR
8—AS — ARSENIC
9—IODE
10—LAVEUR — ENTE
11—EGERIE — TRAC
12—SEC — REEL

Verticalement:—
1—INEPUISABLES
2—NOTABLES — AGE
3—FI — ILL — AVEC
4—RELIQUES — ER
5—US — MUSC — FUIT
6—IOTA — RE
7—TABATIERE
8—UN — FERUS
9—ET — EREINTE
10—UR — OS — NOTRE
11—SELLES — IDEAL
12—ESPECE — CE

SUR VOTRE AGENDA

DATE	INVITATION	LIEU
26 janvier	Matinée musicale enfantine à 2hres chez Mme Mance Whistel-Rivest, à Duvernay. Les commentaires porteront sur la trompette et Rosaire Chevalier illustrera la technique de cet instrument. Les enfants qui désirent être invités peuvent communiquer avec Mme P.E. Smith, 667-1926.	1710 de l'Ecole
26 janvier	L'Amicale N.-Dame du collège Marguerite Bourgeoys dont Mme P.E. Beauchemin est présidente présentera à ses membres le spectacle "Connaissez-vous la voie lactée" de K. Wittlinger avec le concours des Saltimbanques, à 8h. 15 à l'auditorium du collège. Renseignements: 481-5766.	4873, ave Westmount
1er février	Partie de carte annuelle du Pensionnat Marie-Rose, à 2hres. Les anciennes élèves et leurs amies sont cordialement invitées. La présidente de l'amicale est Mme I. Lanctot.	1185, rue St-Mathieu
1er février	Partie de cartes à l'Institut Familial des Soeurs Grises, à 2hres dans la salle de l'Institut. Renseignements: Mme Laurette Hamelin-Robitaille, 861-1047.	
6 février	Partie de cartes organisée par l'Amicale N.-D. du Rosaire. Les anciennes sont priées de considérer cette invitation comme personnelle. Renseignements: 274-0894 ou 274-2818.	7687, rue Bosser
7 février	L'équipe "Serena" donnera son cours sur la Régulation des naissances, par la méthode sympto-thermique, à 8h. 15 p.m. à l'auditorium de l'hôpital Notre-Dame de Montréal. Pour obtenir son laissez-passer, communiquer avec Mme Goulet, tél.: 637-6971. Présence du couple obligatoire.	
8 février	Souper canadien au profit du groupe scout St-Donat, à 7hres. Renseignements: 259-2359.	6805, rue Marseille
14 février	Buffet dansant organisé par les Festivauls de Musique du Québec Inc. à l'occasion de la St-Valentin(à 9hres, au club de curling de Laval-sur-le-Lac. Le comité d'organisation se compose de: M. Gaston Laurion, Mme Pierre Chartrand, Léo Scharry, Jean Mottet, Léo Fournier, etc. Renseignements: 931-1779.	Laval-sur-le-Lac

Le rapport de la commission...

(Suite de la première page)

Tous ces auteurs, laïcs aussi bien que religieux, ont donc reçu des redevances sur des ouvrages approuvés par des organismes dont ils faisaient partie.

De plus quatre d'entre eux étaient et sont encore fonctionnaires permanents au Département de l'instruction publique : M. Roland Vinette, secrétaire catholique du D.I.P.; Mlle Cécile Rouleau, directrice de la revue "L'enseignement primaire" et "L'instruction publique"; M. Gérard Filteau, inspecteur d'écoles, puis conseiller technique au D.I.P.; M. Jean-Marie Laurence, directeur général adjoint au service des écoles normales du D.I.P.

Le rapport étudie plus particulièrement le cas de M. Gérard Filteau, auteur de manuels d'histoire pour conclure :

"C'est l'oncle de l'auteur du manuel qui a décidé de reviser le programme d'histoire général. L'auteur des trois manuels était président du sous-comité qui a élaboré le nouveau programme et qui a approuvé les manuels. Il n'y eut aucune procédure susceptible de favoriser une saine concurrence entre plusieurs auteurs, aucune publicité quant aux programmes élaborés sauf les procès verbaux du comité catholique qui sont des documents publics et aucun délai pour l'envoi des manuels par d'autres auteurs. Bien au contraire, certains actes posés par M. Roland Vinette, secrétaire du comité catholique, avaient pour conséquence d'exclure la concurrence. Il est à remarquer que M. Vinette a répondu au frère Achille un mois après la réception de sa lettre, et cela, pour l'informer qu'il venait de recevoir un manuscrit d'histoire générale pour les 8e et 9e années".

C'était le manuscrit de M. Filteau.

LE CAS DE "L'ELEVE"

Au chapitre des conflits d'intérêts dans l'édition, le rapport signale le cas de "L'Elève", revue scolaire publiée par Fides.

Il parle du réseau d'influences que la maison "Fides" a réunies dans son comité pour l'orientation de la revue scolaire "L'Elève".

Les éducateurs, membres de ce comité, et qui appartiennent à des organismes du comité catholique sont (entre parenthèses, le traitement qu'ils ont reçu de Fidès) : Mlle Cécile Rouleau ($4,096) ; M. Trefflé Boulanger ($9,596) ; Mgr Irénée Lussier ($10,435) ; M. l'abbé Jean Saint-Louis, ($1,500) ; M. Jean-Marie Laurence ($14,596).

Ces personnes étaient membres de la sous-commission qui a recommandé au comité catholique d'approuver la revue "L'Elève".

Mlle Rouleau a préféré s'abstenir de tout commentaire ; M. Boulanger a soutenu que la revue pouvait remplacer temporairement les manuels qui manquent de la 3e à la 7e année ; M. Laurence s'est montré favorable à la revue ; Mgr Lussier n'a exprimé aucune opinion tandis qu'on n'a pas demandé celle de M. l'abbé Saint-Louis.

Deux seulement des douze membres de cette sous-commission que le comité catholique a consultée pour l'approbation de cette revue scolaire se sont montrés entièrement favorables. M. Laurence est l'un des deux.

LES RESPONSABILITES

Le rapport ne blâme pas le comité catholique lui-même dans toute cette affaire des conflits d'intérêts des auteurs de manuels.

"On peut lui reprocher, dit-il, de n'avoir pas réagi, avant la fin de l'année 1959, aux conflits d'intérêts qui pullulaient au sein des sous-comités et des sous-commissions... Il est possible de présumer, pour réduire la portée de cette critique, que le comité catholique n'a été averti que très tard de ce problème et, probablement, de façon incomplète...

"Pour que le comité catholique ait été averti à temps et convenablement de ces problèmes, il eût fallu que le secrétaire catholique ait été quelque peu sensible à ces mêmes problèmes. Or l'enquête démontre le contraire. Il est lui-même en conflit d'intérêt comme auteur. Nous avons établi que le centre de psychologie et de pédagogie, dont M. Roland Vinette est membre et dont il fut gérant jusqu'à sa nomination comme secrétaire catholique, détient en quelque sorte le monopole des conflits d'intérêts et, fait étrange, que la presque totalité des ouvrages qui donnent lieu à ces conflits d'intérêts ont été approuvés après l'entrée en fonction de M. Vinette comme secrétaire catholique. Nous avons vu, dans le cas particulier de M. Gérard Filteau, comment jouait l'appui de M. Vinette. Appui inconscient ou involontaire, nous a-t-il dit en audience semi-publique, mais non moins efficace pour autant. M. le surintendant Jules-Omer Desaulniers nous affirme sans détour que, au sein de la direction du D.I.P., seul M. Vinette était directement et régulièrement en rapport avec les sous-comités et sous-commissions, d'une part, et avec le comité catholique, d'autre part.

"Parce que tous les pouvoirs sont localisés au niveau du comité catholique, M. Vinette peut, évidemment, se couvrir facilement. On ne lui a jamais donné d'instructions relativement aux conflits d'intérêts avant 1959. On ne peut donc le charger ni d'être incompétent dans l'exécution des instructions reçues, ni d'en avoir restreint l'application dans son propre intérêt ou dans l'intérêt de tiers.

"M. Vinette ne peut être accusé de quoi que ce soit, même comme auteur en conflit d'intérêts, parce que le comité catholique n'a pas donné d'instructions rigoureuses à l'effet d'éliminer ces conflits d'intérêts. Mais le comité catholique ne pouvait donner ces instructions sans l'initiative d'une suggestion par M. Vinette. Au total, personne n'est plus responsable de rien dans toute cette affaire. C'est bien pourquoi nous avons recommandé que l'approbation des manuels scolaires relève désormais d'une personne responsable, le ministre de l'éducation. Quant à M. Vinette, comme il n'a pas joué le rôle d'initiateur que le comité catholique eût été en droit d'espérer de sa part, contentons-nous de dire qu'il ne mérite pas nos félicitations, ni celles du public au nom duquel est menée cette enquête".

Dans ce compte rendu, forcément limité, nous n'avons pu aborder les détails de nombreux chapitres. Les intéressés devront se rapporter au texte même du rapport.

L'Afrique a la fièvre...

(Suite de la page 20)

politique n'était qu'une expression de la transformation profonde vécue par l'Afrique. Bien avant l'accession à l'indépendance, une crise avait été ouverte qui entraînait l'effondrement des structures, des croyances, des traditions et des habitudes : le processus de mutation allait se poursuivre après l'indépendance.

La facilité du transfert des pouvoirs, la préservation des lois, des cadres, des institutions apportés par l'ex-colonisateur, l'absence de changements importants dans la vie quotidienne, du moins dans son décor extérieur, faisaient illusion. Pourtant, il n'était pas possible qu'une transformation politique aussi profonde et aussi rapide, surtout associée à une révolution psychologique, sociale et économique, ne se traduisît pas tôt ou tard par des bouleversements. On n'a pas suffisamment tenu compte de ce que l'indépendance politique n'était que l'un des aspects de la révolution africaine et que, si elle fermait un chapitre, elle en ouvrait surtout un autre où tout devenait possible.

Les conceptions et les institutions occidentales, depuis la liberté d'expression jusqu'à l'indépendance des tribunaux en passant par les us et coutumes de la démocratie parlementaire restaient là-bas quelque chose d'artificiel, qui ne correspondait pas vraiment au génie africain.

L'AFRIQUE NOUVELLE EN GESTATION

Que dans cette révolution globale, l'Afrique ait la fièvre, quoi d'étonnant. C'est le contraire qui l'eut été : l'agitation actuelle non seulement est naturelle, elle est aussi en un sens très saine et même nécessaire. Elle l'est en ceci que l'Afrique doit exprimer dans des termes nouveaux sa personnalité profonde, inventer elle-même des institutions qui lui soient accordées, bref découvrir, définir et appliquer une manière africaine d'être dans le monde moderne. Entreprise qui ne peut s'accomplir du jour au lendemain, synthèse difficile entre un vieil et riche héritage et ce qui peut et doit être assimilé de la civilisation et des techniques occidentales.

Les pays occidentaux qui ont eu plus que leur lot de crises, de guerres civiles, de coups d'Etat, etc. seraient assurément mal venus d'exiger des jeunes Etats africains une stabilité, une patience et une modération qui ne sont d'ailleurs pas toujours, il s'en faut, des signes de sagesse et de maturité.

Il faut constater d'autre part qu'une coupure est en train de se faire entre les dirigeants et les masses dans plusieurs pays africains. Les premiers, parce qu'ils ont lutté pour l'indépendance et l'ont obtenue — souvent sans mal — ont tendance à s'incarner à la nation et, sur un autre plan, sont parfois enclins à adopter le style et le niveau de vie des anciens maîtres. Les masses, notamment dans les grandes villes, manifestent une impatience grandissante devant la stagnation économique, sentiment que les chefs syndicalistes et les jeunes universitaires partagent et souvent entretiennent (comme au Congo-Brazzaville, au Dahomey, etc.).

Ailleurs, les masses s'en prennent aux alliés traditionnels du colonisateur comme par exemple les Asiatiques, notamment les Indiens détenteurs du commerce de détail, ou aux groupes ethniques qui avaient été les auxiliaires de l'ancien maître (Arabes à Zanzibar, Tutsis au Rwanda).

A cela, s'ajoutent le réveil du tribalisme en plusieurs pays et les conflits de frontières (Somalie contre Ethiopie et Kenya ; Maroc aux prises avec l'Algérie et la Mauritanie ; Cameroun contre Nigéria, etc.).

Au total, l'Afrique paraît être entrée depuis 1963 dans une ère caractérisée par trois phénomènes dominants : une agitation politique généralisée, un net renforcement de l'autoritarisme et le début de la mise en œuvre de la coopération inter-africaine. (Conférence d'Addis-Abéba, création de l'O.U.A.). Il est probable que la poussée de fièvre va durer quelques années, emporter plusieurs régimes, voir les jeunes armées grisées par la tentation de la politique, etc. mais elle va surtout préparer le surgissement d'une Afrique véritablement nouvelle qui parlera son langage et s'exprimera dans ses institutions propres.

Autorité...

(Suite de la première page)

4—Le jury formé pour l'examen des projets soit composé de spécialistes de la matière pertinente et qu'il soit présidé par le spécialiste de la même discipline qui est attaché à la section pédagogique du service des manuels scolaires au ministère de l'éducation;

5—Parmi les projets soumis au concours, un nombre maximum de quatre soit retenu pour fin d'approbation officielle par le ministre de l'éducation.

Prix des manuels

Pour corriger l'anarchie qui règne dans le domaine des prix exagérément élevés des manuels scolaire, le rapport recommande :

1—Que soit créé, au sein du service des manuels scolaires du ministère de l'éducation, une section chargée de contrôler les prix et les normes de qualité matérielle des ouvrages scolaires;

2—Que l'approbation officielle d'un manuel porte non seulement sur la correspondance au programme et la valeur pédagogique de l'ouvrage, mais aussi sur le prix et la qualité matérielle de celui-ci ;

3—Que, sous peine de suspendre l'approbation d'un ouvrage déjà admis, le ministre ait le pouvoir d'obliger un éditeur de reviser le prix d'un manuel, s'il y a lieu, au jugement de la section prix et normes de qualité des manuels scolaires.

Redevances aux auteurs

La commission constate que les auteurs de manuels scolaires au Québec touchent des redevances de 25 p.c. à au-delà de 40 p.c. tandis qu'en France ces auteurs reçoivent de 4 p.c. à 10 p.c.

Pour remédier à la situation, la commission suggère les normes suivantes :

1—Qu'en vertu du contrôle qu'il exercerait sur les prix des manuels scolaires, le ministre de l'éducation fixe à 10 p.c. du prix de vente les redevances auxquelles l'auteur ou les auteurs d'un manuel scolaire peuvent avoir droit,

2—Que l'auteur ou les auteurs d'un manuel scolaire ne puissent percevoir en redevances, sur la période d'approbation de six ans, qu'un montant maximum de $15,000;

3—Que le ministre de l'éducation exige avant d'approuver tout manuel scolaire, que l'éditeur ait conclu avec l'auteur un contrat dans lequel les redevances de l'auteur seront limitées conformément à la politique du ministère;

4—Que, dans le cas d'ouvrages à tirages élevés, si l'auteur perçoit ce maximum en moins de six ans, l'éditeur soit obligé, par contrat, de verser le reste des redevances au ministre de l'éducation.

5—Que le ministre de l'éducation constitue, avec ces redevances, un fonds spécial pour le financement des concours de manuels scolaires.

Les communautés religieuses

Les communautés religieuses, par le fait qu'elles soient exemptes de l'impôt sur les profits, peuvent, dans le domaine de l'édition et de la librairie, faire une concurrence déloyale à leurs compétiteurs commerciaux.

Pour remédier à cette situation, la commission recommande :

1e — Que le gouvernement prenne les dispositions pour que tous les commerces d'édition et de librairie, contrôlés par des intérêts religieux soient incorporés comme entreprises à but lucratif ;

2e — Que le privilège d'une incorporation sous la troisième partie de la loi des compagnies et que le statut d'une société sans buts lucratifs ne soient concédés aux éditeurs ou libraires à buts religieux, qu'à la condition que ceux-ci s'en tiennent strictement à la publication et à la diffusion d'ouvrages de piété et de doctrine en matière de théologie, de spiritualité et de morale religieuses.

"Cette recommandation dit le rapport, s'impose, d'autre part, pour éviter le problème d'un emprisonnement culturel dans les petites villes où il ne peut y avoir, du point de vue de la rentabilité commerciale, qu'une seule librairie générale. Fides, par exemple, a créé des succursales dans plusieurs petites localités de la province, comme Amqui, Septîles, Rimouski. A moins d'aller s'approvisionner ailleurs, les populations de ces endroits sont soumises aux critères de discrimination de Fidès en ce qui regarde les "bons livres" et les autres. Il y a, dans cette situation quelque chose de malsain et d'absolument contraire aux principes élémentaires de la liberté du consommateur en matière culturelle."

Les conflits d'intérêt

Pour mettre fin aux conflits d'intérêt dans lesquels se trouvent des personnes qui sont, à la fois auteurs de manuels et membres de sous-comités du comité catholique ayant à approuver le choix de ces mêmes manuels, le rapport recommande:

1) Que l'approbation des manuels et des revues scolaires donnant lieu à des conflits d'intérêts soit suspendue;

2) Qu'on ouvre des concours pour de nouveaux manuels dans ces matières;

3) Qu'on examine sérieusement l'utilité réelle des revues scolaires avant d'en permettre à nouveau la vente dans les écoles.

De plus, la commission suggère au ministre de l'éducation de prendre les dispositions nécessaires.

1— Pour exclure des divers organismes impliqués dans la procédure d'approbation des manuels scolaires toute personne intéressée comme auteur ou collaborateur, et toute personne intéressée directement ou indirectement dans une maison qui édite;

2— Pour exclure que les personnes directement responsables de la sélection des livres et de l'approvisionnement en livres dans le système scolaire soient intéressées comme auteurs, ou comme propriétaire dans un commerce d'édition ou de librairie.

Le C.P.P. est une coopérative d'auteurs de manuels scolaires dont il est longuement question dans le rapport. Comme cet organisme, en faisant commerce de matériel audio-visuel et de librairie pour livres canadiens et étrangers, excède les pouvoirs que la loi accorde aux coopératives, le rapport fait des recommandations qui touchent non seulement le C.P.P. mais les coopératives en général:

1o que le gouvernement de la province prenne les mesures nécessaires pour que le Centre de psychologie et de pédagogie n'excède plus ses pouvoirs ou ne bénéficie plus des avantages fiscaux accordés aux coopératives;

2o qu'on ne permette, en principe, à des associations coopératives qu'une seule activité économique, que ce soit une activité de production et de distribution de ses produits, une activité d'épargne, une activité de consommation, ou une activité de distribution;

3o qu'on ne permette à des associations coopératives de se livrer à plus d'une activité économique, qu'après avoir donné des avis publics permettant aux intéressés d'exprimer leur opinion, et qu'après avoir fait étudier, par des économistes à l'emploi du secrétaire de la province, les implications économiques et commerciales susceptibles d'en résulter.

La Commission...

(Suite de la première page)

et prévoira les sanctions nécessaires.

5) La Régie aura charge d'accréditer les libraires de la province et elle déterminera les normes de l'accréditation.

6) *Création d'une maison du livre de langue française* par le gouvernement de la province, cette maison devant être une société de la couronne et rattachée au ministère des affaires culturelles.

L'Edition

La Commission a enquêté également sur l'édition se basant généralement sur l'édition française quant aux prix de fabrication, frais divers encourus, remises, etc... La Commission signale immédiatement la nécessité d'aider l'édition dans la province sans souci de la qualité des oeuvres qui demandent une aide étant donné que le gouvernement ne peut pas se substituer au public quant au jugement sur la valeur d'une oeuvre. Le rapport de la Commission analyse ensuite l'actuelle formule d'aide gouvernementale appelée "Assurance - édition", d'où elle conclut à l'inefficacité relative de cette loi.

La Commission recommande donc, en remplacement, la formule du prêt préalable. Le remboursement, en principe, n'aura lieu que dans le cas où, effectivement, l'édition n'avait pas besoin d'être subventionnée.

Le montant de ce prêt sera environ d'un tiers du prix de fabrication. Il sera remboursable à raison de 50 p.c. du produit des ventes faites au delà d'un montant égal à deux fois le coût total de fabrication. Enfin ce prêt (d'ailleurs automatique) est renouvelable au moment des rééditions.

Questions diverses

La Commission d'enquête étudie enfin quelques questions diverses. Elle recommande en particulier :

1) Création au Gouvernement de la province d'une fonction d'éditeur officiel de l'Etat chargée d'éditer et de diffuser toutes les publications gouvernementales.

2) Limitation de la taxe municipale ou permis pour la vente des ouvrages éducatifs et documentaires.

3) La Régie du livre obligera les maisons qui éditent et diffusent exclusivement des ouvrages documentaires et éducatifs d'approvisionner les libraires intéressés à vendre ces ouvrages.

Fiscalité...

(Suite de la page 2)

existe également un système de crédit municipal dans la province de l'Alberta. La Commission Bélanger a indiqué au maire de Bedford qu'elle s'informerait sur le fonctionnement des caisses de crédit municipal en Belgique et en Alberta, pour voir si elles pourraient s'adapter aux réalités québécoises.

Le rôle du ministère des...

(Suite de la première page)

Si l'on retourne aux faits, on s'aperçoit que l'opinion des propriétaires fonciers de Renaud était passablement partagée sur la question de l'annexion; la preuve s'en est manifestée au conseil municipal qui s'est divisé sur la question, et dans la requête importante pour la tenue d'un référendum.

Dans ces circonstances, les 88 compagnies propriétaires de terrain à Renaud étaient appelées à jouer un rôle déterminant dans l'orientation du vote, puisqu'elles représentaient une très large part de la valeur immobilière totale de Renaud... c'est ce qu'auraient compris les organisateurs de M. Jean-Noël Lavoie, notamment MM. Roch Clermont, Jean-Guy Clermont, Gaston Clermont, Fernand Miron, Germain Monette et Norman Shapiro.

Ceux-ci auraient en effet voté au nom d'un certain nombre de compagnies munis de fausses résolutions de ces compagnies les y autorisant. Jusqu'ici, la clé de cette énigme apparaît dans un document, une facture attestant que la compagnie Armstrong fabricant de sceaux a remis à un dénommé Gaston Clermont 17 sceaux de 14 compagnies dont le nom figure parmi la liste de celles qui ont voté au référendum.

Par suite des révélations contenues dans LE DEVOIR d'hier, nous n'avons reçu qu'un seul appel de protestation. Il s'agit de M. Germain Monette qui avoue avoir voté pour la compagnie Ketor Realty, mais qui affirme avoir été dûment mandaté par cette dernière.

M. Monette s'est plaint de ce que sa compagnie, Cartier Office Equipment, aura à souffrir financièrement de la publicité faite autour de cette affaire. La compagnie n'existe que depuis trois semaines, n'a pas fait affaire avec la municipalité de Chomedey et n'entend pas soumissionner pour l'ameublement du nouvel hôtel de ville d'un million et demi de dollars qui sera achevé à Chomedey, a-t-il dit.

Il n'a pas écarté la possibilité toutefois de soumissionner pour les dactylographes, à titre de distributeur officiel d'une compagnie pour le territoire de l'île Jésus.

L'UN...

(Suite de la première page)

gira de préciser davantage, d'augmenter l'autorité du conseil supérieur de l'éducation, a affirmé le député U.n. de Missisquoi. A ce moment-là, on aura compris que par l'article 1 (du chapitre 58-A), il est possible et d'après le gouvernement il est souhaitable, — qu'un département s'occupe de l'administration et qu'un autre département ou un autre organisme s'occupe du domaine pédagogique."

On sait que l'article 28 est celui qui détermine les domaines pédagogiques au sujet desquels le ministre de l'éducation est tenu de consulter le conseil. C'est à cet endroit qu'il est possible d'accorder un droit de veto au conseil, ce qui reviendrait, en pratique, à établir une espèce de système bicéphale. C'est là, également, qu'il est possible de renverser la procédure prévue actuellement: au lieu que le ministère ait l'initiative d'adopter des mesures, comme le prévoit le Bill 60, l'initiative pourrait être donnée au conseil, le ministère ayant un droit de veto.

Après environ une heure de discussion en comité plénier, jeudi soir et hier matin, l'article un a finalement été adopté, sans qu'aucun amendement ait été suggéré. C'est le seul article qui ait été adopté jusqu'ici, les travaux en comité plénier reprendront lundi après-midi, à 3 heures.

Sur une restriction

Le premier alinéa de l'article un établit que le ministre de l'éducation est chargé de la direction et de l'administration du ministère de l'éducation, le deuxième alinéa se lit comme suit: "(Le ministre) est également chargé de l'application des lois relatives à l'éducation et des lois d'aide à la jeunesse, sauf celles dont l'application est confiée par la loi à un autre ministre."

M. Bertrand...

(Suite de la première page)

let. Au cours du débat, qui a duré près de 90 minutes hier et qui reprendra lundi, on s'est servi abondamment, des deux côtés de la Chambre, de l'assemblée des évêques: les libéraux, en invoquant surtout la récente lettre de Mgr Roy dans laquelle l'épiscopat approuve le nouveau bill 60; l'Union nationale, en rappelant que les évêques ont voulu sauver "l'indispensable" et que leurs suggestions constituent un minimum.

LES DROITS DES NEUTRES

En insérant ces principes dans le préambule, a-t-il ajouté, cela "permet d'interpréter tous les articles (de la loi) à la lumière de ce préambule: c'est ce qu'il y a de plus avantageux et c'est ce qui est suivant notre technique législative".

Un autre argument invoqué par le premier ministre a été qu'il ne faut pas permettre aux tribunaux de prendre la place de la législature et de déterminer en quoi consiste le bien commun. Ainsi, en vertu du troisième droit (celui des institutions), les tribunaux — si l'amendement est adopté — pourraient juger, à la lumière du bien commun, quels sont les besoins financiers des institutions autonomes et surtout quelle quantité d'argent devrait leur être versée.

En somme, a répliqué M. Johnson, si c'est "illusoire, impraticable et non exécutoire" dans le préambule, pourquoi y insérer une telle déclaration ?

Le leader de l'U.N. a en outre affirmé qu'il désire s'assurer que si un groupe de personnes, les "neutres" par exemple, veulent fonder une école et qu'il présente les garanties que le ministère exigera de toutes les institutions d'enseignement, ce groupe pourra recourir aux tribunaux si le gouvernement refuse de payer les subventions auxquelles il a droit : ce n'est pas le gouvernement ni l'Assemblée législative qui devrait être en mesure de refuser une subvention qu'ils auraient le droit de recevoir comme tout le monde.

Et M. Johnson a poursuivi : "Je suis favorable à ce que les neutres, comme n'importe quel groupe, du moment que les exigences du bien commun sont sauvegardées, puissent bénéficier de toutes les subventions qu'on donne aux citoyens de la province".

Il a alors été longuement applaudi par les délégués de l'U.N., (sauf quelques-uns, notamment M. Maurice Bellemare).

C'est sur cette restriction — "sauf celles..." — que tout le débat a porté.

M. Paul Gérin-Lajoie a expliqué que tout l'aspect académique relèvera du ministère de l'éducation et que c'est seulement l'aspect administratif qui continuera de relever des autres ministères concernés, à savoir famille et bien-être social, agriculture, travail, terres et forêts, industrie et commerce, tourisme, affaires culturelles, etc. Les écoles spécialisées qui relèvent de ces ministères, a précisé le ministre de la jeunesse, seront dans une situation semblable à celle des écoles qui relèvent des commissions scolaires: ces dernières continueront d'être administrées par les commissaires d'écoles au niveau local.

CANADA
PROVINCE de QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 627 767

HILLCREST AUTO LEASE LTD., corps politique et incorporé, ayant un principal établissement dans les cité et district de Montréal,
demanderesse,
vs
ANDRE LAMY, écuyer de la cité d'Outremont, district de Montréal,
défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur ANDRE LAMY de comparaître d'ici un mois.
Montréal, le 21 janvier 1964.
Maurice CARON,
député-protonotaire.
Me Jean-Paul GAGNE, C. R.,
10, rue St-Jacques Ouest,
Montréal 1, P.Q.
Proc. de la demanderesse.

SOEURS DE CHARITE DE SAINTE-MARIE

SISTERS OF CHARITY OF SAINT MARY

AVIS est par les présentes donné que Cesira Parisotto, en religion La Très Révérende Soeur Anselme-Marie, Supérieure de la congrégation "Soeurs de Charité de Sainte-Marie" et Présidente de la Corporation "Soeurs de Charité de Sainte-Marie - Sisters of Charity of Saint Mary", s'adressera à la Législature de la Province, à sa présente session, pour l'adoption d'une loi spéciale pour les fins suivantes :

1. La dissolution de la corporation "Soeurs de Charité de Sainte-Marie - Sisters of Charity of Saint Mary", constituée par lettres patentes émises en vertu de la troisième partie de la Loi des Compagnies en date du 5 janvier 1954 et par lettres patentes supplémentaires en date du 21 février 1957 ;

2. La constitution d'une nouvelle corporation sous le nom "Les Soeurs de Charité de Sainte-Marie", succédant à la corporation dissoute, avec siège social à Montréal-Nord, dont les fins sont la religion, la charité, l'éducation et l'aide et l'assistance morales, spirituelles et matérielles aux enfants et aux personnes dans le besoin, avec certains pouvoirs spéciaux et propres aux fins et pour les différentes oeuvres de la communauté et de la corporation ou de celles qui seront formées sous l'autorité de la loi à être adoptée ;

3. Accorder à la corporation pour ses fins ou celles des corporations qui seront formées sous l'autorité de la loi à être adoptée, le pouvoir d'exproprier certains terrains faisant partie du cadastre du Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal, contigus à ceux actuellement possédés par "Soeurs de Charité de Sainte-Marie - Sisters of Charity of Saint Mary" ou à d'autres corporations actuellement existantes et constituées pour la poursuite des fins de la communauté.

MONTREAL-NORD,
le 23 janvier 1964

Les procureurs de
la Pétitionnaire,
BOUFFARD, TURGEON,
LA ROCHELLE, AMYOT,
DERY, CHOQUETTE
& LESAGE

VILLE DE LAVAL-OUEST

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE LAVAL-OUEST
COMTE LAVAL

REGLEMENT NO 271

REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NO. 44 DE LA VILLE DE LAVAL-OUEST, TEL QUE DEJA AMENDE PAR LES REGLEMENTS 85 & 101 DE LA VILLE DE LAVAL-OUEST, LEDIT REGLEMENT 44 ETANT CONNU SOUS LE NOM DE REGLEMENT DE PROHIBITION DE LA VENTE DES LIQUEURS ALCOOLIQUES.

SEANCE générale du conseil de la Ville de Laval-Ouest tenue le 14 janvier 1964, à 8.00 P.M., au lieu ordinaire des séances dudit conseil conformément aux dispositions de la loi et à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le maire, M. Marcel Pagé, et messieurs les échevins : Jean Tourangeau, Omer Brière, James O'Brien, Arthur Heazel, Benoit Nadon formant quorum des membres du conseil sous la présidence de Son Honneur le maire, M. Marcel Pagé.

PROPOSE PAR
L'ECHEVIN J. O. BRIERE
SECONDE PAR
L'ECHEVIN J. C. O'BRIEN
il est résolu :

ATTENDU que la Ville de Laval-Ouest a adopté un règlement portant le no. 44, le 11 septembre 1944, en vertu de la Loi de Tempérance de Québec, S.R.Q. 1941, chapitre 257,

ATTENDU que ce règlement a pour effet de prohiber la vente des liqueurs alcooliques et l'octroi de permis pour cet objet dans les limites de la ville,

ATTENDU ue ce règlement a été amendé à deux reprises, une fois en 1950 par le règlement no. 85 pour permettre la vente de la bière en bouteilles dans les épiceries et les épiceries-boucheries seulement et une autre fois en 1951 par le règlement no. 101 pour permettre la vente de la bière et du vin dans un hôtel seulemnt dans les limites de la ville de Laval-Ouest.

ATTENDU que ledit règlement no 44 tel qu'amendé par les règlements 95 et 101 de la Ville de Laval-Ouest ne répondu plus aux besoins de la ville, et vu les dispositions de l'article 57 du chapitre 255 des Statuts Refondus de Québec 1941, tel que remplacé par la Loi 9-10 Elisabeth II, chapitre 86.

ATTENDU quu'n avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné en assemblée du conseil à une séance antérieure, suivant la loi au préalable.

QU'IL SOIT STATUE ET ORDONNE par ce règlement du conseil de la Ville de Laval-Ouest et il est par le présent règlement statué et ordonné, sujet aux approbations prévues par la Loi de Tempérance de Québec ce qui suit :

ARTICLE 1

Le règlement no. 44 de la Ville de Laval-Ouest, tel que déjà amendé par les règlements 85 et 101, est de nouveau amendé par le présent règlement pour permettre en plus de la vente de la bière en bouteilles dans les épiceries et les épiceries-bouchries et de la vente de la bière et du vin dans un hôtel seulement, la vente de la bière en bouteilles et en fût dans une taverne seulement : la Régie des Alcools du Québec ne pourra cependant émettre plus qu'un permis pour la vente de la bière en bouteilles et en fût dans une taverne, dans les limites de la Ville de Laval-Ouest.

ARTICLE 2

Le titre et le préambule du présent règlement en font partie intégrante comme s'ils étaient récités au long dans le dispositif du présent règlement.

ARTICLE 3

Dans le cas de divergence entre le texte anglais et le texte français du présent règlement, c'est le texte français qui l'emporte.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

MARCEL PAGE
MAIRE
J. GALARNEAU
Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de la Ville de LAVAL-OUEST

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE :- le règlement no. 271, ci-haut mentionné, sera soumis par voie de référendum aux propriétaires-électeurs de la Ville de Laval-Ouest.

EN CONSEQUENCE, il y aura votation au scrutin secret dans la municipalité aux fins de décréter si le règlement de prohibition doit être maintenu ou abrogé, selon le cas, par les électeurs. Le Bureau de votation sera ouvert à compter de 10:00 heures le matin, en la salle de l'Hôtel de Ville, 2392, 35ème avenue, Laval-Ouest, lundi, le 10 février, mardi le 11 février, jeudi le 13 février, vendredi le 14 février et samedi le 15 février 1964.

Le tout donné en conformité avec les dispositions du chapitre 267 des Statuts Refondus de la Province le Québec 1941.

DONNE à LAVAL-OUEST ce quinzième jour de janvier mil neuf cent soixante-quatre.

J. GALARNEAU
Secrétaire-trésorier

Province de Québec

MINISTERE DU TRAVAIL

Avis de modification

Electriciens —
Region de Montréal

L'honorable Carrier Fortin, ministre du Travail, donne avis par les présentes, conformément aux dispositions de la Loi de la convention collective (S.R.Q. 1941, chapitre 163 et amendements), que les parties contractantes à la convention collective de travail rendue obligatoire par la section "E" (electriciens) du décret numéro 613 du 6 avril 1962 et amendements, relatif à l'industrie et aux metiers de la construction dans la région de Montréal, lui ont presenté une requête à l'effet de modifier ladite section "E" de la façon suivante, mais avec certaines modifications que le Ministère a du apporter pour rendre le projet conforme à ladite Loi ;

1° Le paragraphe "b" de l'article II sera biffé.

2° Les sous-paragraphes 2° et 3° du paragraphe "b" de l'article III seront remplacés par les suivants :

"2° *Examen professionnel* : Durant les derniers trois (3) mois de chaque année d'apprentissage, l'apprenti travaillant dans les limites de la juridiction territoriale du décret sera référé par son employeur au Centre d'Apprentissage de Montréal pour subir un examen de contrôle du progrès accompli par lui pour sa formation professionnelle. Un comité *ad hoc* constitué d'un représentant de chacune des trois parties contractantes et d'un représentant du Centre d'Apprentissage de Montréal se chargera de cet examen. Le résultat de l'examen de contrôle sera remis au Bureau des Examinateurs Electriciens.

3° Conformément à la Loi des Electriciens et des Installations Electriques, l'apprenti devra se présenter après chaque année d'apprentissage au Bureau des Examinateurs Electriciens pour y subir un examen de promotion. Le Bureau des Examinateurs enregistrera ladite promotion dans le carnet de l'apprenti."

4° Le sous-paragraphe 5° du paragraphe "b" de l'article III sera remplacé par le suivant :

"5° Le pourcentage d'apprentis de 4ème année à l'emploi d'un même employeur par rapport au nombre total de tous ses apprentis (sur tous ses contrats et travaux) ne doit pas être inférieur à 25% pourvu que tel employeur ait au moins quatre (4) apprentis à son emploi.

Note : S'il y avait quelque doute dans l'application du minimum requis d'apprentis de 4ème année, les chiffres apparaissant au tableau suivant doivent prévaloir pour l'application de tel pourcentage.

Nombre total d'apprentis	*Nombre requis d'apprentis de 4ème année*
1	—
2	—
3	—
4	1
5	1
6	1
7	2
8	2
9	2
10	2
11	3
12	3
13	3
14	3
15	4
16	4
17	4
18	4
19	5
20	5
21	5
22	5
23	6
24	6
25	6
26	6
27	7
28	7
29	7
30	7
31	8
32	8
33	8
34	8
35	9
36	9
37	9
38	9
39	10
40	10

Nonobstant le nombre d'apprentis de 4ème année mentionné dans ledit tableau, l'employeur a le droit de n'employer que des apprentis de 4ème année sur tous ses contrats, quel que soit le nombre de tels apprentis.

L'apprenti électricien ne doit travailler que sous la surveillance d'un compagnon électricien, mais tel apprenti ne peut travailler cependant sous la surveillance d'un compagnon junior."

4° Le sous-paragraphe 8° suivant sera ajouté au paragraphe "b" de l'article III :

8° Tout compagnon électricien détenteur d'une licence "C" et n'étant pas un salarié permanent au sens de la Loi de la convention collective, à l'emploi d'un entrepreneur électricien ou maître électricien, détenteur d'une licence "A", "A-2" ou "B", est sujet aux prescriptions de ce présent décret et a droit à la rémunération prévue par ce même décret."

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté ministériel peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté ministériel entre en vigueur à la date de sa publication dans la *Gazette officielle de Québec*.

Durant les trente jours à compter du 18 janvier 1964, la date de publication de cet avis dans la *Gazette officielle de Québec*, l'honorable Ministre du Travail recevra les objections que les intéressés pourront désirer formuler.

Le Sous-ministre du Travail,
GERARD TREMBLAY.
Ministère du Travail.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION

MARQUES de COMMERCE
BREVETS D'INVENTION
en tous pays
Marion, Marion, Robic & Bastien
2730, rue DRUMMOND
MONTREAL 25

ORIENTATION

CARACTÈRE
tests et analyses
PSYCHOLOGIE
ORIENTATION RATIONNELLE de l'INDIVIDU
952 est, rue Sherbrooke
Tél.: 522-7821, Montréal 24

DACTYLOGRAPHES

ATTENTION
Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montre sont déménagés à 914 ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG
Vous y trouverez dactyl

Au cours des douze derniers mois

Les maladies de coeur et le cancer ont été les principales causes de décès à Montréal

Selon les statistiques annuelles du service municipal de santé la population de Montréal a atteint 1,222,765 âmes en 1963 avec 27,232 naissances et 9,894 décès.

Les principales causes de décès sont les maladies du coeur, 3,894 et le cancer, 2,075.

Selon le directeur du service, le Dr Adélard Groulx, l'état général de la santé de la population de Montréal est demeuré aussi satisfaisant que l'année précédente par le fait que les hausses et les baisses, qui caractérisent les statistiques démographiques et sanitaires au cours de 1963, sont relativement légères et qu'elles s'équilibrent dans l'ensemble.

Le taux de mortalité générale en 1963, s'établit à 8.1 par 1,000 de population soit le même qu'en 1962. A l'exception de l'année 1960, ce taux est, avec celui de l'année précédente, le plus bas jamais enregistré dans l'histoire du service de santé de Montréal.

Parmi les causes de décès les lésions vasculaires cérébrales viennent en troisième, avec 792 décès.

Les accidents viennent en quatrième position avec 464 morts à leur crédit suivis des maladies de première enfance avec 370.

Suivent les néphrites, 225, le diabète, 211, les maladies du foie et de la vésicule biliaire, 207, les malformations congénitales, 173 et les pneumonies, 131.

Les légions vasculaires cérébrales ont enregistré une baisse considérable puisqu'elles n'ont entrainé que 792 pertes de vie comparativement à 919 l'année précédente. Par contre le diabète qui avait 160 décès en 1962, est responsable de 211 morts en 1963.

Les maladies contagieuses aigues ont causé 22 décès en 1963 comparativement à 18 en 1962 et c'est l'hépatite infectieuse qui est responsable du plus grand nombre de ces décès, soit 8 par rapport à 9 en 1962.

Aucun cas de diphtérie n'a été declaré au cours de 1963 et ce pour la deuxième année consécutive.

La poliomyélite a accusé une augmentation au cours de l'année dernière soit 13 cas déclarés qui ont entrainé 2 décès par rapport à 3 cas et 1 décès en 1962.

Outre les décès par accidents, on a enregistré 96 suicides en 1963, comparativement à 80 en 1962 et 33 homicides par rapport à 34 l'année précédente.

La tuberculose a accusé une hausse en 1963 avec 96 décès, comparativement à 82 en 1962.

Les médecins du service de santé ont complété 2,473 enquêtes épidémiologiques et visites de contrôle à domicile et dans les hôpitaux, tandis que, de leur côté, les infirmières hygiénistes ont fait 314 visites soit un grand total de 2,787 visites épidémiologiques en 1963. En outre, l'épidémiologiste a fait hospitaliser, au cours de l'année, 3,115 cas de maladies contagieuses comparativement à 3,699 en 1962.

Le personnel médical a par ailleurs vacciné contre la variole 20,290 personnes et fait 12,402 revaccinations, soit un total de 32,692 vaccinations et revaccinations. Le même personnel a administré 17,945 séries d'immunisation de trois doses de vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos et complété 25,127 doses de rappel contre ces mêmes maladies, ce qui représente 78,962 doses de vaccin DCT en 1963.

D'autre part, 21385 personnes ont reçu deux doses de vaccin contre la poliomyélite et 21,902 la troisième dose, ce qui donne un grand total de 64,672 doses de vaccin Salk administrées au cours de l'année 1963. A titre de mesures préventives additionnelles contre la poliomyélite, il faut ajouter à ce nombre environ 65,000 premières doses de vaccin oral Sabin au cours des mois de novembre et décembre 1963.

Des tonnes d'aliments ont été confisquées

Au cours de 1963, 6,550 gallons de lait et 900 gallons de crème de même que 140,501 livres de viandes diverses et 100,056 livres de poisson et autres aliments ont été confisqués ou condamnés par les inspecteurs du service municipal de santé.

C'est ce que révèle le rapport annuel du directeur du service, le Dr Adélard Groulx.

Au cours de 1963 l'inspection du lait et de la crème à la campagne a nécessité 14,367 inspections dans 3,980 fermes et 109,618 vaches ont été examinées. On a interdit, pour diverses raisons, l'expédition du lait et de la crème à 245 producteurs.

En ville 266 endroits et 1,769 véhicules ont nécessité 29,573 inspections ; 22,308 analyses bactériologiques et chimiques en plus de 196,633 examens divers ont été requis.

Dans les laiteries de Montréal on reçu 209,655 gallons de lait par jour. La consommation quotidienne a été de 153,418 gallons.

La surveillance des viandes dans 2,355 établissements a demandé un total de 65,805 inspections au cours de l'année. 293,614 carcasses de porcs, veaux et moutons venant de la campagne, ont été examinées par les médecins vétérinaires inspecteurs.

Dans la boulangerie il y a eu 51,191 inspections. 309 pains ont été saisis parce qu'ils ne pesaient pas le poids réglementaire ; en plus 1,928 pains et 100 douzaines de brioches, beignes et gâteaux ont été confisqués parce qu'ils avaient été déposés à l'extérieur des établissements de produits alimentaires.

Dans les salles à manger, épiceries et autres établissements, 140,091 livres d'aliments ont été condamnés.

Notons enfin que le service a expédié 19,821 avis et que 115 actions ont été prises en Cour contre des établissements mal tenus, malpropres, ou parce qu'on y a trouvé des aliments impropres à la consommation.

Un étudiant de McGill: les chiffres de Michel Brunet sont incomplets

Les chiffres de M. Michel Brunet visant à démontrer que l'Etat du Québec favorise l'université McGill au détriment de l'université de Montréal seraient incomplets et fausseraient la réalité, selon M. David Goldenblatt, rédacteur en chef du McGill Daily.

Il affirme, dans un article reproduit dans le Quartier-Latin, des étudiants de l'université de Montréal, que les chiffres de M. Brunet sur les subventions du Québec "sont tout à fait invalides puisqu'ils ne tiennent pas compte des subventions aux collèges classiques qui sont l'équivalent des facultés des arts et des sciences sociales à McGill".

De plus, continue M. Goldenblatt, il est incertain que les prétentions seraient justes même si on excluait les collèges classiques. Les subventions viennent de sources diverses, affirme-t-il, et historiquement, McGill a reçu moins de la part du gouvernement que les collèges et universités français.

Les fonctionnaires municipaux jouissent d'une bonne santé

Si l'on en juge par le nombre d'absences causées par la maladie, l'état de santé des fonctionnaires municipaux de Montréal est meilleur.

Au cours de 1963, selon les statistiques du service municipal de santé, il y a eu, chez les fonctionnaires, 32,888 absences par maladie en regard de 34,000 en 1962.

Les médecins du contrôle médical ont complété 2,581 visites à domicile contre 2,268 l'année précédente, auprès d'employés municipaux absents par maladie depuis sept jours ou plus.

Par contre, l'on a constaté une légère augmentation dans le nombre des accidents du travail, soit 4,682 comparativement à 4,490 en 1962.

Les médecins de cette division, ont en outre, à la demande du service du personnel, procédé à 922 examens de pré-emploi par rapport à 1,429 l'année précédente.

De plus, le bureau des médecins a reçu 17,781 visites de la part de fonctionnaires, d'aspirants - policiers, d'aspirants - pompiers et de citoyens de Montréal pour des consultations diverses au cours de l'année 1963.

Ces statistiques sont révélées dans le rapport annuel du service de santé.

Parler français

Le français était à l'honneur récemment au club CAREL, pour recevoir le ministre des affaires municipales, M. Pierre Laporte. Le groupe CAREL se compose d'étudiants choisis parmi la direction de plusieurs des plus importantes entreprises de notre ville. Les membres se réunissent justement pour parler le français.

Discrimination dans le taxi?

L'association des citoyens noirs de Montréal a entrepris hier une campagne en vue de vérifier si les propriétaires des taxis Diamond et La Salle font preuve de discrimination raciale dans leurs politiques d'embauche.

Dans une lettre adressée au maire Jean Drapeau, l'association note que celui-ci, en réponse à une intervention du conseiller Gérald Charness, a demandé des preuves des présumées pratiques discriminatoires de ces compagnies.

L'association fait savoir que ces compagnies demandent du personnel à l'heure actuelle par le truchement des colonnes des petites annonces des journaux locaux, et qu'un groupe de Noirs, conducteurs et de propriétaires de taxis solliciteront ces postes. Après quelque temps, l'association fera connaitre les résultats de cette épreuve.

D'autre part, concernant d'autres aspects de la discrimination raciale à Montréal, l'association a fait parvenir au maire Drapeau une copie du mémoire présenté au premier ministre Lesage en février 1963, où il est fait état d'une enquête du comité des droits civiques démontrant que les propriétaires d'appartements à Montréal, dans une proportion de 18 pour cent, pratiquent la discrimination.

Approbation

La Fédération des Jeunes chambres du Québec, groupant 10,000 membres, a appuyé par une résolution, lors de son assemblée régulière tenue à Grand'Mère en fin de semaine dernière, la décision de la Société Radio-Canada d'établir un poste français à Toronto, le poste CJBC.

Les constructeurs de routes veulent un nouveau système de soumissions

QUEBEC. — Le ministère de la voirie a été invité, au cours du congrès de l'Association des constructeurs de routes du Québec, cette semaine, à reviser la politique d'octroi des contrats au plus bas soumissionnaire et à faire l'essai de différents systèmes afin de trouver un moyen de permettre à l'industrie de la construction routière de faire face à la crise qu'elle traverse. Les délégués ont été unanimes à dire que leur industrie est en péril et qu'il y a lieu de "raffermir" les prix en permettant à l'entrepreneur de réaliser un profit convenable".

D'autre part, les congressistes espèrent que le ministère adoptera un système de préqualification qui permettra seulement aux entrepreneurs fiables d'être considérés.

Le sous-ministre de la voirie, M. Roger LaBrèque, a été l'un des principaux orateurs durant les travaux du congrès, et le ministre, M. Bernard Pinard, a été le conférencier lors du banquet de clôture.

M. LaBrèque a concouru à l'expression générale que les soumissions présentées au ministère sont en général trop basses, mais le ministère est lié par son système de la plus basse soumission. Il a expliqué en détails les problèmes du ministère et des entrepreneurs concernant les prix et les obligations qui en résultent, onéreuses tant pour le gouvernement que pour les entrepreneurs eux-mêmes.

De son côté, le ministre, M. Bernard Pinard, a dévoilé que le ministère prévoit "peu de chômage pour les constructeurs de routes au cours des prochaines années".

Industrie en expansion

"L'industrie routière est une industrie en pleine expansion dans la province de Québec", dit M. Pinard, "nous avions des retards considérables à rattraper: le développement économique du Québec et tout particulièrement l'expansion de l'industrie en dehors de la région de Montréal reposent sur les voies de circulation rapides et économiques. Le ministère de la voirie a dû tenir compte de ces impératifs. Il ne faut pas s'étonner que les sommes annuelles consacrées à la construction et à l'entretien des routes et des ponts de la province ont augmenté d'environ deux fois et demie par rapport aux années d'après-guerre."

"Pour donner une idée plus juste encore du retard que nous devons rattraper, disons qu'en 1959, les dépenses nettes de voirie par habitant s'établissaient à $31.00 dans le Québec, à $43.00 en Ontario et à $42.00 dans les autres provinces canadiennes. Cet écart, évidemment, s'est abaissé au cours des trois dernières années, mais il reste beaucoup à faire. Comme je l'ai déjà dit dans une allocution prononcée devant la Chambre de commerce, c'est à plus d'un milliard qu'il faut évaluer les dépenses qu'entrainerait le développement rationnel de notre réseau routier au cours des quatre prochaines années."

Projets gigantesques

"Messieurs les constructeurs de routes, nous prévoyons donc peu de chômage pour vous au cours des prochaines années. Le parachèvement ou la mise en chantier des grandes voies de liaisons avec les Etats-Unis et les autres provinces canadiennes — qu'il s'agisse de la route 9 ou de la route 401 — devra se poursuivre. Dans l'intérêt même du développement industriel des différentes régions de la province, la construction des voies de ceinture autour de Montréal et de Québec sera entreprise, étendue, ou complétée, selon le cas. Enfin, le développement du réseau routier régional et rural ne le cédera en rien aux autres projets et recevra du gouvernement une attention spéciale."

"Si les grands projets urgents, comme nos grandes voies de communication et les projets connexes à l'Expo. 1967, absorbent pour le moment la plus forte partie de notre budget-construction, il ne faut pas en conclure que la voirie régionale et rurale est oubliée. Au contraire, non seulement les budgets d'entretien et de construction affectés à cette partie vitale de notre réseau routier ne diminueront pas, mais ils seront accrus en fonction des besoins nouveaux qui se font jour : décentralisation de l'industrie, liaison des régions aux grandes artères, économie propre à chaque région, transport pour fins éducationnelles, échanges sociaux."

Grève perlée à Crane Canada

Les 1,200 employés de la compagnie Crane Canada Ltd et de sa filiale Warden King ont décidé d'exercer des "pressions économiques" sur leurs employeurs "pour les inciter à négocier de bonne foi".

Au cours d'une assemblée tenue au Centre Mgr Pigeon, à Verdun, les membres du syndicat local des Métallos se sont **engagés "à ne plus faire de temps supplémentaire et à réduire — selon les dispositions de la convention collective — la production du travail à la pièce".**

Le représentant des Métallos, M. Jean Beaudry a souligné que les syndiqués de l'usine et des bureaux de la compagnie Crane "exigeaient l'étude coopérative des tâches pour remplacer l'ancien système administré arbitrairement par la compagnie".

"Cette étude technique des tâches, a-t-il dit, est généralisée dans toute la grande industrie, aussi bien au Canada qu'aux Etats-Unis. D'ailleurs, la compagnie Crane utilise cette méthode à son usine de Chicago".

Pour ce qui est de l'ancienneté, les travailleurs prétendent que "le système des promotions et des mises à pied présentement en vigueur ne rend plus justice aux travailleurs".

"Nous voulons, a dit M. Beaudry, les mêmes clauses d'ancienneté qui prévalent aux autres usines canadiennes et américaines de la compagnie Crane.

Les travailleurs présents à la réunion ont condamné l'attitude de la compagnie "qui tente d'imposer un nouveau plan de pension — à base contributoire — qui aurait pour effet de réduire les bénéfices dont jouissent actuellement les employés".

"C'est un comité patronal-ouvrier qu'il nous faut", a dit le chef syndical.

L'information au service de l'idéal de la fraternité

MM. Aurèle Gratton (photo), vice-président du journal "Le Droit", et Kenneth R. Thomson, président de Thomson Newspaper Ltd., présidents-conjoints nationaux du comité des techniques de diffusion pour la Semaine de la fraternité, se sont adjoint d'éminents chefs de file dans le monde des quotidiens et des hebdomadaires, de la radio et de la télévision des deux langues pour travailler avec eux dans la dissémination de l'idéal de la fraternité.

Parmi les membres du comité on compte R.L. Curran, président du Sault Ste-Marie Daily Star, M. Paul Desruisseaux, C.R., président de la Tribune Inc., George L. Ellis, Goderich Signal Star et Yves Michaud, rédacteur en chef de La Patrie. Les présidents-conjoints du comité de la télévision sont MM. L. Bushnell, président de Bushneil Broadcasting Associates Ltd., et Conrad Lavigne président de CFCL-TV de Timmins. Les présidents du comité de la radio sont Foster W. Hewitt, président du poste CKFH de Toronto et Phil Lalonde, ancien gérant général du poste de radio CKAC de Montréal.

On observa la Semaine de la fraternité pour la première fois en 1948 sous les auspices du Conseil canadien de chrétiens et Juifs, organisme qui chaque année depuis en assura la célébration. En 1964 on célèbrera la Semaine de la fraternité du 16 au 23 février.

Le président honoraire de la Semaine en 1964 est le M. Lester B. Pearson, et les co-présidents nationaux sont MM. G. Maxwell Bell de Calgary et Antoine Geoffrion, de Montréal.

La navigation se poursuit sans encombre sur le fleuve

La saison de navigation est officiellement close, mais la température clémente et le travail des brise-glace permettent aux navires de parcourir sans encombres le chenal, de Montréal jusqu'au golfe Saint-Laurent. Une certaine activité maritime se poursuivra tout l'hiver. M. Herbert Land, ingénieur responsable du chenal maritime du Saint-Laurent, au ministère des transports, a précisé, hier, que le chenal est libre de glace; le travail des brise-glace se résume à élargir le chenal en divers secteurs entre Montréal et Trois-Rivières. Ce sont surtout les navires à coque renforcée des armateurs Lauritzen qui remontent le fleuve jusqu'à Montréal. Le **Frida Dan** est arrivé jeudi soir et le **Thera Dan** quittait le port, hier, après avoir laissé ici 2,319 tonnes de marchandises en provenance de Anvers, Hambourg et de Liverpool. Le **Manja Dan** est attendu mardi, le **Rimja Dan,** le 11 février; un autre navire, dont le nom n'a pas été précisé atteindra le port, le 21 février.

Le Helga Dan a établi un record d'ouverture hâtive de la navigation, le quatre janvier ; son capitaine a reçu la canne pommeau d'or. Ce navire reviendra le 26 février ; le Thora Dan atteindra le port le sept mars. A peu près à cette date, les navires qui remontent le St-Laurent chaque année commenceront à revenir.

A Trois-Rivières, les cargos russes viennent sans interruption chercher du blé ; le Canada en a vendu à Moscou pour $500,000,000.

Trois navires russes ont repris la haute mer cette semaine avec 500,000 boisseaux de blé dans leurs cales.

ECOLE CANADIENNE DE JUDO DU QUEBEC
JUDO - JIU-JITSU KARATE
Hommes, femmes, enfants
Plusieurs séries de nouveaux cours, à prix réduits, commenceront courant janvier; veuillez vous inscrire sans tarder.
Aussi cours privés et semi-privés
7064, rue St-Hubert
Tél. 271-7067

ASSURANCE AUTOMOBILE
Nous représentons 21 compagnies
TAUX DE FLOTTE POUR ETUDIANTS UNIVERSITAIRES ET PROFESSEURS.
L.-M. DÉSILETS ASSURANCES
Montréal : UN. 1-5395
St-Hilaire : FO. 7-5636
Québec : LA. 4-7533
Sherbrooke : LO. 2-3905

DISQUE D'ORGUE
classé parmi les meilleures réalisations canadiennes de l'année 63.
CLAUDE LAVOIE
aux grandes orgues des Saints-Martyrs Canadiens de Québec
(12", 33⅓, NDC 336311)
EDITIONS RM
NOTRE - DAME - DU - CAP, QUÉ.
Chez les disquaires et libraires

EMPLOYEURS— pensez à cet homme

À l'égard de chaque homme et femme de 45 ans ou plus, que vous embaucherez, le ministère fédéral du Travail vous versera jusqu'à $75 par mois—pendant une période d'au plus 12 mois—en vertu de certaines conditions. Le travailleur doit avoir été en chômage pendant six des neuf mois précédents. Tous les nouveaux emplois ou les emplois devenus vacants avant le 1er septembre 1963, seront admissibles. **Pour tous renseignements adressez-vous au bureau du Service national de placement le plus rapproché de votre domicile.**

Publié avec l'autorisation de
L'HONORABLE ALLAN J. MacEACHEN, MINISTRE DU TRAVAIL DU CANADA
OW-263AF

Petites annonces du "Devoir"

A LOUER

Maison meublée, Ile Bigras, près de la gare, maison moderne meublée à louer pour quatre mois. Foyer, réfrigérateur, cuisinière, 5 chambres à coucher, occupation immédiate. RE. 8-9463. 27-1-64

A VENDRE

Domaine Bellerive, ville Jacques-Cartier, split level, 7 pièces, $17,500, comptant $1,000. — 676-9967. 27-1-64

Animaux domestiques. Deux caniches noirs, mâle et femelle, âge 4 ans. Appelez après 5 heures seulement 388-4577. 27-1-64

Armoires de cuisine complètes ou partielles, plaques murales en noyer. Aussi travail de boutique à bois. M. Come Létourneau, 1726 Poupart. 525-7647. 1-2-64

DIVERS

REMBOURRAGE. — Manufacturier spécialisé en style provincial français et italien, traditionnel et contemporain. Département d'altérations, Miguel Furniture Inc. 2619 Charlemagne. CL. 9-3041 - CL. 9-8292 21-2-64

ASSURANCES GENERALES
Auto, incendie et vie. Informations: J. J. Poirier — DU. 7-2849 10-2-64

EDUCATION

Anglais, professeur expérimenté, après-midi et soir, petits groupes. HU. 5-9038. 7-2-64

Prêt à collaborer avec instituts, collèges, dans le domaine de l'enseignement individualisé ; aiderais élèves qui ont difficulté avec leurs études (mathématique et anglais). Bilingue. Fiable et consciencieux. M. R. Labrecque, B.A. LA. 3-0425, app. 6. 25-1-64

Professeurs ou élèves de Sciences (du Secondaire ou de l'Université); Secrétaires de Commissions scolaires. Demandez notre prospectus. Les Fournitures biologiques André. 1830 rue de la Visitation, Montréal 24, Qué. 27-1-64

Cours strictement privés, anglais, mathématiques, français, latin, rattrapage, par professeur de collège français à Outremont. 271-2271. Avons répétitrice pour surveiller, expliquer devoirs à jeunes enfants. 27-1-64

ON DEMANDE

Jeune homme, 23-26 ans, ambitieux, bonne instruction, pour solliciter hôpitaux, institutions religieuses, position d'avenir, expérience non requise, confidentiel. Ecrire à case 578, Le Devoir, Montréal. 24-2-64

Compagnie désire pour la vente, jeune homme ambitieux, marié, 25 à 35 ans, possédant 12e année, bilingue, salaire intéressant, fond de pension, assurance-groupe. Ecrire à case 579, Le Devoir, Montréal. 29-1-64

ON DEMANDE

Voyageur de commerce bilingue, gradué d'université catholique préféré, pour représenter l'une des plus grandes compagnies de cierges, dans l'est et le nord de l'Ontario, aussi l'Abitibi. Nos vendeurs ont en moyenne 25 années de service, salaire attrayant à tout homme sérieux désirant faire une carrière dans la vente. Ecrivez à : case 582, Le Devoir, Montréal. 28-1-64

Désire répétiteur pour garçon : élève de collège français, 7e année. 739-4239. 28-1-64

Argent pour financer comptes recevables représenté par chèques postdatés. Intérêt généreux. Garanties fournies. Pour information signaler: RA. 5-2406. Demander M. Gilles Théberge. 29-1-64

OFFRE D'EMPLOIS

Emplois actuels au Canada, E.-U., Am. Sud, Europe. Bon salaire. Ecrire à : Employment Information Center, Chambre C-42, 739 rue Boylston, Boston 16, Mass. 27-1-64

PROPRIETE A VENDRE

Montréal-Nord, 2-5 semi-détaché, finition supérieure, sous-sol 3½ luxueusement fini, idéal pour professionnel, près parc, école, église. — DA. 1-4514. 27-1-64

Côte-des-Neiges, près Université, duplex 6½-7½, revenu $3,780. Prix : $30,500, pas d'agent. 489-2052. 27-1-64

TAILLEUR

Faites transformer votre habit à devant croisé en un joli complet à devant simple, dans le dernier style. — SPECIALITE — Habits et costumes réajustés
DROLET TAILLEUR
351 est, rue GUIZOT. — DU. 8-2333 J.N.O.

TERRAINS A VENDRE

ST - DONAT
Excellent placement : terrains aménagés avec électricité 50 x 100 sur lac Archambault à St-Donat, tous les sports, pêche et chasse. Prix : $650, termes faciles, sans intérêt. Garantie par contrat, rachat dans 5 ans à $1,300. Inf. Regent 3-5781 (le soir). 27-1-64

TRANSPORT CAMIONNAGE

ROUSSILLE Transport. Demenagement ville, campagne et longue distance. Spécialité: pianos, poêles, réfrigérateurs R.A. 8-2421 J.N.O.

VIEUX BIJOUX

ACHETONS vieux bijoux pour la valeur de l'or ou de l'argent et aussi bijoux antiques et diamants. POMPONETTE INC., 256 est, rue Ste-Catherine — Tél.: 261-9293. 27-1-64

TECHNICIENS EN MÉCANIQUE DE SOLS

Excellentes ouvertures pour techniciens expérimentés en essais de laboratoire sur les sols, ainsi que dans la surveillance des travaux de forage.

Travaux dans toute la province, siège social à Montréal, bons salaires selon expérience.

Les candidats intéressés devront soumettre leurs demandes d'emploi par écrit et détailler leur expérience et dossier scolaire. Toutes les applications seront l'objet de la plus stricte discrétion.

Ecrire à Case 577, "Le Devoir"

Commission scolaire régionale des Mille-Iles

Spécialiste d'anglais demandé pour le cours secondaire (section garçons).

Qualifications: Brevet A et plus exigé, expérience nécessaire. Salaire selon les qualifications et l'expérience.

S'adresser : **A LA DIRECTION, 216 boulevard Laval, Ste-Rose, P.Q. Tél.: 625-6951**

Autobus à louer

pour voyages, excursions sportives, pèlerinages, congrès, visites industrielles, etc...

La Cie de Transport des Laurentides Ltée

9934, rue St-Vital Montréal-Nord Tél.: 321-7811

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné dans des enveloppes fournies par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et portant la mention "SOUMISSION POUR CONTRAT No 462", concernant:

LA CONSTRUCTION D'UN CHEMIN DE HALAGE DU COTE EST, 3e TRONCON (DU CHEMIN READ A L'AVENUE EASTCHESTER), JUMELAGE DES ECLUSES DU CANAL DE WELLAND, VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

seront reçues au bureau de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, immeuble Majestic, 393, rue Cooper, Ottawa 4e, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'Est, le vendredi 14 février 1964.

On pourra obtenir les plans, devis, formule de soumission, conditions de travail et formule de contrat en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, bureau 701A, 685, rue Cathcart, Montréal, (P.Q.), au secrétaire, Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, immeuble Majestic, 396, rue Cooper, Ottawa 4e, ou au directeur des travaux, Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, 360, rue St-Paul, St. Catharines (Ont.), contre le versement de cent dollars ($100.) qui sera remboursé sur remise en bon état des documents susmentionnés dans les trente jours de la date fixée ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

Le soumissionnaire devra fournir, en conformité des conditions de la formule de soumission, soit un dépôt afférent à la commission, d'un montant représentant au moins dix pour cent (10 p. cent) du montant de la soumission, soit une garantie de soumission, d'un montant représentant 10 p. 100 de la soumission, comme condition suspensive de la passation d'un contrat en bonne et due forme, selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission, et pour satisfaire l'Administration quant au cautionnement exigé.

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées suivant les indications qui précèdent.

L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.

Le Secrétaire,
L.E. Béland

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT
OTTAWA, le 23 janvier 1964.

Cent directeurs spirituels des collèges en congrès cette semaine

Il manque aux étudiants une spiritualité du laïcat

par André BÉDARD

Du 22 au 24 janvier, plus de 100 directeurs spirituels de collèges classiques de la province se sont réunis à la Maison Montmorency de Québec. Ils ont pris pour thème "la spiritualité du laïcat étudiant". Il s'agit de la 9e assemblée annuelle de la Commission des directeurs spirituels de la Fédération des collèges classiques.

Dès l'ouverture du congrès le père Jean-Marc Chicoine, c.s.c., en a défini les objectifs: nous voulons "réfléchir ensemble sur la spiritualité du laïcat étudiant, pour nous ajuster davantage à l'âge actuel de l'Eglise... qui rappelle à tous les chrétiens qu'ils sont des membres à part entière. TOUS LES ETUDIANTS, même ceux qui s'orientent de façon immédiate vers la vocation religieuse ou sacerdotale, sont PRESENTEMENT DES LAICS. Ils ont besoin que nous leur apportions une compréhension très exacte de leur situation actuelle. "Il faut, aux directeurs, résister à la tentation de proposer une spiritualité étudiante qui soit seulement une "adaptation" d'une spiritualité conçue pour des religieux ou des prêtres. Positivement, ajoutait M. Fernand Lecavalier, p.s.s, représentant du Conseil général de la FCC, un collège pourra demeurer "chrétien" si, suivant les mots du P. François Ader, s.j., l'équipe de prêtres apprend aux élèves à "faire l'expérience de Dieu, de son mystère, de sa grandeur, de son amour, de l'appel qu'il nous adresse et surtout du bonheur qu'il nous promet'.

Cette remarque a besoin d'être précisée. M. Robert Sévigny, du département de sociologie de l'université de Montréal, le soulignait indirectement dans sa causerie intitulée "l'état religieux du jeune Canadien français". M. Sévigny résumait, en fait, plusieurs mois de recherches, effectuées auprès d'un groupe de personnes âgées de 25 à 35 ans. Il signalait que, durant cette période, "L'HONNETETE, LE REJET DE L'HYPOCRISIE, LE FAIT DE NE PAS ACCEPTER DE PRATIQUES RELIGIEUSES DONT ON NE SENT PAS LA SIGNIFICATION PROFONDE, L'INTEGRITE DANS SES SENTIMENTS ET SES CONDUITES, CONSTITUENT TRES CERTAINEMENT UNE VALEUR EXTREMEMENT IMPORTANTE DANS LE SECTEUR RELIGIEUX. De là la tendance à refuser des croyances ou des pratiques religieuses qui ne collent pas à l'image qu'une personne se fait d'elle-même au plan religieux". Cette valeur, quiconque fréquente un peu les collèges sait qu'elle n'est nullement propre à l'âge de 25 à 35 ans: elle représente autant l'attitude courante de l'étudiant actuel. Et la constatation de M. Sévigny peut, aussi bien, souligner l'échec d'une pédagogie religieuse qui n'a pas su amener à maturité ces valeurs de sincérité. Le conférencier le soulignait d'ailleurs lui-même en ajoutant que de nombreux jeunes professionnels d'aujourd'hui mettent en veilleuse leurs activités ou leurs préoccupations religieuses pour se consacrer plus entièrement à l'établissement d'un foyer, d'une clientèle, d'un réseau d'amis.

Le P. Jean-Paul Montminy, o.p., professeur au département de sociologie de l'université Laval, précisa autrement le problème: "La spiritualité proposée aux étudiants et étudiantes, n'est-elle pas trop basée sur des exercices de piété... n'est-elle pas trop centrée sur la chapelle?" Cette question a été très souvent soulevée au cours des sondages qu'il a réalisés dans 36 collèges classiques. Les directeurs spirituels sont d'accord pour dire qu'une importance plus grande a été parfois accordée aux exercices plutôt qu'à une conception chrétienne de l'homme et des valeurs humaines. Pour les étudiants, l'enseignement religieux est trop théorique, ne s'attaque pas aux situations concrètes des chrétiens du 20e siècle. Même si les directeurs spirituels conviennent qu'une spiritualité des laïcs doit s'étendre à toutes les valeurs humaines, le P. de Montminy a pu leur demander si l'on tenait vraiment compte des valeurs chrétiennes du temporel. Les étudiants sont, cependant, satisfaits des efforts faits pour respecter la liberté religieuse.

"La spiritualité présentée aux laïcs, ajoutait le père, n'est-elle pas trop souvent une spiritualité sacerdotale au rabais?" Cette question formule un thème qui semble avoir dominé le congrès des directeurs spirituels. Elle est plus vaste que le congrès: les études et la recherche concernant une spiritualité des laïcs se multiplient dans l'Eglise mais demeurent relativement nouvelles. La question montre encore où en est une évolution commencée depuis longtemps dans la conception des collèges. Elle témoigne surtout que les participants de ce congrès vivent à l'heure de l'Eglise et du concile. Elle manifeste à quel point est nécessaire le travail qui se poursuit activement aujourd'hui dans le domaine de l'enseignement religieux destiné à être "vie religieuse" pour l'auditeur.

"Principes d'une spiritualité du laïcat étudiant"

L'abbé Louis-Roger Dumas a prononcé, au Congrès des directeurs spirituels, une conférence de grande importance intitulée: Les principes d'une spiritualité du laïcat étudiant." On en trouvera ici l'essentiel.

QU'ENTENDRE, demande d'abord l'abbé Dumas, PAR SPIRITUALITE DU LAICAT? C'est premièrement l'attitude d'un homme qui se sait membre actif de l'Eglise. "L'immense majorité de nos laïcs se sentent des *patients* de l'Eglise. Peut-être pas sur le plan théorique mais sur le plan pratique: ils ne voient pas ce qu'ils font là-dedans si ce n'est d'y recevoir

le salut". Ainsi il y a deux ans, des étudiants en philosophie de trois collèges "définissant l'Eglise, presque la moitié nous la montrait comme la hiérarchie; 1 sur 9 nous la montrait comme une communauté de salut, un peuple en marche.

Qu'est-ce qui distingue le laïc? "Le prêtre va témoigner du salut par le don de la Parole et des sacrements; le religieux a une fonction d'eschatologie et de prophétie; *le laïc est engagé davantage au plan de la création, en la continuant et en l'inspirant.* Il ne choisit donc pas une voie de facilité, par "manque de générosité" comme on a dit longtemps. Il choisit et reçoit cette mission de faire pénétrer le spirituel dans le temporel; et *"contrairement au clerc, le pouvoir des laïcs est de l'ordre de l'influence et non de la juridiction, d'où l'importance de leur compétence* pour que leur rayonnement sur les lois, les structures sociales, afin de rendre le tout plus humain, plus ouvert à la foi et, ainsi, être dans la ligne du Royaume de Dieu."

SPIRITUALITE DU LAICAT ETUDIANT
COMMENT, DES LORS, CARACTERISER LA SPIRITUALITE DU LAICAT ETUDIANT ACTUEL? "Ce qui manque n'est pas d'abord la pratique religieuse: 90 pour cent pratiquent régulièrement. Il faut même se garder d'une "mentalité de poules pondeuses: nombre de chrétiens croient que plus ils font d'exercices de piété, meilleurs chrétiens ils sont... alors que parfois ils sont motivés par le besoin de sécurité et d'évasion face aux vrais problèmes". Ce n'est pas davantage la "moralité", bonne en général malgré les "bobards", souvent lancés par les étudiants eux-mêmes.

Ce qui manque? "Il leur faudrait comprendre Teilhard de Chardin (Le milieu Divin, p. 56) *"Rien n'est profane ici-bas à qui sait voir.* Tout est sacré, au contraire, pour qui distingue, en chaque créature, la parcelle d'être élu soumise à l'attraction du Christ en voie de consommation."

Non, rien n'est profane. Tout doit entrer dans le Temple et non rester à la porte. *Prenant conscience des tâches politiques, scientifiques, techniques, il faudrait que l'étudiant comprenne l'importance de ces tâches au plan religieux. Sans quoi s'opérera une division au centre de sa vie, qui tuera le dynamisme fondamental que lui a donné le Baptême: "Ce qui leur manque, est une spiritualité du laïcat où ils découvriront toute la valeur de leur vie par rapport au retour du Christ", à la vie du Christ en eux et dans le monde entier.*

De plus, la spiritualité du laïcat étudiant doit fuir toute philosophie de l'évasion en quelque "société pieuse", face aux réalités fondamentales de la vie étudiante: *le travail étudiant, les loisirs, la vie affective.* La majorité de nos étudiants accordent une importance exagérée aux notes, à une situation bien établie qui donne argent et statut social; la spiritualité du laïcat étudiant s'exprimera dans *le primat accordé à la compétence à acquérir et à faire partager* au temps des études comme dans le choix de la profession (le critère d'orientation ne sera donc pas d'abord "longueur des études, problèmes d'argent, état des amours... les païens en font autant!")

L'étudiant est aussi appelé à mettre sa spiritualité dans *sa vie affective;* ses relations avec ses parents, les relations garçons-filles; pour les relations gars-filles, ne pas sortir pose un problème d'évolution de la personnalité, le "flirt" de déséquilibre dans le manque d'engagement, les relations saines se heurtent à la difficulté des mariages étudiants... De toutes façons une spiritualité est en cause.

Enfin, une spiritualité du laïcat étudiant comprend une *préoccupation communautaire:* tout le contraire de ce qui existe aujourd'hui que "12 pour cent lisent "Le Carabin", que 50 étudiants en moyenne assistent aux réunions générales de l'A.G.E.L.

— — —

Parmi les autres conférenciers, signalons Mgr Paul-Emile Charbonneau, évêque de Hull, invité à préciser les éléments d'une spiritualité des laïcs à la lumière du concile, il s'est trouvé comme à résumer les données essentielles du congrès: "Si le Dieu du Salut est aussi le Créateur, il faut bien que l'Eglise qui a charge d'achever le dessein divin s'incarne dans les structures du monde matériel afin de les conduire à leur terme. Par leur vie quotidienne, par leur labeur, les laïcs sont dans le progrès du monde, ils y collaborent activement. Et ces actes de leur travail dit profane sont eux aussi des actes chrétiens s'ils les accomplissent dans la force de leur amour de l'humanité, dans le désir de rendre l'univers tel que Dieu le veut.

Une spiritualité de laïcs ne peut donc pas être une spiritualité d'évasion. Et il ne faut pas chercher à "adapter" pour les laïcs la spiritualité sacerdotale. Elle doit être au contraire une spiritualité d'incarnation, de plongée abrupte dans les valeurs du monde afin de leur permettre de réaliser leur propre finalité. Ici encore il faut dire que la tâche est rude, qu'il y a des risques. Mais... qui craint le risque n'est pas parfaitement homme, encore moins parfaitement chrétien."

Le patriarche Alexis: la rencontre de Jérusalem n'engage pas nécessairement l'ensemble de l'orthodoxie

MOSCOU. — Le patriarche Alexis, chef de l'Eglise orthodoxe russe, a déclaré, dans une interview à une agence française d'information, qu'il ne considérait pas que la rencontre de Jérusalem entre le pape Paul VI et le patriarche oecuménique Athenagoras ait pu avoir "une signification s'étendant à l'ensemble de l'orthodoxie".

Cependant, a estimé le patriarche Alexis, cette rencontre a été "un témoignage concret de l'atmosphère d'amitié qui éclot actuellement entre le catholicisme romain et l'orthodoxie".

Le chef de l'Eglise orthodoxe russe a ajouté qu'un développement des contacts entre les deux Eglises pourrait amener un dialogue "auquel, du côté orthodoxe, devront participer les représentants de toutes les Eglises locales".

(NDLR — Chaque Eglise nationale, dans l'orthodoxie, est autonome. Le patriarche du siège ecclésiastique de Constantinople n'a qu'une présence d'ancienneté, non d'autorité).

Le patriarche Alexis a conclu en soulignant l'élan commun des deux Eglises à collaborer à la "reconciliation de l'humanité" et à l'établissement de la paix sur la terre.

Paul VI convoquerait bientôt un consistoire

CITE DU VATICAN — La mort d'un autre cardinal catholique a donné naissance à de nouvelles conjectures à Rome où l'on croit fermement que le pape Paul VI convoquera prochainement un consistoire afin de combler les vides du Sacré Collège.

On laisse aussi entendre que le Souverain Pontife fera plusieurs choix en dehors de l'Italie, selon le désir qu'il a souvent manifesté de donner un ton plus international à la direction de l'Eglise.

Le cardinal Carlo Chiarlo, qui était âgé de 82 ans, est décédé mardi soir des suites d'une tumeur intestinale, à Lucca. Il était malade depuis plusieurs mois.

La mort du cardinal Chiarlo porte le nombre des cardinaux à 78. Il s'agit du troisième membre du Sacré Collège à disparaître depuis l'accession de Paul VI à la papauté, en juin dernier, et le neuvième depuis le dernier consistoire, en mars 1962, lors duquel Jean XXIII avait porté le nombre des cardinaux à 87.

De source proche du Vatican, on croit que le prochain consistoire accordera la pourpre romaine à 22 nouveaux membres. Le Sacré Collège réunirait ainsi le total sans précédent de 100 cardinaux.

A la suite du décès du cardinal Chiarlo, un tiers des membres du Collège est d'origine italienne. Il y a actuellement dans l'Eglise catholique 52 cardinaux qui ne sont pas italiens et 26 cardinaux d'origine italienne, mais 20 de ces derniers seulement occupent des postes au sein de la Curie romaine, administration centrale de l'Eglise catholique.

Le pape Paul VI s'est souvent montré en faveur d'une internationalisation de la Curie.

Le Conseil oecuménique des Eglises verse $20,000 pour les victimes des récentes émeutes au Bengale

GENEVE. — Le Conseil oecuménique des Eglises (COE) et la Fédération luthérienne mondiale (FLM) ont garanti $20,000 dollars américains pour secourir les milliers de victimes des récentes émeutes au Bengale et collaborer au travail accompli auprès d'eux par le "Service des réfugiés du Bengale". Les deux organismes mondiaux ont assuré cette somme en agissant pour le compte de "Church World Service" (organisme d'entraide des Eglises protestantes et orthodoxe des Etats-Unis) et du Service d'entraide de la FLM, qui l'ont obtenue de paroisses aux Etats-Unis.

Le directeur du Service des réfugiés du Bengale, le pasteur Keith Dowding signale que le Service a pu aider un total de 40,000 personnes, dont 5,000 réfugiés dans les abattoirs, qui ont reçu ainsi du pain, du lait en poudre et de la farine, cependant que les médecins procèdent à des vaccinations massives pour éviter les épidémies.

Le cardinal et l'Afrique

Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger donnera une conférence à l'auditorium de l'université de Montréal, le jeudi 23 février, à 8 heures, à l'occasion de la Semaine africaine, préparée conjointement par les étudiants africains de l'université McGill et de l'université de Montréal.

Demain, journée mondiale des lépreux

Selon le professeur Prieto, il y avait encore en Afrique, en 1961, trois millions cent mille lépreux. La lèpre existe toujours. Et elle progresse même, en Rhodésie du Nord; dans cette région, révélait le congrès de Lusaka en 1963, de 1 à 4 Africains sur cent sont atteints. La journée mondiale veut d'abord attirer l'attention sur ces faits.

Elle s'attaque aussi à certains préjugés. Des lépreux sont chauffeurs de camion sur les routes du Sénégal, charpentiers ou maçons à Adzopé comme à Choquan, pêcheurs à M'Balling, cultivateurs au Dahomey. En Inde, des lépreux actionnent les tricoteuses mécaniques de Seplanatam, fabriquent des jouets à Vellore... Ailleurs, ils sont garçons de bureau, veilleurs de nuit, marchands de journaux... Le lépreux est un malade que l'on peut soigner et guérir. Il est surtout un homme comme les autres, non l'objet de quelque "malédiction": il a le droit et les possibilités de travailler, de gagner sa vie, de rire.

La seule léproserie de Bububa, en Uganda, a remis 556 certificats de guérison en 1962; 398, en 1963. La 11e journée mondiale des lépreux, le 26 janvier, appelle les hommes à chercher, à découvrir, à guérir la lèpre... et les préjugés!

Le pape demande un intérêt fraternel à l'égard de tous les "frères séparés"

CITE DU VATICAN — Prenant la parole devant des pèlerins reçus en audience générale, le pape Paul VI a invité les catholiques à manifester un intérêt fraternel à l'égard de leurs "frères séparés".

Evoquant l'actuel "octave", période annuelle de prières consacrées à l'union chrétienne s'étendant du 18 au 25 janvier, le souverain pontife a souligné que les catholiques devraient s'intéresser à "ce qu'il y a de vrai, de bon, de chrétien et de saint chez nos frères séparés". Ils devraient montrer de l'intérêt à la solution "des divergences qui existent encore dans le domaine chrétien à propos du rétablissement de l'unité".

La reconnaissance de Pékin par la France, vue par un missionnaire

PARIS — Dans le cadre d'une émission (captée à Paris) sur les rumeurs concernant une éventuelle reconnaissance de la Chine populaire par la France, Radio-Luxembourg a diffusé cette semaine le témoignage d'un prélat catholique qui a vécu 40 ans dans ce pays dont il a été expulsé il y a 12 ans. Il s'agit de Mgr Jean van Melckedece, évêque de Ningsia et visiteur apostolique de la diaspora chinoise, à savoir des millions de Chinois vivant en dehors des frontières de la Chine continentale. Voici, un extrait de cette interview.

Question: "Votre contact, Monseigneur, avec le peuple chinois vous permettant de connaître la mentalité chinoise modelée par des siècles d'humiliations, vous n'êtes pas sans savoir qu'aujourd'hui beaucoup de Blancs ont peur des Jaunes. Ils ont peur de ce qu'ils appellent le "péril jaune". Est-ce que vous croyez que le fait d'inviter les Chinois à participer auprès de toutes les nations aux débats internationaux ait quelque chose de dangereux ou bien est-ce qu'au contraire, cela peut changer quelque chose dans la mentalité du peuple chinois?

Réponse: "Si un pays se trouve dans une situation difficile c'est un danger pour nous. Si, d'une part, nous lui tendons la main, il semble qu'il y a certain espoir d'éliminer ce danger et même de parvenir à une certaine collaboration. Tandis que d'autre part, si l'on s'obstine à être dur, ferme et à refuser tout contact, on peut aggraver le danger d'une agression éventuelle qui pourrait être extrêmement grave.

Question: Est-ce que sur le plan religieux, une reconnaissance peut avoir une incidence?

Réponse: "Il est très difficile de "prophétiser" ce que ferait sur ce point-là un gouvernement communiste comme celui de la Chine. Ainsi, en 1947, nous pensions que, mon Dieu, le communisme en Chine serait du communisme mais qu'étant donné la mentalité chinoise il aurait été facile d'y maintenir nos institutions catholiques. Mais nous nous sommes trompés lourdement.... D'une part, nous nous sommes trompés dans notre vision et, d'autre part, l'Eglise est toujours debout en Chine. En théorie, contact vaut mieux que non contact".

Question: Ayant été emprisonné et ayant souffert du fait de la Chine, ce qui nous frappe ce sont les raisons de votre sérénité devant l'éventualité de reconnaissance du gouvernement populaire.

Réponse: "Je n'ai pas exactement souffert du fait de la Chine. J'ai souffert pour la Chine. Je n'ai aucun sentiment de haine ni de vengeance et je suis prêt, comme de nombreux autres missionnaires, à repartir pour la Chine dès le premier jour où il y aura possibilité de le faire.

Auparavant, Mgr Melckedecke avait évoqué en ces termes une période de son séjour en Chine ou, avant son expulsion vers le territoire de Hong Kong, prononcée par un tribunal chinois en 1952, il avait été un travailleur manuel volontaire:

"En 1947, la première année du régime communiste, j'avais été pratiquement libre, j'exerçais mes devoirs d'évêque mais je me rendais compte que partout en Chine les missionnaires étaient considérés comme des étrangers au pays et qu'on tâchait de les éliminer. Alors, j'ai donné spontanément ma démission (du moins ma démission du point de vue communiste) d'évêque. J'ai nommé un vicaire général et j'ai fait partie d'une équipe de travailleurs espérant ainsi pouvoir rester en Chine. Cette expérience n'était pas désagréable. Ce fut une sorte de retour à la terre. Tous les matins j'allais avec mon équipe dans une ferme hors de la ville avec mes outils. Rentrant le soir en ville, je pouvais dire la messe et m'entretenir avec des confrères. Et je me rendais compte qu'autour de moi, même les communistes devenaient très très sympathiques.

Comme on lui demandait enfin si ce travail manuel lui paraissait compatible avec son sacerdoce, Mgr Van Melckedecke a répondu:

"Dans les circonstances que j'ai vécues, il était élémentaire de le faire. Lorsqu'un gouvernement impose le travail comme une condition de la survie, il faut l'accepter".

Une clinique de sang du cardinal, le 7 février

Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger commanditera une clinique de donneurs de sang, le 7 février à la cathédrale Marie-Reine du Monde, boulevard Dorchester.

En apprenant la rareté de sang qui persiste depuis décembre, le cardinal a consenti à appuyer la campagne de recrutement de la Croix-Rouge en tenant une clinique de 12 heures à la cathédrale, à proximité du palais cardinalice.

Le cardinal a formulé son intention de passer la plus grande partie de la journée du 7 février à la clinique afin de rencontrer le plus grand nombre possible de donneurs de sang.

Ce n'est pas la première fois que Son Eminence prend une part active à une clinique de la Croix-Rouge. Il a déjà donné de son sang et en maintes occasions il s'est rendu dans les cliniques mobiles, prenant le temps de causer avec les donneurs, les organisateurs bénévoles et les membres de la Croix-Rouge.

La clinique du cardinal aura lieu dans le sous-sol de la cathédrale de 9 heures du matin à 9 heures du soir, sans interruption. Les automobilistes seront autorisés à stationner leur voiture dans le terrain à l'arrière de la cathédrale.

Aujourd'hui, publication du "motu proprio"?

CITE DU VATICAN. — C'est demain, croit-on, que sera publié le "Motu proprio" par lequel le pape fera connaître les modalités d'application du décret sur la liturgie promulgué à l'issue de la deuxième session conciliaire.

TEMOIGNAGES

LUNDI — M. Roger Brien, académicien, **félicite les tribunaux pour leur fermeté.**
MARDI — le père Henri-M. Guindon, Montfortain, donne un **aperçu de culture religieuse.**
MERCREDI — la Société catholique de la Bible, explique qu'il n'y a **pas d'erreur dans la Bible.**
JEUDI — Yvette et Gilbert Pinet, des Foyers Notre-Dame, dialoguent sur la **présence du père au foyer.**
VENDREDI — le père Jean Boileau, S.J. réfléchit sur les bienfaits du **dimanche chrétien.**
SAMEDI — M. Charlemagne Bourcier, O.D., prépare la **fête des malades.**

(Une émission de Radio-Sacré-Coeur sur 38 postes)

MESSIEURS DU CLERGÉ!

Nous vous invitons à visiter notre nouveau département au sous-sol conçu spécialement à votre intention.

Un personnel compétent y est toujours à votre disposition

PALETOTS COMPLETS CHEMISES PLASTRONS COLLETS SOULIERS

Stationnement d'une heure à l'arrière de notre magasin
Entrée rue Chateaubriand

SAUVÉ FRÈRES
6554-56, ST-HUBERT CR. 3-3354

AVIS

AVIS est par les présentes donné que la Corporation municipale de Ste-Catherine d'Alexandrie demandera à la Législature de la Province de Québec, au cours de la présente session, l'adoption d'une loi en vue de faire amender, quant à la municipalité, l'article 693 du Code municipal de façon à ce que les exemptions stipulées aux sous-paragraphes a) et b) dudit article ne s'appliquent pas aux personnes occupant pour des fins "commerciales et industrielles" des bâtiments ou terrains appartenant à Sa Majesté représentée aux droits du Gouvernement fédéral ou provincial ou de tout organisme gouvernemental, de sorte que ces personnes puissent être imposées de la même façon que si elles étaient propriétaires de ces immeubles, ainsi que pour être autorisée à accorder une rémunération aux membres de son conseil, de créer un fonds industriel et pour d'autres fins.
Montréal, 21 janvier 1964.
VIEN, PARE, FERLAND, & BARBEAU
Proc. de la Requérante.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE TORONTO

aura besoin, pour le mois de septembre, 1964, de personnel enseignant compétent dans l'enseignement du français oral au septième et huitième grade.
Sont invitées des demandes d'emploi du personnel enseignant possédant les qualités suivantes:

1— The Ontario Elementary School Teacher's Certificate (certificat pour l'enseignement dans les écoles publiques d'Ontario) ou une lettre de "standing" valable en Ontario. Tout renseignement portant sur l'obtention des certificats mentionnés ci-haut devrait s'adresser à:

Registrar's Office, Ontario Department of Education
44 Eglinton Avenue West, Toronto, Ontario

2— Compétence orale dans le français ainsi que l'anglais.

ECHELLE DE TRAITEMENTS

sera basée et sur les qualités acquises et sur l'expérience antérieure, s'étalant d'un minimum de $3,300 à un maximum de $10,200. Expérience antérieure dûment attestée sera payée. Augmentation annuelle de salaire - $300.
Les avantages du système scolaire de Toronto sont:

congé cumulatif de convalescence
pension de retraite
assurance-vie groupe
assurance-santé
congé sabbatique
congé pour la maternité

Une interview personnelle sera exigée. Pour tous renseignements supplémentaires ainsi que pour toute requête de formule de demande d'emploi indiquant l'expérience, les qualités, et le nom de l'inspecteur actuel, prière de vous adresser à:

**The Superintendent of Public Schools,
155 College Street,
Toronto 2B, Ontario**

REGINALD IAN PARKER

AVIS est donné que "REGINALD IAN PARKER, préposé aux comptes, de Ville Mont-Royal et district de Montréal, s'adressera à la Législature de la province de Québec, à la présente session ou celle qui suivra, pour une loi changeant ses nom et prénom de REGINALD IAN PARKER à RIP IAN GAUTHIER, à toutes fins légales.
Montréal, 27 décembre 1963.
Jean CREPEAU,
proc. du requérant.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que Jacques deLigny Rainville, domicilié dans la Ville de Baie d'Urfé, district de Montréal, Province de Québec, époux de Dame Barbara Mary Burke, s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa présente ou à sa prochaine session pour demander d'adopter une Loi, lui permettant d'adopter légalement les enfants Robert et Mary Pollin.
Montréal, le 16 janvier 1964.
Chisholm, Smith, Davis, Anglin, Laing, Weldon & Courtois,
Proc. du pétitionnaire.

AVIS LEGAL

DISTRICT DE MONTREAL
PROVINCE DE QUEBEC
CANADA

COUR SUPÉRIEURE

Dans l'affaire de la faillite de: —

KEN-DALE CO. LTD., un corps politique et incorporé, dûment incorporé en vertu de la loi et ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans la cité et le district de Montréal, Province de Québec.

DEBITEUR

AVIS AUX CREANCIERS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE

AVIS, est par les présentes donné, que KEN-DALE CO. LTD., de la cité et le district de Montréal, Province de Québec, a assigné le 17è jour de janvier, 1964, que la première assemblée des créanciers sera tenue le 7e jour de février, 1964, à neuf heures quarante cinq de la matinée, au bureau du Receveur Officiel, Victor Martineau, Cour Supérieure, 155 est, rue Notre-Dame.
Daté à Montréal, ce 22e jour de janvier, 1964.
S.B. Freed, C.A.
Syndic de faillite

BUREAU: —
S.B. FREED, C.A.
Syndic et liquidateur
901 rue Bleury,
Suite 312
Montréal, Québec
Tél.: 866-2935

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat exécuté le 2 janvier, 1964, en vertu des clauses auxquelles toutes les dettes actuelles et futures appartenant à SAFETY FIRST PRODUCTS INC. — LES PRODUITS "SAFETY FIRST" INC. ont été vendues à INTERNATIONAL FACTORS CORPORATION, a été enregistré le 21 janvier, 1964, au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1722779.
BRODIE & POLISUK
avocats
Montréal, janvier 21, 1964

CANDA
PROVINCE de QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 624 952

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, corps politique et incorporé ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les Cité et District de Montréal,
demanderesse,
vs
GEORGES ROGERS, de Ste-Rose, district de Montréal,
défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur GEORGE ROGERS de comparaître d'ici un mois.
Montréal, 21 janvier 1964.
Raymond PILON,
député-protonotaire.
GASTON GAUTHIER,
Avocat,
221 ouest, rue St-Juacques
Montréal
Proc. de la demanderesse.

VENTES PAR LE SHERIF

AVIS PUBLIC, est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous - mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tels que mentionnés plus bas.

No 590 640
ROGER SEDILLOT,
demandeur,
vs
JOSEPH PHILION et al.,
défendeurs.

Comme appartenant audit défendeur Joseph Philion.

1° Un emplacement sis et situé à Laprairie, comté de Laprairie, connu et désigné comme faisant partie des lots numéro cent quatre-vingt-huit (No 188, P. 308) au cadastre officiel du village de Laprairie et trois cent huit au cadastre officiel de la paroisse de Laprairie ; contenant soixante pieds de largeur sur deux cents pieds de profondeur mesure anglaise et plus ou moins ; tenant en front au sud-ouest, au chemin St-Jean, en arrière au nord-est, à partir du lot numéro trois cent huit (No 308) du cadastre officiel de la paroisse de Laprairie (propriété d'Aderigne Gervais ou représentants), d'un côté, au nord-ouest à partir des lots numéros cent quatre-vingt-huit (No 188) du cadastre officiel du village de Laprairie et trois cent huit (308) du cadastre officiel de la paroisse de Laprairie (propriété d'Herménégilde Sicotte ou représentants) et d'autre côté, au sud-est, à partir des lots numéro cent quatre-vingt-huit (No 188) du cadastre officiel du village de Laprairie et trois cent-huit (308) du cadastre officiel de la paroisse de Laprairie (propriété d'Herménégilde Sicotte ou représentants)

Avec maison en brique à un étage au dessus du rez-de-chaussée et un logis, plus un garage, circonstances et dépendances, non-compris dans la présente vente un petit garage situé à l'arrière appartenant à Hervé Faille.

La présente vente comprend aussi tout ce que est attaché au dit emplacement et aux dites bâtisses et tout ce qui est considéré comme "immeuble" suivant la loi par nature ou par destination ou par l'objet auquel il s'attache par perpétuelle demeure ou incorporé.

2° Un emplacement situé en la ville de Laprairie et composé :

a) de partie du lot numéro cent quatre-vingt-huit (P. 188) au cadastre officiel du village de Laprairie et partie du lot trois cent huit (P. 308) au cadastre officiel de la paroisse de Laprairie ; contenant trente-cinq pieds de largeur par cent pieds de profondeur, mesure française et plus ou moins bornée en front par le Blvd Taschereau et le Blvd Edouard VII en profondeur et du côté nord par le résidu de la même terre dont il a été attaché et du côté sud par le terrain de Dame A. Lacoste ou représentants.

b) Un morceau de terrain situé au même lieu, contenant vingt-cinq pieds de front sur quinze pieds de profondeur connu et désigné comme faisant partie du lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent huit (308, P. 2) au cadastre officiel de la paroisse de Laprairie; borné en front par cette partie non subdivisée du même lot numéro 308 plus haut décrite, en profondeur et d'un côté au nord par le résidu du dit lot numéro trois cent huit (308, P. 2) appartenant à Henri Dancose ou représentants et de l'autre côté, au sud, par une autre partie non subdivisée du lot numéro trois cent huit (308) appartenant à Dame A. Lacoste ou représentants.

Avec toutes bâtisses dessus érigées.

Ainsi que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble; et plus spécialement celles créées par acte enregistré sous le numéro 28644.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Laprairie, en la ville de Laprairie, le TREIZIEME jour du mois de FEVRIER 1964, à ONZE heures du matin.

No 501 324
A - 1 ELECTRIC INC.,
demanderesse
vs
LOUIS P. COSSETTE INC.,
défenderesse.

a) "Un immeuble situé en la ville de Roxboro, connu et désigné comme étant la subdivision numéro treize du lot originaire numéro 294 (294-13) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève.

Avec bâtisse en voie de construction portant le numéro 72, 17e Avenue, sud en la ville de Roxboro."

b) Un immeuble situé en la ville de Roxboro, connu et désigné comme étant la subdivision numéro cinq du lot originaire numéro 294 (294-5) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève.

Avec bâtisses en voie de construction portant le numéro 79, 18e Avenue, sud, en la ville de Roxboro.

c) Un immeuble situé en la ville de Roxboro, connu et désigné comme étant la subdivision numéro un du lot originaire numéro 294 (294-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève.

Avec bâtisse en voie de construction portant le numéro 71, 18e Avenue, sud, en la ville de Roxboro.

d) Un immeuble situé en la ville de Roxboro, connu et désigné comme étant la subdivision numéro trois du lot originaire numéro 294 (294-3) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève.

Avec bâtisse en voie de construction portant le numéro 75, 18e Avenue, sud, en la ville de Roxboro.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATORZIEME jour du mois de FEVRIER 1964, à DIX heures du matin.

No 709 043
CITE DE CHOMEDEY,
demanderesse,
vs
MAPLE LEAF HEIGHTS INC.,
défenderesse.

"Le lot originaire 540 au complet de la paroisse de St-Martin, qui a une superficie de 18.75 arpents faisant front sur le boulevard Cléroux, à Chomedey."

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de St-Martin, en la cité de Chomedey, le QUATORZIEME jour du mois de FEVRIER 1964, à ONZE heures du matin.
Bureau du Shérif,
Montréal, le 23 janvier 1964

Le Shérif,
L.-P. CAISSE, C.R.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571(d) du code civil, que CORBETT-COWLEY LIMITED (2738 Dundas St. West, Toronto, Ont.) dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 14ième jour de janvier 1964, et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal, le 23ième jour de janvier 1964, sous le numéro 1723336.
Ce 23ième jour de janvier 1964.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Province de Québec. District de Montréal. No 575-504. COUR SUPERIEURE. VAL ROYAL BUILDING MATERIALS LIMITED, demanderesse, vs RAYMOND MARCEL & GILLES BRODEUR & ROLAND GOULET, défendeurs. Le 4 février 1964, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur Roland Goulet au No 8402 rue Du Buisson en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur Roland Goulet saisis en cette cause, consistant en : 1 T.V. RCA Victor et meubles de ménage. Conditions : ARGENT COMPTANT. REAL MONGEAU, H.C.S. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. No 624-841. COUR SUPERIEURE. APPARTEMENTS DEAUVILLE, demandeur, vs NOEL PAIEMENT, défendeur et LETO CONSTRUCTION LTD, mis-en-cause. Le 3 février 1964, à 12 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 5280 11e avenue, app. 7 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : T.V. et meubles de ménage. Conditions : ARGENT COMPTANT. JEAN GUY DION, H.C.S. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. No 741-369. COUR DE MAGISTRAT. J. PASCAL HARDWARE CO. LTD, demanderesse, vs OVIDE BRISEBOIS, défendeur. Le 5 février 1964, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 473 de avenue en la cité de Verdun, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : T.V. Sylvania et meubles de ménage. Conditions : ARGENT COMPTANT. A. SELINGER, H.C.S. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. No 740-340. COUR DE MAGISTRAT. IMPERIAL OIL LIMITED, demanderesse, vs PATRICK MONGRAIN, défendeur. Le 4 février 1964, à 12 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 7930, 21ème avenue en la cité St-Michel, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : T.V. RCA et meubles de ménage. Conditions : ARGENT COMPTANT. A. SELINGER, H.C.S. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. No 736-880. COUR DE MAGISTRAT. ATLAS ASPHALT CO. LTD., demanderesse, vs DAME YOLANDE DUBOIS, défenderesse. Le 5 février 1964, à 2 heures de l'après-midi au domicile de la défenderesse au No 486 rue Lethbridge à Mount Royal et District de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en : 1 stéréo Hi-Fi, modèle de cabinet, de marque Seabreeze et acc., et meubles de ménage, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. MORRIS GOLDBERG, H.C.S. VI. 2-9192. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. No 610-947 — PATRICIA SILK WEAR INC. demanderesse vs CHRISTOS MASCOULIS, défendeur. Le 3 février 1964, à 1 heure de l'après-midi à la place d'affaires du défendeur au No 5 rue Mt. Royal Est en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 cabinet pour filière 4 sections, 1 caisse enregistreuse, 1 air compresseur et acc. etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERALD H. GORNITSKY, H.C.S. VI. 2-9192. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPERIEURE, No 600-704 — MARCEL MATTE "MATTE FURNITURE POLISHING REG'D" demandeur vs LEONARD J. McNICOLL, défendeur. Le 5 février 1964, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 9 rue Harrow Place en la cité de Beaconsfield district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque RCA Victor et acc., et meubles de ménage, balayeuse électrique, téléviseur, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN. 1-5473. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPERIEURE, No 623-008 — IRENE GRENIER, demandeur vs ANDRE BELIVEAU, défendeur. Le 4 février 1964, à 3 heures de l'après-midi au lieu d'entrepot des effets saisis du défendeur au No 4 rue Notre-Dame Est Ch 502, en la cité de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause: au No 7166 rue Musset à Montréal, consistant en: téléviseur, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. G. MEUNIER, H.C.S. UN. 1-2722, Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPERIEURE, No 601-476 — LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MTL, demanderesse vs MARC TARDIF, défendeur. Le 3 février 1964, à midi au domicile du défendeur au No 6965 rue Drolet, Apt. 404, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: Tourne-disque, meubles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. E. MENARD, H.C.S. UN. 1-5473, Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 732-992 — PAUL DUMONTIER, demandeur vs ROLAND ROBERGE, défendeur. Le février 1964, à midi et demi au domicile du défendeur au No 2423 rue Louis Veuillot en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: Téléviseur, meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. J. POITEVIN, H.C.S. UN. 1-5473. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 718-892 — CHAMPLAIN GAS APPLIANCES INC., demanderesse, vs JAMES SHIELDS, défendeur. Le 4 février 1964, à 2 heures 30 de l'après-midi au domicile du défendeur au No 5631 Berling Ave en la cité de Verdun, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: Téléviseur, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN. 1-5473. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 732-261 — CHAMPLAIN GAS APPLIANCES INC., demandeur vs ANDRE SIROIS, défendeur. Le 3 février 1964, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 3892 rue Berri en la cité de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: Téléviseur, radio, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERMAIN ROSE, H.C.S. UN. 1-5473. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 721-172 — J. SONNOW, demandeur vs RAPHAEL MARSILLO, défendeur. Le 4 février 1964, à midi au domicile du défendeur au No 3340 rue St-Zotique, en la cité de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: Téléviseur, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERMAIN ROSE, HCS, UN. 1-5473, Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 691-740 — GILLES SYLVESTRE, demandeur vs EDMOND JEAN, défendeur. Le 3 février 1964, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 11464 rue Lemoureux en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: Téléviston, meubles d ménag, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. P.E. LINTEAU, H.C.S. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPERIEURE, No 504-366 — HOPITAL MAISONNEUVE, demanderesse vs FLORENT DESBIENS, défendeur. Le 3 février 1964, à midi au domicile du défendeur au No 4140 rue 41ième, apt 3, en la cité de St-Michel, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: téléviseur, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. P. E. LINTEAU, H.C.S. UN. 1-5473. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 740-534 — COKE TOLEDO MOTORS LTD, demanderesse vs BENOIT PAQUET "BENOIT PAQUET ENRG", défendeur. Le 4 février 1964, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 1816 rue Lepailleur, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: Téléviseur, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. V. DIODATI, H.C.S. VI. 9-7842, Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 701-359 — ROGER GAGNON, demandeur vs ALBERT LABELLE, défendeur. Le 5 février 1964, à 1 heure 30 de l'après-midi au domicile du défendeur au No 3311 rue Rochon en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: Téléviseur, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN. 1-5473, Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 624-766 — WALTER WEXLER (WAL-MIR & COMPANY) demanderesse vs ISABEL JANICE McLURE (WIG CREATIONS OF CANADA) défenderesse. Le 3 février 1964, à 3 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 5262 rue Queen Mary Road, suite 2 en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 clavigraphe de marque Underwood 1 téléviseur de marque Sylvania et acc., 1 mirroir etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PERRY GURALNICK, H.C.S. VI 2-9192. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 519-205 — W. LUSIGNAN, demandeur, vs RENE DAIGNEAULT, défendeur. Le 4 février 1964, à 10 heures de l'avant-midi au domicile et à la place d'affaires du défendeur au No 4833 rue Ethel en la cité de Verdun et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse de Laval, 1 réfrigérateur 2 portes 1 téléviseur de marque Admiral et acc. etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PERRY GURALNICK, H.C.S., VI 2-9192. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPERIEURE, No 598-315 — SORGO ENTERPRISES INC., demanderesse, vs ALBERT MARCIL, défendeur. Le 3 février 1964, à 3 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 4116 rue Colonial en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 comb. téléviseur-radio et phono de marque Marconi et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERALD H. GORNITSKY, H.C.S., VI 2-9192. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 726-572 — STANLEY DRIVE YOURSELF INC., demanderesse, vs JEAN FONTAINE, défendeur. Le 3 février 1964 à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 6885, 35e ave., app. 1 en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque RCA Victor et acc., et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. IRVING FRUITMAN, H.C.S. VI 2-9192. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 602-496 — LEWIS PERZOW (SURF-CO. REG'D demandeur, vs HERBERT WENZEL, défendeur. Le 5 février 1964, à 3 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 4750 rue Plamondon, app. 16, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque RCA Victor et acc. et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERALD H. GORNITSKY, H.C.S. VI 2-9192. Montréla, 24 janvier 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 432-278 — FRED F. ESLER LIMITED, demanderesse, vs ARTHUR BROWN, défendeur. Le 3 février 1964, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 694 rue Alepin en la cité de LaSalle et District de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque RCA Victor et acc. et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PERRY GURALNICK, H.C.S. VI 2-9192. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 607-143 — W.H. McALLISTER, demandeur, vs GEORGE B. DIAMOND défendeur. Le 3 février 1964, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 214 rue Egan en la cité de Verdun et District de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque RCA Victor et acc., et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PERRY GURALNICK, H.C.S., VI 2-9192. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 625-565 — ALICE BRAULT & JEANNE BRAULT, demandeurs, vs ARMAND LEFEBVRE, défendeur. Le 3 février 1964, à 2 heures 30 de l'après-midi au domicile du défendeur au No 165 10e Ave, en la cité de Lachine et District de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur et acc. et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PERRY GURALNICK, H.C.S., VI 2-9192. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec, District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 713-699 — FIDELITY COLLECTION CO. LTD, demanderesse vs EVARISTE CARON, défendeur. Le 4 février 1964, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 3028 rue Jolicoeur en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : TV et meubles de ménage. Conditions : ARGENT COMPTANT. J. P. LAUZON, H.C.S. VI. 9-2636. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 626-080 — DONAT BERTHELET, demandeur vs ROLAND LEMIEUX (Léo Bar-B-Q Enrg.) défendeur. Le 4 février 1964, à 2 heures de l'après-midi à la place d'affaires du défendeur au No 8627 rue St-Laurent en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse, acc. de bureau et de restaurant. Conditions : ARGENT COMPTANT. ROMEO OUIMET, H.C.S. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPERIEURE, No 622-018 — MICHEL TAMELIN, demandeur vs CHARLES LAFONTAINE, défendeur. Le 4 février 1964, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 5601 rue Epinettes en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : meubles de ménage. Conditions : ARGENT COMPTANT. ROMEO OUIMET, H.C.S. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Terrebonne. COUR DE MAGISTRAT No 33-335 — P.-EMILE COUSINEAU, demandeur vs ANDRE OUELLETTE, défendeur. Le 3ième jour de février 1964 à 10 heures de l'avant-midi au domicile du dit défendeur, au 2457 rue St-Zotique est, Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en : un téléviseur Traveler, un stéréo cabinet Philipps, articles de ménage, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. PAUL-EMILE BELANGER, H.C.S. 627-4586. Laval-Ouest, le 23 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 877-826 — FIDELITY COLLECTION CO. LTD, demanderesse vs JEAN-PAUL MORIN, défendeur. Le 4 février 1964, à 3 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 1107 rue Cartier en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effttes d udéfendeur saisis en cette cause, consistant en : meubles de ménage. Conditions : ARGENT COMPTANT. J. P. LAUZON, H.C.S. VI. 9-2636. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR DE CIRCUIT, No 237-213 — QUEBEC CREDIT & ACCEPTANCE CORP'N, demanderesse vs MARCEL POMINVILLE, défendeur. Le 4 février 1964, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 8164 rue Berri en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : T. V. Firestone et meubles de ménage. Conditions : ARGENT COMPTANT. J. P. LAUZON, H.C.S. VI. 9-2636. Montréal, 24 janxier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 736-610 — FIDELITY COLLECTION CO. LTD, demanderesse vs FERNAND LAPIERRE, défendeur. Le 4 février 1964, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 4875 rue Chabot en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : T.V. G. E. et meubles de ménage. Conditions : ARGENT COMPTANT. J. P. LAUZON, H.C.S. VI. 9-2636. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 726-896 — FIDELITY COLLECTION CO. LTD, demanderesse vs HORACE MATTE, défendeur. Le 4 février 1964, à 3 heures de l'après-midi au lieu d'entreposage du gardien au No 108 rue Laurier Ouest en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : T.V. Admiral et meubles de ménage. Conditions : ARGENT COMPTANT. J. P. LAUZON, H.C.S. VI. 9-2636. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 711-761 — Me BERNARD C. FOREST et Me GUY LACOSTE, demandeurs vs JOHN LASORSA, défendeur. Le 3 février 1964, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 3385 rue Allard en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : 1 télévision Fleetwood, 1 set de salon, meubles de ménages, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. R. CLOUETTE, H.C.S. UN. 7-5375. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 740-592 — FIDELITY COLLECTION CO. LTD, demanderesse vs BARTOLOMIO CIAVARELLA, défendeur. Le 4 février 1964, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 7979 rue Chabot, app. 5 en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : T.V. Fleetwood et meubles de ménage. Conditions : ARGENT COMPTANT. J. P. LAUZON, H.C.S. VI. 9-2636. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Beauharnois. COUR DE MAGISTRAT, No 15-263 — SANGUINET OIL PRODUCTS LTD, demanderesse, vs HANS FAUST, défendeur. Le 4 février 1964, à 1 heure de l'après-miid au domicile du défendeur au No 812 rue Jean-Talon Ouest en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : TV Westinghouse et meubles de ménage. Conditions : ARGENT COMPTANT. J. P. LAUZON, H.C.S. VI. 9-2636. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 737-562 — Dr YVON RONDEAU, demandeur vs DAME DENIS BRISSON, défendeur. Le 5 février 1964, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 5199 rue Berri en la cité et district de Montraél seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : TV RCA et meubles de ménage. Conditions : ARGENT COMPTANT. A. SELINGER, H.C.S. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Terrebonne. COUR DE MAGISTRAT, No 33-333 — GUY PION, demandeur vs HENRI PION, défendeur. Le 5 février 1964, à 12 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 8253 rue Foucher en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : TV Edison et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN- GUY DION, H.C.S. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 731-575 — SOUTHERN CANADA POWER CO. LTD, demanderesse vs HENRI WALTERS, défendeur. Le 4 février 1964, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 2027 rue Favard, app. 2 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : T.V. Admiral et meubles de ménage. Conditions : ARGENT COMPTANT. JEAN-GUY DION, H.C.S. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 716-609 — CORPORATION DE GAZ NATUREL DU QUEBEC, demanderesse vs HERVE DESROCHES, défendeur. Le 3 janvier 1964, à 10h.30 de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 931 rue Cartier en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et efets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : TV et meubles de ménage. Conditions : ARGENT COMPTANT. JEAN-GUY DION, H.C.S. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 731-083 — CORPORATION DE GAZ NATUREL DU QUEBEC, demanderesse vs JOSE DE LIMA, défendeur. Le 5 février 1964, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No 3942 rue De Bullion en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : TV Dumont et meubles de ménage. Conditions : ARGENT COMPTANT. JEAN- GUY DION, H.C.S. Mntréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 719-313 — B. KAHN, demandeur vs JOHN OWCHARD, défendeur. Le 4 février 1964, à midi au domicile du défendeur au No 246 rue Bourgeois, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause consistant en: Téléviseur, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN. 1-5473, Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 716-475 — PROVOST AUTO ELECTRIC, demanderesse vs ANTONI HIOTIS, défendeur. Le 3 février 1964, à 2 heures 30 de l'après-midi au domicile du défendeur au No 625 rue Liège Ouest, Apt. 10, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: Téléviseur, radios, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERMAIN ROSE, H.C.S. UN. 1-5473. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 717-739 — L'EQUITABLE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES, demanderesse vs ROBERT LESSON, défendeur. Le 5 février 1964, à midi au domicile du défendeur au No 2200 rue Des Carrières, Apt 2, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: Téléviseur, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERMAIN ROSE, H.C.S. UN. 1-5473, Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 703-729 — RELIABLE UPHOLSTERING CO. LTD., demanderesse, vs GERALD ROBIDOUX, défendeur. Le 5 février 1964, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 1681 rue Wellington en la cité et District de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur de marque Westinghouse et acc, et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PERRY GURALNICK, H.C.S., VI 2-9192. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 593-807 — CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE, demanderesse, vs ANTONIO LIBERATORE, défendeur. Le 3 février 1964, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No 3687 rue Ontario Est, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse de marque Regina, 3 machines à coudre de marque Majestic avec tables et moteurs, 4 mirroirs, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. IRVING FRUITMAN, H.C.S. VI 2-9192. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPERIEURE, No 690-554 — AGENCE DE COLLECTION GAGNON LTEE, demanderesse vs HARMEL ROUSSEAU, défendeur. Le 5 février 1964, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 4447 rue Breboeuf, en la cité et district de Montréal seront vendus par pautorité de justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: Téléviseur, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERMAIN ROSE, H.C.S. UN. 1-5473. Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 668-054 — JEAN - MAURICE CHARBONNEAU, demandeur vs FRANK CARPINELLI, défendeur. Le 4 février 1964, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 7631 rue Chambord en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: Téléviseur, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERMAIN ROSE, H.C.S. UN. 1-5473, Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec. District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 668-223 — THE T. EATON CO. LIMITED OF MONTREAL, demanderesse vs MRS. JOAN E. THERIAULT & VIR. défendeur. Le 3 février 1964, à 10 heures de l'avant-midi au domicile de la demanderesse au No 4225 Avenue Marcil en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: Piona, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. V. DIODATI. H.C.S. VI. 9-7842, Montréal, 24 janvier 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 740-735 — THE T. EATON CO. LIMITED OF MONTREAL, demanderesse vs MRS. SYBIL SHAICOVITCH & VIR, défendeurs. Le 3 février 1964, à midi au domicile de la défenderesse au No 5609 Avenue Pinedale, en la cité de Côte St-Luc, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: Piano, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. VINCENT DIODATI, H.C.S, VI. 9-7842, Montréal, 24 janvier 1964.

**Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 626-842 — HEDALNOR REALTY CORP., demanderesse, vs WILLIAM CHAPMAN, défendeur. Le 3 février 1964, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur

Agitation en Afrique orientale et centrale

Tueries au Ruanda, calme incertain en Ouganda, envoi de renforts britanniques au Kenya, inquiétude au Congo ex-Belge, tension chronique au Soudan : le vent d'agitation qui s'est levé le 12 janvier sur Zanzibar pour saisir quelques jours plus tard l'ensemble de l'Afrique équatoriale s'étend peu à peu vers le centre et le nord du continent africain.

C'était hier, du Ruanda, que parvenaient les nouvelles les plus alarmantes: les massacres de représaille opérés par les tribus Hutus parmi les Tutsis faisant suite aux raids terroristes d'éléments tutsis rebelles auraient fait disparaître près de 0.7 p.c. de la population ruandaise, soit 16 à 18,000 personnes. Des récits d'atrocités continuent de parvenir à Usumbura, capitale de Burundi, voisin immédiat du Ruanda, où, comme en Ouganda, affluent les réfugiés tutsis. On parle de charniers et de familles entières exterminées. Mais l'ambassade du Ruanda à Léopoldville qualifie ces rumeurs de "sans fondements".

Au Tanganyika et en Ouganda, le calme paraît rétabli après les mutineries qui ont abouti, dans le premier de ces pays, à l'expulsion des officiers blancs. Le gouvernement ougandais a cependant demandé à Londres d'envoyer des renforts, demande à laquelle le gouvernement britannique a accédé. On craint maintenant que l'agitation ne gagne le Kenya, la seule des quatre anciennes colonies britanniques d'Afrique orientale demeurée calme jusqu'à présent. M. Duncan Sandys lui-même, ministre du Commonwealth, a fait part de cette inquiétude à la Chambre des communes hier après-midi, en même temps qu'il annonçait l'envoi de renforts militaires à Nairobi — un commando de la marine britannique comprenant 680 officiers, sous-officiers et soldats a quitté hier soir l'Angleterre pour le Kenya. Celui-ci est en effet menacé de façon endémique par l'irrédentisme tribal devant la suprématie des 2 grandes tribus des Luo et des Kikouyous.

De l'est, le vent de révolte africaine souffle maintenant vers l'ouest : l'assassinat mercredi de trois religieux belges non loin de Kikwit, chef-lieu de la province du Kwilu à l'est de Léopoldville, a jeté pleine lumière sur la vague de terrorisme qui sévit en fait depuis deux mois dans cette province. L'inquiétude règne dans les milieux catholiques missionnaires de la capitale congolaise, où l'on est encore sans nouvelles d'une quinzaine de missions. Les raids de terroristes que dirige Pierre Mulèle, ancien ministre de Lumumba et partisan de l'ex-vice-président Antoine Gizenga, ne visent d'ailleurs pas que les catholiques : il semble que les bâtiments de la "Congo Inland Mission" américaine aient été également incendiés sans que l'on ait toutefois à déplorer de pertes de vies humaines.

C'est peut être au Soudan, à des milliers de kilomètres au nord du minuscule sultanat de Zanzibar, que se bouclera la boucle des convulsions africaines. Au Soudan comme à Zanzibar, en effet, règne une tension chronique entre Arabes et Noirs. Depuis l'indépendance de l'ancien Soudan anglo-égyptien, le pouvoir central, d'inspiration arabe, s'efforce d'asseoir son autorité, dans les trois provinces soudanaises — Bahr El Gazal, Upper Nile et Equatoria — sur les Noirs bantous christianisés par la mission des Frères Verone. De chronique, la lutte pourrait facilement devenir aiguë.

L'Afrique a la fièvre

par Jean-Marc LÉGER

Faut-il voir dans les troubles qui secouent depuis une quinzaine une grande partie de l'Afrique orientale ex-britannique, de même que dans les massacres du Ruanda et dans la reprise de l'agitation au Congo-Léopoldville "l'ombre sinistre de Moscou" ? ou de Pékin ? L'invocation perpétuelle du "complot communiste" comme explication de chaque crise politique, de chaque coup d'Etat, de chaque mutinerie, — là surtout où ces événements mettent en cause une forme de présence ou d'influence occidentale — est décidemment trop facile et trop simpliste.

Que le bloc communiste (comme les grands pays occidentaux d'ailleurs) s'intéresse de près à l'évolution politique des pays du tier-monde, qu'il s'efforce de les gagner à ses thèses et de transformer la neutralité officielle en une sympathie avouée à son endroit, c'est évident.

De même est-il certain que des hommes politiques ou des syndicalistes au retour de Prague, de Moscou ou de Pékin servent, parfois inconsciemment, d'instruments à l'exécution des desseins du bloc communiste. La fragilité de plusieurs régimes, la faiblesse du sens national et du sens de l'Etat, une situation éminemment fluide font d'ailleurs d'une grande partie de l'Afrique noire un terrain favorable à l'intervention étrangère.

Mais cette immixion de certains gouvernements communistes ne peut être que l'une des causes secondes des bouleversements dont nous sommes les témoins. Et elle ne suffit pas à rendre compte d'une agitation qui, depuis environ un an (sans compter le cas particulier du Congo-Léopoldville), balaie l'Afrique noire de Dakar à Kampala, de Dar-es-Salam à Porto-Novo et Lomé.

REVOLUTION INEVITABLE

Alors que de 1957 à 1962, vingt-cinq Etats africains accédaient à l'indépendance dans la paix (à l'exception du Congo-Léopoldville et de l'Algérie), avec une relative facilité, dans un climat de cordialité — le plus souvent — avec l'ex-métropole et paraissaient promis à la stabilité, on se réjouissait, on applaudissait, on se félicitait de ce que la plus grande partie de l'Afrique ait fait l'économie d'une révolution. Cette impression devait durer deux à trois ans, le temps de l'euphorie consécutive à une indépendance dont les masses attendaient souvent beaucoup.

On n'avait apparemment pas pensé qu'il n'est guère facile de faire "l'économie d'une révolution" et que l'indépendance

(suite à la page 16)

Armée attaquée

NAIROBI — Un peloton de fusiliers kenyans stationné à Dadaab, dans le district de Garissa, dans le nord-ouest du Kenya, a été attaqué hier par une cinquantaine de shiftas venus de Somalie, a déclaré un porte-parole officiel à Nairobi.

Le chef des assaillants, un ex-caporal de l'armée du Kenya, a été tué. Trois de ses hommes auraient également été tués et plusieurs blessés. On ne signale aucune victime du côté militaire.

Au Congo

Deux hélicoptères de l'ONU basés à Léopoldville ont réussi à évacuer sept adultes et deux enfants de la mission protestante américaine de Kandale, ainsi que trois soeurs d'une mission catholique dans la province de Kwilu, où le terrorisme a fait des victimes ces jours derniers parmi les missionnaires, annonce le secrétariat de l'ONU.

L'opération a été effectuée dans la matinée d'hier.

Les relations diplomatiques entre Paris et Pékin seront établies lundi ou mardi

PARIS. — On s'attend que la France annonce officiellement sa décision de reconnaître le régime de Pékin, lundi ou mardi prochain, avant la conférence de presse que le général de Gaulle doit tenir le 31 janvier, a-t-on déclaré hier à Paris, de source généralement bien informée.

On ne sait encore cependant si la déclaration officielle mentionnera le nom du premier ambassadeur de France à Pékin ou si les deux pays se contenteront d'échanger des chargés d'affaires au cours d'une période transitoire.

La protestation formulée par Formose contre l'intention prêtée à la France de reconnaître Pékin n'a pas été encore officiellement remise au ministère français des affaires étrangères, a-t-on révélé au Quai d'Orsay.

On apprend cependant que le gouvernement français ne serait pas surpris si Taiwan décidait de rompre ses relations diplomatiques avec Paris une fois la reconnaissance de Pékin devenue un fait accompli.

On ne considère pas qu'une telle décision de la part de Taiwan, quoique certainement déplorée à Paris, entraîne en pratique des conséquences très sérieuses pour la France.

La rupture des relations diplomatiques entre Paris et Taiwan aurait pour conséquence mineure de permettre aux diplomates nommés par Pékin à Paris d'emménager dans les locaux de l'ambassade de Chine, actuellement occupés par les représentants de Taiwan.

D'autre part, on apprend à Paris de source diplomatique, que les gouvernements belge, néerlandais et italien ont fait savoir à Paris qu'ils ne considèrent pas que le gouvernement français ait pris suffisamment en considération la solidarité désirable entre les membres du Marché commun, au moment où il prit la décision de reconnaître Pékin.

De telles remarques se justifient assez difficilement, notamment quand elles émanent des Pays-Bas qui ont reconnu Pékin il y a 15 ans, estime-t-on à Paris dans les milieux proches du gouvernement.

En ce qui concerne la Belgique, on estime à Paris qu'il faut tenir compte de ce que l'on considère comme une hostilité systématique de M. Paul-Henri Spaak, ministre belge des affaires étrangères, vis-à-vis du général de Gaulle.

La presse belge a déjà souligné que M. Spaak, en critiquant les intentions françaises de reconnaître le régime de Pékin, est en contradiction avec l'attitude du parti socialiste, dont il est membre, fait-on remarquer à Paris.

M. Robert Guillain, spécialiste des problèmes d'Extrême-Orient du journal "Le Monde", écrit aujourd'hui que si la Chine n'a pas insisté pour que la France rompe ses relations diplomatiques avec Taiwan avant que n'ait lieu un échange d'ambassadeurs entre Paris et Pékin, il n'est pas impossible qu'elle réclame une telle mesure une fois les deux ambassadeurs installés.

D'un autre côté, ajoute M. Guillain, Paris et Pékin n'auraient pas à envisager ce problème si Taiwan prenait de son propre chef la décision de rompre les relations diplomatiques avec Paris.

LONDRES —Le Portugal s'achemine lentement mais sûrement vers la reconnaissance de la république populaire de Chine, affirme le 'Financial Time'.

"Il semble qu'il y ait trois raisons principales qui poussent les Portugais à suivre l'exemple de la France et à reconnaître le régime de Pékin," ajoute le journal financier qui écrit:

"La reconnaissance de Pékin pourrait constituer une revanche pour la prise de Goa, par les Indiens, le Portugal pourrait aussi espérer obtenir des assurances sur le sort de leur territoire chinois de Macao, enfin ce serait un acte de défi envers les Etats-Unis qui ne sont pas d'accord avec le Portugal en ce qui concerne les questions africaines."

"Je ne suis pas d'accord avec le gouvernement français sur la reconnaissance du gouvernement de la Chine communiste : c'est peut-être l'intérêt de la France, mais ce n'est pas le nôtre, a déclaré hier soir, au cours d'une conférence de presse M. Philibert Tsiranana, président de la république malgache, qui a exprimé la crainte que cette décision ne facilite une infiltration politique de la Chine dans son pays.

Le chef de l'Etat malgache a, d'autre part, exprimé l'inquiétude que lui causent les événements d'Afrique orientale, résultat à ses yeux, de l'influence soviétique, et qui justifient une aide accrue de la France dans le domaine militaire.

"Nous, Malgaches, a-t-il dit, nous souhaitons que la France nous donne des moyens un peu plus puissants pour défendre notre pays. Il faut aussi que l'armée française, en plus de la nôtre, soit dotée de moyens plus puissants car si nous acceptons sa présence sur notre sol, c'est pour qu'elle nous défende. Si elle n'est là que pour la forme nous ne l'acceptons pas".

Visite officielle du roi du Laos à Paris fin avril

VIENTIANE — "La France et le Laos sont liés par une vieille amitié. La culture française est fortement établie au Laos où tout l'enseignement se fait en français. C'est pourquoi, répondant à l'invitation du général de Gaulle, le roi Savang Vatthana se rendra en France du 28 au 30 avril prochain" a déclaré à la presse le premier ministre laotien M. Souvanna Phouma.

Le premier ministre a également annoncé qu'il accompagnerait le roi Savang Vatthana dans son voyage au cours duquel, a-t-il indiqué "nous espérons examiner avec le gouvernement français plusieurs problèmes intéressant nos deux pays".

Paris-Moscou: nouvel accord commercial

MOSCOU. — Les bases d'un nouvel accord commercial franco - soviétique ont été abordées au cours d'un premier entretien que M. Giscard D'Estaing, ministre français des finances, a eu, hier avec M. Nicolas Patolitchev, ministre soviétique du commerce extérieur, apprend-on de bonne source.

Dans l'entourage de M. Giscard D'Estaing, on a recueilli l'impression que les Soviétiques étaient très désireux de rétablir l'équilibre dans les échanges commerciaux entre les deux pays. Ces échanges sont, actuellement, régies par un accord triennal signé en 1963. Le commerce franco-soviétique porte sur un chiffre de 500 millions de francs par an dans chaque sens. Cependant, un déficit de près de 300 millions de francs dans la balance française par rapport à l'URSS a été enregistré pour les onze premiers mois de 1963, à la suite, d'une part, d'un accroissement des achats français, et d'autre part, du fait que l'URSS n'a pas passé certaines commandes prévues en France.

L'URSS parait souhaiter la conclusion d'un nouvel accord de cinq ans, partant du début de 1965, et ce point de vue ne parait pas devoir soulever d'objections majeures du côté français. La France pourrait développer ses achats de produits pétroliers et de charbon en URSS. De son côté, l'Union soviétique pourrait acheter davantage de biens d'équipement en France. Les interlocuteurs soviétiques du ministre français auraient souligné qu'ils se fourniraient, naturellement, de préférence auprès des pays leur offrant les conditions de paiement les plus favorables.

Au cours de l'entretien de vendredi matin, M. Patolitchev aurait exprimé le souhait de voir s'établir des contacts plus réguliers entre les deux gouvernements.

CEE: tendances inflationnistes

BRUXELLES — Les tendances inflationnistes dans la communauté économique européenne constitueront en 1964 un des plus importants problèmes à résoudre, déclare le dernier rapport trimestriel pour 1963 de la commission de la CEE.

Les prévisions établies actuellement ne laissent pas encore apparaître une tendance suffisante à la stabilisation des prix.

Si, en France et en Italie, la montée des prix se ralentira, surtout en cas de renforcement de la politique de stabilisation, il est, d'autre part, probable que la hausse s'accentuera aux Pays-Bas et en Belgique, poursuit le rapport.

Il est possible que dans la République fédérale d'Allemagne également, les tendances à la hausse se manifestent à nouveau plus nettement au cours de l'année 1964.

Il ne sera guère possible d'obtenir des résultats satisfaisants sans mener dans la plupart des pays membres une politique de freinage global de l'expansion de la demande intérieure, en recourant tant aux instruments de la politique budgétaire qu'à ceux de la politique de crédit, note le rapport.

Une telle politique, déjà appliquée en partie, est également recommandable du fait qu'elle contribue le plus efficacement à éviter que la balance des paiements courants ne se détériore durant une assez longue période et dans une trop forte mesure.

Mise au point encourageante du délégué russe à Genève

L'élément majeur de la courte séance d'hier a été une mise au point faite, pour la presse, par l'ambassadeur Semyon Tsarapkine. Ce dernier a démenti les informations selon lesquelles il aurait fait de la discussion ou de l'abandon du projet de force multilatérale de l'OTAN, la condition à tout examen de la question de la non-prolifération des armes nucléaire dans le monde. "Je me suis borné à dire que le projet américain était un encouragement à cette prolifération, a-t-il affirmé en substance. Je n'ai posé nulle "pré-condition", nulle "condition sine qua non" à toute discussion sur la non-dissémination des armes atomiques. Nous sommes prêts à signer un accord en ce domaine."

Répondant à une question dans un autre domaine, M. Tsarapkine a remarqué que la récente décision du président Johnson de diminuer la production d'uranium enrichi et de plutonium n'était qu'un élément, parmi d'autres, d'un plan général de désarmement.

Dans les milieux proches de la délégation soviétique on exprime l'espoir que la mise au point de l'ambassasdeur Tsarapkine mettra un terme à une vague de commentaires déclenchée outre-Atlantique, à la suite, assure-t-on, d'informations infidèles sur les réponses qu'il a données hier aux questions de quelques journalistes.

Les deux orateurs socialistes de la journée MM. V. Dimitresco (Roumanie) et K. Lukanov (Bulgarie) ont repris essentiellement deux thèmes exposés déjà par le vice-ministre des affaires étrangères polonais et le délégué tchèque : le camp socialiste examine attentivement le mémorandum du président Johnson et il s'oppose au projet britannique de commission d'experts du désarmement.

M. Peter Obi (Nigeria) regrette qu'en dépit de signes encourageants, rien n'ait été pratiquement fait à Genève sur le plan du désarmement : "Jusqu'à maintenant, dit-il, on n'a pas détruit une seule bombe, on n'a démantelé ou converti à des fins pacifiques aucun secteur, on n'a démobilisé aucun soldat en vertu d'un accord négocié à Genève enfin M. Obi soulève pour la première fois la question délicate de la résolution des Nations unies sur la réunion d'une conférence appelée à prohiber toutes les armes nucléaires et thermo nucléaires, question qui fut loin de faire l'unanimité, à l'assemblée générale des Nations unies, l'automne dernier.

AUX QUATRE COINS DU MONDE

WASHINGTON — Peu avant de s'envoler pour Tokyo, où il doit avoir des entretiens avec le gouvernement japonais sur la question de la reconnaissance de la Chine Populaire par la France, M. Dean Rusk, secrétaire d'Etat, s'est entretenu avec le Dr Tingfu F. Tsiang, ambassadeur de Taiwan, Chine nationaliste.

Interrogé à l'issue de cet entretien, l'ambasadeur s'est refusé à tout commentaire. Cependant, des informations récentes laissaient entendre que les Etats-Unis auraient invité Taiwan à maintenir ses relations diplomatiques avec la France, lorsque celle-ci aura établi des relations avec Pékin.

* * *

BAMAKO —La première réunion de la commission d'arbitrage du conflit algéro-marocain à Bamako, n'a duré qu'une quarantaine de minutes, hier. On apprend de source diplomatique marocaine que la séance a dû être levée en raison de l'impossibilité de distribuer aux délégués le dossier algérien qui ne serait pas encore parvenu à Bamako.

* * *

NEW-YORK. — Le "New York Herald Tribune" fait observer dans un éditorial que si la politique de l'Amérique d'endiguement du communisme a réussi dans la limite où elle a évité une troisième guerre mondiale, son effet préventif sur l'avance du communisme a échoué. "Les récents événements dans les principales régions sous-développées du monde prouvent que notre endiguement des trois principaux centres de subversion communiste — Moscou, Pékin et La Havane— a des fuites graves".

"En fait", continue l'éditorialiste, "il faut nous attendre à des difficultés en Afrique, en Amérique latine et au Moyen-Orient, à mesure que des élèves originaires de ces régions sont diplômés des écoles de subversion fonctionnant à Moscou, à Pékin et à La Havane. Les diplômés retournent chez eux pour appliquer sur place ce qu'on leur a appris dans les salles de classe."

* * *

WASHINGTON — Le département de la Défense des Etats-Unis a rappelé le général Lemnitzer, commandant suprême de l'OTAN, au moment où il atteignait l'âge de la retraite, le 1er septembre dernier. Un porte-parole a confirmé que l'OTAN n'a pas été informée que le général était arrivé à l'âge de la retraite, non plus que de son immédiat rappel au service.

Le général Lemnitzer est commandant de l'OTAN depuis novembre 1962.

* * *

ATHENES. — Près de 150 personnalités cypriotes - grecques sont arrivées hier à Athènes pour assister, à une conférence convoquée par le général Georges Grivas, ancien chef de l'EOKA, afin d'examiner la situation actuelle à Chypre et de prendre éventuellement des décisions.

C'est la première fois, depuis son retour de Chypre en 1959, que le général Grivas sort de sa retraite pour un échange de vues publiques sur la question de Chypre.

Londres et Washington assurent la sauvegarde de la Malaysia

LONDRES — L'entretien que M. Robert Kennedy a eu hier soir avec le secrétaire d'Etat au Foreign Office M. Richard Butler a révélé l'accord existant entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne sur la nécessité de sauvegarder l'indépendance et l'intégrité de la Malaisie, déclare-t-on de source anglaise autorisée.

Le ministre américain de la justice, qui était arrivé à Londres dans la matinée, a fait au chef de la diplomatie britannique un "exposé complet" sur les résultats de sa mission de conciliation entre l'Indonésie et la Malaisie. Les deux hommes d'Etat confèreront de nouveau lundi après-midi, au Foreign Office. Dimanche, le frère du défunt président des Etats-Unis discutera du problème de la Malaisie avec le premier ministre britannique sir Allen Douglas Home, dont il sera l'hôte, à la résidence officielle des Chequers, à un déjeuner auquel prendront également part, outre M. Butler, le ministre du Commonwealth M. Duncan Sandys et le ministre de la défense M. Peter Thorneycroft.

M. Butler et Kennedy, précise-t-on à Whitehall, ont exprimé leur satisfaction à la suite de la décision du président Sukarno d'ordonner le cessez-le-feu dans les opérations militaires des guérillas à Bornéo. Ils ont noté les dernières déclarations de M. Sukarno annonçant que son pays poursuivrait néanmoins sa politique visant à "écraser la Malaisie", mais ont exprimé l'espoir que les combats cesseront.

Les spécialistes européens ont étudié un projet de "transporteur aérospatial"

BRUXELLES. — Alors qu'une sévère compétition s'annonce entre le "Concorde" et l'avion supersonique américain, avions qui voleront à 60,000 pieds d'altitude et à des vitesses allant de 2 à 3,000 kilomètres à l'heure, les spécialistes étudient déjà différents projets de véhicules aérospatiaux qui iraient encore plus vite et qui, outre leur utilisation pour le transport de voyageurs d'un point à l'autre d uglobe, pourraient servir à diverses missions d'astronautique. En particulier, le transporteur aérospatial serait employé pour la réalisation du "rendez vous" dans l'espace, le transport vers les stations orbitales terrestres d'hommes et de matériel et leur retour sur la terre.

La principale caractéristique du transporteur aérospatial serait que la "fusée" qui servirait à son lancement serait non pas détruite, mais récupérée. L'ensemble pourrait donc servir à des centaines de vols différents, ce qui diminuerait d'autant le prix actuel de la "livraison en orbite".

Ce problème du transporteur aérospatial a fait l'objet, pendant deux jours, d'études qui viennent de se tenir à Bruxelles sur l'initiative de "Eurospace", association qui groupe la plupart des grandes sociétés industrielles et économiques européennes intéressées à l'utilisation de l'espace. Ces journées ont rassemblé 200 techniciens.

Bien que de nombreux projets aient été présentés, une certaine unanimité s'est faite parmi les techniciens sur ce qui pourrait être le transporteur aérospatial. Il est intéressant de noter qu'en France plusieurs grandes firmes aéronautiques s'intéressent au projet : "Sud Aviation", "Nord Aviation" "Dassault", la "Société d'étude de la réaction par propulsion", etc.

La formule qui semble rallier la faveur des techniciens est un engin composite à deux étages, décollant à l'horizontale; le décollage devrait pouvoir s'effectuer à partir de pistes classiques de grands aérodromes, d'une longueur maximum de deux kilomètres.

Les moyens de propulsion d'un tel engin pourraient dériver de fusées à hydrogène et oxygène liquides et d'une nouvelle variété de turbo-machines qui pourraient, par exemple, constituer un perfectionnement de la formule mise en France sur l'avion "Griffon". Le transporteur aérospatial serait d'un poids supérieur aux "Boeing" actuels (qui pèsent 140 tonnes) et permettrait de livrer à des stations spatiales situées à 200 kilomètres d'altitude des charges variées (hommes, matériel, combustible) de plusieurs tonnes. La poussée totale de ces véhicules serait voisine de leur poids au décollage, c'est-à-dire quelque 200 tonnes.

Les deux véhicules formant le transporteur aérospatial se sépareraient à une altitude voisine de 35 milles. Le premier reviendrait à son point de départ, grâce à une partie de ses turbo-machines. L'autre, parti au rendez-vous de la station spatiale, pourrait également revenir à son point de départ. Les techniciens de "Dassault" verraient dans un tel projet un développement de leurs études entreprises pour le "Mirage IV".

Selon le grand spécialiste allemand des fusées, le professeur Eugen Sanger, le transporteur aérospatial pourrait être lancé par catapultage, éventuellement sur rails, à l'aide d'une fusée à eau chaude. Dans cette fusée, dont le principe est connu depuis longtemps, l'eau portée à une température de 260 degrés serait soumise à une pression de 100 kilogrammes au centimètre carré.

Selon les techniciens, les projets discutés à Bruxelles ne pourraient pas être réalisés avant dix à vingt ans, mais ils estiment que les pays européens ont leur carte à jouer dans ce domaine, car s'ils ne possèdent pas une expérience considérable en matière de véhicules balistiques, ils disposent d'une vaste expérience aéronautique et d'une puissante industrie capable de produire avions et équipements.

RÉCOMPENSES

VOLS DANS LES BANQUES

L'ASSOCIATION DES BANQUIERS CANADIENS offre, sous réserve des dispositions suivantes, une récompense à toute personne — à l'exclusion des employés de la banque concernée — pour tout acte licite ou tout renseignement amenant l'arrestation et la condamnation de toute personne qui, à main armée, ou par la violence ou des menaces de violence à l'égard d'employés de banque, ou par effraction, aurait volé ou tenté de voler, ou pourrait à l'avenir voler ou tenter de voler, ou qui aurait comploté ou pourrait à l'avenir comploter de voler comme susdit une succursale ou un bureau, au Canada, de toute banque formant partie de l'Association. L'Association se réserve le droit absolu d'écarter toute demande de récompense et d'en fixer le montant lorsqu'elle jugera à propos d'en accorder.

Il ne sera tenu compte d'aucune demande de récompense à moins qu'elle ne soit faite par écrit au secrétaire de l'Association des Banquiers canadiens, dans un délai de trente jours de la date de la condamnation à propos de laquelle la récompense est sollicitée.

Depuis janvier 1924, l'Association a payé un montant global de $748,019 en récompenses, gratifications, et cetera, pour vols de banque à main armée.
24 janvier 1964

LA PRESENTE ANNONCE A TRAIT A UN VOL A MAIN ARMEE PERPETRE A LA BANQUE DE MONTREAL, A SAINT-CESAIRE, LE 17 JANVIER 1964. TOUTE INFORMATION PEUT ETRE DONNEE A L'OFFICIER-EN-CHARGE, A LA POLICE PROVINCIALE, A MONTREAL — UN. 1-4292; AU GERANT DE LA BANQUE DE MONTREAL, A SAINT-CESAIRE, OU AU SECRETAIRE DE LA BANQUE A 877-7230.